

7. 8. 18

HISTOIRE

DE

FRANCE.

HISTOIRE

DE FRANCE

SOUS NAPOLÉON.

DEUXIÈME ÉPOQUE,

DEPUIS LA PAIX DE TILSILT EN 1807
JUSQU'EN 1812.

par M. Bignon.

« Je l'engage à écrire l'histoire de la
« diplomatie française de 1792 à 1815.

TESTAMENT DE NAPOLÉON.

TOME QUATRIÈME.

Bruxelles.
MELINE, CANS ET COMPAGNIE.
LIBRAIRIE, IMPRIMERIE ET FONDERIE.

1838

ÉCLAIRCISSEMENT

A PROPOS D'UNE DÉCLARATION

DE M. LE PRINCE DE TALLEYRAND,

RÉCEMMENT PUBLIÉE PAR LES JOURNAUX.

Pendant l'impression des dernières feuilles de ce volume, me trouvant à la campagne où sont rassemblés tous les matériaux que j'ai recueillis pour la continuation de mon ouvrage, je m'y occupais à mettre en ordre les correspondances et pièces relatives aux événements de 1812 et des années suivantes, lorsque les journaux ont publié une déclaration de M. de Talleyrand, renfermant un passage qui m'a paru faire allusion à une partie des documents que, dans le moment même, j'avais sous les yeux.

Ce passage, ayant quelque chose de vague et d'équivoque, appelle de ma part, en raison même des liens qui m'attachaient à M. de Talleyrand, une explication nette et précise, qui prévienne la possibilité de tout malveillant commentaire. L'article de la *Gazette des Tribunaux*, qui, la première, a rapporté cette déclaration, est conçu

dans les termes suivants : « Après avoir fait des « recommandations relativement à des papiers « précieux, M. de Talleyrand ne croit pas devoir « réclamer les mêmes soins pour une très-volumi- « neuse collection de papiers à peu près insigni- « fiants qu'il avoue, en toute humilité, avoir eu « *la duperie d'acheter*. » Voici au reste comme il en dispose : « Quant à ces papiers, dit-il, je « les donne en toute propriété aux personnes « auxquelles j'en ai prêté une partie, et à celles « qui, croyant prendre quelque chose, en ont « dérobé une grande partie. » Il est ici, comme on le voit, question de deux espèces de papiers, dont les uns ont été *prêtés* par M. de Talleyrand, et les autres lui ont été *dérobés*. On juge sans peine que, pour la seconde sorte de papiers, il ne peut y avoir là rien qui me concerne. A l'égard des papiers *prêtés*, je me plais à reconnaître que je puis être du nombre des personnes qu'a entendu désigner M. de Talleyrand; mais, outre que la forme de sa déclaration pourrait laisser croire qu'il parle de papiers qu'on aurait *oublié de rendre*, j'éprouve le besoin de faire connaître quelle est la nature du prêt qui m'a été fait. Ce prêt, en réalité, n'a été que la restitution de correspondances qui m'appartiennent, mais qui, par l'effet d'un hasard fort étrange, étaient tombées dans les mains de M. de Talleyrand. Les circonstances qui l'en avaient mis en possession sont assez curieuses, et le récit que je vais en faire

d'après lui pourra éclaircir le sens de quelques mots de sa déclaration, qui, sans cela, sont assez obscurs; mais avant de dire comment mes papiers ont été retrouvés par M. de Talleyrand, je dois expliquer comment je les avais perdus.

En 1813, étant revenu de Cracovie à Dresde avec le corps d'armée du prince Poniatowski, je crus devoir, dans l'intervalle de l'armistice signé le 4 juin, mettre en sûreté contre les chances de la guerre les papiers de la légation de Varsovie. J'en expédiai en conséquence plusieurs caisses à mon collègue, le comte d'Hédouville, ministre auprès du grand-duc de Francfort. M. d'Hédouville, de son côté, fit passer ces caisses à Mayence, où elles furent placées sous la garde d'un jeune maître des requêtes, M. de B....., alors commissaire général de police de cette ville. Lorsque la capitulation de Dresde, où j'avais été enfermé pendant le siége, m'eut permis de rentrer en France, je me mis à la recherche de M. de B.....; mais je ne pus le découvrir nulle part. Après la seconde restauration, mes investigations en France continuant à être infructueuses, je me rappelai que cet ex-fonctionnaire français avait, dans le grand-duché de Bade, un frère que j'y avais connu ministre de l'intérieur. Je m'adressai à ce dernier pour savoir ce qu'était devenu l'ancien commissaire général de police à Mayence. Le ministre badois s'empressa de me répondre qu'il ignorait lui-même le séjour de ce frère, qui, depuis un

certain temps, faisait un grand usage de ses facultés locomotives, attendu qu'ayant épousé la fille de madame la baronne de Krudener [1], il

[1] En 1809, lorsque j'étais ministre de l'Empereur auprès du grand-duc de Bade, madame de Krudener, que j'avais vue pendant plusieurs années à Berlin où son mari était ministre de Russie, m'écrivit un beau jour que, retirée dans une campagne du Virtemberg, le village de Sainte-Marie, elle y menait une vie obscure et tranquille dont elle se trouvait à merveille, mais que, le roi venant de lui chercher querelle, et lui ayant fait signifier l'ordre de sortir de ses États, elle me priait de lui procurer un asile et un bon accueil dans le grand-duché de Bade. Rien n'était plus facile. Aussi je m'empressai de répondre qu'elle était assurée d'y trouver l'un et l'autre.

Peut-être en raison du rôle que madame de Krudener jouera plus tard, ne sera-t-on pas fâché de savoir quelles étaient, pour ce rôle, ses prédispositions quelques années auparavant. Si, en 1809, elle ne se livrait pas encore à la prédication et ne s'attribuait pas le don des miracles, elle avait dès lors beaucoup de penchant au mysticisme, et croyait fermement aux diseuses de bonne aventure. C'était même à l'occasion d'une pythonisse champêtre qu'était venu son démêlé avec le roi de Virtemberg. Pour me mettre au courant de ce débat, une nièce de madame de Krudener, qui demeurait avec elle, m'en envoya les détails dans une copie de lettres écrites à ce sujet par sa tante au prince de Ligne et à la princesse de Solms, sœur de la reine de Prusse, aujourd'hui reine de Hanovre. Tout le crime de madame de Krudener, à l'en croire du moins, était d'avoir recueilli dans sa maison une vieille nécromancienne, devenue intéressante pour elle, parce qu'elle avait prédit à sa nièce, mariée à un Espagnol, le marquis d'Oschando, qu'elle serait bientôt réunie à son mari; et en effet il était arrivé que celui-ci, qui se battait en Espagne contre les Français, ayant été fait prisonnier et envoyé en France, était venu tout d'un coup, avec permission, surprendre sa famille par une apparition entièrement inattendue. Le mal de toute l'affaire était que la vieille femme, si heureuse dans sa dernière prophétie, avait jadis fait, sur le roi de Virtemberg, une prédiction dont ce prince avait été fort alarmé,

voyageait avec elle, et, comme la nouvelle Hypathia changeait souvent de pays, il avait perdu sa trace. Les choses en étaient là, lorsqu'un jour,

et dont il gardait un profond ressentiment. Il paraît en outre que, de toutes parts, on venait en foule consulter l'oracle; affluence, qui, aux yeux du roi, était presque une conspiration. « C'est jouer « de malheur, écrivait madame de Krudener au vieux prince de « Ligne. Dans le quinzième siècle, on croyait au sortilége; au- « jourd'hui qu'on ne croit plus aux enchantements même, tant on « est raisonnable, je suis prise pour une enchanteresse. Encore si « j'avais de beaux yeux comme autrefois, je m'en consolerais avec « vous qui savez que je n'ai jamais conspiré que contre l'ennui. » Madame de Krudener aimait à rappeler qu'elle était petite-fille du maréchal de Munich, et disait avec une sorte d'orgueil : « Je suis « d'une famille qu'on exile. » Elle citait gaiement le mot d'Yorick à la mouche : « Le monde est assez grand pour nous deux : » et elle ajoutait : « Est-ce que les États du roi de Virtemberg ne « seraient pas assez grands pour lui et pour moi? » Cette femme, destinée à devenir, quelques années plus tard, la promotrice de l'un des actes les plus importants de la politique moderne, disait, dans ses lettres de 1809 : « En politique, je suis une tourterelle « d'innocence. Je l'abhorre, je ne veux que la paix. »

L'arrivée de madame de Krudener dans le grand-duché de Bade, où elle fut très-gracieusement accueillie par madame la princesse Stéphanie, grande-duchesse héréditaire, apporta beaucoup d'agrément dans notre petite société. Madame de Krudener ne composait pas encore des sermons ou des prières, mais seulement des histoires pleines de visions, de spectres, d'apparitions, de fantômes, qui faisaient grand effet sur nous, surtout lorsqu'elle nous les contait, le soir, sur les ruines du vieux château de Bade. Tous ces récits étaient charmants, ou du moins nous paraissaient tels, car ce petit cercle, dont faisait partie entre autres M. de Norvins, avait alors sur sa tête trente années de moins. Il faut ajouter, et l'addition n'est nullement indifférente, que madame de Krudener n'était pas venue seule; elle avait avec elle mademoiselle Juliette sa fille, jolie personne de dix-sept ans, accompagnement qui ne gâte rien au charme que répand autour d'elle une femme d'esprit.

chez M. de Talleyrand, la conversation étant tombée sur l'apostolat ambulant et les opérations théurgiques de madame de Krudener, je parlai des raisons que j'avais de désirer savoir où cette dame pouvait se trouver pour le moment. Sur les détails que je donnai de la perte de mes papiers, M. de Talleyrand me dit aussitôt que je cherchais fort loin ce qui probablement était tout près de moi; qu'il croyait bien que les papiers dont j'étais en quête pouvaient faire partie d'une volumineuse collection qu'il avait eu *la duperie d'acheter*, expression qu'il m'a répétée plusieurs fois et qui se retrouve dans sa déclaration. Il me raconta comment la chose était advenue. Un jour, à Manheim, il avait été informé par madame la duchesse de Courlande [1] qu'il existait dans cette ville un dépôt de papiers provenant de légations ou autres autorités françaises, qu'on pourrait avoir moyennant quelques sacrifices d'argent. Pour empêcher que ces papiers tombassent en des mains étrangères, le prince les acheta, et même, m'a-t-il dit, à un prix très-élevé. De qui M. de Talleyrand fit-il cette emplette? Je me suis bien gardé de lui adresser une pareille question. Il n'en aurait rien su, si je le lui avais demandé. Je m'abstiendrai de toute conjecture à l'égard de

Or, cette jeune personne est précisément celle qui, par son mariage avec M. de B..., était devenue la cause de la perte de mes papiers, retrouvés à Manheim par M. de Talleyrand.

[1] Mère de madame la duchesse de Dino.

M. de B..... Ce que j'ai droit de reprocher à cet ancien agent de l'Empereur, c'est d'avoir fait passer sur la rive droite du Rhin des papiers que son devoir lui commandait d'envoyer à Paris. Quoi qu'il en soit, M. de Talleyrand me fit conduire par un secrétaire dans une pièce de son hôtel où se trouvaient un grand nombre de caisses confusément éparses. Je ne tardai pas à reconnaître celles qui m'appartenaient. Je les désignai, en indiquant ce qu'elles devaient contenir. On les ouvrit, c'étaient bien les miennes. Sur l'ordre donné par M. de Talleyrand de me les remettre, je les fis prendre et transporter chez moi. Depuis, nous en avons parlé quelquefois, cette année même encore, et, à la manière dont il en était question, il ne semblait nullement que ce fût un prêt que M. de Talleyrand eût entendu me faire. Du reste, comme les papiers dont il s'agit se rapportent aux années 1812 et 1813 qui sont encore l'objet de mes travaux, en supposant que je dusse les rendre, je n'aurais pas jusqu'à présent été en position de le faire. Dans tous les cas, si, dans la singulière phrase de la déclaration de M. de Talleyrand, il y a eu la pensée d'un don pour moi, je l'accepte avec reconnaissance, et je me fais un devoir de déclarer ici que c'est un sentiment auquel M. de Talleyrand m'a dès longtemps accoutumé, car je n'ai jamais reçu de lui que des témoignages de bienveillance, je dirai même d'affection, depuis le jour où, en 1797,

j'entrai, sous ses auspices, dans les missions diplomatiques, jusqu'au terme de sa carrière. Peut-être des hommes, trop prompts à supposer de la partialité là où ils ne voient pas la violence et l'injure, vont conclure de cet aveu que je ne pourrai pas être sincère, lorsque plus tard j'aurai de nouveau à parler de M. de Talleyrand. J'ai d'avance répondu par des faits à cette supposition. Mon attachement pour l'homme, si aimable et si bon dans les rapports privés, ne m'empêchera pas de juger impartialement le personnage historique. Sans doute les années 1813, 1814 et 1815 vont mettre ma véracité à de rudes épreuves. Je ne les déclinerai pas. Le sévère précepte de Cicéron sur le devoir imposé à l'historien (*ne quid veri tacere non audeat*) pourra quelquefois m'être pénible dans l'application, mais il sera toujours une loi impérieuse et sacrée pour moi. Déjà même, en ce qui concerne M. de Talleyrand, dans mes derniers volumes publiés pendant qu'il était plein de vie, j'ai, en relevant [1] des assertions avancées dans son intérêt, mais que je n'ai pas reconnues fondées, fait preuve d'une franchise et d'une indépendance dont l'illustre personnage, d'après la connaissance qu'il avait de mon caractère, n'aura nullement été surpris. J'ai même la conviction que, grâce à son esprit de justice et à sa supériorité de bon sens, il ne m'en a pas su mauvais gré.

HISTOIRE

DE FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

France et Russie. —Impression produite en Russie par les réunions françaises. — Offre de la principauté d'Erfurth en indemnité du duché d'Oldenbourg. — Mécontentement de la Russie. — Refroidissement de l'empereur Alexandre envers le duc de Vicence. — Plaintes de Napoléon sur l'ukase de décembre 1810. — Lettre remarquable de Napoléon à Alexandre. — Nouvelles observations sur l'ukase. — Désir de Napoléon de finir l'affaire d'Oldenbourg. — Armements en Russie et en France. — Rappel des troupes russes de Moldavie. — Menace russe de protestation. — Instances de Napoléon pour terminer l'affaire d'Oldenbourg. — Instructions données au nouvel ambassadeur de France en Russie. — Lettre de Napoléon à Alexandre remise par le général Lauriston.

La possibilité de la guerre entre la Russie et la France est admise à Paris et à Pétersbourg, et cependant ni l'empereur Napoléon ni l'empereur Alexandre ne sont encore décidés à une rupture. Si en certains jours tous deux la regardent comme inévitable, le jour suivant, l'hésitation revient, et au fond l'un et l'autre ne demanderaient pas mieux que d'en éloigner le moment. Le fatal préjugé qui

cherche, dans les préparatifs de la guerre, le moyen de conserver la paix sera une des premières causes qui détruiront la paix et amèneront la guerre. Napoléon, écrasant tout dans sa marche sans aucune acception de principauté pour fermer au commerce anglais le nord de l'Allemagne, a porté un coup sensible à l'orgueil russe en comprenant le duché d'Oldenbourg dans ses dernières réunions. La Russie a saisi l'à-propos, et ses lignes de fortification, ses armements anticipés ont trouvé un prétexte. C'est bien évidemment un prétexte : car les mouvements de troupes, les travaux de fortification, les ouvrages de campagne, et surtout la rédaction du volumineux règlement de douanes publié contre la France en décembre 1810, constatent une résolution antérieurement prise et que l'on peut, sans crainte d'erreur, faire remonter jusqu'au milieu de 1810. Que le mariage de Napoléon avec une archiduchesse d'Autriche ou l'impossibilité de s'entendre sur les termes d'une convention relative à la Pologne aient été considérés par l'empereur Alexandre comme le présage d'un changement dans la politique de la France, et qu'il ait cru devoir prendre des précautions dans cette hypothèse, on le conçoit, mais la résolution a été bien prompte et les mesures portées trop loin.

L'empereur des Français n'a pas certainement dévié de l'alliance ; son désir sincère est toujours de forcer l'Angleterre à la paix par le concours de la Russie, et en effet il ne peut y parvenir qu'à

l'aide de ce concours. Si l'intention d'une rupture existe déjà quelque part, ce ne peut donc pas être dans l'esprit de Napoléon, qui aurait tout à y perdre, qui se verrait plus que jamais éloigné du but auquel il tend par le système continental, et qui se trouverait jeté en dehors de ce système dans le vague d'accidents incertains et de chances imprévues ; mais, on ne saurait en disconvenir, en s'appropriant, de sa seule autorité, sans négociation préalable, le duché d'Oldenbourg, il a donné beau jeu à la Russie.

Après avoir fait consacrer le principe des réunions par une délibération du sénat, il restait à en régler l'exécution. Les princes froissés par le sénatus-consulte étaient, avec le duc d'Oldenbourg, le roi de Westphalie, le grand-duc de Berg, le duc d'Aremberg et le prince de Salm. Les arrangements relatifs aux deux premiers princes, ainsi qu'aux deux rois de création napoléonienne, ne pouvaient pas rencontrer de grandes difficultés ; la question de la principauté d'Oldenbourg présente seule un caractère de véritable importance que Napoléon paraît ne pas soupçonner. « Pour le duc, écrivait-il[1], « je lui laisserai ses biens privés jusqu'à ce qu'un « accord ait été conclu ; mais la souveraineté doit « lui être ôtée sur-le-champ. Vous direz au minis- « tre du duc que non-seulement ce prince ne peut

[1] Lettre de l'Empereur au duc de Cadore, en date du 7 janvier 1811.

« pas conserver la souveraineté, mais que même il « ne peut avoir la jouissance de ses biens patri- « moniaux que pour un temps; que le pays devant « être gouverné par les lois françaises, tous droits « féodaux, seigneuriaux, etc., sont supprimés, et « qu'avant six mois ce pays aura changé [1] de face... « Vous direz au duc que je lui donne Erfurth... » L'Empereur indiquait les compensations plus ou moins larges qu'il voulait offrir aux autres princes dépossédés, et ordonnait au ministre des relations extérieures de présenter à sa signature des lettres par lesquelles il leur annoncerait lui-même ces dispositions. « Il faut surtout, lui recommandait-il, « appuyer, dans ces lettres, sur ce que les ordres « du conseil britannique ont nécessité ces mesures, « et sur le nouveau système qu'ils ont introduit « dans le monde. » Tels sont les raisonnements plus spécieux que solides par lesquels Napoléon cherchait à justifier ses usurpations. On ne marchait pas en Russie aussi vite qu'en France. A Pétersbourg, le mécontentement égalait la surprise. Dans les premiers jours de janvier, l'empereur Alexandre avait dit au duc de Vicence : « Savez- « vous que la France a de nouveaux départe- « ments? » Et, relativement au duché d'Oldenbourg compris dans les territoires qu'englobait la

[1] Dire au duc d'Oldenbourg que le pays dont on le dépouille sera mieux administré par la France que par lui peut bien être une vérité, mais le talent du gouverneur mieux qu'un légitime possesseur ne justifie pas sa spoliation.

France, ce prince ajoutait qu'il y avait là une atteinte au traité de Tilsitt. L'indépendance du duc avait été garantie par son accession à la confédération du Rhin. Le duché ne pouvait guère être utile à la France. « On ne pouvait donc voir, dans « l'occupation de ce pays, qu'un dessein marqué « de faire une chose offensante [1] pour la maison de « Russie. D'ailleurs, suivant M. de Romansof, la « France ne pouvait pas ignorer que ce pays avait « été, dans l'origine, acquis par la Russie en « échange d'une partie du Holstein [2], et qu'elle « l'avait donné ensuite à la branche de sa maison « qui le possédait actuellement. » Tandis que Napoléon croyait remédier à tout en proposant de donner au duc la principauté d'Erfurth et le comté de Blankenhaym, on était loin à Pétersbourg de trouver cette indemnité suffisante, et même on éludait la question d'indemnité. C'était le fait de la dépossession qui formait seul le texte des plaintes. Le duc préférait à tout dédommagement la conservation de ses domaines héréditaires, malgré les entraves auxquelles ils pourraient être soumis par leur interposition au milieu de territoires devenus français; il l'avait déclaré à l'agent Bacher, envoyé auprès de lui. Pourquoi promettre d'abord de laisser l'option à ce prince, lorsqu'un instant

[1] Lettre du duc de Vicence, en date du 17 janvier. Le duc régnant était l'oncle de l'empereur Alexandre. Le prince héréditaire avait épousé sa sœur la grande-duchesse Catherine.

[2] Lettre du même, en date du 4 février.

après on faisait prononcer la réunion par un sénatus-consulte? Les objections étaient fortes et la réponse difficile. Pour calmer l'humeur du cabinet russe, le duc de Vicence s'efforçait de faire entendre que l'on pourrait trouver des compensations aussi favorables que le désirerait la Russie. Il représentait que ce changement avait été indispensable pour prévenir des difficultés, des collisions; et que maintenant, le fait étant consommé, il n'était plus au pouvoir de l'Empereur de revenir sur une mesure sanctionnée par un sénatus-consulte. Ces observations étaient froidement accueillies, et le dernier mot du comte de Romansof fut : « Nous « ne pouvons nous dispenser de nous mettre en « règle et de protester contre cet acte. » L'empereur Alexandre tenait le même langage; en reprochant à la France de manquer aux traités, il disait que, pour son compte, il y restait fidèle. « Si l'em- « pereur Napoléon, continua-t-il, venait sur mes « frontières, son premier coup de canon me trou- « verait aussi éloigné de l'Angleterre que je l'étais « il y a trois ans... Il aurait la preuve que le dé- « vouement de la Russie à la cause du continent « est le résultat du désir de maintenir la tranquil- « lité générale et non celui de la faiblesse. » Le duc de Vicence, en rendant compte de ces propos de l'empereur Alexandre, informait le ministère français du changement survenu dans sa position personnelle. Jusque-là, il avait été en quelque sorte le vice-roi de l'empereur Napoléon à Péters-

bourg. Alexandre lui témoignait une confiance sans borne, et même de l'amitié. Aujourd'hui, tout a pris une autre face ; intimité, confiance, crédit, rien de tout cela n'existe plus. Le monarque russe est blessé ; il se croit trompé, et c'est à lui, ambassadeur, qu'il l'impute.

Quelques jours après cependant, l'empereur Alexandre, reprenant avec lui des conversations amicales, l'avait entrenu de lettres qu'il avait reçues de M. de Czernichef, qui, comme on l'a vu précédemment, s'était rendu à Paris par la Suède. Suivant ce que mandait ce colonel, Napoléon, très-satisfait de voir que la Russie n'élevât aucune prétention au delà du Danube, désirait sincèrement qu'elle terminât bientôt ses différends avec les Turcs. Ce ne serait pas la France, mais bien l'Angleterre qui pourrait vouloir y mettre obstacle. Pour lui, il ne formait qu'un vœu : c'était que l'Europe restât unie, cette union étant plus nécessaire que jamais, il ne songeait nullement à aller provoquer la Russie ; *les armées russes pouvaient certainement avoir plus d'envie de venir à Paris que lui d'aller à Pétersbourg*. Après avoir lu cette lettre au duc de Vicence, Alexandre ajouta : « Mandez à « l'Empereur que je tiens toujours à lui et à l'al- « liance, s'il tient toujours à l'alliance et à moi. »

L'obligation où l'on prétendait être en Russie, de protester contre la réunion du duché d'Oldenbourg, ne se réduisit point à une vaine menace. Au milieu du mois de février, le prince Kurakin adressa

au duc de Cadore une note, auparavant annoncée comme devant renfermer une protestation. Le duc de Cadore reporta au prince Kurakin son envoi sans l'avoir ouvert, ne voulant pas, lui dit-il, si c'était une protestation, la recevoir, « parce qu'une « protestation [1] est un acte peu amical, et que cela, « joint à l'ukase sur les douanes, ne laisserait plus « de doute que la Russie ne voulût se séparer de « la France. »

Comme l'empereur Alexandre voyait une atteinte au traité de Tilsitt dans le déplacement du duc d'Oldenbourg, Napoléon de son côté en trouvait une dans l'ukase sur les douanes. Il faisait en conséquence rappeler à la Russie l'article V de ce traité qui, en attendant la conclusion d'un nouveau pacte de commerce, rétablissait les relations commerciales des deux pays sur le pied où elles étaient avant la guerre. S'il fallait admettre que l'ukase dût aussi s'appliquer à la France, ce serait le cas de remplacer, par un traité nouveau et spécial, l'ordre de choses détruit en violation de cet article. Le duc de Cadore demanda par une note [2] au prince Kurakin si telle était l'intention de son gouvernement.

Le duc de Vicence, en attribuant par sa dépêche du 4 février le changement de sa situation en Russie à la mauvaise humeur produite par la réunion du duché d'Oldenbourg, oubliait que dès le 13 dé-

[1] Lettre du duc de Cadore au duc de Vicence, en date du 26 février.

[2] En date du 10 février.

cembre 1810, jour même où était adopté en France le sénatus-consulte rélatif aux réunions, il avait écrit : « On se tait avec moi ; la confiance que l'on « m'accordait ici est usée. » Le silence gardé envers cet ambassadeur dès le commencement de décembre, le refroidissement des rapports de l'empereur Alexandre avec lui, remontaient ainsi à une époque antérieure aux actes sur lesquels s'appuient les récriminations russes : cette cour avait donc déjà un parti pris d'avance. Ce n'est pas le sénatus-consulte français qui a causé le changement de ses dispositions ; il a été l'occasion qui a manifesté ce changement. Quoi qu'il en soit, le duc de Vicence, malade et contrarié, espérant peu faire renaître entre les deux empereurs la même nature de relations longtemps entretenue par ses soins, demandait sérieusement son rappel : Napoléon y consentit. Jaloux de montrer encore, en cette circonstance, combien il avait à cœur de complaire à l'empereur Alexandre, Napoléon fit connaître à ce prince, par le duc de Vicence lui-même, les personnes sur lesquelles il jetait les yeux pour le remplacer, M. de la Rochefoucauld, qui avait été ambassadeur à la Haye ; M. de Narbonne, actuellement ministre à Munich, et le général Lauriston, son aide de camp. Il désirait savoir quelle était celle de ces trois personnes dont le choix serait le plus agréable à l'empereur Alexandre.

Avant que le duc de Vicence quittât la Russie, l'Empereur lui fit donner encore des instructions

sur le langage qu'il devait tenir au sujet du duché d'Oldenbourg. « Les termes[1] du sénatus-consulte « sont précis. J'ai fait ce qui dépendait de moi en « offrant au duc une exacte et réelle indemnité. « Vous chargerez le duc de Vicence d'avoir une « conférence avec M. de Romansof et avec l'empe-« reur, de déclarer à l'un et à l'autre que je per-« siste dans l'alliance; que je n'entrevois aucune « circonstance possible où je fasse la guerre contre « la Russie, le seul cas excepté où la Russie se met-« trait avec l'Angleterre; que je n'ai d'alliance avec « aucune puissance, et que ma politique est dans « la même situation. » Ces déclarations étaient vraies : nulle autre alliance n'avait été formée, nul engagement contracté; nulle part même il n'y avait de négociation entamée, et pour quelque temps encore on se bornera, même avec l'Autriche, à de semi-ouvertures, ou plutôt à la provocation indirecte d'ouvertures, provocation déguisée, n'indiquant nulle urgence et seulement dans un but hypothétique et conditionnel; mais nous avons mieux à faire que de mêler ici nos froides réflexions à une politique vivante qu'il est bien préférable d'entendre elle-même : c'est de laisser parler l'Empereur, de le laisser parler dans cette langue qui n'est qu'à lui, avec ces formes et ces expressions qui ne peuvent être qu'à l'usage d'un puissant

[1] Lettre de l'Empereur à son ministre des affaires étrangères, en date du 17 février.

prince envers un prince à peu près son égal, placés l'un et l'autre hors de la ligne vulgaire des souverains. La lettre que nous allons citer presque dans toute son étendue est en date du 28 février, et fut portée à l'empereur Alexandre par le comte de Czernichef[1], son aide de camp, l'un des intermédiaires les plus actifs de la correspondance des deux empereurs. Après avoir annoncé au monarque russe qu'il a nommé le général Lauriston pour succéder auprès de lui au duc de Vicence et avoir dit qu'il charge le colonel Czernichef de parler à S. M. I. de ses sentiments pour elle, Napoléon ajoute : « Ces sentiments ne changeront pas, quoi« que je ne puisse me dissimuler *que Votre Majesté « n'a plus d'amitié*[2] *pour moi*. Elle me fait faire des

[1] Dans les derniers jours de février, étant sur le point de partir pour ma mission à Varsovie, je reçus ordre de me rendre au lever de l'Empereur. Parmi les personnes que j'y rencontrai, se trouvait le colonel Czernichef, qui venait aussi prendre congé, se disposant à se mettre en route pour porter à l'empereur Alexandre la lettre ci-dessus mentionnée. Cette rencontre ne me parut point fortuite. Après avoir parcouru en partie le cercle qui était peu nombreux, l'Empereur vint vers moi, et me parla de l'esprit ardent des Polonais comme pour me faire la leçon de les calmer. « Il ne faut pas, me dit-il, qu'ils s'abandonnent à des rêves dange« reux. Ils forment un État de près de quatre millions d'âmes; « qu'ils se livrent à des améliorations intérieures : cela vaudra « mieux que de poursuivre des chimères qui pourraient compro« mettre leur sûreté. » Ces paroles, prononcées assez haut pour être entendues, n'étaient pas évidemment pour moi seul. La vérité est que je n'avais point d'instructions secrètes contraires à cette déclaration publique.

[2] Lettre de Napoléon à l'empereur Alexandre, en date du 28 février.

« protestations et toute espèce de difficultés pour « l'Oldenbourg, lorsque je ne me refuse pas à donner « une indemnité équivalente et que la situation de « ce pays, qui a toujours été le centre de la contrebande avec l'Angleterre, me fait un devoir « indispensable, pour l'intérêt de mon empire et « pour le succès de la lutte où je suis engagé, de « la réunion d'Oldenbourg à mes États.

« Le dernier ukase de Votre Majesté, dans le « fond et surtout dans la forme, est spécialement « dirigé contre la France. Dans d'autres temps, « Votre Majesté, avant de prendre une telle mesure « contre mon commerce, me l'aurait fait connaître « et j'aurais peut-être pu lui suggérer des moyens « qui, en remplissant son principal but, auraient « cependant empêché que cela ne parût aux yeux « de la France un changement de système. Toute « l'Europe l'a envisagé ainsi, et déjà notre alliance « n'existe plus *dans l'opinion de l'Angleterre et de* « *l'Europe*. Fût-elle aussi entière dans le cœur de « Votre Majesté qu'elle l'est dans le mien, cette « opinion générale ne serait pas moins un grand mal.

« Que Votre Majesté me permette de le lui dire « avec franchise, elle a oublié le bien qu'elle a retiré de l'alliance, et cependant qu'elle voie ce qui « s'est passé depuis Tilsitt! Par le traité de Tilsitt, « Votre Majesté devait restituer aux Turcs la Mol- « davie et la Valachie[1]; cependant, au lieu de les

[1] L'empereur Alexandre, moins pour faire une objection sérieuse

« restituer, elle les a réunies à son empire. La « Moldavie et la Valachie font le tiers de la Turquie « d'Europe : c'est une conquête immense qui, en « appuyant le vaste empire de Votre Majesté sur « le Danube, ôte toute force à la Turquie, et, on « peut même le dire, anéantit l'empire ottoman...; « mais, sans ma confiance dans Votre Majesté, plu- « sieurs campagnes très-malheureuses n'eussent pu « amener la France à dépouiller ainsi son ancien « allié. En Suède, dans le temps que je restituais « les conquêtes que j'avais faites sur cette puissance, « je consentais que Votre Majesté gardât la Finlande, « qui fait le tiers des États suédois... Depuis cette « réunion, on peut même dire qu'il n'y a plus de « Suède, puisque Stockholm est aux avant-postes « du royaume, et cependant la Suède, malgré la « fausse politique de son roi, était aussi un des « anciens amis de la France. Pour récompense, « Votre Majesté exclut mon commerce *depuis la* « *Moldavie jusqu'à la Finlande* et m'inquiète sur « ce que je fais en deçà de l'Elbe. Des hommes insi- « nuants, suscités par l'Angleterre, fatiguent les « oreilles de Votre Majesté de propos calomnieux. « Je veux, disent-ils, rétablir la Pologne! j'étais « maître de le faire à Tilsitt; douze jours après la « bataille de Friedland, je pouvais être à Wilna.

« Si j'eusse voulu rétablir la Pologne, j'aurais

que pour jouer sur les mots, disait au duc de Vicence : « Le Valais « vaut bien la Valachie.»

« désintéressé l'Autriche à Vienne (en 1809).
« Je le pouvais en 1810, au moment où toutes « vos troupes étaient engagées contre la Porte.
« Je le pourrais probablement encore dans ce « moment sans attendre que Votre Majesté termine « avec la Porte un arrangement, qui sera vraisem- « blablement conclu dans le cours de cet été.
« Puisque je ne l'ai pas fait dans aucun de ces « moments, c'est donc que le rétablissement de la « Pologne n'était pas dans mes intentions ; mais, si « je ne veux rien changer à l'état de la Pologne, « j'ai le droit aussi d'exiger que personne ne se « mêle de ce que je fais *en deçà de l'Elbe*. Toutefois « il est vrai que nos ennemis ont réussi : les for- « tifications que Votre Majesté fait établir sur vingt « points de la Dwina, les *protestations* dont a parlé « le prince Kurakin pour l'Oldenbourg et l'ukase « le prouvent assez. *Moi, je suis le même pour elle;* « mais je suis frappé de l'évidence des faits et con- « traint de penser que Votre Majesté est toute dis- « posée, aussitôt que les circonstances le permet- « tront, à s'arranger avec l'Angleterre, ce qui est « la même chose que de mettre la guerre entre les « deux empires. Votre Majesté abandonnant une « fois l'alliance et brûlant les conventions de Til- « sitt, il est évident que la guerre s'ensuivrait, « quelques mois plus tôt ou quelques mois plus « tard. Cet état de méfiance et d'incertitude a des « inconvénients pour l'empire de Votre Majesté et « pour le mien. Le résultat doit être, de part et

« d'autre, de tendre les ressorts des deux empires « pour nous mettre en mesure. Tout cela est fâ« cheux. Si Votre Majesté n'a pas le projet de se « remettre avec l'Angleterre, elle sentira la néces« sité pour elle et pour moi de dissiper tous ces « nuages. Elle n'a pas de sécurité, puisqu'elle a dit « au duc de Vicence qu'elle ferait la guerre sur ses « frontières; et la sécurité est le premier bien de « deux grands États. Je prie Votre Majesté de lire « cette lettre dans un bon esprit, de n'y rien voir « qui ne soit conciliant et propre à faire disparaître, « de part et d'autre, toute espèce de méfiance, et « de rétablir les deux nations, sous tous les points « de vue, dans l'intimité d'une alliance qui, depuis « près de quatre ans, est si heureuse. » Peut-être le travail auquel je me livre, en m'identifiant presque à mon insu avec les idées de l'Empereur, ne me laisse-t-il pas une liberté de jugement tout à fait exempte de partialité; mais il me semble que, si les lettres de Napoléon ne présentent ni la pompe et l'éclat que prêtent au langage de leurs principaux acteurs quelques historiens de l'antiquité, ni la concision laborieuse de quelques autres, elles offrent souvent des mots et des passages extrêmement remarquables; et que surtout elles ont plus de valeur sous le rapport de l'instruction historique. La lettre que nous venons de rapporter donne sans doute matière à de justes récriminations; mais elle renferme aussi des arguments solides, parce qu'ils ont la vérité pour base.

A la vérité, lorsque Napoléon dit à l'empereur Alexandre : « Dans d'autres temps, avant de prendre de telles mesures contre mon commerce, « Votre Majesté me l'eût fait connaître : » il prête le flanc à une juste et facile rétorsion du même reproche appliqué à l'occupation du duché d'Oldenbourg ; mais l'empereur Napoléon est loin d'exagérer les faits lorsqu'il rappelle les sacrifices auxquels il a consenti à l'avantage de la Russie, le sacrifice du tiers de la Turquie d'Europe et celui du tiers de la Suède, les plus anciens alliés de la France. Napoléon ne donne pas même à ces concessions leur gravité réelle ; car lui-même il ne la sent pas, il ne l'apprécie pas telle qu'elle est en effet ; il croit à la durée des acquisitions qu'il a faites comme à celles qu'a faites la Russie, et cependant, à part même les chances de l'imprévu, il n'y avait point parité entre les acquisitions respectives : celles de la Russie étaient évidemment de nature à être conservées ; celles de la France, essentiellement hasardeuses et viagères.

Napoléon était dans le vrai quand il se plaignait de n'avoir contribué à l'agrandissement de la Russie que pour donner une plus grande latitude à l'interdiction du commerce français, en étendant cette exclusion de la Moldavie à la Finlande.

Relativement aux inquiétudes russes sur la Pologne, Napoléon prouve trop bien que jamais il n'a formé un projet fixe pour le rétablissement de cet État, puisqu'il n'a profité d'aucune des occasions



qui lui ont été offertes pour l'entreprendre. S'il y a eu sur ce point des torts dans sa conduite, ce n'est pas à la Russie qu'il appartient de lui en faire un crime.

En échange de ses concessions à cette puissance, l'Empereur demande à rester seul maître du terrain *en deçà de l'Elbe*. La prétention n'est pas admissible du moment qu'il existe en deçà de l'Elbe un intérêt plus ou moins grave auquel la Russie ne peut pas être indifférente.

Rien de plus juste que les observations de l'Empereur sur le mal que se font réciproquement les deux empires, en tendant, de part et d'autre, tous les ressorts de leur puissance; mais ici Napoléon raisonne dans l'ignorance des intentions secrètes de la Russie, et nous aurons bientôt lieu de reconnaître que les dispositions du cabinet de Pétersbourg n'avaient pas été, comme il le suppose, simplement comminatoires.

Peu de jours après être entré en communication directe avec l'empereur Alexandre, Napoléon faisait écrire à son ambassadeur pour ajouter encore à ses premiers raisonnements des raisonnements nouveaux. C'est surtout l'article de l'ukase d'après lequel des marchandises françaises pourraient être brûlées en Russie, qui cause à l'Empereur l'irritation la plus vive, et lui arrache les énergiques exclamations dont se compose la dépêche ministérielle : « Peut-on concevoir un état d'alliance [1]

[1] Lettre du duc de Cadore au duc de Vicence, en date du 3 mars.

« pendant lequel l'une des deux nations alliées brûle « les produits de l'autre? Quel effet un pareil auto-« da-fé peut-il produire? Qu'on en juge par celui « qu'a produit en Angleterre le brûlement de ses « marchandises récemment exécuté en France. Nous « prend-on pour une nation sourde à la voix de « l'honneur?... Ceux qui conseillent de telles me-« sures sont des perfides. Il savent bien que brûler « les étoffes de Lyon, c'est aliéner les deux na-« tions; et que la guerre ne tiendra plus qu'à un « souffle... »

Le ministre prévient le duc de Vicence que désormais, d'après les ordres de l'Empereur, on n'emploiera, dans ses chantiers et ses arsenaux, que des bois de Corse et des provinces illyriennes, que des chanvres de France et d'Italie. Ainsi, avec la Russie, plus de relations commerciales : est-ce là un état de paix et d'alliance? est-ce ainsi que pensait l'empereur Alexandre à Tilsitt? Que de mal peut faire son ukase! « L'Empereur me disait, continue le « ministre, qu'il aimerait mieux recevoir un soufflet « sur la joue, que de voir brûler les produits de « l'industrie et du travail de ses sujets... La nation « française se croira déshonorée lorsqu'on brûlera « ce qui vient d'elle. La Russie ne peut pas envahir « notre territoire; elle nous insulte dans le produit « de nos arts et de nos travaux! Obtenez, monsieur, « l'assurance secrète que ce brûlement ne sera « point exécuté sur les marchandises françaises... « Quels ne seraient pas les sentiments de l'empe-

« reur Alexandre, s'il apprenait qu'en haine de son « nom et de sa nation on a brûlé à Hambourg cinq « à six cargaisons de bois et de chanvres! et voilà « ce qui arrivera si on brûle un ballot d'étoffes « françaises. »

Comme la difficulté survenue entre les deux États sur les termes de la convention à conclure au sujet de la Pologne paraît toujours préoccuper la Russie, le duc de Cadore prescrit à l'ambassadeur de faire entendre à M. de Romansof « que tous les sympômes « de discorde qui à présent alarment l'Europe « viennent de lui et de son entêtement à tenir à une « rédaction plutôt qu'à une autre, et que lui-même « a manqué l'occasion de lier l'Empereur par une « convention dont S. M. admettait toutes les sti- « pulations, en se refusant seulement à une phrase « qui n'était ni dans le style diplomatique ni dans « le langage des convenances.

« En conversant avec l'empereur Alexandre, par- « lez aussi à son cœur; intéressez son honneur et « sa sensibilité. Dites-lui que le souverain qu'il « place dans une position si pénible est celui qui, « de son propre aveu, l'a si bien servi, celui à qui « il a dit à Tilsitt, et dans ce jour qu'il regardait « comme l'anniversaire de Pultawa : *Vous avez sauvé « l'empire russe.* Le prix de cet éminent service se- « rait donc pour l'Empereur d'être forcé de faire la « guerre à la Russie pour sauver son propre hon- « neur, et pour éviter le reproche d'avoir souffert, « dans ce haut point de gloire où il s'est élevé, ce

« que Louis XV endormi dans les bras de madame « du Barry n'aurait pas supporté...

« Comment l'empereur Alexandre, si attentif « précédemment à donner connaissance à l'Empe- « reur de ce qui pouvait l'intéresser, n'a-t-il pas « écrit un seul mot au moment où il prenait une « mesure si propre à influer sur les relations des « deux empires?

« Au moment de vous retirer, il faut que vous « effaciez cette tache. Vous exprimerez au gouver- « nement russe le désir d'emporter avec vous un « gage de l'union des deux États et du maintien de « leur alliance. » Malgré le profond ressentiment que lui causait le règlement sur les douanes, l'Empereur cependant ne voulut pas voir, dans cette évidente agression, une cause de guerre, mais bien un motif de se mettre sur ses gardes. « Je ne ferai « point[1] la guerre, écrivait-il, pour raison de l'ukase « et du tarif, mais je me tiendrai en mesure contre « les effets du mauvais esprit qui a dicté cet acte... « J'ai dit moi-même à M. de Czernichef que, depuis « que j'ai connu l'ukase, j'avais levé la conscrip- « tion, et que cet acte me coûterait une centaine « de millions cette année. J'envoie six bataillons « polonais pour renfoncer la garnison de Dantzig. » L'Empereur veut que le duc de Vicence soit informé de ces dispositions pour tranquilliser le cabinet de

[1] Lettre de Napoléon à son ministre des affaires étrangères, en date du 3 mars.

Pétersbourg : l'ambassadeur dira qu'elles ont lieu pour prémunir cette place contre les tentatives des Anglais. « Enfin, poursuit Napoléon, quel mal d'a-« vouer qu'une place de cette importance doit être « assurée dans la circonstance actuelle? »

Précisément le même jour où Napoléon fait transmettre ce genre d'informations au duc de Vivence, l'empereur Alexandre emploie, de son côté, le même mode de justification. Selon lui, c'est la France qui a fait les premiers armements. « L'An-« gleterre, dit-il, a vainement frappé ici à toutes « les portes : elles lui sont toutes fermées; s'il a « fait des préparatifs intérieurs, c'est pour n'être « pas pris au dépourvu. »

L'empereur Napoléon ne cessait de renouveler les mêmes avis au duc de Vicence. Celui-ci devait s'attacher à faire sentir au cabinet de Pétersbourg qu'il n'était pas possible de laisser Dantzig sans une forte garnison. « puisque les Anglais[1], avec « huit à dix mille hommes dans la Baltique, pour-« raient surprendre ce point important. » Il fera connaître que l'Empereur aura, cette année, des camps à Toulon, à Boulogne, sur l'Escaut et au Texel. L'Empereur n'a nulle envie de chercher aucune espèce de querelle à la Russie, mais il serait forcé d'agir autrement, « si elle se remettait avec « l'Angleterre. » Le duc de Vicence entretiendra le ministère russe de la position fâcheuse des Anglais,

[1] Lettre de Napoléon, en date du 1er mars.

de leurs discussions avec les Américains, de l'espérance qu'on peut avoir d'en venir à un résultat, « si l'on marche franchement en Russie; de la né« cessité d'arranger les affaires relatives au com« merce pour éviter toute acrimonie, *et de finir « également les affaires d'Oldenbourg.* »

L'Empereur, considérant Dantzig comme une sauvegarde commune de ses alliés, en compose particulièrement la garnison de troupes appartenant à la confédération du Rhin. Par des lettres directes aux rois de Bavière et de Virtemberg, il demande à chacun de ces princes deux bataillons formant quinze à seize cents hommes : déjà il se trouve à Dantzig six bataillons polonais et trois saxons; le roi de Westphalie en doit aussi envoyer trois; si l'Empereur a recours à ses alliés pour former cette garnison qui doit être de quinze mille hommes, « c'est afin de ne pas alarmer[1] mal à propos la « Russie en plaçant sur ce point quinze mille Fran« çais, que l'exagération aurait bientôt portés à « trente mille. » Dans ses lettres aux deux rois, Napoléon a soin de déclarer qu'il n'a aucune raison de requérir les contingents; que sa demande actuelle est une simple mesure de précaution, soit parce que les Anglais doivent envoyer une escadre dans la Baltique, soit parce que la place de Dantzig, qui seule peut écarter la guerre, doit être à l'abri de toute inquiétude : il avoue cependant que sa si-

[1] Lettre de Napoléon au roi de Bavière, en date du 18 mars.

tuation avec l'empereur Alexandre a un peu changé. « Je suis toujours bien, dit-il, avec la Russie ; ce« pendant, plus froidement. »

L'Empereur a raison de craindre que l'on ne grossisse à Pétersbourg les mouvements qu'il opère, comme les rapports qu'il reçoit grossissent les mouvements de la Russie. Pour remédier à cet inconvénient, il voudrait qu'il s'établît entre les deux cabinets une communication franche des mouvements respectifs. Par exemple, il a fait passer vingt mille fusils en Saxe ; à Pétersbourg, on prétend qu'il y en a envoyé soixante mille. « Désormais rien « ne se fait de part et d'autre, qui ne soit enve« nimé[1]. Le meilleur moyen d'empêcher l'effet de « cette malveillance, c'est de se prévenir mutuelle« ment de tout ce qui serait susceptible de donner « lieu à de mauvaises interprétations. » Ces idées doivent former le fond d'une note à remettre au prince Kurakin, en l'informant de la marche des troupes destinées à renforcer la garnison de Dantzig.

Toujours occupé de la même pensée, l'Empereur veut en faire à chaque moment retentir l'expression à Pétersbourg. Hier, c'était une note qu'il faisait adresser au prince Kurakin ; aujourd'hui, c'est un billet ; demain, ce sera une lettre. Par le billet (l'Empereur ordonne de l'intituler ainsi), le ministre doit faire bien comprendre que les mesures prises

[1] Lettre de Napoléon à son ministre des affaires étrangères, en date du 19 mars.

en Russie le mettent dans le cas d'en adopter qui y répondent, «*mais que ce n'est pas lui qui a com-« mencé*[1]*;* qu'on n'avait remué ni une pelle ni une « pioche à Dantzig; qu'on n'y avait pas fait entrer « un convoi; qu'il n'y avait pas même de garnison « dans cette ville. Rappelez le désir que j'ai, comme « je l'ai témoigné par la lettre que j'ai remise au « comte Czernichef, *qu'on en vienne à une expli-« cation, et que de part et d'autre tout cela cesse.*»

A peine l'ordre pour l'expédition de ce billet a-t-il été exécuté que l'Empereur ne se borne plus à ce langage bref et presque inofficiel; il veut que son ministre écrive au prince Kurakin une longue lettre qu'il lui envoie : l'Empereur commence par démentir les bruits accrédités à Pétersbourg.

On a prétendu en Russie qu'un train d'artillerie était arrivé à Dantzig : cela est faux; que les troupes de la confédération ont été requises par l'Empereur : ce fait est faux également; on a seulement demandé quelques bataillons à la Bavière et au Virtemberg (nous avons vu pour quel usage); que la Saxe a acheté soixante mille fusils : tout ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il lui en a été cédé vingt mille. Napoléon nie formellement qu'on ait fait à Dantzig des fortifications considérables, comme on affecte de le croire à Pétersbourg, «et cependant, dit-il, « il est à la connaissance de tout le monde que « depuis l'année dernière on travaille à la fois à

[1] Billet du 27 mars adressé au prince Kurakin.

« vingt places de guerre sur la faible frontière du « duché de Varsovie; qu'on a créé de nouveaux ré- « giments, enfin qu'on se méfie de la France, et « en cela les ennemis du continent ont réussi. Tout « le monde sait qu'il n'y avait en Russie de favo- « rable à la France que l'Empereur[1] lui-même. La « création de ces nouvelles places, de ces nouveaux « régiments, ces préparatifs qui ne peuvent que « détériorer votre change, *le mouvement des troupes « de Finlande*[2] *et de Sibérie sur la frontière du du- « ché, le retour de deux divisions de Moldavie et de « Valachie*, qui ne peuvent que retarder votre « paix avec les Turcs, puisque cela tend à leur « donner une confiance que jusqu'à présent aucune « démarche de la France n'a encore autorisée, tout « prouve que l'empereur Alexandre n'est plus dans « les sentiments de Tilsitt. La facilité avec laquelle « on fait parvenir les faux bruits à son oreille laisse « assez prévoir l'exagération qu'on va donner à « quelques dispositions devenues nécessaires à la « sûreté de l'empire. » Ici l'Empereur donne le détail des mouvements ayant pour objet de garantir Dantzig « qui est le boulevard de la confédération. » Aucun contingent n'a été demandé; aucun mouvement extraordinaire n'a lieu dans l'intérieur de l'empire. Des camps à Boulogne, à Utrecht et sur

[1] Ce devait être pour l'empereur Napoléon un motif de le ménager davantage et d'éviter tout ce qui pourrait nuire à ce prince dans l'esprit de ses sujets.

[2] Les mots en lettres italiques ont été ajoutés par l'Empereur.

l'Escaut, les dépenses dans nos chantiers, qui élèveront à vingt-cinq le nombre des vaisseaux de haut bord déjà lancés, marquent suffisamment que les idées de l'Empereur sont toujours portées vers la guerre maritime. «La réunion d'Oldenbourg et « des pays voisins n'a eu que ce but : les débats de « la chambre des communes et la malheureuse si- « tuation du commerce de l'Angleterre prouvent « que ce but peut être atteint. »

Tandis que l'empereur Napoléon répétait chaque jour, et sous diverses formes, l'expression du désir qu'il avait d'en venir à une explication franche et de finir l'affaire de la principauté d'Oldenbourg, l'empereur Alexandre, tout en disant qu'il tenait toujours à la paix, qu'il persévérait dans le système, au lieu de répondre aux avances françaises pour une explication, pour un arrangement, continuait à vouloir *protester*, comme s'il eût dû se déshonorer en ne protestant pas. « Quelle serait, « disait-il[1], l'opinion de ma nation, si je ne *récla-* « *mais* pas, quand l'Europe et la France elle-même « ont vu, dans l'occupation de la principauté d'Ol- « denbourg et dans la conduite qu'on a tenue en- « vers le duc, *un soufflet donné à une puissance* « *amie?* » Le mot était juste, le mécontentement fondé; mais ne pouvait-on réclamer que par une protestation publique, par un appel aux autres puissances? Si on voulait rester dans des relations

[1] Lettre du duc de Vicence, en date du 21 mars.

amicales avec la France ; ne valait-il pas mieux admettre des explications, accueillir des moyens d'arrangement ou même en proposer, qu'ajouter à l'embarras de la situation le surcroît d'un incident qui ne ferait que l'aggraver et la compliquer davantage ? Peut-être le chancelier, comte de Romansof, qui personnellement répugnait à la guerre, s'imagina-t-il de bonne foi pouvoir concilier deux choses inconciliables, la dénonciation à l'Europe de l'infidélité d'un allié, et le maintien de l'alliance. Cette idée n'est pas invraisemblable, de la part de ce chancelier qui aimait beaucoup la lutte des mots et les formalités de la science diplomatique. C'est dans cet esprit, selon toute apparence, que fut rédigée la protestation fameuse[1] qui, loin d'atténuer le mal, le rendit irrémédiable.

Dans l'intervalle des communications précédentes, le colonel Czernichef était arrivé à Pétersbourg, apportant la lettre de l'empereur des Français du 28 février. Quoiqu'elle offrît la preuve manifeste de ses dispositions à un rapprochement, elle n'avait rien changé à celles du cabinet russe qui, dans ces mêmes mois de février et de mars, avaient eu, du moins momentanément, un tout autre caractère, comme on pourra bientôt en juger par le langage même de l'empereur Alexandre.

L'empereur Napoléon, qui s'était flatté que cette lettre produirait un tout autre effet à Pétersbourg,

[1] Nous la citerons plus tard.

étonné de ne point recevoir de réponse, fit écrire de nouveau au duc de Vicence qu'il devenait urgent de mettre un terme à l'incertitude où le laissait le silence de la Russie; que les préparatifs étaient, des deux côtés, un malheur; que la France surtout n'avait point fait de mouvement qui pût justifier la marche des quatre divisions rappelées de la Moldavie, sur les frontières du grand-duché[1].

Dans ce même moment, on rédigeait les instructions destinées au nouvel ambassadeur. Après avoir fixé son choix, l'Empereur avait aussitôt chargé le ministre des affaires étrangères de bien faire comprendre au général Lauriston les questions de neutralité, de commerce et autres que ce général, disait-il, ne devait guère connaître. Les instructions roulaient sur trois points principaux, l'ukase, la Pologne, la Turquie. Comme, avant d'être arrêtées, elles subirent divers changements, nous en donnerons quelques variantes propres à faire juger la véritable pensée de l'Empereur.

L'ukase relatif aux douanes était naturellement présenté comme un fait grave, auquel en France on avait dû être extrêmement sensible. Quelques mois auparavant, la Russie promettait encore de donner plus d'énergie à ses mesures répulsives contre l'Angleterre, et tout d'un coup c'était le commerce français qu'on s'attachait à proscrire!

[1] Le duché de Varsovie n'a jamais eu le titre de grand-duché; c'était une de ces inexactitudes qui échappaient souvent à l'Empereur.

A l'égard des produits du sol de la France, l'outrage se joignait à l'exclusion : les formules de l'ukase étaient évidemment dérisoires. On excluait les vins français en bouteilles, et c'est en bouteilles que s'expédiaient les vins qui ont le plus de faveur dans le Nord! On les admettait en tonneaux, *mais par mer*, et la mer n'était pas libre! De plus on quadruplait les droits qu'ils devaient payer! Enfin, par un contraste fort significatif, l'ukase ordonnait pour les marchandises anglaises la confiscation, pour les marchandises françaises le brûlement! Cependant l'Empereur ne fera la guerre ni pour l'ukase ni pour la Pologne; il ne la ferait que dans deux hypothèses qu'il indique : « Je ne ferai point « la guerre pour la Pologne, quoique je ne veuille « pas souffrir qu'il soit fait d'empiétement sur le « duché, ni qu'il lui soit fait aucun tort... Je ne « ferai point la guerre pour le tarif des douanes, « quoique le dernier ukase soit contraire au traité « de Tilsitt, et que l'idée de brûler les marchan- « dises d'une puissance amie et alliée implique « contradiction avec les idées d'amitié et d'alliance; « mais quelques graves que soient ces griefs, je ne « ferai la guerre que *dans le cas où la Russie vou-* « *drait autre chose que la rive gauche du Danube;* « ou bien, *dans le cas où cette puissance, déchirant* « *le traité de Tilsitt, ferait sa paix avec l'Angleterre.*

« Cet *ultimatum* ne doit jamais être *prononcé;* « mais, si cela devenait nécessaire, dans les con- « versations avec M. de Romansof et l'empereur,

« le comte Lauriston pourrait *le laisser entrevoir.* »

Après avoir dicté ce qui précède, l'Empereur juge qu'il a été trop positif, trop explicite; il modifie lui-même ces pensées et ces expressions, et, dans tous les cas, quoi que fasse la Russie, il veut que son ambassadeur attende ses ordres: « Ferait-« on la paix avec l'Angleterre, marcherait-on sur « Constantinople, l'ambassadeur doit seulement « me prévenir, et ne faire aucune démarche qu'il « n'y soit spécialement autorisé. » Après ce correctif, l'Empereur revint aux questions de Turquie et de Pologne. La continuation de la guerre entre la Russie et les Turcs serait avantageuse à la France sans cependant qu'on la désire... Si la paix se fait, la Russie ne doit rien garder sur la rive droite. La France ne peut pas souffrir que la Russie y fasse mettre un prince grec, même nommé par les Turcs. Ce serait, pour elle, un moyen d'étendre son influence, « d'arriver par les Monténégrins et par la « Morée sur la Méditerranée. Pour cela, l'Empereur « est décidé à s'y opposer. » La question des principautés de Moldavie et de Valachie demande beaucoup de prudence. Actuellement la politique de l'Empereur est de ne pas s'en mêler; mais il ne faut pas faire de déclaration; car, « si les affaires « continuaient à se brouiller entre les deux puis-« sances, il scrait probable que la Russie finirait « par ne pas conserver[1] ces deux provinces. »

[1] La prédiction s'est réalisée, mais par une autre cause que

A l'égard de l'Angleterre, l'ambassadeur doit, par insinuation ou par d'autres moyens, empêcher toute relation commerciale de la Russie avec cette puissance. Il est probable que la moindre apparence d'une conclusion de paix avec les Anglais sera le signal de la guerre, « à moins que des circonstan- « ces imprévues ne fassent penser à l'Empereur « qu'il soit préférable de gagner du temps ; mais il « est important que la Russie comprenne la gravité « de la démarche qu'elle ferait. »

Quant à la Pologne, il faut présenter la question sous ce point de vue, « que l'Empereur fait l'im- « possible pour ôter tout soupçon de ce côté, et « pour empêcher que les ennemis des deux empi- « res aient aucun prétexte de troubler l'harmonie; « il faut employer toutes les formes pour prouver « que la politique de la France n'est pas là. La « France n'a qu'une pensée : la guerre avec l'An- « gleterre; qu'un but, la paix maritime. »

Il était recommandé à l'ambassadeur de tâcher de parvenir à la conclusion d'un traité de commerce sur la base déjà proposée par le duc de Vicence. Cette base était que les bâtiments français exporteraient de Russie une valeur égale à celle des produits de France qu'ils y auraient importés.

Ces instructions préparées pour le nouvel ambas-

l'entendait Napoléon. Si ces deux provinces n'ont pas été conservées par la Russie, c'est que, pour se former des alliances contre lui, elle a dû abandonner ce qu'elle n'aurait pu obtenir que par lui.

sadeur en Russie, les modifications même qu'y introduit l'empereur Napoléon après avoir voulu d'abord une rédaction plus vive, attestent que, s'il ne redoutait pas la guerre, du moins il ne la cherchait pas, puisqu'il n'en admettait la possibilité que pour deux hypothèses, sur lesquelles il lui eût été difficile de se montrer indifférent, la réconciliation de la Russie avec l'Angleterre et une invasion russe dans les États ottomans qui eût dépassé la limite des concessions d'Erfurth.

Quoique Napoléon n'eût pas reçu de réponse à sa lettre du 28 février [1], au lieu de mettre un vain amour-propre à attendre cette réponse dans un orgueilleux silence, il écrivit, pour servir d'introduction à son ambassadeur, une lettre nouvelle, mêlée d'expressions affectueuses et de raisonnements, qui eût dû, à ce qu'il semble, amener quelque chose d'analogue de la part de l'empereur Alexandre; mais celle-ci n'aura pas plus de résultats que la première. « Je n'envoie pas à Votre « Majesté, disait Napoléon [2], un homme consommé « dans les affaires, mais un homme vrai et droit « comme les sentiments que je lui porte; et cependant je reçois chaque jour de Russie des nouvel« les qui ne sont point pacifiques. Hier, j'ai appris « de Stockholm que les divisions russes de la Fin« lande étaient parties pour s'approcher des fron-

[1] Lettre de Napoléon portée à l'empereur Alexandre par le colonel Czernichef.

[2] Lettre de Napoléon à l'empereur Alexandre, en date du 6 avril.

« tières du grand-duché. Il y a peu de jours, j'ai « été instruit de Bucharest, que quatre divisions « ont quitté les provinces de Moldavie et de Vala- « chie pour se rendre en Pologne, et qu'il ne reste « que quatre des divisions de Votre Majesté sur le « Danube. Ce qui se passe est une nouvelle preuve « que la *répétition* est la plus puissante figure de « rhétorique. On a tant *répété* à Votre Majesté que « je lui en voulais, que sa confiance a été ébranlée. « Les Russes quittent une frontière où ils sont né- « cessaires, pour se rendre sur un point où elle n'a « que des amis. Cependant j'ai dû penser aussi à « mes affaires, et me mettre en mesure. Le contre- « coup de mes préparatifs portera Votre Majesté à « accroître les siens. Ce qu'elle fera, retentissant « ici, me fera faire de nouvelles levées, et tout « cela pour des fantômes! Ceci est la répétition de « ce que j'ai vu en 1806 en Prusse, et en 1809 en « Autriche. Pour moi, je resterai l'ami de Votre « Majesté, quand cette fatalité qui entraîne l'Eu- « rope devrait un jour mettre les armes à la main « à nos deux nations. Je me réglerai sur ce que fera « Votre Majesté. *Je n'attaquerai jamais,* et mes « troupes ne s'avanceront que lorsque Votre Majesté « aura déchiré le traité de Tilsitt. *Je serai le premier* « à désarmer et à tout remettre dans la situation « où étaient les choses il y a un an, si Votre Majesté « veut revenir à la même confiance. A-t-elle jamais « eu à se repentir de la confiance qu'elle m'a té- « moignée? Je charge bien spécialement le comte

« Lauriston de lui dire combien je lui désire de « bonheur, combien je suis contrarié de penser « qu'elle éprouve des embarras et de la peine pour « les fausses notions qu'elle s'est laissé donner de « ma politique et de mes sentiments, et combien « je serais heureux de la voir replacée dans la même « route qu'à Tilsitt et à Erfurth... » Si la prudence conseille de ne point ajouter une foi aveugle aux apparences, ce serait, d'autre part, une erreur de ne voir que fausseté dans les paroles des princes, et surtout dans celles d'un prince d'un grand caractère. Lorsque l'Empereur fait allusion à une figure de rhétorique dont il proclame la puissance, ce n'est point de sa part un simple jeu d'esprit. Cette remarque a un fond de vérité qui se reconnaît sans cesse dans les affaires; seulement l'Empereur a tort de ne pas se comprendre lui-même dans son application. C'est aussi une citation juste que celle de ce qui s'est passé pour la Prusse en 1806, pour l'Autriche en 1809. A ces deux époques, on a fait des préparatifs sans avoir d'abord résolu la guerre, et on a fini par la guerre parce qu'on en avait fait les préparatifs.

Il nous semble encore que Napoléon, en disant qu'*il sera le premier à désarmer* si l'empereur Alexandre veut revenir à son ancienne confiance, met franchement ce dernier sur la voie d'une réconciliation, en cas qu'il la désire. Je ne suis pas plus injuste envers Alexandre qu'envers Napoléon. J'avoue que, dans mon opinion, ce désir de rapprochement

existe chez tous deux, mais l'un et l'autre sont gênés par leurs propres actes ; après les avoir légèrement hasardés, ils en sont devenus esclaves. Il faut ou que Napoléon recule pour l'occupation d'Oldenbourg, ou que l'empereur Alexandre renonce à son idée de protestation. Des deux côtés prédomine un sentiment d'orgueil malentendu, et les destinées du monde sont à la merci d'une susceptibilité d'amour-propre. Là est la difficulté à résoudre, et ils ne feront rien ni l'un ni l'autre pour y parvenir : silencieux sur ce point essentiel, ils parleront volontiers et beaucoup sur les faits accessoires.

En même temps que l'empereur Napoléon ouvrait la voie à son nouvel ambassadeur par une lettre à l'empereur Alexandre, il faisait recommander au duc de Vicence de mettre à profit les derniers moments de son séjour en Russie pour éclairer la situation des deux empires et les replacer l'un envers l'autre dans de meilleurs termes. L'Empereur trouvait que le duc de Vicence avait été mal informé; qu'on lui avait fait mystère de tout à Pétersbourg ; que c'étaient bien cinq divisions, et non deux ou trois, qui se rendaient de Moldavie en Pologne; que tout s'ébranlait dans l'empire russe ; qu'en un tel état de choses, il y avait urgence de savoir ce qu'on voulait, puisque ces grands mouvements obligeaient aussi la France à des armements dispendieux : « Écrivez que je ne me plains en rien [1] de la

[1] Lettre de Napoléon au duc de Cadore, en date du 15 avril.

« Russie, que je ne veux[1] rien... Je désire qu'avant « de revenir, le duc de Vicence ait quelque explication et qu'il puisse savoir quels moyens il y a « de faire renaître la confiance. » Au moment où l'empereur Napoléon s'exprimait ainsi avec son ministre des relations extérieures, le duc de Cadore, celui-ci était prêt à quitter ce département, où il allait être remplacé par le duc de Bassano. Il se conforma auparavant aux intentions de l'Empereur en transmettant le 18 avril ses volontés au duc de Vicence. Le même jour son successeur, par une autre dépêche qui partit en même temps, allait plus loin et donnait encore à l'ambassadeur plus de latitude. Sur les deux questions qui formaient les griefs de la Russie, le duché d'Oldenbourg et la Pologne, le nouveau ministre écrivait : « Que faut-il pour « rassurer cette puissance? Si ce qu'elle désire est « *faisable*, j'ai l'ordre de vous le dire : *cela sera* « *fait.* » Cette déclaration, répétée à Pétersbourg, n'amena rien de précis de la part de l'empereur Alexandre. A l'égard du duché d'Oldenbourg, ce n'est pas à lui, répond-il, à expliquer ce qu'il veut. Erfurth n'est pas un équivalent; c'est à la France à en proposer un. Il attend justice de l'empereur Napoléon, et justice telle qu'il doit l'espérer pour un de ses plus proches parents, pour l'oncle d'un allié tel que lui. Quant au duché de Varsovie, tout dans

[1] De son côté, l'empereur Alexandre avait dit au duc de Vicence, dans les derniers jours de mars, « qu'il ne demandait rien, « que la Russie n'occupait déjà que trop d'espace. »

ce duché, suivant l'empereur Allexandre, annonce la guerre, et, si en France on ne veut pas la guerre, il ne faut pas promener sur la frontière russe le spectre de la Pologne. Telles sont les allégations par lesquelles la Russie répond au langage précis de la France. Vainement on lui demande ce que l'on doit faire pour la rassurer : il semble qu'elle ne veuille pas être rassurée, afin de conserver toujours le droit de se plaindre.

CHAPITRE II.

FRANCE ET RUSSIE. — FRANCE ET AUTRICHE. — FRANCE ET PRUSSE.

Naissance du roi de Rome.—Allocution de l'Empereur du 24 mars au conseil général du commerce. — Versions diverses de l'allocution de l'Empereur. — Protestation de la Russie sur la réunion du duché d'Oldenbourg à la France. — Parole indiscrète de l'empereur Alexandre. — Projet d'agression de la Russie en 1811. — Indices de ce projet. —Intrigues russes dans le duché de Varsovie. — Fêtes à Varsovie pour la naissance du roi de Rome. — Reproches mutuels sur les armements. — Refus de Napoléon de rien céder au duché de Varsovie. — Précautions contre une invasion russe. — Inquiétudes réciproques. — Offres réitérées de négociation de la part de la France. — Temporisation de la Russie. — Insinuations russes contre l'existence du duché de Varsovie. — Allocution de Napoléon au prince Kurakin. — Double but de cette allocution. — Rapport à l'Empereur. — Mouvements de l'armée française. — Arrière-pensée en faveur de la Turquie. — Renonciation d'Alexandre à toute prétention sur le duché.

Au milieu de ces débats qui, couverts encore d'un certain mystère, ne semblaient pas devoir altérer les faveurs que la fortune depuis tant d'années prodiguait à Napoléon, un bienfait de plus venait de mettre le comble à ses prospérités. Le 20 mars, il lui était né un fils auquel il avait donné le titre de roi de Rome, roi au berceau, destiné à ne régner jamais. La Rome des Césars put accep-

ter sans abaissement l'honneur de voir porter son nom par le fils d'un héros égal au moins à tout ce qu'elle avait produit de plus grand. D'une extrémité de l'Europe à l'autre, la naissance d'un héritier direct de l'Empereur des Français fut un grand événement politique. Elle était, pour les peuples et pour les princes [1], un effet de sa merveilleuse étoile; pour les uns et pour les autres, une espérance. On pensa que le sentiment de la paternité allait du guerrier faire un prince pacifique; un homme d'avenir; qu'assuré d'un successeur à qui il pouvait léguer son immense empire, il fonderait désormais sa politique sur des idées de conservation : il était trop tard; avant cette époque, le mal était fait. Conserver ce qu'il avait acquis cessait déjà d'être au pouvoir de Napoléon. Le principe de sa mésintelligence avec l'empereur Alexandre avait pris un développement sans remède et peut-être fut-ce l'enivrement du bonheur qui, dans les premiers jours après la naissance de son fils, vint donner encore à ses sentiments et à son langage une exagération présomptueuse, peu propre à calmer l'irritation, et à désarmer le ressentiment. A propos des félicitations qui l'assaillirent de toutes parts, l'Empereur, en réponse à celles du conseil général du commerce et des manufactures,

[1] A mon passage à Dresde pour me rendre à Varsovie, la reine de Saxe me disait : « Les archiduchesses commencent toujours « par une fille. Si l'impératrice accouche d'un prince, ce sera un « miracle qui tiendra aux destinées de l'Empereur. »

avait adressé à ce conseil une allocutation au moins peu réfléchie, dont il est temps de parler, arrivés comme nous sommes au moment où vont s'en manifester les conséquences. Ce fait particulier, qui avait eu lieu le 24 mars, n'était pas connu à Pétersbourg le jour où le duc de Vicence remettait à l'empereur Alexandre la lettre par laquelle Napoléon lui annonçait la naissance de son fils; suivant cet ambassadeur, le monarque russe, en recevant l'importante nouvelle, avait paru éprouver un redoublement d'affection pour l'heureux père du roi de Rome, et quelques mois plus tôt la sincérité de la joie que témoigna ce prince n'eût pas été suspecte : peut-être même alors la mettre en doute était une injustice; mais, peu de jours après, des rapports plus ou moins fidèles, que l'on reçut en Russie par diverses voies sur la conversation du 24 mars, vinrent aujouter aux anciens griefs un grief nouveau, et le mal ne fit que s'accoître.

Après cette étrange conversation, l'empereur Napoléon n'avait pas été le dernier à s'apercevoir des interprétations fâcheuses que ses paroles pouvaient recevoir au dehors. Dans le désir d'empêcher qu'elles ne fussent travesties et envenimées, il chargea son ministre des relations extérieures de les faire connaître en Russie comme il désirait qu'elles y fussent présentées et comprises. « J'ai « détourné les négociants, écrivait-il[1], de se lier

[1] Lettre de l'Empereur au duc de Bassano, en date du 1er avril.

« d'intérêt avec le commerce britannique, en leur « disant que l'Angleterre perdrait tous ceux qui « s'attacheraient à elle; qu'elle ne pouvait espérer « soutenir ses excessives dépenses qu'en usurpant « la souveraineté de tout l'univers; mais que je lui « avais ôté cette souveraineté en parvenant à l'ex- « clure de la partie du monde qui consomme da- « vantage; que je savais le grand convoi que les « Anglais expédient en ce moment... Que leurs « marchandises seraient arrêtées partout, en « Prusse, même en Russie, parce que, *quelque « chose qu'on leur dît*, l'empereur Alexandre avait « déclaré vouloir rester en guerre avec le gouver- « nement britannique comme seul moyen de con- « server la paix; que sans doute les Anglais cher- « cheraient de toute manière à nouer une trame « avec le continent, mais *que je la couperais avec « mon épée.* »

Cette lettre de l'Empereur, si elle offrait quelques-unes des phrases qu'il avait prononcées, n'en renfermait qu'une très-faible partie, et prouve seulement ce qu'il voulait qu'on en pensât à Pétersbourg. Ce mode de communication ne fut pas le seul que l'on mît en usage. Une gazette d'Altona, *l'Abeille*, publia un récit détaillé de l'audience du 24 mars, et, vu l'état de dépendance où se trouvaient alors les gazettes continentales, il était manifeste que ce récit venait du gouvernement français. D'un autre côté, on colportait en Russie une relation manuscrite, pareillement fort

étendue, de la même audience ; mais celle-ci avait évidemment une autre origine. Le but de la première de ces versions était de déguiser les torts de Napoléon, s'il en avait eu de réels ; la seconde tendait à faire ressortir ces torts et à les exagérer : quoique conçues dans un esprit différent, toutes deux offrent des traits nombreux de ressemblance. Comme ce sont les actes et les paroles de 1811 qui préparent la guerre de 1812, nous devons attacher à ces deux versions qui offrent quelque différence entre elles assez d'importance pour nous croire obligé de faire ici des citations, même un peu longues, de l'une et de l'autre.

Suivant la *Gazette d'Altona*, Napoléon avait dit : « Je serais allé à Wilna *et plus loin*, sans la promesse de l'empereur Alexandre de s'unir à moi « pour conclure la paix avec l'Angleterre. » Après une sortie sur le mauvais état des finances de l'Angleterre et de plusieurs autres puissances, il avait ajouté : « J'ai deux cents millions dans mon tré- « sor particulier aux Tuileries. Je reçois neuf cents « millions d'impôts payés en écus... Si j'étais hé- « ritier du trône de Louis XV et de Louis XVI, je « serais forcé de demander à genoux la paix au « gouvernement anglais ; mais j'ai succédé aux « empereurs de France... »

Ces mêmes idées se trouvent, mais en termes plus énergiques, dans la version russe ; voici comment elles y étaient exprimées : « Si j'ai fait « la paix à Tilsitt, c'est que l'empereur Alexandre

« a promis de ne plus communiquer avec les An-« glais. Rien ne se serait opposé à ce que je fusse « allé *à Riga, à Moscou, à Pétersbourg*... »

« Mes revenus sont clairs. J'ai deux cents mil-« lions *à moi* [1] dans mes caves ici dessous. Je n'en « ai pas besoin pour prendre mon café et mon cho-« colat. Ils seront pour l'État si cela devient né-« cessaire...

« Si je n'étais que roi de France, je ferais comme « Louis XIV et Louis XV. Je suis l'empereur *du* « *continent*. Il faut remonter à Charlemagne pour « avoir une idée de ma puissance... »

Ce sont là les passages les plus remarquables sur lesquels diffèrent les versions d'Altona et de Pétersbourg. Les autres au fond sont les mêmes, et la diversité des mots ne change rien aux pensées. Ainsi, dans l'une et l'autre se trouvent en termes presque pareils les idées suivantes : « On « s'est moqué ici, en Europe, de mes décrets de « Berlin et de Milan; en Angleterre, on n'en rit « pas. Ces décrets sont devenus les lois fondamen-« tales de mon empire pour la navigation neutre. « Je regarde le pavillon comme une extension du « territoire. La puissance qui le laisse violer ne « peut être considérée comme neutre. Le sort du « commerce américain sera bientôt décidé... Les « relations avec l'Angleterre doivent entièrement

[1] Ces deux cents millions étaient le résidu non employé des contributions de guerre perçues en Prusse et en Autriche.

« cesser. Je vous le dis bien haut, messieurs les « négociants; ceux de vous qui ont des affaires à « terminer, des fonds à retirer, doivent le faire le « plus tôt possible. Le continent restera fermé aux « importations de l'Angleterre. Je resterai armé « de pied en cap pour faire exécuter mes décrets « *dans la Baltique...* » A la suite du passage sur la différence de sa position comparée à celle des rois de France, l'Empereur avait poursuivi : « Autrefois la France ne pouvait construire des « vaisseaux qu'en temps de paix. Aujourd'hui je « suis maître de toutes les bouches des grandes ri- « vières, de l'Adriatique jusqu'à l'Elbe. Je puis « construire en tout temps; rien ne peut m'empê- « cher d'avoir une flotte de *deux cents vaisseaux* « et de les armer. Je sais que les Anglais ont de « meilleurs amiraux, et c'est un grand avantage; « mais, à force de les combattre, nous appren- « drons à les vaincre. Nous perdrons peut-être « une première, une deuxième, une troisième « bataille navale; mais nous gagnerons la qua- « trième, et je les subjuguerai, parce qu'à la « longue le plus fort doit finir par subjuguer le « plus faible... Dans mon empire, le commerce de « l'intérieur s'élève au delà de quatorze milliards. « Je sais que Bordeaux, Hambourg et d'autres « ports souffrent pas l'interruption du commerce « maritime. Des règlements minutieux, dernière- « ment faits par l'empereur Alexandre, porteront « aussi préjudice aux manufactures de Lyon; ce

« sont des pertes individuelles, je cherche à les « soulager... La Russie a du papier-monnaie, l'Au- « triche de même ; l'Angleterre en est encombrée. « La France est le pays le plus riche du globe. » (Là se plaçaient les mots que nous avons cités sur les finances françaises.) « Je ne changerai pas de « longtemps mon tarif des douanes. Vous êtes fins, « messieurs les négociants ! plusieurs d'entre vous « font la contrebande ; si je vous manque à la pre- « mière, à la seconde, à la troisième ligne de « douanes, je vous saisirai à la quatrième : je « poursuivrai l'épée dans les reins tous les frau- « deurs... Dans peu je prohiberai le sucre et l'in- « digo. La chimie a fait aujourd'hui tant de pro- « grès, qu'il est possible qu'elle opère dans les « relations commerciales, en sens inverse, une « révolution aussi extraordinaire que celle qu'a « produite la découverte de la boussole. »

L'Empereur avait terminé ce long entretien par une allusion à l'encombrement, ruineux pour les Anglais, de leurs marchandises sur les marchés de l'Amérique méridionale, et par des avis fort raisonnables adressés à ses auditeurs : « Ici comme « en Angleterre, les manufacturiers ont fait des « imprudences et des folies : ce n'est pas tout de « fabriquer, il faut avoir et connaître les moyens « de vendre, et ne point faire dix aunes d'étoffe « quand on ne peut en déboucher que quatre. Le « commerce est un état honorable ; mais ses bases « essentielles doivent être la prudence et l'écono-

« mie. Il faut être sages, messieurs; le négociant « ne doit pas gagner sa fortune comme on gagne « une bataille; il doit gagner peu et constam- « ment. »

Parmi les divers traits des deux versions dont nous avons tiré tout ce qui précède, il en est un que l'on peut admettre sans contestation, c'est celui qui concerne le trésor particulier de l'Empereur. Napoléon a pu dire qu'il avait deux cents millions *à lui,* puisqu'il corrige aussitôt cette énonciation ambitieuse en ajoutant *qu'ils seront à l'État* s'ils lui sont nécessaires; mais il est un autre propos qui ne nous paraît pas vraisemblable. Que l'Empereur ait dit au pape et au roi de Naples : « Je « suis empereur de Rome et de l'Italie; » on le conçoit; il n'a dû dire à personne : « Je suis em- « pereur du continent, » Ce mot eût été une offense gratuite non-seulement pour la Russie, mais aussi pour l'Autriche. Nous croyons qu'il y a là une altération visiblement malveillante de son véritable langage; mais, à part ce trait que nous n'admettons pas, tout le reste de l'allocution offrait une suffisante matière aux réflexions des grandes puissances et particulièrement de la Russie. Cette puissance de son côté ne travaillait pas à donner une direction plus favorable aux rapports des deux cabinets. Au lieu de se borner comme Napoléon à de fugitives paroles, elle remettait aux diverses cours une protestation sur la réunion du duché d'Oldenbourg à la France : « S. M. I. de toutes les

« Russies a appris[1] avec surprise que S. M. l'em-« pereur des Français, roi d'Italie, son allié, don-« nant par un sénatus-consulte de nouvelles limites « à son empire, y a compris le duché d'Oldenbourg. « S. M. a exposé à l'attention de l'Empereur, son « allié, comme elle le fait à celle de l'Europe en-« tière, que nommément le traité de Tilsitt assure « la paisible possession de ce duché à son légitime « souverain.

« S. M. a rappelé à ce monarque, et le fait à « toutes les puissances, que la Russie, par le traité « provisoire de 1766 et celui de 1773, abandonna « au Danemark tout ce qu'elle possédait dans le « duché de Holstein, et reçut en échange les du-« chés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, qui, par « des transactions connues, auxquelles plusieurs « puissances durent nécessairement prendre part, « furent érigés en un duché souverain en faveur « d'une branche cadette de cette même maison de « Holstein-Gottorp; à laquelle S. M. appartient « par le lien du sang le plus direct.

« L'empereur juge que cet État, créé par la gé-« nérosité de son empire, ne peut être annulé sans « blesser toute justice et ses droits. Il se voit par « conséquent obligé d'user du droit de réservation,

[1] C'était dans les derniers jours de mars et dans les premiers jours d'avril que les légations russes remettaient cette protestation aux diverses cours. La publicité qu'elle reçut était ainsi antérieure au langage tenu par Napoléon le 24 mars, dont on n'avait pu avoir connaissance à Pétersbourg qu'une douzaine de jours après.

« et de mettre à couvert, comme il le fait par le « présent office, en son propre nom et celui de « ses héritiers au trône à perpétuité, tous les droits « et obligations qui dérivent des traités ci-dessus « mentionnés.

« Quel prix pourraient conserver les alliances, « si les traités qui les fondent ne conservaient pas « le leur? Mais S. M., afin de ne point donner « sujet à aucune méprise, déclare ici qu'un grand « intérêt politique a produit son alliance avec « S. M. l'empereur des Français ; que cet intérêt « subsiste, et qu'elle se propose par conséquent « de veiller à la conservation de cette alliance, et « s'attend à un soin pareil et réciproque de la « part d'un monarque à l'amitié duquel elle a des « droits.

« Cette union de l'intérêt des deux empires, « conçue par Pierre le Grand, qui dès lors et de-« puis rencontra tant d'obstacles, a déjà procuré « des avantages à l'empire de S. M., et la France « de même en a recueilli de son côté.

« Il paraît donc de l'utilité des deux empires de « s'appliquer à conserver cette alliance, et S. M. y « consacrera tous ses soins.

« Le soussigné, etc... »

L'espèce de contradiction que présente cette pièce singulière, dont l'ensemble renferme une menace de guerre tandis que sa conclusion promet le maintien de la paix, caractérise à merveille la situation gênée et indécise du cabinet de Pé-

tersbourg. Sans engager l'avenir en aucun sens, ce cabinet semble prendre plaisir à constater que si pour le moment il ne fait pas la guerre, il ne manque pas de motifs pour la faire, puisque, suivant lui, son allié a blessé à son égard la justice et ses droits. Le caractère amphibie de cette protestation ne pouvait échapper aux regards de la France. C'était tout à la fois la guerre et la paix, non point encore une déclaration de guerre actuelle, mais la justification anticipée d'une guerre possible.

La naissance d'un fils de Napoléon était un de ces événements heureux que devaient célébrer partout les ambassades françaises. Avant de fixer l'époque de la fête qu'il se proprosait de donner à cette occasion, le duc de Vicence crut devoir s'assurer si l'empereur Alexandre y assisterait. Ce prince ne demandait pas mieux; mais cependant il serait bien aise, disait-il, de recevoir auparavant réponse à une certaine lettre qu'il avait adressée à l'empereur Napoléon. Si l'ambassadeur lui faisait une invitation en forme, assurément il l'accepterait; mais si d'ici là il ne lui venait de Paris rien de satisfaisant, « *il serait malade*[1] *le jour de la fête*. Et « quelle figure y ferais-je? ajoutait-il; que dirait-on « de moi en Europe si j'allais danser chez l'ambas- « sadeur de France, pendant que les troupes fran- « çaises marchent de toutes parts; pendant qu'on

[1] Lettre du duc de Vicence, en date du 7 mai.

« écrit de Paris, de Vienne, de partout, que l'Em-« pereur a dit, dans une audience publique, que « c'était en vain qu'un Russe s'avançait pour qu'il « lui parlât [1], et qu'il avait maintenant besoin de « la Pologne plus que de la Russie... Les paroles « de l'Empereur au commerce [2] sont aussi peu « amicales pour mon empire... Ce que vous me « dites en particulier dans mon cabinet ne détruit « pas l'effet des choses dites publiquement... Que « l'Empereur me prouve qu'il tient réellement à « moi et à l'alliance, alors j'irai chez vous avec le « plus grand empressement; car je n'ai d'autre dé-« sir que de donner à l'Empereur et à la France des « marques d'amitié. » D'après ces objections de l'empereur Alexandre, le duc de Vicence crut devoir différer la célébration de la naissance du roi de Rome, et comme, sur ces entrefaites, son successeur vint le remplacer, la fête n'eut pas lieu.

Le général Lauriston étant arrivé à Pétersbourg

[1] Il est peu vraisemblable que Napoléon ait tenu les propos qu'on lui prête, et surtout qu'il se soit exprimé en de pareils termes. Cependant, comme à Pétersbourg, on s'était abstenu, pendant quelques semaines, de faire aucune invitation au duc de Vicence, il est possible que, par représailles, l'Empereur ait momentanément affecté de ne point parler aux Russes.

[2] Il s'agit de l'allocution de l'Empereur au conseil du commerce que nous avons rapportée. Au reste, l'empereur Napoléon a prouvé, plus que tout autre prince, combien c'est une fâcheuse habitude, de la part des souverains, de traiter personnellement des questions politiques, soit dans des conversations avec les ambassadeurs étrangers, soit dans leurs réponses aux harangues des divers corps de l'État ou des députations commerciales et autres.

le 9 mai, le duc de Vicence eut, le 11, son audience de congé, et le général Lauriston, le même jour, sa première audience. Tous deux ne recueillirent de la bouche d'Alexandre que des paroles à la vérité très-pacifiques, mais vagues et sans valeur par leur généralité même. Il ne fut pas au pouvoir de l'ambassadeur qui partait d'emporter avec lui, comme le désirait Napoléon, un gage de l'union des deux empires. Il ne put rien obtenir qui changeât l'état existant et qui dût conduire à une solution. Du reste, Alexandre releva, dans la lettre de Napoléon du 6 avril, des assertions, selon lui inexactes, sur certains déplacements de ses troupes au nord et au midi. Pour le nord, il y avait erreur entière; pour le midi, exagération. « L'Empereur « est trompé [1], dit-il, je n'ai point retiré de divi« sions de la Finlande, » et il explique ce qui avait pu causer la méprise. On avait tiré, des divisions de cette province, quelques régiments qui appartenaient à la division de Witepsk, et en revanche d'autres régiments avaient été envoyés en Finlande. Quant au midi, ce n'étaient point quatre divisions qu'on avait rappelées de l'armée du Danube, « mais trois [2] seulement, » et ce rappel,

[1] Lettre du général Lauriston, en date du 12 mai.

[2] Le colonel russe Boutourlin est sur ce point en contradiction avec l'empereur Alexandre. « L'armée du Danube, dit ce colonel, « qui, à la fin de 1810, était composée de neuf divisions, ne le fut « plus que de quatre. Les cinq autres furent portées sur le haut « Dniester. »

on ne l'avait fait, suivant ce prince[1], que par suite des mouvements exécutés dans l'armée du prince d'Eckmühl.

S'il était possible de rassembler en un seul point de vue des faits divers simultanément accomplis, nous aurions à placer ici quelques communications du gouvernement français avec plusieurs puissances continentales, communications résultant du refroidissement de la Russie et de la France. Comme ce refroidissement n'avait pu échapper à l'observation diplomatique, même avant la manifestation officielle qui le révéla par la protestation relative au duché d'Oldenbourg, plusieurs cabinets s'étaient empressés de prendre date auprès de Napoléon, en s'offrant à l'alliance de celui des deux empereurs du côté duquel ils apercevaient la probabilité de la force et de la victoire. Dès 1810, la cour de Vienne, aussitôt après le mariage, avait, comme nous l'avons vu, jeté en avant quelques paroles pour un rapprochement qui eût été dirigé contre la Russie. Au commencement de 1811, des ouvertures dans le même sens avaient été faites par la Prusse et par la Suède. En nous occupant ultérieurement de chacune de ces puissances, nous reviendrons sur ces ouvertures auxquelles l'Empereur ne crut pas devoir répondre d'une manière formelle, mais qu'il se garda bien cependant de repousser, et que même il jugea utile d'entretenir.

[1] Lettre de Lauriston, du 18 mai.

Dans les premières conversations de l'empereur Alexandre avec le général Lauriston, ce prince s'efforçait de démontrer que c'était l'empereur Napoléon qui avait manqué de confiance [1] envers lui. Les réunions de territoire l'avaient sans contredit vivement blessé, mais elles lui étaient sensibles surtout, parce qu'aucun avis n'en avait été donné avant leur exécution. Cependant un article, publié alors par la Gazette de France sur l'union des deux empires, fut très-agréable à l'empereur Alexandre. Il dit au général Lauriston : « Si l'empereur montrait seulement l'envie de faire un pouce de « chemin au-devant de moi, j'en aurais bientôt fait « une toise au-devant de lui. » J'avoue que je ne comprends pas bien ce langage d'Alexandre; car il me semble que, dans toutes les lettres de Napoléon, il y a un caractère très-marqué d'avances qu'il serait facile de saisir, si on y était véritablement disposé. Napoléon ne parlait pas d'une manière plus précise, parce qu'on affectait d'éluder même les explications, et qu'on se plaçait à son égard dans une attitude menaçante. Aussi, dans une conversation assez vive avec le prince Kurakin, avait-il dit : « Vous venez le casque en tête, au « lieu d'un bâton blanc à la main. » D'après tous ces indices, on dirait que le débat entre les deux empereurs est beaucoup plus dans les formes que dans les choses mêmes. Tous deux sont sur la ré-

[1] Lettre du général Lauriston, en date du 24 mai.

serve, et chacun évite de parler le premier. « L'em-
« pereur Napoléon, dit Alexandre, a pris [1] Olden-
« bourg; c'est à lui de proposer quelque chose
« pour compensation. Quant à moi, je ne puis pas
« faire une demande qui tendrait à dépouiller qui
« que ce soit... Je prouverai à l'Empereur que je
« n'ai voulu ni le duché ni Dantzig, car je n'atta-
« querai pas. Si j'eusse voulu attaquer, *je suis prêt*
« *depuis deux mois : qui eût pu m'en empêcher?* qui
« m'en empêche encore? »

Lorsque l'empereur Alexandre disait au nouvel ambassadeur de France, « Je suis prêt depuis deux « mois : » on le savait à Paris; on savait plus que n'avouait ce prince. On savait qu'il avait dû exister à Pétersbourg, dans les premiers mois de 1811, un projet formel de rompre brusquement avec la France. Suivant une notion réputée incontestable, la résolution aurait été prise, le plan établi, les moyens rassemblés. La guerre contre la Turquie eût été réduite à une défensive qui eût occupé peu de monde. Un faible corps d'observation eût suffi du côté de la Suède de qui on avait peu à craindre. Une armée de cent trente à cent quarante mille hommes, qu'eût suivie de près une réserve de soixante à quatre-vingt mille, aurait envahi le duché de Varsovie. Une partie de cette armée se fût immédiatement portée sur l'Oder; elle eût entraîné la Prusse dans son mouvement, et obligé la

[1] Lettre du général Lauriston, en date du 1er juin.

Saxe, sinon à prendre parti contre la France, du moins à invoquer la neutralité comme une faveur. Sans attendre une adjonction entièrement libre [1] du roi Frédéric-Guillaume, on comptait sur des intelligences déjà pratiquées avec plusieurs des chefs militaires et civils de ce royaume, sur l'exaltation des officiers prussiens, et sur l'ascendant non réprimé de l'armée qui eût fait marcher avec elle et le gouvernement lui-même et la population tout entière. Pour que cette entreprise réussît, il fallait promptitude et soudaineté d'exécution. Tout en Russie était parfaitement disposé dans cet esprit. Des ordres cachetés, qui devaient être ouverts sur un avis ultérieur, avaient été envoyés aux généraux; il ne restait plus qu'à donner le signal, et ce signal ne fut pas donné. « Qui m'em-« pêche d'attaquer? » dit l'empereur Alexandre. Nous l'ignorons; peut-être n'y a-t-il là qu'une de ces péripéties inexplicables qui dissipent comme par miracle un orage prêt à éclater. Toutefois il serait curieux de savoir pourquoi l'empereur Alexandre, s'il n'a pas eu l'intention de prendre l'initiative de la rupture, se trouvait avoir une telle avance dans ses rassemblements de troupes, qu'il

[1] L'historien de la campagne de 1812, M. le comte Philippe de Ségur, parle aussi, quoique sans rien affirmer, d'une résolution arrêtée en Russie d'attaquer au commencement de 1811, résolution, selon lui, provoquée par le roi de Prusse qui, croyant sa perte jurée par Napoléon, aurait voulu tenter un dernier effort pour s'y soustraire.

eût pu attaquer avec toutes ses forces dès le mois de février, tandis que pour une attaque il eût fallu encore de longs mois de mouvements et de marches à l'empereur Napoléon.

C'était dans le fort de cette crise, au commencement de mars, que j'étais arrivé à Varsovie. Avant d'y être rendu, je savais combien était grave la situation du duché, mais je n'imaginais pas l'existence d'un danger aussi imminent. En garde contre les préventions polonaises, je n'inclinais pas à trop de crédulité.

Quelques jours de rapports intimes avec le prince Poniatowski, que j'avais antérieurement connu [1], me suffirent pour apprécier tout ce qu'il y avait de loyauté et d'honneur dans ce noble personnage. Sa délicatesse n'eût pas admis l'ombre d'un mensonge, même favorable à la cause de sa patrie, et, avec son enthousiasme pour cette cause, c'était bien là de sa part l'héroïsme du respect pour la vérité. Ce que je viens de dire sur les dispositions de la Russie était pour lui un de ces faits sur lesquels le doute n'est pas possible. La certitude lui en était démontrée *au même point que si l'aveu lui en avait été fait par l'empereur Alexandre lui-même.* Un seul intermédiaire existait entre lui et l'empereur Alexandre, et cet intermédiaire était un homme

[1] Pendant mon séjour à Berlin de 1800 à 1804, le prince Poniatowski y était venu pour des réclamations d'intérêt particulier.

au-dessus de tout soupçon [1]. Si cet avis, que je dus transmettre aussitôt à mon gouvernement, eût pu paraître incertain et hasardé, l'empereur Alexandre ne le confirmait-il pas en déclarant qu'il était prêt depuis deux mois, c'est-à-dire, en avouant que ses ordres pour la réunion d'armées en état d'entrer en campagne avaient une date de six mois et davantage. Au reste, quelle que fût mon opinion sur les renseignements du prince Poniatowski, dans le compte que j'en rendais au gouvernement j'admettais une double hypothèse. Ou bien la Russie avait effectivement adopté un projet d'invasion dans le duché pour le printemps de 1811, ou elle cherchait à en accréditer la croyance. Je présentais ces deux suppositions, sans décider laquelle des deux était vraie, et, aujourd'hui comme en 1811, je pense qu'une des deux doit l'être. La première de ces deux suppositions n'avait rien qui fût contraire aux habitudes du cabinet de Pétersbourg. Plus d'une fois on a vu ce cabinet lever le bras par colère ou par calcul et tout à coup le retirer [2] par crainte ou par un calcul contraire. Voulait-il seulement, sans être déterminé à une guerre actuelle, en répandre l'opinion pour juger de l'effet qu'elle pourrait produire? Cette interprétation ne laisse

[1] Son nom seul est une garantie d'honneur et de loyauté, c'était le prince Adam Czartoriski. Il avait été élevé avec Alexandre ; il l'avait servi comme ministre et restait toujours son ami; mais, avant tout, il était Polonais et voulait l'indépendance de son pays.

[2] Depuis cette époque, on en a vu encore plus d'un exemple.

pas non plus d'être plausible. Dans cette seconde supposition, il aurait eu pour objet de reconnaître jusqu'à quel point la peur d'un grand mouvement insurrectionnel, surtout en Allemagne, eût pu agir sur l'empereur Napoléon, et permettre à la Russie de se déclarer entièrement neutre entre les parties belligérantes, c'est-à-dire, de renouer ouvertement ses relations avec l'Angleterre. Il était notoire que les engagements pris envers la France pesaient beaucoup à l'empereur Alexandre. L'état d'hostilité auquel il se voyait condamné contre le gouvernement anglais était extrêmement impopulaire en Russie, et surtout parmi la noblesse appauvrie par l'interdiction des exportations dont elle tirait son principal revenu. Les deux hypothèses que nous avons indiquées avaient donc également quelque vraisemblance. Ce qui, en mars et avril 1811, accréditait l'une plus que l'autre, ce qui, à Varsovie particulièrement, autorisait à croire que la Russie avait eu, au moins temporairement, la forte velléité d'une irruption immédiate dans le duché de Varsovie, c'était que, dans ce même moment, à la présence de corps nombreux de ses troupes sur la frontière, elle joignait, à l'intérieur de ce pays, une sorte d'action morale et diplomatique. Pour diviser les Polonais et les détacher de la France, elle faisait depuis quelque temps annoncer que l'intention de l'empereur Alexandre était de rétablir un royaume de Pologne dont il serait le roi, et où il placerait comme vice-roi l'un de ses

frères ou son beau-frère le duc d'Oldenbourg. Des agents de différents ordres travaillaient à gagner des partisans à ces projets de la Russie. L'un des principaux était M. d'Anstedt, conseiller de légation, qui depuis a figuré comme plénipotentiaire russe au congrès de Prague. Celui-ci, marié à une Polonaise, s'étant rendu dans le duché sous le prétexte tout naturel de voir la famille de sa femme, y remplissait sa mission occulte lorsque j'arrivais à Varsovie avec le caractère public d'agent que le traité de Tilsitt avait reconnu pour la France seule.

Au reste, la croyance d'une invasion prochaine des Russes dans le duché de Varsovie ne se renfermait pas dans les limites du duché même; elle était répandue partout, en Prusse, en Suède, et avait pris particulièrement une grande consistance en Autriche [1].

Si la naissance du roi de Rome ne put être célébrée en Russie à cause du doute où était l'empereur Alexandre de savoir s'il devait y prendre part, en revanche toutes les autres puissances rivalisèrent de magnificence et d'éclat dans les démonstrations de l'intérêt qu'elles prenaient à cet événement. De toutes parts et de Pétersbourg

[1] Un général autrichien disait à un officier polonais: « Pourquoi « vous tant inquiéter? ne sommes-nous pas aujourd'hui les amis « de la France? Si les Russes vous attaquent, nous serons avec « vous contre eux, comme ils ont été avec vous contre nous en « 1809. » La prophétie ne se réalisera que trop bien.

même des ambassades extraordinaires vinrent porter à Paris, les unes la vérité, les autres le mensonge de leurs félicitations. Des portes de Cadix, du golfe de Tarente jusqu'au Bug et au Niémen, l'artillerie pacifique du continent répéta les salves joyeuses qui avaient si vivement ému la France; mais ce fut surtout aux portes de la Russie, sur cette portion du territoire polonais, affranchie en 1807 et dont l'indépendance lui causait tant de crainte, que les sentiments français eurent leurs échos les plus bruyants comme les plus sincères : là c'était la France même sans aucun mélange d'hypocrisie. Les édifices du gouvernement, les jardins publics, les maisons particulières, tout fut magnifiquement illuminé; la population entière était, comme à Paris, en mouvement dans les rues, sur les places, répétant sans cesse les cris de *Vive l'Empereur!* Varsovie semblait être un faubourg [1] de la capitale du grand empire. Le bruit de ses canonnades retentit sur la frontière russe, et seul il en traversa la frontière. Du reste ce ne fut pas,

[1] L'agent français à Varsovie, quoiqu'il n'eût qu'un titre modeste, était pour ce pays le représentant de la France. Dans les circonstances solennelles, comme celle-ci, comme la fête de Napoléon et l'anniversaire de son couronnement, les ministres, le sénat, le clergé, le prince Poniatowski à la tête de son état-major, venaient en corps présenter à cet agent leurs félicitations. Le duché était gouverné par un roi, mais en présence même de ce loyal prince qui, pendant son séjour à Varsovie, mêlait aussi sa voix à celle de l'armée et de la population, le cri le plus chaudement exprimé était celui de *Vive l'Empereur!*

pour les observateurs diplomatiques, une circonstance d'une médiocre gravité que la non célébration à Pétersbourg de la naissance du roi de Rome.

A côté des faits assez significatifs qui trahissaient des germes de mésintelligence entre les deux empereurs de France et de Russie, tels que l'allocution française du 24 mars et la protestation russe relative au duché d'Oldenbourg, une triste fatalité fit surgir encore du côté de la France un incident qui n'était pas propre à ranimer entre eux un meilleur accord. A peu près en ce même temps, il parut dans le *Journal de l'Empire* un article évidemment dirigé, quoique sans prononcer son nom, contre le colonel Czernichef, confidentiel et infatigable courrier des deux empereurs. Cette intention éclatait dans l'allusion ironique faite à un personnage d'un autre règne, aussi courrier impérial russe, chargé de perpétuels messages, et souvent pour des objets frivoles, sans aucun résultat utile. A peine cet article eut-il vu le jour, que l'empereur Napoléon s'en montra indigné ; il fit suspendre le rédacteur du *Journal de l'Empire* et destituer M. Esmenard, chargé de la surveillance des journaux. Ce dernier fut en outre exilé à quarante lieues de Paris. On s'empressa de faire connaître à Pétersbourg [1] ces sentiments de l'Empereur et la punition infligée à l'insolence des journalistes.

[1] Lettre du ministre des relations extérieures au duc de Vicence, en date du 18 avril.

Nous avons cherché de bonne foi l'explication de ce fait sans en trouver une qui fût bien certaine. Ce qui nous paraît probable, c'est que l'article aurait été rédigé à une date antérieure, dans un moment où l'on avait eu la velléité de montrer à la Russie soit de l'humeur soit de l'indifférence. Le tort du rédacteur et du censeur n'aurait été qu'une publication hors de propos. Ainsi, dès le mois d'avril 1811, les actes, les paroles et jusqu'à l'indiscrétion des journaux, tout révèle à l'Europe la situation semi-hostile des deux monarques, dont la permanente intimité eût pu seule assurer le repos du monde.

L'arrivée du nouvel ambassadeur de France en Russie n'interrompit point le cours des plaintes et des reproches que se renvoyaient réciproquement les deux cabinets. Un fait, énoncé dans une des premières lettres écrites de Pétersbourg par le général Lauriston, porta l'Empereur à lui faire connaître immédiatement ses intentions sur le sujet indiqué et sur le langage qu'il devait tenir en son nom. Le ministère russe, en se récriant sur les armements de la Saxe, surtout dans le duché de Varsovie, avait donné à entendre que la cession d'un district de ce duché pourrait être le meilleur moyen d'arrangement pour l'affaira d'Oldenbourg.

Quelque temps après, sans rétracter ou plutôt en confirmant ce rapport, le général Lauriston exposera qu'il ne lui a pas été fait une proposition formelle pour une cession de cette espèce, mais que

seulement l'idée en a été émise dans une dépêche expédiée au prince Kurakin, dont on lui a donné lecture. La forme ici est indifférente : directe ou indirecte, la proposition ou, si l'on veut, l'insinuation existe; la réponse de l'Empereur porte ainsi sur un fondement légitime.

D'abord, suivant Napoléon, à l'égard des armements de la Saxe, son ambassadeur a eu tort de montrer le moindre embarras : les dispositions de la France s'exécutent au grand jour; on n'en fait nul mystère au prince Kurakin. « L'empereur « Alexandre [1] ayant dit qu'*il était prêt depuis deux « mois*, il était tout simple de répondre : Si vous « êtes prêt depuis deux mois, ce qui, dans un si « vaste empire, suppose que les mouvements sont « ordonnés au moins depuis quatre mois, ne trouvez « pas mauvais qu'à présent que vous êtes prêt on « s'apprête... La Russie a espéré qu'on ne serait « pas en mesure et qu'on serait effrayé par ses ar- « mements; elle s'est trompée. Toutefois si elle veut « la paix, qu'elle dise ce qu'elle veut et qu'elle fasse « finir, par un arrangement quelconque, cette que- « relle qu'elle a ouverte par un manifeste [2]. Le « prétexte qu'on veut rétablir la Pologne est un « prétexte banal... Le projet de convention [3] offrait « toute sûreté, et la France n'est point venue au

[1] Lettre de Napoléon au duc de Bassano, du 21 juin.
[2] La protestation relative au duché d'Oldenbourg.
[3] On a vu que, si ce projet ne fut pas signé, il n'y avait eu de difficulté que sur les mots. On était d'accord sur le fond.

« point de faiblesse et de mépris que cette assu-« rance ne doive pas suffire. *Quant à la cession « d'un district de Pologne,* partez bien de ce prin-« cipe qu'il faudrait que les armées russes nous « eussent ramenés sur le Rhin pour nous faire con-« sentir à un démembrement si déshonorant... « L'Empereur n'a pas armé lorsque la Russie armait « en secret; il a armé publiquement lorsque la « Russie était prête... Il n'a pas fait de manifeste, « ni de querelle aux yeux des cours de l'Europe; « il n'a pas même fait de réponse... Enfin, *il ne « demande pas mieux que de remettre les choses dans « l'état où elles étaient,* il l'a proposé; mais, au lieu « d'envoyer quelqu'un pour négocier, on se livre « à des récriminations... » Ici l'Empereur ajoute qu'il faut faire cesser l'état violent qui existe, non par des reproches inutiles, mais par des explications sincères et en cherchant un moyen d'arrangement, *si on peut en trouver;* il répète que la Russie, étant en guerre avec l'Angleterre et la Turquie, fait par son étrange conduite tout ce qu'il est possible de faire de plus avantageux pour la Turquie et pour l'Angleterre; pour lui, si on ne s'arrange pas, il armera : il a déjà dépensé cent millions, il en dépensera cent autres; il a levé une conscription, il en lèvera une seconde. « Vous devez donc « conjurer l'empereur de mettre un terme à tout « cela, *en ne laissant cependant aucun espoir de tou-« cher à la Pologne :* cela serait déshonorant, et pour « l'Empereur, l'honneur est plus cher que la vie. »

La dépêche qui, en conséquence de cette dictée de Napoléon, fut adressée quelques jours après à Pétersbourg, renfermait encore quelques autres passages comme ceux qui suivent : « Les mouve-« ments des troupes russes doivent avoir eu un « objet, et tant que cet objet ne sera pas connu, « les inquiétudes ne pourront pas être entièrement « dissipées. Il est impossible de croire que la Russie « n'ait pas eu de projets qu'elle n'a pas avoués et « qu'elle n'avouera peut-être pas. Les circonstances « qui ont motivé ses plaintes n'en ont été que le « prétexte ; elles les a saisies pour colorer les dé-« marches auxquelles elle s'était portée avant que « ces circonstances se présentassent. Ces projets « ont existé, ou bien il faudrait révoquer en doute « une foule de faits, et même un fait particulier « attesté par un homme d'un grand poids, et qui « n'a entre lui et le fait lui-même, entre lui et « l'empereur Alexandre, qu'un seul intermédiaire « au-dessus de tout soupçon : je ne puis m'expliquer « davantage. » Le fait dont il est ici question est celui que nous avons rapporté plus haut et dont la connaissance avait été donnée à Paris par le prince Poniatowski et par moi. Le général Lauriston, qui naturellement devait mettre tous ses soins à bien connaître les intentions présentes de la Russie, fut chargé de tâcher aussi de découvrir ses résolutions passées.

Indépendamment de cette lettre officielle, l'Empereur en fit écrire une toute confidentielle à l'am-

bassadeur d'après des notes qui ne sont pas sans intérêt : « Que m'importe, disait-il, que les Anglais « aient trouvé accès auprès de l'empereur Alexan- « dre et qu'on lui fasse voir des choses qui n'exis- « tent pas ? Ce qui m'importe à moi *c'est si l'on fait « perdre quelque chose à la Pologne*. Faites com- « prendre à Lauriston que je désire la paix et qu'il « est bien temps que cela finisse. » (Caulaincourt croit qu'il n'y a en tout cela que du malentendu.) « Si la Russie ne fait plus de mouvements, je n'en « ferai plus ; j'avais demandé à la Bavière et à Bade « de nouveaux régiments, j'ai révoqué cette de- « mande. » Lorsque Napoléon parle ainsi à son ambassadeur, faut-il croire qu'il trompe son ambassadeur même et qu'il veuille la guerre en lui faisant croire qu'il désire la paix ? nous ne le pensons pas : ce qui est certain, c'est qu'il ne veut pas une guerre prochaine ; nous le voyons par les avis que, dans ce même moment, il fit donner en Saxe : « Les paroles de la Russie sont bonnes ; elle paraît « effrayée depuis que j'ai relevé [1] le gant. Le but « de cette puissance paraît être d'obtenir, en in- « demnité du duché d'Oldenbourg, des cessions en « Pologne, ce que je ne veux pas faire par honneur « et parce que cela anéantirait le grand-duché. »

Ce n'étaient pas les préparatifs de la Russie seule qui, dans les premiers mois de 1811 avaient appelé l'attention de l'Empereur ; la Prusse aussi était

[1] Lettre du 22 juin.

loin de lui inspirer une entière confiance. Quoique, dans les renseignements relatifs à une préméditation d'attaque soudaine par la Russie, la Prusse n'eût été présentée que comme un auxiliaire éventuel pour cette puissance et non comme un complice engagé d'avance à la seconder, ce qui se passait dans ce royaume eût pu autoriser cette dernière interprétation, et l'Empereur ne négligea pas de le faire témoigner au cabinet de Berlin. Les mouvements des troupes prussiennes, disait-il, sont suspects, puisqu'ils sont inutiles. « Si, *avant* « *de nous être entendus*[1], la Prusse fait des arme- « ments, ils sont contre moi... j'occuperai le « pays... Il est ridicule de vouloir nous persuader « que ces préparatifs sont contre les Anglais de « qui on n'a pas de descente à craindre. » Nous ne nous permettrons pas de rien affirmer sur la pensée que pouvait avoir au fond le gouvernement prussien : incontestablement ses affections étaient pour la Russie ; d'un autre côté l'instinct de sa conservation devait, quoique malgré lui, le porter vers la France. On peut croire que, sans avoir d'avance un plan d'action arrêté, ce gouvernement tenait à se former le noyau de forces[2] le plus con-

[1] Lettre de l'Empereur au duc de Bassano, ministre des affaires étrangères, en date du 30 avril.

[2] Le 30 avril, le ministère français faisait partir trois agents pour observer les mouvements de la Prusse, l'un au nord, à Colberg, Kœnigsberg, etc., un autre à Berlin et dans les provinces du centre, un troisième en Silésie.

sidérable que comportât sa situation, dans l'espoir d'obtenir par là plus de valeur, une plus grande considération auprès de celle des deux puissances à laquelle le cours imprévu des événements pourrait le contraindre de s'associer.

Lorsque l'empereur des Français recevait de toutes parts des informations inquiétantes sur les desseins secrets de la Russie, informations que l'empereur Alexandre confirmait lui-même en déclarant, dans le mois de mai, qu'il était prêt depuis plusieurs mois ; lorsque les mouvements opérés par l'armée prussienne pouvaient faire supposer ou un concert établi entre les cabinets de Berlin et de Pétersbourg, ou du moins une sorte de connivence de la Russie avec les associations soi-disant patriotiques qui agitaient la Prusse, l'empereur Napoléon avait dû songer à la sûreté du duché de Varsovie. Il avait en conséquence fait écrire [1] à ses ministres à Varsovie et à Dresde de tenir la main à ce que, dans les vingt-quatre heures, des ordres fussent donnés pour la réunion de l'armée varsovienne [2] : « Que ces ministres, disait-il, se pénètrent bien du principe de ma lettre, que tout « est bien, pourvu qu'on ne perde rien, quand « même les Russes viendraient à Varsovie. » Les ordres de l'Empereur reçurent dans le duché une prompte exécution : on se hâta de rappeler les

[1] Lettre de l'Empereur au duc de Bassano, en date du 17 avril.
[2] C'est l'expression employée par l'Empereur.

corps éloignés, de porter les dépôts en arrière, de répartir pour la défense ou de mettre dans les places le matériel de l'artillerie et les magasins, enfin de compléter les différentes armes par des levées de conscrits et de chevaux.

Peut-être les hommes disposés à des jugements sévères sur l'Empereur regarderont-ils l'adoption de ces mesures comme l'effet d'inquiétudes plutôt simulées que réelles; cette opinion serait fausse. L'alarme était tellement vraie, tellement vive, que l'ordre nous fut donné de faire sauter les fortifications de Zamosc, attendu que cette forteresse ne paraissait pas en état de se défendre contre une attaque prochaine. Nos réclamations parvinrent à faire révoquer cet ordre, et nous dûmes nous en féliciter. La place de Zamosc a été depuis une de celles qui ont fait la plus longue résistance.

A peine dans le duché de Varsovie avait-on commencé à porter en arrière les magasins et les dépôts qu'un mouvement semblable s'opérait dans les provinces russes contiguës au duché. Le général Lauriston ayant dit à l'empereur Alexandre que, pour l'hypothèse d'une attaque russe, les troupes du duché de Varsovie avaient ordre de se replier sur l'Oder, « en ce cas, avait répondu ce « prince, nous ne nous rencontrerons[1] pas. » On eût dit en effet qu'un même ordre était parti simultanément de Paris et de Pétersbourg. Des deux

[1] Lettre du général Lauriston, en date du 1er juin.

côtés, on paraissait craindre une agression; des deux côtés, on faisait des dispositions de défense; on fortifiait des places, on établissait des têtes de pont; de part et d'autre enfin, on se renvoyait la menace et la peur[1], tout en faisant de chaque côté un mouvement rétrograde.

La position du duché était une sorte d'alerte perpétuelle. La moindre apparition d'une escouade russe sur la frontière faisait croire à l'approche d'une armée, et une invasion semblait possible à chaque heure, à chaque minute. Le trouble était alors d'autant plus sensible dans ce pays qu'il y manquait un homme important, le ministre de la guerre, le général en chef. Le prince Poniatowski était absent. A la première nouvelle de la naissance du fils de Napoléon, le roi de Saxe avait désigné ce prince à l'Empereur pour aller lui présenter ses félicitations, en sa qualité de duc de Varsovie. L'Empereur n'avait trouvé aucun inconvénient à ce voyage du prince. « Nous ne sommes pas, écri« vait-il au ministre des affaires étrangères[2], sur le « point de nous battre. » C'était le 8 avril que l'Empereur montrait ainsi une profonde sécurité. Dix jours après, sa situation n'était plus la même; ses soupçons sur la Prusse, ses défiances à l'égard de la Russie lui avaient commandé les précautions dont nous venons de rendre compte. Comme en

[1] « Inclinatis ad suspicionem mentibus, cum timeret Otho, time« batur. » *Tacite*.

[2] Lettre du 8 avril.

Russie, les travaux de fortification se continuaient dans le duché. Les places où ils étaient poussés le plus vivement étaient celles de Zamosc et de Modlin.

Nous avons déjà fait remarquer qu'entre l'empereur Alexandre et l'empereur Napoléon il semblait qu'il y eût une sorte de défi à qui ne porterait pas la première parole sur le moyen d'arranger l'affaire d'Oldenbourg. Il est vrai que la Russie a fait une proposition indirecte, celle qui, par une dépêche adressée au prince Kurakin à Paris et communiquée à Pétersbourg au général Lauriston, consistait à prendre l'indemnité de l'Oldenbourg dans le duché[1] de Varsovie. L'empereur des Français, en se refusant à cette transaction, avait engagé la Russie à envoyer au prince Kurakin des pouvoirs pour trouver un autre moyen de terminer le différend, et de faire cesser l'apparence de brouillerie à laquelle avait donné lieu la protestation remise aux diverses cours du continent. Il ne laissait pas ignorer à la Russie que les quatrième et sixième bataillons des régiments du corps d'armée du prince d'Eckmühl allaient rejoindre leurs régiments, ce qui produirait une augmentation d'une trentaine de mille hommes dans la trente-deuxième division[2] militaire, où les vivres étaient

[1] Le général Lauriston s'excuse, auprès de son gouvernement, d'avoir fait mention de cette idée. S'il en a parlé, c'est parce qu'elle avait été émise dans une dépêche du comte Romansof au prince Kurakim, dont on lui avait donné connaissance.

[2] Le chef-lieu de cette division était Hambourg.

à bon marché, mais il annonçait en même temps qu'il était prêt à diminuer la garnison de Dantzig et à suspendre ses armements, si la Russie voulait en faire autant de son côté. Déjà même, relativement à Dantzig, par égard pour le désir de l'empereur Alexandre que contrariait l'accroissement de la garnison de cette place, il avait contremandé les trois bataillons de Westphalie, ainsi que les régiments de Darmstadt et de Bade, déjà en marche pour cette destination. Il avait, par le même sentiment, fait arrêter les convois dirigés sur les places de l'Oder.

La méthode de temporisation, adoptée par l'empereur Alexandre, concernant la fête à donner par l'ambassade française pour la naissance du roi de Rome, avait eu son contre-coup à Paris. La Russie attendait; en France aussi on crut devoir attendre. Le nouvel ambassadeur à Pétersbourg ayant consulté le ministère français pour savoir s'il convenait que sa femme vînt auprès de lui pour faire les honneurs de sa maison, l'Empereur avait été d'avis que madame Lauriston ne devrait se rendre en Russie qu'au moment où sa présence en cette capitale prouverait quelque chose. « C'est ainsi, « écrivait le ministre des relations extérieures, « que l'empereur avait différé[1] de paraître à la « fête que devait donner le duc de Vicence. Cette « fête n'a pas été donnée par votre prédécesseur,

[1] Lettre du duc de Bassano au général Lauriston, en date du 25 juin.

« maintenant elle serait tardive. » Cette remarque autorise à croire que dès lors on regarde comme très-possible que la femme de l'ambassadeur ne soit pas dans le cas d'aller le rejoindre plus tard. Du reste on voit que, sur la circonstance relative à la célébration de la naissance du roi de Rome, circonstance qui ne pouvait pas être tout à fait indifférente, Napoléon avait pris franchement son parti, et qu'il se gardait bien de laisser paraître qu'il y attachât la moindre importance; mais en même temps, à l'égard du duché d'Oldenbourg, ayant fait une première proposition qui n'a point été acceptée, il s'abstient d'en faire d'autres qui pourraient être rejetées également; il laisse à la Russie à s'expliquer sur ce qu'elle désire. « Au « moins, dit le comte de Romanzof, l'empereur « Napoléon ne peut pas ignorer ce que nous dési- « rons au sujet du duché de Varsovie : » et trahissant un peu le fond de la pensée de son cabinet, il ajouta « que ce duché ne pouvait rester[1] dans « son état actuel, non que l'empereur Alexandre « prétendît en avoir quelque partie; mais, en fai- « sant perdre au duché son nom et en le réunis- « sant à la Saxe, on dissiperait toutes les inquié- « tudes, sans enlever un pouce de terre à qui que « ce fût. » Cette communication était grave; elle ne tendait à rien moins qu'à détruire une des stipulations capitales du traité de Tilsitt, et à changer

[1] Lettre du général Lauriston, en date du 18 juillet.

en simple province d'un autre gouvernement, un pays qui n'avait été placé sous l'administration du roi de Saxe que comme État indépendant avec sa constitution propre, son conseil de ministres, son organisation, son armée et ses lois particulières. Cette révélation des vues secrètes de la Russie est un des faits qui montrent le mieux tout ce qu'il y a de difficultés dans une conciliation complète des deux cabinets, puisque l'affaire d'Oldenbourg, qui figure presque exclusivement dans la discussion n'est pas en réalité le principal nœud qu'il y ait à délier entre les deux puissances.

Dans ces moments où un grand intérêt se trouvait agité entre la France et une puissance étrangère, c'était chez l'empereur Napoléon une fatale habitude, un calcul peut-être, mais, selon nous, un mauvais calcul qui lui a été plus souvent nuisible qu'utile, d'engager dans un cercle de cour, et souvent comme à dessein dans un jour solennel, une discussion publique de ses griefs avec l'ambassadeur de cette puissance. Outre qu'un homme du caractère de l'Empereur ne pouvait guère en de telles discussions s'empêcher de laisser échapper des paroles trop vives ou du moins peu mesurées, il était à peu près impossible que, même innocentes et irréprochables, ces paroles ne fussent pas dénaturées et ne donnassent lieu à de malveillantes interprétations. Aussi presque toujours fallait-il que sa diplomatie, à l'aide d'un texte fourni par le ministère, cherchât ou à restreindre la

signification des paroles prêtées à l'Empereur ou même à en corriger le travestissement. Le 15 août de cette année vit le renouvellement d'une scène semblable. L'Empereur, dans une allocution au prince Kurakin, fit entendre contre la Russie des plaintes qui, pour certaines hypothèses, offraient des chances de rupture. La conversation roula d'abord sur une prétendue note rapportée par les journaux anglais, et qui, suivant eux, aurait été adressée à la Russie par le ministre des relations extérieures de France, le 30 octobre 1810. Le style et le texte de cette note[1] prouvant seuls, disait l'Empereur, qu'une pareille pièce ne pouvait être l'œuvre du gouvernement français, il n'en faisait mention que pour la signaler comme une de ces fabrications mensongères alors si communément à l'usage de l'Angleterre ; mais bientôt, ayant quitté ce sujet pour parler à l'ambassadeur de la situation des affaires de la Russie sur le Danube, l'Empereur témoigna qu'il ne concevait rien à ce qui se passait de ce côté, ajoutant : « Je suis comme « l'homme de la nature ; ce que je ne conçois pas « excite ma défiance. » L'ambassadeur prince Kurakin, maladroitement engagé dans une telle ques-

[1] Cette note, extraite du journal anglais *le Courrier*, avait été deux jours auparavant, le 13 août, répétée dans *le Moniteur*. *Le Courrier*, en la publiant, disait qu'elle avait été communiquée par le cabinet de Pétersbourg à l'envoyé américain, M. Adams, qui l'avait transmise aux États-Unis, d'où elle était revenue en Angleterre.

tion, tâcha d'expliquer le mauvais état des affaires sur ce point par la trop grande étendue de la ligne sur laquelle on agissait et par l'embarras des finances de l'empire qui nuisait aux opérations militaires. Ces raisons peu solides furent aisément relevées par Napoléon. « Si vous me parliez officiellement, lui « dit-il, je ferais semblant de vous croire; mais « comme notre conversation est confidentielle, je « vous dirai tout simplement que vous avez été « battus parce que vous manquiez de troupes; que « vous manquiez de troupes parce que vous avez « rappelé cinq divisions en Pologne, *non par em-* « *barras de finances*, mais pour me menacer. » L'Empereur trouvait que les procédés inquiétants de la Russie et l'espèce d'exaltation qu'elle manifestait ressemblaient beaucoup aux sentiments passionnés qui avaient causé la perte de la monarchie prussienne; et de là, s'abandonnant à l'enivrement des souvenirs il continua ainsi : « Soit bonheur, « soit bravoure de mes troupes, soit parce que « j'entends un peu le métier, j'ai toujours eu du « succès à la guerre. Je ne dis pas que je vous « battrai, mais nous nous battrons. Vous savez que « j'ai de l'argent; que j'ai huit cent mille hommes; « que chaque année met deux cent cinquante mille « conscrits à ma disposition; que je puis par con- « séquent augmenter mon armée en trois ans de « sept cent mille hommes, qui me suffisent pour « continuer la guerre en Espagne et pour vous la « faire en même temps. Si vous comptez sur l'Au-

« triche, je crois que vous vous trompez; car si « l'Autriche peut reparaître sur la scène et veut « faire la guerre, ce ne pourra être que pour re- « prendre ce qu'elle a dû vous céder à la dernière. » En prononçant ces mots, l'Empereur avait les yeux sur le prince de Schwarzenberg, qui l'entendit et garda le silence. Le prince Kurakin ayant renouvelé l'assurance de la fidélité de son souverain aux engagements de l'alliance, Napoléon reprit : « C'est « le même langage que vous tenez sans cesse à « mes ambassadeurs, mais que les faits démentent « et que vous démentez vous-même par la pro- « testation contre l'incorporation du duché d'Ol- « denbourg, que vous avez remise à toutes les « cours, dans laquelle vous m'accusez publique- « ment et que je n'ai pas dû recevoir, parce que « je n'aurais pu la considérer que comme une dé- « claration de guerre. » Ici l'ambassadeur d'Alexandre entra dans des détails assez étendus sur les droits de la Russie à l'égard du duché d'Oldenbourg et sur les transactions dont cette principauté avait été l'objet entre cette puissance et le Danemark. L'Empereur, après avoir écouté avec attention ces développements, avoua franchement que ces rapports intimes de la Russie avec le duché qui était l'occasion des débats, ne lui avaient pas été bien connus; que si cet état de choses tel qu'il venait de lui être présenté eût été mis sous ses yeux avant l'événement, « *l'incorporation n'aurait* « *pas eu lieu.* » Certes ce n'est pas pour une usur-

pation une excuse suffisante qu'une allégation d'ignorance sur les droits des parties intéressées auxquelles on a porté préjudice. On ne peut pas s'absoudre soi-même du mal fait à un tiers, par le simple aveu d'une légèreté d'action dont on convient sans la réparer; mais cependant, de la part de l'empereur Napoléon, un pareil aveu est déjà une sorte de satisfaction donnée à la Russie. Témoigner que l'incorporation n'aurait pas eu lieu s'il avait prévu que la Russie dût s'en trouver blessée, c'est constater qu'il a été loin de son intention de rien faire d'offensant pour elle, c'est à peu près toute la réparation possible sur un fait consommé. Aussi, après cette déclaration dont il semble qu'on eût pu tirer parti pour un rapprochement, l'Empereur témoignait qu'il ne comprenait pas de quelle importance pouvait être pour le duc la possession d'un pays entouré de troupes et de douanes françaises; pourquoi il refusait d'accepter des indemnités en territoire, ni comment un pareil sujet pourrait devenir une cause de guerre entre les deux puissances. Pour lui, il se prêterait avec empressement à tout ce qu'on désirerait de sa part dans le but d'assurer au duc une juste compensation; « mais pourtant, continuait-il, ne vous flat« tez pas que je dédommage ce prince du côté de « la Pologne : plutôt la guerre. Jamais je ne cé« derai un village du duché de Varsovie; j'en ai « garanti l'intégrité. » Comme l'ambassadeur n'avait pas une latitude de pouvoirs qui l'autorisât à

la conclusion d'un arrangement définitif, et qu'il se bornait à promettre de faire connaître à sa cour les sentiments de l'Empereur, celui-ci répliqua : « Votre cour sait depuis longtemps ce que je viens « de dire ; j'ai dit la même chose à Czernichef, au « comte Schouwalof, et mes ambassadeurs ne ces« sent de le répéter depuis quatre mois. » Napoléon termina l'entretien en disant qu'il ne demandait à la Russie que deux choses : « Le rappel « des troupes envoyées sur les frontières de la « Pologne et le *désaveu* de la protestation contre « l'incorporation du pays d'Oldenbourg, mais « qu'il insistait sur ces deux points. » La dernière de ces demandes de Napoléon serait une grave exigence, s'il ne fallait pas voir dans son langage un mauvais choix d'expression. En effet l'Empereur, si justement susceptible lui-même sur les prétentions des autres gouvernements, doit bien sentir qu'on ne peut pas convenablement imposer à une puissance comme la Russie le désaveu d'un acte tel que la protestation qui forme le sujet du démêlé. En pareille circonstance, entre des États du même ordre, on est dans l'usage d'accepter pour désaveu des explications plus ou moins précises, selon que l'on est soi-même plus ou moins disposé à une conciliation, et c'est en ce sens que la demande de Napoléon doit être entendue.

Sans contredit ce langage public de l'empereur Napoléon tient à une idée arrêtée d'avance, et, ici par exemple, il s'est évidemment proposé un dou-

ble but, l'un d'avertir la Russie qu'il se croit assuré de la cour de Vienne, l'autre de faire connaître à l'Europe que, si la querelle provenant du duché d'Oldenbourg ne s'arrange pas, c'est que, pour satisfaire l'empereur Alexandre, le duché de Varsovie devrait faire les frais d'un raccommodement que Napoléon ne veut point acheter à ce prix.

Un autre usage de l'empereur Napoléon, mais qui n'avait pas les mêmes inconvénients parce qu'il restait secret, était de se faire présenter de temps en temps par son ministre des affaires étrangères, sur chaque grande question en litige, des rapports qui la reprenaient à son origine, en exposaient la marche, les incidents, et constataient le point où elle était arrivée avec une indication des moyens propres à la conduire vers une heureuse issue. Le lendemain [1] de sa conversation avec le prince Kurakin, un rapport de ce genre fut mis par M. le duc de Bassano sous les yeux de l'Empereur... La première question posée dans ce rapport était celle-ci :

« La situation de la France avec la Russie est-« elle de nature à ce que l'on doive craindre une « guerre? »

L'esprit des raisonnements ministériels tendait à établir qu'une guerre dans le Nord était à éviter, surtout aussi longtemps que durerait la guerre d'Espagne. C'était un important avantage d'avoir

[1] Le 16 août.

rendu les Anglais partie principale d'une guerre sur le continent, et de donner ainsi à la France le moyen de les humilier en dirigeant ses principales forces contre eux.

Une guerre contre la Russie opérerait une diversion contraire à ce projet. Elle coûterait beaucoup d'argent et d'hommes, sans offrir de compensation à tant de sacrifices; elle entraînerait l'Empereur à de grandes distances, nuirait à toutes les prospérités de l'empire et au rétablissement de la marine. La volonté de l'Empereur est de maintenir la paix. Après ces sages réflexions, venait la question suivante :

« Les difficultés élevées entre la France et la Rus-
« sie peuvent-elles se terminer par une transac-
« tion? »

Ici le ministre récapitulait tout ce qui s'était passé entre les deux puissances depuis l'entrevue du Niémen. Il pesait les avantages que la Russie avait obtenus et représentait son étrange conduite durant la guerre d'Autriche en 1809, comme ayant produit les embarras actuels. Sans l'infidélité de la Russie à l'alliance, cette guerre n'aurait pas eu lieu ou eût été immédiatement arrêtée, et par conséquent le duché de Varsovie n'aurait pas reçu l'augmentation de territoire qui aujourd'hui donne de l'inquiétude. De là le ministre arrivait aux exigences du cabinet de Pétersbourg sur une convention qu'il eût été facile de conclure sans la pointillerie de ce cabinet et son invincible opiniâtreté à vou-

loir l'insertion de mots inadmissibles; il insistait enfin sur le rejet de l'offre de dédommagement faite au duc d'Oldenbourg, offre à laquelle la Russie n'avait répondu que *par une protestation*. Le refus de la principauté d'Erfurth se fonde, disait le ministre français, sur ce que le pays n'est pas contigu à l'empire russe; mais il n'y a de contigu à cet empire que le duché de Varsovie. C'est donc là que l'on veut l'indemnité! « Tout porte à croire que la « paix pourrait être maintenue, si l'on voulait cé- « der cinq à six cent mille âmes du duché de Var- « sovie... S'il existait dans le duché une nation à « part de cinq à six cent mille âmes dont l'Empe- « reur pût disposer, cette cession serait préférable « à la guerre, mais il n'en est pas ainsi... Toutes « les parties du duché appartiennent au même peu- « ple qui, quoique partagé, existe dans ses droits... « Ce qui tendrait à diviser le duché de Varsovie « tendrait à le détruire... Si la Russie parvenait à « lui faire faire un mouvement rétrograde, on n'en « resterait pas là. Sa perte totale s'ensuivrait à la « première occasion favorable... » Le danger d'un démembrement partiel du duché qui, tôt ou tard, amènerait ou sa destruction complète ou bien cette guerre même que l'on voulait prévenir, conduisait le ministre à embrasser la question dans un sens plus large, et il la posait ainsi : « Convient-il à la « France d'agrandir la Russie par l'acquisition du « duché de Varsovie tout entier? Cet agrandisse- « ment porterait les frontières russes sur l'Oder et

« la Silésie; la Russie deviendrait une puissance « du midi de l'Allemagne; elle entrerait avec l'Eu- « rope dans des rapports qu'une saine politique ne « peut admettre... Par l'acquisition de la Finlande, « des principautés turques et du duché de Varso- « vie, il y aurait pour la Russie un accroissement « de forces qui détruirait toute proportion entre « elle et les plus grandes puissances.

« *Ainsi se préparerait une révolution qui mena- « cerait tous les États du midi*, que l'Europe en- « tière n'a jamais prévue sans effroi, et *que la gé- « nération qui s'élève verrait peut-être accomplir.* » Cette révolution, si elle n'est point encore tout à fait accomplie, n'est-elle pas bien près de l'être? Des graves inconvénients que devait entraîner la réunion entière du duché à l'empire russe, l'auteur du rapport tirait la conclusion naturelle qu'il fallait maintenir l'intégralité du duché de Varsovie. « L'intérêt de la France, celui de l'Allemagne, ce- « lui de l'Europe l'exigent. » Ce qui s'est passé depuis 1811, ce qui se passe aujourd'hui peut faire juger si le cabinet impérial était en défaut dans ses jugements sur les tendances russes et sur leurs conséquences.

Du reste, le rapport soumis à Napoléon était loin de conseiller un parti extrême. Il établissait qu'antérieurement à la difficulté relative au duché d'Oldenbourg, la France avait à reprocher à la Russie une double violation du traité de Tilsitt. L'une était l'admission depuis longtemps avérée des mar-

chandises anglaises sous pavillon prétendu neutre; l'autre, l'exclusion du commerce français au mépris de l'article qui avait stipulé le rétablissement des relations commerciales sur le pied où elles étaient avant la guerre de 1806. Tout en appuyant sur ces griefs de la France, le ministre déclarait qu'il ne les considérait pas comme des motifs suffisants de guerre; mais, en raison des incertitudes de l'avenir, il pensait qu'il y avait lieu d'entamer des négociations éventuelles avec les cours de Vienne et de Berlin, afin que, si d'ici à six mois la Russie persistait dans son système ironique de se plaindre sans cesse et de ne s'expliquer sur rien, Sa Majesté pût établir de nouveau un système d'alliance par des traités qui ne seraient signés qu'à ce terme.

Le rapport annonçait que dès à présent les armées devaient être mises sur le pied de guerre, de manière que le mois de juin suivant, époque où la saison devient favorable dans les pays où l'Empereur aurait à porter ses armes, Sa Majesté fût en mesure, si elle était forcée à la guerre, de venger la foi des traités qu'on ne jura jamais en vain, de défendre le duché de Varsovie, et de le consolider *en ajoutant à son étendue et à sa puissance.*

Si le bruit des armements français faisait rentrer la Russie dans les sentiments de l'alliance, l'Empereur s'attendait à retirer du moins des sacrifices qu'il allait faire l'avantage *de revenir sur la concession qui assurait à l'empereur Alexandre la posses-*

sion de la Moldavie et de la Valachie. Cette condition est essentielle à obtenir ; elle importe à l'Autriche et elle doit résulter du traité à négocier avec cette puissance. Ainsi le but des grands préparatifs de Napoléon est expliqué : ce but, c'est de détourner la guerre en effrayant la Russie par l'immensité des forces rassemblées contre elle, et de tirer parti de la terreur qu'on lui aura inspirée, pour reprendre le consentement donné à Erfurth sur les principautés turques. C'est donc ici l'intérêt de la Porte ottomane qui forme le principal mobile de la politique de Napoléon, et c'est jusqu'à un certain point pour l'ancien système d'équilibre, pour l'intégralité de la Turquie, qu'il engagera la grande lutte où il doit périr.

Presque au même instant où l'empereur des Français avait eu avec le prince Kurakin la conversation que nous avons rapportée, l'empereur Alexandre disait de son côté au général Lauriston qu'il se remettrait volontiers sur le pied de paix si Napoléon en faisait autant ; mais il ne voulait donner ni au prince Kurakin ni à aucune autre personne des pouvoirs assez larges pour rien conclure à Paris. Il autorisait seulement son ambassadeur à écouter les propositions qui lui seraient faites, et à les transmettre dès qu'il les croirait admissibles. Selon toute apparence, l'empereur Alexandre avait peu de confiance dans les talents de son ambassadeur, et en cela il lui rendait justice ; mais ce qui prouve qu'il n'eût pas laissé agir un ambassadeur même plus ha-

bile, c'est que dans ce moment il appelait auprès de lui le secrétaire de son ambassade en France, le comte de Nesselrode, et le ministère français ne se méprit point sur l'intention de ce rappel très-inopportun, M. de Nessolrode étant seul en état de traiter à Paris. Au 30 août, les deux cabinets avaient assez franchement marqué leur position. « La seule « proposition du prince Kurakin, écrivait le duc « de Bassano au général Lauriston, est de rétablir « le duc d'Oldenbourg dans ses États. Une telle « base ne saurait être admise ; c'est dire qu'on ne « veut pas négocier... Il y a évidemment quelque « intrigue souterraine pour le rapprochement de « la Russie avec l'Angleterre. » La conversation de l'empereur des Français avec le prince Kurakin ayant été peu agréable à l'empereur Alexandre, ce prince expédia aussitôt un courrier à son ambassadeur pour lui prescrire de déclarer, que, « lors même « qu'on lui offrirait en présent une parcelle du du-« ché de Varsovie, *il s'en tenait* [1] *à Oldenbourg.* « Quand, disait-il, on me ferait une telle offre ou « celle de Dantzig, je la refuserais. » L'un des objets qu'avait eus en vue l'empereur Napoléon était rempli. Il avait fait abandonner à l'empereur Alexandre toute prétention sur le duché de Varsovie ; mais sa situation à l'égard de ce prince n'était pas améliorée. Ainsi, comme seul résultat de toutes les communications qui ont rempli les sept premiers mois

[1] Lettre du général Lauriston, du 6 septembre.

de 1811, nous voyons que, pour replacer les deux empires dans leurs anciens rapports, il faudrait que l'empereur Napoléon annulât le sénatus-consulte du 13 décembre, qui a réuni la principauté d'Oldenbourg à l'empire français. Ce ne sont pas là précisément les derniers mots qui seront dits; mais le degré de mécontentement et même d'aigreur où l'on est arrivé, surtout en Russie, aura une fâcheuse influence sur l'avenir.

La nécessité de jeter un coup d'œil sur les relations de l'empire français avec les autres États durant l'intervalle que nous venons de parcourir nous oblige à suspendre ici le détail de ce qui continuera de se passer dans les derniers mois de 1811 entre les cabinets de Paris et de Pétersbourg.

CHAPITRE III.

France et Autriche. — France et Prusse. — Insinuations françaises à Vienne. — Situation de l'Autriche. — Ses finances. — Ses procédés financiers. — Rivalité entre l'Autriche et la Hongrie. — Société des hautes classes à Vienne. — Cour de Vienne. — Fêtes pour la naissance du roi de Rome. — Cour de Berlin. — Association de la vertu ou *Tugendbund*. — Ouvertures de la Prusse pour une alliance. — Conditions imposées au Mecklembourg. — Préparatifs en Prusse. — Doute sur le but de ces préparatifs. — Démarche pacifique de la Prusse à Pétersbourg. — Paroles de Napoléon rassurantes pour la Prusse.

Napoléon ne trompait pas l'empereur Alexandre lorsqu'il lui disait qu'il n'avait d'engagement, d'alliance, qu'avec la Russie; mais ce qu'il ne disait pas, c'est que le jour où il lui conviendrait de chercher de nouveaux amis, de se créer d'autres alliés, il n'aurait pas de refus à craindre. La Russie ne l'ignorait point, et son erreur peut-être était de supposer à cet égard les choses plus avancées que ne le voulait Napoléon lui-même. Celui-ci, sans mettre d'empressement à rechercher des alliances nouvelles, se contentait de jeter à tout événement des semences qu'il se réservait de faire fructifier plus tard selon l'occasion et le besoin.

Au commencement de 1811, la Porte ottomane ayant engagé la cour de Vienne à intervenir pour ramener la paix entre elle et la Russie, cette cour

informa la France du désir que lui avait exprimé le Grand Seigneur, et quelques jours après, le prince Schwarzenberg, quoiqu'il n'eût rien dit de plus en donnant cette communication, demanda une réponse. L'attention du gouvernement français fut éveillée par cette demande. L'Empereur chargea son ministre des relations extérieures de chercher à connaître quelles étaient, sur cette guerre des Russes et des Turcs, l'opinion et les vues du cabinet autrichien. Le ministre devait pareillement s'assurer si la Russie ne faisait pas quelques démarches pour se rapprocher de ce cabinet : « J'espère bien « qu'elle n'y parviendra pas[1]... D'ailleurs, dans « l'état de ses finances, la politique la plus raison- « nable pour le gouvernement autrichien est la « paix avec tous ses voisins. » Cette lettre de Napoléon prouve que, dans les premiers jours de février, il ne demandait encore à l'Autriche que sa neutralité; cependant, quelques jours après, cette puissance ayant communiqué à la Russie par son envoyé à Pétersbourg, le comte de Saint-Julien, la demande de médiation qu'elle avait reçue de la Porte ottomane, l'empereur Napoléon fit vers elle quelques pas de plus. « Nous sommes toujours dans « les liens de l'alliance russe[2] et nous ne voulons « pas y renoncer, écrivait le ministre des relations « extérieures; mais il serait très-important de sa-

[1] Lettre de Napoléon au duc de Cadore, du 3 février.

[2] Lettre du duc de Cadore à M. Otto, ambassadeur à Vienne.

« voir ce que pense le gouvernement autrichien de « la réunion éventuelle de la Moldavie et de la Va« lachie, le prix qu'il met à l'empêcher, et les « efforts dont il serait capable pour y parvenir. » L'ambassadeur, comte Otto, devait chercher à inspirer à la cour de Vienne de la confiance dans le gouvernement français, qui, disait le ministre, a oublié ses anciens ressentiments, qui n'a aucun intérêt à affaiblir une puissance « qu'il ne redouterait « pas si elle était son ennemie, et qui peut être « pour lui une amie utile. » Tel est le cours d'idées nouvelles auxquelles se laisse aller l'Empereur. Nous avons sous les yeux les dépêches écrites dans cet ordre d'idées à son ambassadeur; mais nous citerons de préférence la lettre de Napoléon lui-même à son ministre, qui servait de texte à ces dépêches, parce que ses tendances s'y trouvent encore énoncées en termes plus nets et plus expressifs : « Je « désire [1] que le comte Otto sonde M. de Metter« nich sur les circonstances possibles de la cam« pagne prochaine entre la Russie et la Turquie, « pour savoir ce que l'Autriche *veut et peut faire*. « La France par le traité de Tilsitt avait stipulé la « restitution de la Moldavie et de la Valachie à la « Porte ottomane. Depuis, à Erfurth, l'empereur « Alexandre obtint que la France ne se mêlerait [2] « point de cette question. La France fit cela *en*

[1] Lettre de Napoléon au duc de Cadore, en date du 25 février.

[2] L'empereur Alexandre avait obtenu davantage. Napoléon reconnaissait ces principautés comme provinces russes.

« *haine de l'Autriche*, qui faisait alors des préparatifs d'armements, rien ne pouvant être plus contraire aux intérêts de la monarchie autrichienne « que l'occupation de ces provinces par la Russie. « Aujourd'hui la France voit avec peine un si grand « accroissement de territoire pour l'empire russe, « d'autant plus que les principes du dernier ukase « excluront de la Moldavie et de la Valachie les « soieries et les denrées françaises. Mais est-il à « espérer que la Porte puisse encore, l'année prochaine, défendre ces deux provinces? N'est-il pas « à craindre qu'outre ces deux provinces elle ne « perde encore la Servie? La France ne peut manifester aucune opinion contraire à la possession de « la Moldavie et de la Valachie par les Russes, sans « indisposer alors même la Russie et la pousser à « faire la paix avec l'Angleterre, paix dont le résultat serait inévitablement la guerre entre les « deux puissances. D'ailleurs la Russie paraît trop « avancée pour renoncer aujourd'hui de sang-froid « à ces deux provinces. Enfin la Moldavie et la Valachie n'étant pour la France que d'un intérêt « secondaire, tandis qu'elles sont pour l'Autriche « d'un intérêt du premier rang, il serait important « de connaître *jusqu'où l'Autriche serait disposée à* « *aller*, et ce qu'elle serait en état de faire pour empêcher leur réunion... Le déplaisir que fait au « ministère autrichien la réunion de ces provinces, « va-t-il jusqu'à ne pas lui faire redouter la guerre « avec la Russie? Enfin quel est son système sur

« ces affaires? quelles espérances conçoit-il de la « résistance des Turcs? » La pensée de l'Empereur est là, comme la vérité, dans sa nudité naturelle. Le langage du ministre et de l'ambassadeur durent nécessairement prendre des formes moins tranchées que celui de Napoléon et tendre au but indiqué par de plus longs détours. Le résultat des informations recueillies par l'ambassadeur fut que l'acquisition de la Moldavie et de la Valachie par l'empire russe était bien pour l'Autriche un acheminement à une rupture, mais non une cause décisive de guerre immédiate, guerre d'ailleurs impossible dans l'état d'épuisement où se trouvait la monarchie.

Sur ces entrefaites, l'armée russe du Danube s'étant emparée de Belgrade, M. Otto fut autorisé, dans le dessein de reconnaître comment on envisageait cette occupation à Vienne, à faire entendre que l'empereur Napoléon n'était point disposé à laisser établir un hospodar ou prince grec en Servie, attendu que l'influence d'un tel gouvernement s'étendrait sur tout le littoral de l'Adriatique et de la Méditerranée. « Une souveraineté grecque [1] en « Servie exalterait les espérances de vingt millions « de Grecs depuis l'Albanie jusqu'à Constantinople, « qui, à cause de leur religion, ne peuvent se rallier qu'à la Russie. » Comme l'empereur Alexandre avait pris l'engagement de ne rien prétendre en Servie, l'occupation même de Belgrade étant

[1] Lettre du duc de Cadore à M. Otto, en date du 26 mars.



ainsi une violation de cette promesse, l'ambassadeur pouvait déclarer à la cour de Vienne que la France serait prête à la seconder dans ce qu'elle voudrait faire pour écarter de cette province l'influence russe. Sur ce point la conduite de Napoléon était franche et loyale; car, on ne l'aura point oublié, il avait fait directement une notification pareille à Pétersbourg. Cet incident n'eut aucune gravité; les explications demandées furent satisfaisantes : la Russie déclara que l'occupation de Belgrade n'était qu'un événement de guerre qui ne devait entraîner aucune conséquence pour l'avenir. On était en outre déjà tranquillisé à Vienne sur les suites de la guerre du Midi par la nouvelle du départ de plusieurs divisions russes pour se porter vers le Nord et aller se placer sur la frontière du duché de Varsovie; on s'attendait même à voir bientôt la paix se conclure entre les Russes et les Turcs : déjà, depuis quelques mois, les communications entre les deux quartiers généraux avaient été assez actives; un agent russe [1] s'était, dès le mois de février, rendu au camp du grand vizir, et le reiss-effendi s'était lui-même ensuite transporté au quartier général russe, où se trouvait M. Italinski, ancien ministre de Russie auprès de la Porte ottomane. Dans le même temps à peu près, M. Pozzo di Borgo, toujours secrètement attaché à la Russie quoique

[1] M. Fontan, précédemment interprète de la légation russe en Turquie.

désavoué publiquement par elle, était arrivé à Constantinople [1], où il était descendu chez le ministre d'Angleterre.

Dans un pays où, comme alors en France, le gouvernement est tout entier dans la personne du chef de l'État, les changements de ministres sont presque indifférents. Napoléon, depuis le 18 brumaire, n'avait eu que deux [2] ministres des relations extérieures; le duc de Bassano, comme nous l'avons dit, avait été le troisième. L'un des premiers actes du nouveau ministre fut une lettre circulaire [3] par laquelle il faisait connaître aux agents diplomatiques français, pour servir de règle à leur conduite, la situation de la Russie et de la France. Après avoir parlé des avantages que la Russie avait recueillis de l'alliance française, il annonçait que cette puissance, ne laissant que quatre divisions, à peu près trente mille hommes, sur le Danube, avait porté les cinq divisions retirées de cette armée sur la frontière du duché de Varsovie; que d'autres corps descendaient de la Finlande dans la même direction; que déjà on pouvait évaluer à cent vingt et même à près de cent cinquante mille hommes les rassemblements de troupes russes en état d'entrer en campagne; que la Russie ne convenait pas de

[1] Lettre de M. de la Tour-Maubourg, chargé d'affaires à Constantinople, en date du 13 avril.

[2] M. de Talleyrand, créé par Napoléon prince de Bénévent; M. de Champagny, créé duc de Cadore.

[3] Lettre du duc de Bassano, en date du 21 mai.

ces mouvements, mais qu'ils étaient incontestables, et que sans doute ils cachaient des projets que le temps ne tarderait pas à dévoiler ; que l'Empereur avait répondu à des préparatifs par des préparatifs, et qu'il se mettait sur le pied de guerre ; que relativement au duché d'Oldenbourg, devenu pour la Russie un prétexte justificatif de ses armements, des propositions d'arrangement lui avaient été faites, mais qu'elle les avait rejetées sans exprimer ce qu'elle désirait ; qu'une telle conduite inspirait des doutes sur ses intentions et des inquiétudes pour un État de la confédération du Rhin, le duché de Varsovie ; que cependant l'Empereur ne demanderait aux princes de la confédération leurs contingents qu'au moment où ces doutes seraient changés en certitude. « L'Empereur, disait le duc « de Bassano, ne veut point la guerre ; mais si les « Russes déchirent les traités et violent le territoire « de la confédération, la guerre sera déclarée et « les contingents appelés par le fait. » Les raisons alléguées pour légitimer la réunion des villes anséatiques et du duché d'Oldenbourg ne pouvaient avoir de valeur que pour les esprits qui auraient jugé, sous le même point de vue que Napoléon, la question du système continental ; aussi le ministre recommandait-il, sur le fait de cette réunion, une extrême réserve.

L'objet de l'instruction ministérielle était évidemment de tâcher d'établir l'opinion que si la mésintelligence venait à s'accroître entre les cabi-

nets de Paris et de Pétersbourg, ce ne serait pas le premier de ces cabinets qui aurait à se le reprocher. C'était là aussi le but de la conversation publique que l'Empereur avait eue le 15 août avec le prince Kurakin, et dont nous avons rendu compte en nous occupant spécialement de la Russie; mais la conversation du 15 août renfermait une intention de plus, c'était de montrer ,i ndépendamment de ce que voulait l'Empereur, ce qu'il ne voulait pas. Cette intention se manifeste dans le commentaire qui fut envoyé aux légations françaises et notamment à l'ambassadeur en Autriche. Suivant l'explication [1] de son ministre, l'empereur Napoléon, après avoir parlé au prince Kurakin d'engagements entre les Russes et les Turcs où les premiers n'auraient pas eu l'avantage, aurait témoigné que le rappel, en de pareilles circonstances, de cinq divisions de l'armée du Danube étant militairement une fausse mesure, il devait conclure de son adoption qu'elle tenait à des causes d'une nature suspecte. La défiance dont il ne pouvait se défendre était effectivement chaque jour justifiée par des mouvements dont en vain il cherchait l'objet; car il n'imaginait pas que la question d'Oldenbourg, quoiqu'elle dût être un texte de discussion, pût devenir une cause de guerre. Malgré les bonnes dispositions qu'avait montrées l'Empereur à donner au duc une

[1] Lettre du ministre des relations extérieures à M. Otto, en date du 29 août.

indemnité convenable, il existait cependant deux conditions auxquelles il lui était impossible de souscrire : l'une de rétablir ce prince dans son duché, ce qui, au point où les choses étaient arrivées, serait un acte contraire à l'honneur ; l'autre, de le dédommager par une cession de territoire prise sur le duché de Varsovie. Ce qui nous frappe dans cette manière d'exposer les vues de l'empereur Napoléon, c'est le désir de bien faire connaître à Vienne que, tout en cherchant à satisfaire l'empereur Alexandre, sa bonne volonté pourrait toutefois rencontrer sur certains points des bornes que rien ne le déciderait à franchir. Tel était l'esprit des communications données par le gouvernement français à la cour de Vienne pendant la première moitié de 1811; encore ces communications étaient-elles faites avec mesure, par voie d'insinuation, et seulement comme pour préparer le cabinet autrichien à recevoir ou à faire lui-même plus tard des propositions d'une nature plus caractérisée.

La situation financière de l'Autriche, que nous avons déjà fait connaître pour l'année 1810, était devenue tellement déplorable, que partout ailleurs on n'eût pas dû croire à la possibilité de voir ce gouvernement reprendre, de plusieurs années, une part active aux affaires générales de l'Europe ; mais en ce genre l'Autriche forme exception. Dans ce pays patient et docile, on vivait avec le désordre des finances, comme on vit avec la peste à Constantinople. La banqueroute de fait, la ban-

queroute de chaque jour était en quelque sorte acclimatée, et la politique n'en tenait compte qu'autant qu'elle y rencontrait des obstacles invincibles; or les obstacles sont rarement invincibles pour les gouvernements qui ne se gênent pas sur le choix des moyens. L'avilissement des billets de banque, qui formaient la presque totalité des valeurs circulantes, décida enfin le gouvernement à une mesure trop longtemps différée, qui n'était réellement que la déclaration d'un fait accompli et au delà : ce fut de prononcer par un acte officiel la réduction de ses billets au cinquième de leur valeur nominale. Une patente impériale, du 20 février, en annonçant que les billets de banque ne pourraient, quoique réduits, rester en circulation que jusqu'au 1er janvier 1812, portait que d'ici là ces billets seraient remplacés par des *billets d'échange* dans la proportion de 1 pour cinq, de 100 pour cinq cents.

Au 1er janvier 1812, les billets d'échange deviendraient le seul papier reconnu; les billets de banque cesseraient d'avoir cours.

Dans aucun cas, portait la patente impériale, la somme des billets d'échange à émettre ne pourrait dépasser celle[1] de 212,159,750 florins. Les

[1] D'après une lettre de M. de Metternich à M. Otto, en date du 12 mars, le total des billets de banque en circulation s'était élevé jusqu'à 1,060,798,753 florins, c'est-à-dire, à plus de deux milliards cinq cents millions de francs. Pendant que j'étais, en 1809, chargé de l'administration des provinces conquises en Autriche, j'avais reconnu, par les mémoires et états existants dans

nouveaux billets étaient placés sous la garantie des États héréditaires, mise ainsi à la charge des possessions que les monarques autrichiens affectionnent le plus, et assurément la meilleure qu'ils pussent donner, mais c'était encore là l'effet d'un vice antérieur d'organisation, souvent très-préjudiciable à cette monarchie, qui, possédant ses divers royaumes et principautés à des titres divers, se trouve dans l'impossibilité d'asseoir sur une base commune ses opérations et son crédit.

Pour rendre efficace la mesure de réduction et assurer la valeur du papier nouveau, le gouvernement autrichien, qui déjà depuis quelque temps avait décidé la vente d'une certaine portion de biens appartenant à des couvents et à des chapitres, fit connaître par une circulaire que les payements de ces biens, dont la vente se ferait par adjudication publique, devraient s'effectuer en billets d'échange.

C'était par une fiction de la loi que le papier conservait une valeur d'un pour cinq. La réduction de fait eût bientôt dépassé la réduction légale.

Tout le monde avait pu prévoir quelle perturbation allait jeter dans les payements, dans toutes

les bureaux du département des finances, que, dès cette époque, les émissions antérieures montaient au delà de 700,000,000 de florins, ainsi que je l'ai consigné dans l'exposé comparatif que j'ai publié, en 1814, sur la situation des principales puissances de l'Europe. J'établissais, dans le même ouvrage, qu'en 1810 les émissions devaient être arrivées à un milliard de florins. Ainsi mes évaluations sont parfaitement d'accord avec la déclaration de M. de Metternich.

les transactions des habitants entre eux, dans les marchés, dans les magasins et sur les places, une ordonnance qui annulait la valeur nominale d'une monnaie pour lui en donner une qu'elle prétendait rendre fixe et immuable. Ce qu'il eût été difficile de deviner, c'était le genre de moyens auxquels le gouvernement autrichien aurait recours pour maintenir son papier au taux qu'il lui avait plu de déterminer. Ces expédients étaient d'une nature que n'approuverait guère, assurément, la science financière de notre époque; à Vienne, en 1811, on n'en connaissait point d'autres. Le ministre des finances, comte de Wallis, homme d'un caractère énergique, digne d'être appliqué à une meilleure cause, trouva momentanément des ressources dans sa fermeté. Il avait des expédients divers pour les diverses classes de la population; il disait aux hommes à argent, aux banquiers et aux spéculateurs de bourse que, s'ils n'employaient pas tous leurs efforts pour relever le papier, son ressentiment tomberait impitoyablement sur eux, et qu'il avait en réserve des secrets pour les atteindre. Quant aux classes inférieures, ses procédés étaient plus expéditifs encore. Il se rendait dans les marchés, s'informait des prix de vente, surveillait les marchands qui portaient trop haut la valeur de leurs marchandises, et notamment celle des objets de première nécessité, comme la viande et le pain. S'il trouvait en défaut des bouchers et des boulangers, il les faisait conduire à la police, et là on leur

administrait la bastonnade. Cette justice à la turque ne manqua point son effet, du moins pour un temps. Le public eut peur; la baisse du papier s'arrêta, et la valeur des marchandises reprit un niveau en rapport avec la valeur légale du papier.

Outre la lutte élevée entre le vendeur et le consommateur, il en existait une autre sur le salaire des ouvriers. Ceux-ci, en raison de la hausse des denrées relativement à leurs anciens salaires, voulaient que leurs salaires s'augmentassent dans la proportion du taux de la nouvelle monnaie. Le rejet de leurs réclamations ayant donné lieu à un rassemblement, l'autorité, sans s'occuper de leurs plaintes, fit dissiper le rassemblement à coups de sabre.

Il n'échappait pas au ministre, comte de Wallis, que les moyens violents, dont il avait fait usage pour arrêter la baisse du nouveau papier-monnaie, ne pourraient pas avoir un succès bien prolongé. Afin d'améliorer les cours par une voie plus naturelle et plus sûre, il avait décidé l'empereur à consacrer une dizaine de millions de son trésor personnel à faire des achats sur la place; c'était en germe l'idée d'une caisse d'amortissement. Une rivalité ministérielle empêcha l'adoption de ce projet. Le comte Zichi, ministre de l'intérieur, la combattit dans le conseil, bien assuré de faire par là sa cour à l'empereur François, et l'affaire manqua.

La rivalité entre les deux ministres n'était pas une question de personne, mais une question de province, de royaume; elle mettait aux prises la

Bohême et la Hongrie. Wallis appartenait au premier de ces États, et Zichi au second. Ce dernier avait proposé un impôt du dixième sur les propriétés, mais cet impôt eût pesé seulement sur la Bohême et sur l'Autriche. Pour forcer la Hongrie à porter sa part de la dette, Wallis avait fait rejeter cet impôt et exécuter le plan de réduction que nous avons indiqué, mais sans pouvoir atteindre la Hongrie que d'une manière incomplète. Quelques Comitats admettaient le système de réduction; d'autres le repoussaient[1], et notamment ceux où dominaient de grands propriétaires, comme les princes d'Esterhazy et autres, qui prétendaient qu'en réduisant de quatre cinquièmes la valeur dans laquelle ils avaient emprunté, on quintuplait leurs dettes. La réduction, étant ainsi à peu près illusoire pour ce royaume, devenait pour le papier nouveau une nouvelle cause de discrédit.

Ce n'étaient pas là les seules difficultés que rencontrât le ministre des finances. L'une des plus importantes ressources sur lesquelles il avait compté était la vente d'une certaine quantité de biens ecclésiastiques. Cette dernière ressource lui était encore vivement disputée. En Hongrie comme en

[1] L'une des causes de l'indiscipline de la Hongrie tient à un principe religieux. Les nombreux observateurs du rit grec qui habitent ce royaume, sont beaucoup plus Russes qu'Autrichiens. Leur patriarche est en Russie. C'est de Pétersbourg qu'on leur envoie des livres de prières. Dans beaucoup d'églises on prie pour la famille impériale russe. Les portraits de Catherine et d'Alexandre sont répandus chez eux jusque dans les cabanes.

Bohême, en Moravie comme en Autriche, partout on mettait des entraves à cette vente; on alléguait que les prébendes et autres biens dont le gouvernement voulait disposer étaient la légitime dotation des cadets de famille. C'était déjà bien assez d'avoir fait perdre à la noblesse Mayence et tant d'autres propriétés ecclésiastiques en empire, sans lui enlever encore ce qui en existait dans l'intérieur même de la monarchie.

Comme les autres expédients du comte de Wallis, qui avaient réussi momentanément contre les bouchers et les boulangers, n'avaient pu empêcher le surhaussement du prix du pain et de la viande, la cour s'éloigna[1] de Vienne pour n'être pas témoin du mécontentement public.

Si les méthodes administratives suivies pour les finances en Autriche ne donnent pas une idée bien favorable de l'habileté du chef de ce département, et même du ministère autrichien tout entier, l'ensemble que présentent ce gouvernement, la famille impériale, la cour et la société de Vienne, ne forme pas non plus un tableau bien satisfaisant. Nous croyons pouvoir quitter un moment le ton grave de l'historien pour placer ici quelques détails qui sembleraient être plutôt de la compétence d'un écrivain de mémoires; mais la connaissance de ces faits secondaires est un préalable sans lequel il serait difficile d'apprécier sainement des événe-

[1] Mois de mai.

ments d'une haute portée qui auront lieu plus tard.

Quoique, pour les hommes qui prennent part au gouvernement des États, la vie individuelle et les habitudes sociales ne déterminent point forcément le caractère de la vie politique, il peut n'être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur le mode d'existence de l'empereur François, de sa famille et des classes supérieures dans la capitale de l'Autriche. On ne saurait imaginer un contraste plus saillant que celui qui se remarquait entre cette capitale et celle de l'empire français. A Paris, activité infatigable du chef de l'État, surveillance sans relâche sur toutes les branches de l'administration, travail soutenu des ministres pour seconder les vues de l'Empereur, essais nombreux de perfectionnement et d'amélioration dans toutes les branches de service, magnificence de la cour impériale, mais magnificence régulière et permanente, attribution de traitements considérables aux grands emplois, mais avec obligation de dépenser ces traitements en les faisant tourner au profit du commerce, de l'industrie et des arts : tel est l'aspect qu'offre le gouvernement de Napoléon; il n'en était pas tout à fait ainsi à Vienne.

L'empereur François, on le sait, s'occupait fort peu des affaires de l'État. Des fantaisies particulières, qui n'avaient pas toujours été les mêmes, lui servaient à remplir la longueur de ses inutiles journées. En 1811, les fleurs étaient sa passion dominante. Il avait encore d'autres goûts, mais

moins élégants. L'un de ses passe-temps était de jouer des bouffonneries avec un docteur Stifft, fort en faveur auprès de lui, et, dans ces scènes d'un genre vulgaire, le rôle du personnage dupé était presque toujours celui de l'empereur. Parmi les hommes de quelque distinction, ce prince ne voyait guère que deux ou trois personnes un peu fréquemment; il recevait assez rarement ses ministres, et leur laissait tout le soin de pourvoir aux difficultés de sa situation. Les archiducs, ses frères et ses cousins, se tenaient également dans la retraite. L'impératrice, presque toujours malade, après avoir vainement tenté de faire prendre à l'empereur de plus nobles habitudes, se livrait à son penchant pour les arts et pour les sciences. Elle admettait dans son intimité des savants ou des hommes réputés tels, s'entretenait avec eux de philosophie, de métaphysique, de découvertes, et se moquait des amusements ignobles de son mari. Celui-ci de son côté disait : « Elle a trop d'esprit « pour moi. » Les deux époux d'ailleurs vivaient en bonne intelligence.

La monarchie autrichienne avait une noblesse nombreuse et riche, mais cette monarchie était un corps à plusieurs têtes. La Bohême et la Hongrie renfermant des capitales, où séjournaient en hiver les grands propriétaires de ces royaumes, Vienne n'avait ni un West-End [1] ni un faubourg

[1] Quartier du beau monde et de la richesse foncière à Londres.

Saint-Germain ; il n'y existait pas même de grandes maisons autrichiennes où se rassemblât une société choisie. Les seuls centres de réunion offerts à la noblesse du pays étaient les hôtels des ambassadeurs, ou de quelques étrangers attirés à Vienne par diverses sortes d'intérêt ; en général même, c'étaient des étrangers qui vivifiaient ces réunions, qui en étaient l'âme, qui en formaient la partie brillante. Depuis longtemps la principale maison où affluaient les étrangers et les indigènes qui cherchaient à voir le monde, par délassement ou par calcul, était celle du comte Rasumowski, ambassadeur de Russie en cette résidence jusqu'à l'époque de la paix de Tilsitt. Plus Autrichien, et peut-être aussi plus Anglais que Russe, cet ambassadeur avait dû nécessairement être remplacé, le jour où la Russie s'était séparée de l'Angleterre pour se lier au système de la France. En cessant d'être le représentant officiel de l'empereur Alexandre, Rasumowski avait continué à représenter la portion de la noblesse russe qui n'adoptait pas les vues de ce souverain, et cette portion, c'était la noblesse presque tout entière. Les Russes même qui, par leurs fonctions, devaient vouloir ce que voulait leur maître, ne se montraient pas moins empressés à se rendre dans les salons de l'ex-ambassadeur qui affichait publiquement des opinions contraires. Lorsque, dans les premiers moments de ses relations personnellement intimes avec Napoléon, l'empereur Alexandre avait voulu lui don-

ner des gages de sa bonne foi, tout en nommant un successeur au comte Rasumowski, il s'était abstenu de rappeler ce dernier en Russie, craignant peut-être, s'il lui eût ordonné de quitter Vienne, de n'être pas obéi. D'un autre côté, dans cette capitale, malgré tout le désir qu'on avait de se montrer complaisant pour Napoléon devenu gendre de l'empereur François, porter la condescendance jusqu'à engager Rasumowski à s'éloigner de cette capitale était un effort d'incivilité et d'énergie dont on se sentait incapable. On avait été si longtemps uni avec l'ancien ambassadeur dans la haine, les injures, les plaisanteries bonnes ou mauvaises contre la France impériale, qu'il n'était pas décemment possible de traiter en ennemi un ancien complice; et d'ailleurs, dans un pays où toutes les maisons demeuraient fermées, on trouvait commode d'en avoir une toujours ouverte, où les réceptions étaient nombreuses, les soirées brillantes et les cuisiniers excellents. De cet état de choses, il résultait que l'ex-ambassadeur d'Alexandre, quoiqu'il eût à côté de lui un ambassadeur en titre, restait toujours le personnage le plus important de Vienne, pour les Russes et pour les Autrichiens. Pour ceux-ci même, c'était presque un compatriote; il embellissait Vienne par ses jardins, l'enrichissait par sa représentation; il y avait ainsi acquis à tant de titres le droit de cité.

On demandera comment un homme qui n'était pas un des plus grands propriétaires de la Russie

pouvait, après avoir cessé de recevoir les traitements qu'il joignait auparavant à sa propre fortune, continuer de faire les mêmes dépenses et peut-être des dépenses plus grandes que celles qu'il avait faites comme ambassadeur; on demandera surtout comment, dans sa position nouvelle, il pouvait, en 1811, acheter encore en Autriche pour deux millions de propriétés : les interprétations françaises seraient peu favorables à la moralité politique du comte Rasumowski; elles conduiraient à penser que c'était l'Angleterre qui faisait les frais d'un foyer d'action et d'intrigues dirigées contre son plus implacable ennemi. Suivant ces interprétations, c'était pour l'Angleterre un placement de fonds très-avantageux qui lui tenait lieu de plusieurs ambassades et lui valait peut-être plus qu'un corps d'armée sur le continent. Les Français et les amis de la France étaient d'autant plus portés à former un tel jugement qu'ils apercevaient dans ce cercle des pensionnaires connus et avoués de l'Angleterre : c'était là qu'avait longtemps brillé M. Pozzo di Borgo, actuellement occupé ailleurs.

Au moment où nous parlons, il se trouvait encore à Vienne un autre Russe chargé, selon toute apparence, d'une espèce de négociation secondaire que nous expliquerons plus tard : ce Russe était M. de Nowosilsof, qui jusqu'ici n'a pris rang qu'en seconde ligne parmi les agents diplomatiques, mais qui un jour obtiendra une cruelle célébrité en se

montrant, dans le royaume de Pologne, digne d'être, pour l'administration civile, le coopérateur du grand-duc Constantin.

A Vienne, comme dans toutes les grandes capitales, la société la plus élevée n'est pas toujours la plus sévère : c'est là que se font remarquer les femmes à la mode, celles qui joignent à une naissance plus ou moins distinguée, à plus ou moins d'esprit naturel, le goût le plus vif pour les distractions et pour le plaisir. Outre les dames autrichiennes qui pouvaient être dans cette classe, il se trouvait alors dans la capitale de l'Autriche une colonie galante de femmes de divers pays, belles ou gracieuses, dont quelques-unes, déjà célèbres depuis plusieurs années, passaient pour faire de la diplomatie au milieu des amusements les plus frivoles et jusque dans l'amour même. Ce prélude a pu paraître minutieux et un peu long, parce qu'on ne voit pas bien où il doit conduire : le voici. Il existait à Vienne un homme en qui reposait la politique de l'empire ; un homme qui était ainsi le dépositaire, le gardien des hauts intérêts de l'État, qui avait cru devoir chercher à garantir ces intérêts en les attachant aux destinées de l'empereur Napoléon ; qui, dans ce but, avait conseillé de lui donner en mariage une archiduchesse ; qui enfin, rentrant dans les voies de Marie-Thérèse et du prince de Kaunitz, avait fondé de nouveau pour la monarchie autrichienne le système de l'alliance française : cet homme était le comte de Metternich,

qui pourtant n'avait d'autre société que celle de Rasumowski : là étaient ses liaisons, ses amitiés, ses amours. Des relations de tout genre rapprochaient le ministre et l'ex-ambassadeur. Devait-on le soir danser un ballet chez l'amphitryon russe, c'était chez M. de Metternich, c'était à la chancellerie d'État que le matin on faisait les répétitions. Dans cette société, où tout était antifrançais, M. de Metternich se trouvait chaque jour avec son prédécesseur, le comte de Stadion, avec le ministre instigateur des deux dernières guerres contre la France, que deux fois les victoires de Napoléon avaient forcé de quitter le ministère. Telle était redevenue l'intimité de leurs relations, que le comte de Stadion avait fait admettre chez M. de Metternich l'écrivain Gentz, pédant lourd et épais, assurément bien peu capable de porter de l'agrément dans un cercle, mais facilement reçu dans celui-ci en raison de sa haine contre la France qui n'avait pas voulu de lui[1].

Pour un homme de mœurs graves comme l'am-

[1] Le Prussien Gentz, pour récompense de son ouvrage sur les finances de l'Angleterre, avait reçu une pension du gouvernement anglais; mais cette pension était peu considérable; il était endetté et fort mal à son aise. Au moment de la paix d'Amiens qui fit cesser un moment toutes les haines, Gentz se trouva admis dans quelques maisons du corps diplomatique à Berlin; il jouait avec nous, perdait souvent et ne payait presque jamais. C'était un homme tout à fait disponible qui eût volontiers livré sa plume à la France. Nous en fîmes la proposition à Paris; on ne nous répondit pas. M. de Stadion le prit à son compte et ensuite l'emmena à Vienne.

bassadeur Otto, l'air que respirait M. de Metternich était un air empoisonné ; la coterie d'hommes et de femmes avec lesquels il se trouvait en contact chaque jour, semblait à cet ambassadeur être un réceptacle de licence, de vénalité et de corruption ; c'était à ses yeux la régence au petit pied. Par malheur, la fortune du comte de Metternich était fort délabrée ; celle du prince, son père, n'était guère en meilleur état. Le goût de la dépense n'avait pas diminué, malgré le dérangement des affaires, et les lettres de change du comte perdaient vingt-quatre pour cent sur la place. Il paraissait difficile à M. Otto que M. de Metternich, perverti par les discours des hommes, attiré et retenu par les avances et les poursuites des femmes, ne succombât[1] point aux séductions dont il était entouré. Sans nous associer à l'austérité de ces jugements, nous avouerons que tant de circonstances réunies pouvaient faire craindre de voir au premier jour le système français abandonné par la cour de Vienne : le présage reçut un démenti. L'homme léger n'était point un homme faux, l'homme prodigue un homme vénal, et celui qui, pour le plaisir, était de toutes les nations, resta Français pour

[1] On dirait que M. Otto, en présentant sous de telles couleurs la situation de M. de Metternich et les risques que courait sa politique dans le monde qui était son élément, avait pour but d'engager son gouvernement à s'attacher ce ministre par des liens solides et durables. L'empereur Napoléon répugnait à l'emploi de tels moyens, et il n'a pas cru devoir en faire l'essai.

la politique en 1811 et pendant une partie de 1812. Cependant, il faut en convenir, chez un homme jeté dans une telle position, le principe politique étant dans un combat perpétuel avec les penchants, les affections et les habitudes, doit à la longue souffrir d'une lutte semblable. Lorsque le chef d'un parti a tous ses amis dans le camp opposé, le changement est préparé d'avance, et la transition presque inévitable ; il y a de plus là un autre danger : c'est que, dans le temps où s'élabore la désertion, la franchise est en défaut ; l'infidélité aux engagements précède la rupture ; et la guerre, sa déclaration. Ces réflexions ne sont point déplacées ici ; nous pourrons un jour en reconnaître la justesse.

L'affaire dont nous avons dit que M. de Nowosilsof était occupé à Vienne eût pu sembler en elle-même d'une médiocre importance : il ne s'agissait que d'un mariage ; mais ce mariage se liait à une pensée politique, et aurait pu n'être pas sans influence dans un temps donné. L'ancienne mésintelligence de l'archiduc Charles avec les généraux de Paul Ier avait laissé dans le cœur de ce prince contre la Russie une antipathie profonde qui souvent contrariait cette puissance. Pour faire disparaître ce vieux ressentiment, des hommes qui, dans l'intérêt de l'Angleterre, auraient voulu rapprocher la Russie et l'Autriche, avaient formé le dessein de marier l'archiduc Charles à la princesse Amélie de Bade, sœur de l'impératrice Élisabeth,

et qui, résidant depuis longtemps à Pétersbourg, y était en quelque sorte naturalisée. Afin de déterminer l'archiduc Charles à cette union, on avait à cœur qu'elle devînt pour lui l'occasion d'un grand établissement, et en conséquence on faisait des démarches auprès du duc Albert de Saxe-Teschen pour engager ce prince à transporter à son neveu l'archiduc une partie de ses grandes propriétés, ou du moins de lui assurer un revenu de deux cent mille florins. L'ambassadeur Otto, ayant eu vent de ces menées, en entretint M. de Metternich, qui d'abord affecta de n'en avoir aucune connaissance, mais qui peu de temps après crut devoir lui en parler à son tour, pour lui dire qu'aucune résolution n'était prise, et que, dans tous les cas, on ne conclurait rien sans l'assentiment de l'empereur Napoléon. Comme il y avait eu au sujet de ce mariage une correspondance entre les impératrices de Russie et d'Autriche, on s'appuyait de cette circonstance pour donner à entendre que l'affaire se traitait en dehors du cabinet russe : le choix de M. Nowosilsof pour en être l'intermédiaire ne s'accorde guère avec cette supposition. Ce personnage, qui n'était pas riche, avait fait récemment l'acquisition d'un hôtel à Vienne : si le mariage eût réussi, on pourrait penser que cette acquisition était le prix de son entremise; comme il n'eut point lieu, on ne devine pas qui, hors l'Angleterre, a pu payer les frais de cette négociation sans résultat.

Cette dernière conjecture, j'en conviens, aurait bien l'air d'une de ces accusations banales que la France, sous l'empire, a prodiguées au cabinet de Londres, s'il n'eût été notoire que le comte Rasumowski agissait sur le continent comme un véritable mandataire de ce cabinet. Bien d'autres personnes que l'ambassadeur de France s'étaient formé cette opinion d'après la connaissance que l'on avait des expéditions d'agents voyageurs entretenus par lui en Allemagne, et dont il recevait les rapports. Dans la belle saison, il alla lui-même passer quelque temps à Franzensbrunn près Égra; mais il avait des émissaires à Carlsbad, à Tœplitz et à Bade. Ces émissaires étaient connus; parmi eux, nous avons regret de le dire, on citait des émigrés français.

L'excursion que nous venons de faire dans le domaine de la chronique et du bulletin secret, peut en ce moment paraître un hors-d'œuvre. Plus tard, le bulletin secret et la chronique auront leur utilité pour éclairer la vérité de l'histoire.

Tandis que nous avons donné notre attention aux communications de la France et de l'Autriche et aux affaires intérieures de cette derrière puissance, nous avons négligé de faire mention de l'effet que produisit à Vienne la naissance du roi de Rome. Là, comme en beaucoup d'autres résidences, on admirait, tout en la maudissant, l'heureuse fatalité qui servait tous les vœux de Napoléon. Si la joie fut vraie quelque part, ce fut chez l'empereur Fran-

çois, qui, père tendre, jouissait du bonheur de sa fille. Dès le 25 février, Napoléon, songeant aux couches prochaines de Marie-Louise, avait fait avertir M. Otto de se tenir en mesure de célébrer avec éclat l'événement qui se préparait. L'année précédente, lors du mariage, l'époque ne permettant pas à Vienne de donner un bal, mais seulement un concert, et la dépense ayant été peu considérable[1], l'Empereur avait été mécontent de la lésinerie de son ambassadeur : aussi, en 1811, il lui faisait écrire qu'imiter ce qu'avait fait dans une circonstance semblable M. de Breteuil ne serait pas assez, qu'il fallait faire plus, que du reste on lui laissait toute liberté pour la dépense. Cette fois l'ambassadeur usa de la permission. La fête fut la plus magnifique peut-être qui eût été donnée à Vienne, et ce qui lui imprima un caractère inouï, ce fut la présence de l'empereur et de l'impératrice. Jamais on n'avait oublié l'étiquette à ce point, pas même pour la naissance d'un fils de Marie-Antoinette et de Louis XVI.

Si, à l'égard de l'Autriche, c'est le gouvernement français qui, dans les six premiers mois de 1811, fait des insinuations[2] tendant à préparer une alliance pour un temps ultérieur, c'est au contraire,

[1] 18,000 francs.

[2] Précédemment, il est vrai, aussitôt après le mariage de Napoléon et de Marie-Louise, la cour de Vienne en avait pris l'initiative, mais alors le gouvernement français avait évité d'y répondre. Il y était revenu à son tour en 1811.

en ce qui concerne la Prusse, du cabinet de Berlin qu'arrivent à Paris, non des insinuations, mais des propositions formelles pour la conclusion d'une alliance immédiate, et le gouvernement français n'est occupé qu'à se défendre contre les instances de ce cabinet. Malheureusement il existe entre la France et la Prusse deux faits qui constituent leurs gouvernements en défiance l'un de l'autre. D'un côté, le ministère français se trouve, nous ignorons par quel moyen, en possession du chiffre de correspondance de la légation prussienne avec son cabinet, et il est difficile que la franchise des communications, qui a lieu dans une telle correspondance, puisse être satisfaisante pour la puissance auprès de laquelle la légation est accréditée. D'autre part, un de ces courtiers diplomatiques[1], comme il s'en rencontre auprès de toutes les ambassades, porteurs de paroles qui n'ont pas été dites, de messages qu'on ne leur a pas donnés, et trafiquant de secrets qu'ils n'ont pas, avait remis au gouvernement prussien un prétendu rapport qui, selon lui, aurait été fait à l'empereur Napoléon par son ministre des relations extérieures, rapport dont les conclusions auraient été que l'intérêt de la France commandait le renversement de la maison royale de Prusse et la destruction de cette monarchie. Ainsi le cabinet prussien croit à l'existence d'une

[1] Cet homme est mort, mais nous taisons son nom par égard pour sa famille.

résolution meurtrière déjà prise contre lui par Napoléon, et celui-ci est disposé à voir partout des indices de duplicité de la part de ce cabinet. Une telle réciprocité de précaution ennemie ne pouvait que beaucoup nuire à l'établissement d'un accord complet entre les deux puissances.

La cour de Berlin n'offre pas le même aspect que celle de Vienne. Le roi n'est pas aussi étranger aux affaires de son royaume que l'empereur François; mais, lorsqu'il les a remises entre les mains d'un homme qui a obtenu sa confiance, cet homme exerce nécessairement la plus grande influence sur leur direction. En 1811, le ministre en crédit est, comme nous l'avons rapporté, le baron d'Hardenberg, appelé de nouveau à la tête du cabinet avec l'assentiment de l'empereur Napoléon. Le système du nouveau ministre consiste à placer la conservation de la Prusse sous la sauvegarde de la France. Cette intention est sincère; mais, à Berlin comme à Vienne, des partis s'agitent dont les tendances sont opposées à celles du gouvernement. En faveur de l'union avec la France, le ministère avait pour soutien le vieux prince Ferdinand[1], oncle du roi, et la princesse son épouse, le maréchal Kalkreut, le ministre de la justice Kirkeisen, et même le grand chambellan, prince de Wittgenstein. Dans le parti contraire se trouvaient le prince[2] et surtout la prin-

[1] Le dernier des frères de Frédéric II.
[2] Frère du roi.

cesse Guillaume, le prince Auguste, fils du prince Ferdinand, et la princesse Louise Radziwill, sa sœur. La princesse Louise, femme de beaucoup d'esprit [1], entretenait avec l'impératrice d'Autriche une correspondance qui assurément n'était pas dans un intérêt français. Le corps diplomatique prussien, qui d'ailleurs ne portait pas l'indiscipline aussi loin que celui de Russie, obéissait aux instructions du chancelier baron d'Hardenberg, mais sans partager ses vues. Les principaux de ses membres, MM. de Schladen à Pétersbourg, et de Humboldt à Vienne, auraient préféré toute autre alliance à celle du gouvernement français.

A côté du cabinet prussien s'élevait une puissance nouvelle qui lui causait de vives inquiétudes, qui entravait sa marche, lui nuisait au dehors et rendait sa bonne foi suspecte, au moment où il agissait avec le plus de sincérité. Cette puissance était celle des sociétés secrètes, surtout du *Tugendbund* [2], société qui n'avait pas uniquement

[1] C'était une personne fort instruite, aimant les Français pour leur littérature, mais nullement dans le sens politique. Sa société était fort intéressante, et, dans les années de 1800 à 1804, nous y avons passé de fort agréables moments.

[2] En 1811, il me fut remis et j'envoyai au ministère une liste des principaux membres de cette société. J'ai eu lieu depuis de reconnaître qu'elle était exacte. Elle portait, en première ligne, le baron de Stein, l'ex-chancelier de Beyme, le général Blucher et le général Scharnhorst; ensuite venaient le major de Clausewicz, le major Tiedeman, le colonel Ziethen, le colonel Gneisenau, conseiller d'État, le conseiller d'État Justus Gruner, le conseiller Raumer, le conseiller et professeur Schmaltz, le président Mer-

pour objet d'affranchir l'Allemagne de la domination étrangère, mais qui se proposait aussi d'opérer des réformes dans l'administration intérieure des États. Le gouvernement prussien voyait en elle un embarras, un ennemi sous quelques rapports, mais il la ménageait et n'eût pas voulu la détruire, ignorant s'il n'aurait pas bientôt besoin de son appui. L'ordre avait ses chevalières comme ses chevaliers; il avait ses poëtes, ses Tyrtées, tout prêts à faire entendre des chants de guerre, bardes exaltés, rêvant des révolutions que Napoléon a pu rendre possibles, et qui sans lui n'eussent été que des chimères.

En conséquence des indices qui révélaient une froideur trop réelle entre les cabinets de Paris et de Pétersbourg, le baron d'Hardenberg et le ministre des affaires étrangères, comte de Golz, avaient eu soin de laisser entrevoir de bonne heure qu'ils ne balanceraient pas à se déclarer pour la France, si par malheur une rupture avait lieu; bientôt ils en vinrent à une offre spontanée et positive de former avec le gouvernement français les liaisons les plus intimes. Le baron d'Hardenberg, d'après la probabilité de l'arrivée prochaine d'une flotte anglaise dans la Baltique, comme d'après les travaux de fortification faits en Russie, trouvait

kel, les frères comtes de Rœder, le conseiller Stegeman, le conseiller privé Rudiger, le major Chazot, de Thiele, aide de camp du roi, le major de Rudolf, les capitaines de Dohna et Heideman, etc., etc.

naturel que l'empereur Napoléon adoptât de son côté des mesures de précaution correspondantes. « Je vous ai dit souvent, répétait ce ministre à M. de « Saint-Marsan, que je ne suis pas pour les demi- « mesures[1]. Le roi est du même avis...; son plus « vif désir est de se lier à la France irrévocablement.»

Aux bruits répandus de toutes parts sur le changement de système de la Russie se joignaient des faits qui en augmentaient la vraisemblance, quoiqu'une partie de ces faits pût être le résultat des bruits eux-mêmes. Ce n'étaient pas des symptômes sans gravité que la hausse du prix des grains dans les provinces polonaises-russes et la baisse simultanée des denrées coloniales dans ces mêmes provinces. Sans contredit, la persuasion que l'on avait de l'ouverture imminente des ports russes aux Anglais eût pu seule exercer à cet égard quelque influence, mais un effet qui n'aurait pas eu d'autre principe ne se serait pas soutenu longtemps. Il existait une autre cause plus puissante et plus décisive : cette cause était, du côté de la Russie, le relâchement réel des mesures convenues avec la France, la tolérance toujours croissante de la contrebande, l'admission des marchandises anglaises et l'admission même des bâtiments anglais qui, pour la forme, en entrant dans les ports russes changeaient leur pavillon. L'introduction des denrées coloniales

[1] Lettre du ministre français, M. de Saint-Marsan, au duc de Cadore, en date du 25 mars.

dans la Lithuanie avait pris une telle extension qu'elle devenait une calamité pour les États où le blocus s'observait avec exactitude. Ces denrées descendaient de la Lithuanie, d'une part dans la Prusse, et de l'autre dans la Gallicie autrichienne par Brody, d'où elles se répandaient en Allemagne[1]. Du moment qu'une grande puissance abandonnait le système continental, ce système n'était plus qu'un fléau pour les États qui s'y montraient fidèles, en même temps qu'il manquait son but. Comme une vigilance active tenait étroitement fermée la frontière du duché de Varsovie, le Bug, qui formait la ligne de séparation entre le duché et le territoire russe, établissait dans le prix des denrées coloniales, d'une rive à l'autre, une différence de moitié. Cet état de choses était devenu si public que le baron d'Hardenberg, pour prouver au gouvernement français combien il avait à cœur de lier la Prusse à sa cause, proposa de suspendre par terre toute relation commerciale avec la Russie. A la vérité, les denrées coloniales en entrant sur le territoire prussien payaient un droit fixé par des édits antérieurs; mais ce payement se faisait en papier-monnaie dont le cours était fort au-dessous de sa valeur, et la liberté de l'introduction légale offrait de grandes facilités à la fraude.

[1] Des négociants allemands, propriétaires de raffineries, ruinés par un genre de concurrence contre lequel ils ne pouvaient lutter, s'adressèrent à moi pour faire parvenir leurs plaintes au gouvernement français.

Les ouvertures de la Prusse pour une alliance ne furent point désagréables à l'empereur Napoléon ; il le fit témoigner à Berlin [1] et le déclara franchement au général baron de Krusemark, envoyé du roi à Paris, mais en affectant de répéter qu'il n'y avait point, entre la France et la Russie, de motifs sérieux de guerre. Tout en se montrant prêt à entendre les propositions de la Prusse, on n'était point pressé d'arriver à une conclusion.

Dès que le gouvernement prussien eut reçu ce léger encouragement, il envoya au baron de Krusemark [2] un projet d'alliance offensive et défensive, en le subordonnant d'ailleurs aux modifications que voudrait y apporter le gouvernement français. Les plus importantes dispositions de ce projet étaient que, dans toutes les guerres, soit en Allemagne, soit *sur les confins de la Prusse*, le roi mettrait un corps auxiliaire à la disposition de la France ; en revanche, l'empereur Napoléon garantirait l'intégralité des possessions actuelles de la Prusse.

La pensée dominante de Napoléon étant toujours la guerre contre les Anglais, du moment qu'il apercevait quelque part une intention de complaisance, il en profitait pour demander un secours qui pût être utile à sa marine. A peine M. de Saint-Marsan avait-il fait connaître les bonnes dispositions annoncées par le cabinet prussien, qu'il fut chargé

[1] Lettre du duc de Cadore, à M. de Saint-Marsan, du 9 avril.

[2] Lettre du ministère prussien à M. de Krusemark, en date du 16 mai.

de sonder ce gouvernement de manière à savoir s'il ne pourrait pas fournir pour les escadres françaises un millier de matelots. L'Empereur demandait des matelots partout et même aux princes du troisième ordre. A cette occasion nous citerons ici une de ses lettres qui offre de plus un autre genre d'intérêt, celui de faire voir de quelles conditions pouvait dépendre alors l'existence des États inférieurs qui se trouvaient sur son passage ou sur sa frontière. L'accroissement de l'empire français au nord de l'Allemagne l'avait mis en contact avec le duché de Mecklembourg : c'était pour ce duché un dangereux voisinage ; au reste, de la part de Napoléon, les questions étaient clairement posées : « Si « le duc, disait-il, prend toutes les mesures qui « dépendent de lui pour me seconder contre l'An- « gleterre, il conservera son indépendance ; s'il « agit autrement, il ne la conservera pas [1]. » Les conditions exigées de ce prince par l'Empereur étaient de fournir six cents matelots ; d'armer Rostock, Wismar et les autres points de la côte, de manière que les Anglais ne pussent point stationner dans ces parages. « Je n'ai pas besoin, ajou- « tait-il, du Mecklembourg ; mais *je le réunirai* [2],

[1] Lettre de Napoléon au duc de Cadore, en date du 25 mars.

[2] A l'époque où l'Empereur parlait de la réunion éventuelle du duché de Mecklembourg à la France comme d'un événement qui ne demandait qu'un signe de sa volonté, qui eût pu prévoir qu'un quart de siècle après, une princesse de cette maison, toujours souveraine, serait appelée à partager, avec un prince d'une autre

« si le duc ne m'assiste pas de ces divers moyens de « défense contre l'Angleterre... Je ne suis obligé « à aucun ménagement avec personne, *puisque les « Anglais n'en ont sur mer avec qui que ce soit.* » Ce banal argument dont s'armait Napoléon pour justifier ses empiétements territoriaux n'était peut-être pas injuste envers les puissances assez fortes pour repousser les violations du droit des gens que se permettait le gouvernement anglais; mais que pouvait faire le duc de Mecklembourg dont quelques bâtiments de commerce formaient toute la navigation et toute la marine? A la vérité, l'Empereur ne lui imposait que des conditions dont l'exécution n'était pas impossible.

Il paraît que la Prusse, après avoir vu ses ouvertures reçues avec faveur à Paris, se crut par là autorisée à donner plus de valeur à son alliance future. Un sentiment très-excusable, nous en sommes convaincu, dirigeait alors la marche du gouvernement prussien. L'Empereur n'en eut pas cette opinion; le moment d'une entière confiance dans ce gouvernement n'était pas encore arrivé, et peut-être n'arrivera-t-il jamais; de là cette lettre en date du 30 avril, que nous avons citée ailleurs, par laquelle Napoléon disait que, si la Prusse armait avant que les deux cabinets se fussent entendus, il regarderait ces armements comme faits con-

dynastie, ce trône du haut duquel Napoléon ne voyait, dans les principautés allemandes, que des existences précaires, exposées à disparaître devant un souffle de son caprice !

tre lui. Des instructions en ce sens furent plusieurs fois données à son envoyé en Prusse, le comte de Saint-Marsan. L'inquiétude de l'Empereur n'était pas sans motif : les bruits transmis à Paris de toutes les capitales du Nord, comme du duché de Varsovie, sur la menace d'une irruption prochaine des Russes, bruits fortifiés par la correspondance de Vienne comme par celle de Berlin même, le portaient à mettre en doute si des préparatifs prussiens, faits ostensiblement dans l'intérêt de la France, ne pourraient pas, selon l'événement, se tourner contre elle. Dans cet état de doute et de soupçon, il ne devait pas lui convenir que la Prusse devançât, par des mouvements militaires, la conclusion de l'alliance qu'elle lui avait proposée, et cette conclusion, il la différait pour ne point paraître précipiter une rupture avec la Russie, que, jusqu'au dernier moment, il aura l'intention de détourner.

Tout en désirant se ménager l'amitié de Napoléon pour la chance de cette rupture, le roi de Prusse aurait beaucoup mieux aimé qu'elle n'eût pas lieu, et il crut devoir faire quelques efforts pour la prévenir en intervenant auprès de l'empereur de Russie. Il ne voulait pas d'ailleurs laisser ignorer à ce prince que, dans l'hypothèse d'une guerre, c'était à la France qu'il se croirait obligé de s'unir. Il écrivit en conséquence, dans ce double but, à l'empereur Alexandre [1] : « Votre Majesté, lui disait-

[1] En date du 16 mai.

« il, appréciant la position géographique de mes « États, voit à coup sûr que, dans le cas prévu, la « neutralité de la Prusse serait une chimère. Je de- « vrais prendre un parti qui nécessairement serait « déterminé par mes liaisons et mes engagements « avec la France... Je me tiens assuré que l'em- « pereur des Français ne veut point la guerre, et « il semble ainsi qu'il dépendrait de Votre Majesté « Impériale de l'éviter. » Ici le roi se livrait à des considérations générales sur l'importance de conserver la paix aux nations du continent, et il terminait sa lettre en disant : « Je m'estimerais infi- « niment heureux si ces idées étaient accueillies de « manière à me faire espérer l'inappréciable avan- « tage d'avoir contribué au prompt retour d'une « entière confiance entre l'empereur des Français « et Votre Majesté. » Cette démarche n'obtint pas le résultat qu'on s'en était promis. L'empereur Alexandre répondit que, comme il croyait ses principes politiques bien connus du roi, la lettre de ce prince n'avait pu que le surprendre. « Ne convoi- « tant [1] rien à personne, disait le monarque russe, « n'ayant nul besoin d'agrandissement, il n'est pas « raisonnable de me supposer l'intention de trou- « bler la paix... Mes mesures n'ont été que de « pure précaution, commandées par ce qui se pas- « sait à côté de moi. La guerre ne se fera que quand « je serai attaqué, et alors le parti que les autres

[1] Réponse de l'empereur Alexandre, en date du 30 juin.

« États voudront prendre ne m'empêchera pas de « me défendre avec vigueur. » Le ton froid et fier de cette réponse prouve que l'empereur Alexandre, comprenant la position gênée du roi, ne met point un intérêt actuel à l'attirer sous sa bannière, laissant au temps à modifier le cours des choses et à faire naître d'autres incidents; mais ce qui frappe surtout dans cette lettre, c'est ce qui n'y est pas, c'est l'absence de toute parole que le roi puisse saisir pour en faire un moyen de rapprochement ou au moins d'explication entre les deux empereurs.

Les forteresses prussiennes de l'Oder, occupées par des troupes françaises, devant être remises au roi à des époques fixées, ce temps était venu pour la restitution de Glogau; mais, d'un autre côté, la remise de ces places dépendait de payements sur la contribution de guerre due encore par la Prusse, et ces payements n'étaient pas aussi avancés qu'ils auraient dû l'être; cependant le cabinet de Berlin crut devoir faire de vives instances pour l'évacuation de Glogau par les troupes françaises : « Nous « sommes dans notre droit, écrivait[1] le comte de « Golz, et il est temps de le constater officielle« ment. » Ce n'était pas le seul avantage de recouvrer cette place qui portait le ministère prussien à en former si vivement la demande; c'était le besoin de sortir de l'incertitude où le laissait le silence de Napoléon sur le projet d'alliance proposé par son

[1] Lettre de ce ministre à M. de Krusemark, en date du 3 août.

envoyé à Paris. Ce silence faisait craindre que l'Empereur ne nourrît contre la Prusse des intentions malveillantes, et, dans cet état de doute, on ne pouvait adopter aucune résolution qui eût un caractère prononcé même en faveur de la France, puisqu'on n'était pas assuré de lui plaire et de trouver en elle l'approbation de ce qu'on pourrait faire dans l'esprit le plus amical. Le parti ennemi du système français avait en Prusse une grande consistance; on blâmait hautement la conduite du ministère; les militaires surtout ne cachaient pas leur aversion pour la marche suivie par le gouvernement. Lorsque quelques-uns d'entre eux trahissaient ce sentiment par des murmures trop indiscrets, on réprimait, il est vrai, leur indiscipline par des châtiments plus ou moins sévères; on s'efforçait aussi de tenir en respect les sectaires turbulents qui auraient voulu une croisade contre la France : mais les mesures répressives étaient toujours mitigées ou dans le fond de la peine ou dans le mode d'application, parce que le ministère voyait là pour lui-même une grande question de responsabilité. Dans le cas où le projet d'alliance avec Napoléon viendrait à échouer, on reprocherait au gouvernement d'avoir persécuté les meilleurs amis du pays et du roi, détruit le germe de l'indépendance nationale et brisé le ressort qui pouvait soulever l'Allemagne contre l'oppression étrangère.

En même temps le ministère concevait très-bien que, si Napoléon mettait de l'importance à ne point

se dessaisir de Glogau, c'était surtout parce qu'il croyait à la possibilité d'une rupture avec la Russie, et plus on avait à Berlin de raisons d'admettre la chance de cette rupture, plus il semblait urgent d'obtenir une manifestation de la volonté française sur l'offre de l'alliance prussienne. Dans l'attente de cette manifestation, il était du devoir du ministère de prendre des mesures éventuelles [1]. Ces mesures, pour le moment, ne consistaient qu'à fortifier les places, et n'allaient point jusqu'à l'augmentation de l'armée; on pouvait en accroître la force, on ne le faisait pas; seulement on préparait tout pour que cette augmentation s'opérât avec promptitude le jour où la détermination en serait prise. Si l'empereur Napoléon voulait se servir franchement des moyens de la Prusse, comme on avait hors de service un grand nombre d'officiers et de soldats, on pourrait fournir cent mille hommes et les armer en une quinzaine de jours.

En exposant ainsi, avec un peu d'ostentation peut-être, les ressources qui étaient encore à sa disposition, le cabinet prussien avait surtout en vue de rehausser par là le prix de son alliance aux yeux de l'Empereur. Cette intention, louable en elle-même, manqua complétement son but. Il ne convenait pas à l'Empereur que la Prusse fût forte sans sa permission. Les mesures éventuelles adoptées à Berlin ne lui plaisaient pas, et il le témoigna sans

[1] Lettres de M. de Saint-Marsan, en date des 3, 14 et 27 août.

nul détour. M. de Krusemark ayant été invité à se rendre à Compiègne où se trouvait la cour impériale, le duc de Bassano lui fit sentir que ces mesures prématurées pourraient atténuer les bonnes dispositions de l'Empereur. Fortifier des places, faire des levées, remuer des troupes, sont, disait ce ministre, toutes choses qui ne peuvent que détruire[1] la confiance, tant qu'elles n'ont pas un objet convenu. Du reste, à ces paroles sévères il en joignait de plus rassurantes : il lui déclara que l'empereur Napoléon attendait l'effet qu'aurait produit à Pétersbourg sa conversation du 15 août avec le prince Kurakin, pour faire connaître au roi ses dispositions sur l'alliance proposée, dispositions, ajoutait le ministre, qui d'ailleurs étaient telles que le roi pouvait les désirer. Ces dernières paroles venaient fort à propos pour tempérer en Prusse l'impulsion un peu vive à laquelle on allait s'abandonner. Au moment même où l'on s'exprimait ainsi à Compiègne, les représentations de M. de Saint-Marsan à Berlin cessaient d'être écoutées et devenaient tout à fait impuissantes. « Le parti est pris[2], « écrivait ce ministre ; on sera franchement à nous, « si l'Empereur le veut. S'il rejette l'alliance, on « portera toutes les forces au delà de l'Oder et « même au delà de la Vistule. » Les pensées qui

[1] Lettre du duc de Bassano à M. de Saint-Marsan, en date du 5 septembre.

[2] Lettre de M. de Saint-Marsan au duc de Bassano, du 7 septembre.

occupaient le cabinet prussien étaient des pensées de désespoir. Dans la contrariété de ne recevoir de Paris aucune communication satisfaisante, on avait entrevu la nécessité d'un parti extrême, et on s'y préparait tout en s'affligeant d'y être réduit; mais ce que le ministère ne faisait qu'à regret, les adversaires de son système le faisaient avec enthousiasme, et donnaient ainsi à la prudence forcée du gouvernement l'apparence de l'hostilité et de l'agression. L'espoir d'une explication favorable de l'Empereur, donné par le duc de Bassano au général Krusemark, calma les angoisses du cabinet prussien, et lui rendit pour quelque temps la sécurité qu'il avait perdue.

CHAPITRE IV.

POLITIQUE EXTÉRIEURE. — FRANCE. — DANEMARK. — SUÈDE. — ESPAGNE.

Napoléon et Bernadotte, prince royal de Suède. — Avances faites par la Russie au prince royal. — Langage indiscret du prince royal. — Prétention du prince royal sur la Norwége. — Démarches de la Russie à Stockholm et à Copenhague. — Suspension de correspondance entre Napoléon et le prince royal. — Proposition de l'Empereur au prince royal. — Bonnes dispositions du ministère suédois pour la France. — Modifications des vues de la Suède sur la Norwége. — Réfutation d'insinuations russes. — Offre du concours de la France pour le recouvrement de la Finlande. — Brillantes promesses du prince royal. — Plaintes du Danemark. — Vive réponse de la Suède à une note française. — Paroles étranges du prince royal. — Rapports notoires de la Suède avec l'Angleterre. — Rappel du ministre de France en Suède, M. Alquier. — Improbation de la conduite de M. Alquier par l'Empereur. — Ménagements de l'Empereur pour ce ministre. — Offre d'une portion de la Finlande faite à la Suède par la Russie.—Bons rapports entre la France et le Danemark. — Conseils donnés à Pétersbourg par le transfuge suédois d'Armfeld. — Napoléon et Joseph, roi d'Espagne. — Vues de Napoléon sur l'Espagne. — Voyage de Joseph à Paris.—Retour de Joseph à Madrid.—Retraite du Portugal.—Guerre en Espagne.—Assemblée des cortès à Cadix.—Inquiétudes de Joseph sur les intentions de l'Empereur.

De tous les alliés de la France celui qui s'associait le plus sincèrement à ses efforts contre l'Angleterre était le Danemark. L'empereur Napoléon de son côté restera fidèle à cette alliance, et, à la

honte de la morale, triste jouet de la politique, cette fidélité réciproque leur sera fatale à tous deux. Un personnage nouveau est appelé à jouer un rôle important dans les affaires du Nord, et ce personnage ne tardera pas à se poser ouvertement comme ennemi du Danemark et de la France.

L'empereur Napoléon, au moment de l'élection de Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, comme successeur à la couronne de Suède, s'était cru obligé de donner aux grandes puissances des explications sur ce choix qu'on aurait pu supposer être le résultat de l'influence française. Il avait même porté dans ces explications une ingénuité propre à faire sourire l'empereur Alexandre, lorsqu'il tâchait de lui représenter cet événemnt comme n'offrant rien qui dût inquiéter la Russie. La précaution était superflue, et Napoléon eût pu s'en dispenser. L'empereur Alexandre était suffisamment rassuré d'avance; le caractère bien connu de Bernadotte, maréchal de l'empire, lui causait si peu d'alarmes que le colonel Czernichef, qui se trouvait à Paris au moment de l'élection, sans attendre aucun ordre de son gouvernement, fit connaître au nouveau prince royal qu'elle serait agréable à Pétersbourg. C'est le prince [1] royal qui prendra soin lui-même

[1] Selon Bernadotte, Czernichef n'ayant pas voulu l'entretenir directement des bonnes intentions de sa cour, avait dit à plusieurs femmes pour qu'il en fût instruit : « Le prince a tort s'il croit que « son élection ne plaise pas en Russie; il sera bientôt détrompé. » —*Lettre de M. Alquier du* 18 *janvier.*

d'apprendre cette particularité à l'envoyé de France en Suède, M. Alquier.

L'avenir qui se prépare pour ce prince nous fait un devoir de revenir sur son existence antérieure. Bernadotte était un de ces soldats de la république dont la guerre avait développé les talents naturels. Unissant à un certain degré de mérite militaire une très-haute opinion de ce mérite, beaucoup d'adresse à caresser les troupes et à s'attacher les officiers, des formes polies envers les Français et une grande affectation de courtoisie envers les étrangers, il avait toujours cherché à se faire un genre de distinction à part et différent de celui des autres généraux. Toutes les opinions convenaient à ses vues. Ministre de la guerre dans les derniers temps du gouvernement directorial, il ne s'était que forcément rallié au premier consul après le 18 brumaire. Quelques mois plus tard il se trouvait engagé dans une espèce de conspiration républicaine contre le vainqueur de Marengo. Napoléon devenu empereur, sans tenir compte des écarts de Bernadotte, l'avait nommé maréchal et investi d'une principauté[1] territoriale, longtemps avant d'avoir accordé le titre, même purement nominal de prince, à ses plus illustres lieutenants. Cependant, tandis que l'Empereur n'avait qu'à s'applau-

[1] Bernadotte était, par son mariage, beau-frère de Joseph Bonaparte. Ce sentiment de famille fut le principe de la faveur particulière avec laquelle il fut traité. C'était un faible de Napoléon qui en a été bien puni.

dir du dévouement sans bornes de tous ses maréchaux, Bernadotte, seul entre eux, lui donnait de fréquents sujets de plainte, notamment à la bataille d'Iéna en 1806, dans la seconde campagne de Prusse en 1807, dans celle d'Autriche en 1809, au point de l'obliger, à cette dernière époque, de le renvoyer en France. Lorsqu'il fut élu prince royal de Suède, et nous avons dit comment, Napoléon, en lui permettant de répondre au choix dont il était l'objet, lui avait fait l'avance d'un million sur sa liste civile. En ce moment du moins, il semblait que, si l'un des deux avait des griefs contre l'autre, ce n'était pas Bernadotte qui devait en avoir contre Napoléon, cependant le nouveau prince royal, en se rendant à Stockholm, avait tenu des propos si indiscrets, s'était livré à une si vaniteuse forfanterie, qu'à l'entendre il fallait voir en lui un héros opprimé en France par la jalousie d'un rival de gloire, une grande victime obligée de se réfugier sur un trône pour échapper à la persécution d'un tyran. Bernadotte, appelé à la survivance d'une couronne, conservera les qualités et les défauts du maréchal français. La seconde partie de sa vie ne démentira pas la première.

L'empereur Napoléon savait comment s'était conduit dans son voyage le prince royal. Connaissant l'homme, il eut l'air de tout ignorer; une lettre qu'il fit écrire à son envoyé à Stockholm prouve qu'il eut bientôt contre le prince un grief

beaucoup plus sérieux. « L'Empereur [1], disait le « duc de Cadore, n'a jamais compté sur une forte « coopération de la Suède, mais il n'avait pas « supposé que la première pensée du gouverne- « ment de ce pays fût une espèce de trame pour « l'établissement d'un commerce frauduleux avec « l'Angleterre. Il a dû être surpris que la propo- « sition en eût été faite par le prince royal lui- « même. » Le ministre ajoutait que si le Danemark avait adhéré à un pareil projet, l'Empereur n'eût pas hésité à s'emparer du Holstein comme de la Poméranie. Toutefois il était prescrit à l'envoyé français, M. Alquier, de ne pas exprimer de mécontentement au prince royal; il devait seulement trouver l'occasion de lui faire sentir qu'une telle conduite compromettait son propre intérêt. « Si « le prince affecte de se séparer de l'Empereur, « l'Empereur l'abandonnera. » Lorsque de Paris on donnait de tels ordres, on ne savait pas tout le chemin qu'avait déjà fait le prince royal dans un sens contraire.

L'assurance indirecte, donnée par le colonel Czernichef de l'adhésion russe à son élection, n'avait pas tardé à être suivie d'une confirmation officielle envoyée au gouvernement suédois, et le même aide de camp de l'empereur de Russie revenant quelques mois [2] après de Pétersbourg à Paris

[1] Lettre du ministre des relations extérieures au baron Alquier, ministre en Suède, en date du 5 janvier 1811.

[2] Au milieu de décembre 1810.

par Stockholm, en renouvela les protestations au prince royal. Ces démonstrations russes ne manquèrent pas leur effet, et l'enivrement du prince se trahit bientôt avec une étrange naïveté. Le ministre de France ayant dit quelques mots qui semblaient l'avertir d'être en garde contre le cabinet de Pétersbourg, le prince répliqua fièrement : « Ah ! vous croyez que j'ai quelque chose à craindre de la Russie, vous êtes dans une grande « erreur. Sachez qu'il ne tient qu'à moi de me « jeter dans les bras de la Russie et de l'Angle- « terre... Je ne veux pas me séparer de la France, « mais aussi que la France me laisse tranquille, « qu'elle ne m'opprime pas ; que l'on craigne une « nouvelle guerre de trente ans, et que l'on sache « que je puis jeter cinquante mille hommes en « Allemagne. » Tel est le langage du prince royal de Suède au mois de janvier 1811. Lui demander l'exécution des engagements pris contre le commerce anglais, c'est l'opprimer, c'est s'exposer à sa colère et à la menace d'une nouvelle guerre de trente ans !

Dans ce temps-là, l'envoyé russe à Stockholm, le général Suchtelen, homme adroit et cauteleux, mais aussi fort indiscret et qui parlait hautement des immenses préparatifs de sa cour, faisait entendre, sans nul mystère, que si une rupture éclatait entre la Russie et la France, ce ne serait pas contre la Russie que se déclarerait le prince royal.

L'empereur Napoléon, croyant faire une chose agréable au gouvernement de Suède, avait témoigné qu'il ne demandait pas mieux que d'avoir, comme autrefois, un régiment suédois au service de France. Ce rétablissement d'un ancien usage aurait fort convenu à la jeune noblesse suédoise à qui elle eût offert un débouché de plus. Le prince royal n'envisagea pas ainsi la question : « Pourquoi, dit-il, enverrais-je en France un régiment « suédois? » Le ministre de France, qui pouvait se borner à répondre que c'eût été un signe d'union entre les deux pays, ajouta que ce serait un moyen de former des officiers à la grande école de l'empire. « Apprenez, monsieur, reprit le prince royal, « que l'homme qui a formé par ses leçons une « foule d'officiers particuliers et généraux en « France peut bien suffire à l'instruction et au « perfectionnement *de mes armées.* » La question ayant été portée dans le conseil, le prince royal termina son opinion en disant : « Cette main se « sécherait plutôt que de signer l'ordre de faire « sortir un seul homme du royaume. »

Un désir, qui plus tard deviendra une idée fixe, était entré dans l'esprit du prince royal. Pour sa bienvenue en Suède, il aspirait à lui donner la Norwége. Il voulait ce pays, de quelque main qu'il pût l'obtenir, mais il eût, dit-il, préféré le recevoir de la France, et il s'en expliqua dans les termes les plus précis. Montrant un jour à M. Alquier une carte ouverte sur un bureau, il lui dit : « Il

« nous faut quelque chose qui nous console de la « Finlande [1]; il nous faut une frontière qui nous « manque. — Est-ce donc de la Norwége que veut « parler Votre Altesse? — Eh bien! oui, de la « Norwége, qui elle-même veut se donner à nous, « que nous pourrions obtenir d'une autre puis- « sance que la France, de l'Angleterre. Quant à « moi, je ne veux l'obtenir que de l'Empereur; « que l'Empereur nous la donne, alors je deviens « fort, je commanderai sous le nom du roi. Je pro- « mets à l'Empereur quarante mille hommes à la « fin du mois de mai et dix mille hommes de plus « au commencement de juillet. L'Empereur pour- « rait dédommager le Danemark en lui donnant « le Mecklembourg et la Poméranie. Alors je jure « sur mon honneur de fermer rigoureusement la « Suède à tout commerce anglais. » Voilà les conditions du prince royal clairement posées. Une ouverture aussi grave, faite dans une telle forme, a quelque chose de brusque et d'étrange. Pour un homme arrivé si récemment sur les marches d'un trône, c'est aller un peu vite que d'articuler ainsi son vœu en une sorte d'ultimatum. Le gouvernement français ne voulut pas donner au prince royal une fausse espérance. La réponse fut froide et mesurée, mais positive. « Le prince se trompe, « écrivait le duc de Cadore [2], s'il croit que la

[1] Lettre d'Alquier au duc de Cadore, du 7 février.
[2] Lettre en date du 26 février.

« Russie vît avec plaisir la réunion de la Norwége[1] « à la Suède. D'ailleurs aussi longtemps que le « Danemark restera fidèle à l'alliance française, « l'Empereur ne souffrira pas qu'il soit porté at- « teinte à sa puissance. » Les conclusions de cette lettre étaient que l'envoyé français devait éviter de parler d'affaires au prince royal, mais toujours s'adresser au cabinet, maintenir de bons rapports avec les ministres de Russie et de Danemark, et en général, « calmer au lieu d'exciter. » Ces dernières paroles, déjà employées plus d'une fois, prouvent que l'Empereur ne cherchait point une rupture, quoiqu'il prît des précautions pour n'avoir pas à la craindre.

C'était de Stockholm[2] qu'on mandait à l'Empereur que la Russie dégarnissait la Finlande et n'y laissait que des vétérans ou des garnisons indispensables. C'était par Stockholm que l'on connaissait en France le passage d'un officier russe qui de là se rendait à Londres, et celui d'un Livonien, revenant de Londres, annonçant que l'accord entre l'Angleterre et la Russie était sur le point de se conclure, comme aussi le débarquement à Gothembourg d'agents anglais et autres se dirigeant, les uns vers la Russie, les autres vers l'Autriche. A Stockholm, aucun doute n'exis-

[1] Le ministère français avait raison au moment où il parlait, mais plus tard un grand intérêt décidera la Russie à changer de système.

[2] Lettres des 7, 12 et 15 mars.

tait sur les mauvaises dispositions de la Russie envers la France. On y regardait comme constant que les Russes voulaient s'emparer du duché de Varsovie, et y rétablir un roi ou un vice-roi de Pologne.

Le cabinet de Pétersbourg, quelles que fussent alors ses résolutions pour l'avenir, ne restait inactif ni à Stockholm ni à Copenhague. Il cherchait, dans ces deux pays également, à inspirer des défiances contre l'empereur Napoléon. Il offrait au Danemark de lui faire obtenir Lubeck [1] et autres territoires voisins, en y comprenant même une partie du Hanovre; quant à la Suède, il proposait de conclure avec elle un traité [2] d'alliance qui aurait pour base la rétrocession d'une partie de la Finlande. Ainsi, à cette époque où la Russie ne désespérait pas encore ne gagner le Danemark, elle ne songeait pas à faire obtenir à la Suède la possession de la Norwége, comme le prince royal avait déjà voulu le faire entendre. A Copenhague, les insinuations russes eurent peu de succès; on y mit ou l'on affecta d'y mettre, à Stockholm, une plus grande importance, non que la cession d'une faible partie de la Finlande pût satisfaire le prince royal, mais parce que les in-

[1] C'est le prince royal qui le dit lui-même à M. Alquier.
Lettre de ce ministre, en date du 5 avril.

[2] Cette proposition a été faite par M. de Romansof, le 13 mars, à M. de Stéding, ministre de Suède à Pétersbourg.
Lettre de M. Alquier, en date du 30 mars.

formations venues de la Russie présentaient l'empereur Napoléon comme essentiellement hostile à la Suède. « Nous vous avons pris la Finlande, « disait le comte de Romansof, mais c'est la « France qui a voulu [1] que nous prissions les îles « d'Aland. » Ce fait sera démenti par le gouvernement français.

A la fin de 1810, l'empereur Napoléon, peu satisfait de quelques lettres du prince royal, lui avait fait dire que, s'il ne lui répondait pas, c'était parce que, même avec ses frères, il ne voulait point de correspondance politique en dehors du cabinet. Cependant, en 1811, ayant reçu du prince des communications qui annonçaient une certaine franchise, l'Empereur crut devoir entrer avec lui dans quelques explications. Son principal objet était de faire comprendre au prince royal que les prétentions dominatrices de l'Angleterre n'étaient pas moins nuisibles au commerce de la Suède et contraires à l'honneur de son pavillon qu'au commerce et à la dignité de l'empire français. Ayant des vaisseaux, mais manquant de marins, la France ne peut forcer l'Angleterre à la paix que par le système continental : elle n'éprouve en cela aucune difficulté de la Russie ni de la Prusse ; il lui faut, de plus, le concours de la Suède. Ce concours, selon l'Empereur, est tout entier dans la rigoureuse exécution de l'article 3

[1] Lettre de M. Alquier, du 27 mars.

du traité du 24 février 1810 pour tout ce qui regarde les produits de l'Angleterre. « Vous me dites[1], continuait l'Empereur, que vous ne pouvez « vous passer de ces produits, et qu'à défaut de « leur introduction, les revenus de vos douanes « diminuent : je vous donnerai pour vingt millions « de denrées coloniales que j'ai à Hambourg; « vous me donnerez du fer en échange; vous « n'aurez point d'argent à exporter de la Suède. « Cédez ces denrées à des marchands, ils payeront « les droits d'entrée; vous vous débarrasserez de « vos fers... Chassez les contrebandiers anglais « de la rade de Gothembourg; chassez-les de vos « côtes, où ils trafiquent librement. Je vous donne « ma parole que, de mon côté, je garderai scru« puleusement les conditions du traité; je m'op« poserai à ce que vos voisins s'approprient vos « possessions continentales. Si vous manquez à « vos engagements, je me croirai dégagé des « miens... Je désire m'entendre toujours amicale« ment avec Votre Altesse Royale. Je verrai avec « plaisir qu'elle communique cette réponse à « S. M. S., dont j'ai toujours apprécié les bonnes « intentions. »

Cette lettre de l'Empereur ne fut pas sans quelque influence[2] sur l'esprit du cabinet de Stock-

[1] Lettre de l'Empereur au prince royal, en date du 8 mars.

[2] « On ignore, dit M. Schoell, le détail des négociations qui eu« rent lieu entre la France et la Suède dans le courant de 1811. » Nous donnerons ce détail dans toute son exactitude.

holm. A côté du prince royal, toujours prêt à se jeter dans des idées extrêmes, dont, à la vérité, il était également prompt à revenir, se trouvait un homme sage et raisonnable, le ministre des affaires étrangères, baron d'Engestrom [1], dont il est à regretter que l'envoyé français n'ait pas bien apprécié l'honorable caractère. Il ne tenait pas à ce ministre que le prince royal ne montrât plus de modération et de prudence, et même qu'il ne donnât quelque satisfaction à l'Empereur sous le rapport commercial. Ainsi, le 22 mars, il annonçait à M. Alquier que l'ordre était expédié de séquestrer les marchandises anglaises sur les bâtiments à bord desquels l'embargo avait été mis. En témoignant à cet envoyé combien il serait heureux pour la Suède de pouvoir rester neutre dans la grande lutte qui se préparait, M. d'Engestrom avouait que c'était là un genre de succès auquel on ne pouvait guère prétendre; il terminait cette conversation en disant: « Nous ne sommes « point Russes; nous ne sommes point Anglais; « *nous serons Français*[2], *si l'Empereur le veut.* » Pour moi, je crois à la sincérité de ce langage, et je m'afflige que les bons sentiments de ce ministre n'aient pas été mis à profit dans l'intérêt des deux

[1] J'ai été, pendant plusieurs années, en relations suivies avec M. d'Engestrom. C'était un homme d'honneur qui de plus, sous le rapport de la politique, eût mieux aimé lier son pays à la France qu'à l'Angleterre.

[2] Lettre de M. Alquier, en date du 22 mars.

États. Le prince royal, après avoir d'abord dédaigneusement repoussé la proposition d'envoyer un régiment suédois au service de France, avait depuis, probablement d'après les conseils de M. d'Engestrom, envisagé cette proposition sous un meilleur point de vue, et dit à M. Alquier que le roi y donnait volontiers son consentement, étant bien aise de rétablir, dans toute leur étendue, les anciennes relations de la Suède avec la France. Nous voyons ici avec plaisir, mais pour un temps qui sera trop court, une tendance marquée des deux cabinets à un rapprochement.

Nous ne voulons pas être injuste. Si cette apparence ne se réalise pas, ce n'est peut-être point du prince royal seul que viendront tous les obstacles. M. Alquier ne sera pas non plus sans reproche. La manière de procéder de cet agent sera peu conciliante, quoique ses intentions soient assurément très-louables; le doute sur leur pureté n'est pas permis, car, en ce moment même, il semble se porter pour garant de la bonne foi du prince royal. Selon cet envoyé, un heureux changement s'était opéré dans le prince en raison de la position nouvelle où le plaçait l'aggravation de l'état de maladie du roi. « A l'instant où je suis « accidentellement revêtu du pouvoir, avait-il « dit, je sens le besoin des conseils[1] de l'Em- « pereur... » Le prince avait ajouté qu'il était

[1] Lettre de M. Alquier, en date du 27 mars.

prêt à conclure une alliance avec le gouvernement français, et qu'il désirerait qu'elle fût conclue à Stockholm, comme elle l'avait été pour le Danemark [1] à Copenhague.

Le prince ayant demandé à M. Alquier s'il n'avait rien à lui dire sur sa précédente ouverture relative à la Norwége, celui-ci, en commençant par déclarer qu'on ne lui avait point encore fait connaître les intentions de l'Empereur, avait répondu qu'il lui paraissait difficile qu'une telle idée pût être accueillie, aussi longtemps que la France n'aurait point à se plaindre du Danemark. Le prince sembla sentir la force de cette objection, et de lui-même il réduisit l'étendue de sa demande : « Si l'Empe-« reur, dit-il, la trouve exagérée, il ferait encore « beaucoup pour nous, en nous accordant au moins « l'évêché de Drontheim, qui avait formé autrefois « la frontière de la Suède. »

Dans ce même temps, la communication de M. d'Engestrom dont nous avons parlé était parvenue à Paris; elle fut agréable à l'Empereur, et il exprima ce sentiment sans aucun détour. Le duc de Cadore, en faisant connaître à M. Alquier que l'état des rapports de la France et de la Russie n'était pas aussi inquiétant qu'on paraissait le croire à Stockholm, l'informait que l'Empereur n'en était pas moins sensible aux dispositions témoignées par

[1] Le prince se trompait; ce n'était point à Copenhague qu'avait été signée l'alliance entre la France et le Danemark.

la Suède ; M. Alquier devait cultiver ces bonnes dispositions ; mais, comme le cabinet suédois n'avait fait que des ouvertures générales, « il fallait « le mettre sur la voie [1] d'en faire de plus précises, « afin que l'Empereur fût à même de juger jusqu'à « quel point elles pourraient se concilier avec les « siennes. »

D'après le même esprit qui respirait dans cette lettre, le ministre français crut devoir réfuter l'insinuation faite par la Russie, que c'était la France qui l'avait engagée à s'emparer des îles d'Aland. On écrivit à M. Alquier que cette assertion était certainement fausse. L'Empereur, il est vrai, avait antérieurement témoigné à la Russie qu'il ne s'opposait point à la réunion de la Finlande, ni en général aux avantages que cette guerre pourrait lui procurer ; mais, loin d'avoir jamais eu l'idée de mettre les îles d'Aland entre les mains de cette puissance, il avait, au contraire, vu avec peine que la cession en eût été faite, et, s'il ne s'y était pas opposé, c'est que la politique et ses engagements généraux ne le lui permettaient pas... Malgré les folies du dernier roi, il avait toujours voulu du bien à la Suède... Dans les circonstances présentes, quoiqu'il n'y eût point, entre la France et la Russie, des motifs graves de rupture, comme cependant, de part et d'autre, on faisait des préparatifs, « l'alliance de la Suède n'était point à

[1] Lettre du duc de Cadore à M. Alquier, en date du 10 avril.

« dédaigner. » M. Alquier devait reprendre les ouvertures qui lui avaient été faites, et amener le gouvernement suédois à une proposition plus explicite : il ferait entendre que, si l'alliance était conclue, l'Empereur donnerait les facilités et les secours nécessaires pour mettre la Suède « dans le « cas d'avoir une armée [1] considérable. » Il fallait donc entamer la discussion, mais sans rien conclure, et rendre compte du point où les choses seraient arrivées. « L'alliance serait, en cas de guerre, « dirigée contre la Russie; le recouvrement de la « Finlande [2] en serait le but; la France y concour« rait de tous ses moyens; mais ce but ne pourra « encore être indiqué... Il faut que vos démarches « ne puissent être pour la Russie ni un motif d'a« larme, ni un prétexte de guerre. » On recommandait à M. Alquier beaucoup de prudence, d'adresse et de réserve.

Ce ministre fut chargé en outre d'exprimer au prince royal la satisfaction de l'Empereur sur les mesures qu'il venait d'adopter, et sur le système qu'il annonçait vouloir suivre depuis qu'il avait pris en main l'administration de l'État. Il pouvait lui faire espérer, s'il persévérait dans cette conduite, l'appui constant de l'Empereur, tant pour *ce qui lui était personnel*, que pour les intérêts de son royaume.

[1] Mots ajoutés de la main de l'Empereur.
[2] Lettre du duc de Cadore à M. Alquier, en date du 15 avril.

Cette disposition de l'Empereur ne pouvait pas être indifférente au prince royal sous le rapport de sa fortune privée, et il en réclama bientôt l'effet par une lettre adressée au duc de Bassano, nouveau ministre des relations extérieures de Napoléon : « Mon élévation actuelle, disait-il, n'étant qu'une « suite des hautes destinées de la France, il serait « trop malheureux pour moi qu'après les priva- « tions [1] que j'ai éprouvées et les sacrifices que j'ai « faits, je perdisse la récompense de trente années « de bons services et de gloire militaire. »

Les témoignages de la satisfaction de l'Empereur furent accueillis avec joie par le prince royal. L'idée d'une alliance prochaine parut beaucoup lui sourire, et, dans l'effusion de ce retour momentané vers la France, « il protesta qu'il ne tirerait ja- « mais l'épée [2] que contre les ennemis de l'Em- « pereur. »

Tout est-il fausseté dans ce langage du prince royal? a-t-il, dès à présent, une intention arrêtée de se lier aux ennemis de l'Empereur, contre lesquels seuls il veut, dit-il, tirer l'épée? Un mensonge gratuit est peu vraisemblable. La question suédoise a ses difficultés : les chances de l'avenir qui

[1] Lettre de M. Alquier, du 12 mai.

Nous avons peine à concevoir ce qu'entend, par les privations qu'il a éprouvées et les sacrifices qu'il a faits, un homme qui, par lui-même, n'avait rien à perdre et à qui la fortune a donné tout ce qu'il possède.

[2] Lettre de M. Alquier, en date du 31 mai.

se tourneront contre Napoléon sont maintenant hors de toute prévoyance ; l'amitié de la France est d'une haute valeur, et si l'ambition du cabinet de Stockholm, balancée entre l'espoir du recouvrement de la Finlande et celui de l'acquisition de la Norwége, préfère dès aujourd'hui cette nouvelle réunion, l'incertitude du succès pourrait, s'il ne survenait aucun incident nouveau, porter ce cabinet à se contenter de la promesse française. M. d'Engestrom, dont le penchant politique pour la France m'a toujours paru sincère, continuait de dire à M. Alquier, « Nous désirons voir revenir le temps où nous « serons, comme autrefois, les alliés [1] de la France, « de la Pologne et de la Turquie. » Mais il va naître des circonstances dont les fâcheux résultats s'aggraveront par le fait même de l'intermédiaire qui aurait dû tendre à les atténuer. L'amour-propre sera blessé, l'orgueil s'exaltera, et la passion remplacera le froid calcul de la saine politique.

A travers les démonstrations respectivement bienveillantes des deux gouvernements, apparaît toujours, plus ou moins vif, le terrible débat concernant les marchandises anglaises. Les rivalités de la Suède et du Danemark ne font qu'envenimer la querelle. Scrupuleux observateur de ses engagements envers la France, le Danemark, voyant la Suède se jouer des siens, demande si le gouvernement suédois, malgré son accession au système

[1] Lettre de M. Alquier, en date du 30 avril.



continental, peut se permettre [1] d'expédier ouvertement pour l'Angleterre des navires chargés de ses productions nationales, ou si l'Empereur entend l'accession de la Suède au système autrement que celle des autres États. Presque à la même date, la Suède, de son côté, appelle la surveillance du gouvernement français sur les relations du Danemark avec l'Angleterre. « Je pourrai vous en dire davan-« tage [2] dans quelque temps, » dit le prince royal. Le résultat naturel de cette double excitation était de rendre le gouvernement français plus exigeant envers l'une et l'autre puissance. A l'égard du Danemark, Napoléon écrivait à son ministre des relations extérieures : « J'ai toléré, l'an dernier, « pour le Holstein [3], ce que je ne puis plus tolérer « maintenant... J'aime le roi de Danemark, et, au « lieu de diminuer ses États, je désire plutôt les « augmenter; mais enfin il est indispensable qu'au-« cune communication ne puisse avoir lieu avec le « commerce anglais. » Une déclaration de même nature doit être faite au cabinet de Stockholm : « Dites à ce cabinet, continue l'Empereur, que si « un bâtiment chargé de denrées coloniales, amé-« ricain, danois, suédois, espagnol ou russe, est « admis dans les ports de la Poméranie suédoise, « mes troupes entreront aussitôt dans cette pro-

[1] Lettre de M. de Waltersdorf, envoyé danois à Paris, au duc de Cadore, en date du 5 mars.

[2] Lettre de M. Alquier, du 15 mars.

[3] Lettre de Napoléon au duc de Cadore, du 25 mars.

« vince ainsi que mes douanes. » Cette menace recevra plus tard son exécution; mais jusque-là une sorte de bon accord se maintiendra encore quelque temps entre les deux cabinets. Sur un rapport fait à l'Empereur par le duc de Bassano [1], à l'égard des marchandises anglaises séquestrées par ordre du prince royal, l'Empereur ne trouva point mauvais que le séquestre fût levé et que le gouvernement suédois perçût pour son compte les droits de tarif auxquels les marchandises saisies devaient être soumises; seulement l'Empereur demandait que ces marchandises ne fussent envoyées ni en France ni dans aucun pays de la confédération.

Une malheureuse rixe, élevée à Stralsund entre des conscrits poméraniens et les équipages de deux corsaires français, vint tout à coup troubler la bonne intelligence des deux États. Les informations transmises à Paris sur cet événement le présentèrent comme extrêmement grave. Ces corsaires français ayant capturé des bâtiments suédois qui faisaient la contrebande, les conscrits poméraniens, en se portant à des violences contre eux, n'étaient en cette circonstance que les instruments du commerce de fraude. Les conscrits prévenus de ces voies de fait, au lieu d'être punis, avaient été, après une arrestation d'un moment, relâchés par les autorités locales, dont la connivence avec les fraudeurs ne paraissait pas douteuse. Dans un rapport [2] fait à

[1] En date du 25 juin.

[2] Rapport fait à l'Empereur par le duc de Bassano, le 4 juillet.

l'Empereur sur cette contestation, le ministre proposait, ou de faire occuper cette province, ou d'y envoyer un détachement qui, de concert avec le peu de troupes régulières qu'elle renfermait, pût mettre les droits et les intérêts français à l'abri de toute atteinte. Ces conclusions sévères ne furent point adoptées par l'Empereur. Quoiqu'en ce même moment les efforts extraordinaires de la Suède pour augmenter son armée, que le prince royal voulait, disait-il, porter à soixante mille hommes, dussent inspirer quelque soupçon, l'Empereur s'expliqua sur ces deux faits avec une grande réserve. Il prescrivit à son ministère[1] de demander réparation de l'outrage fait à son pavillon en Poméranie; mais il exprimait cette demande en des termes très-modérés, et témoignait l'intérêt qu'il avait pris à l'extinction de quelques troubles qui avaient eu lieu dans des provinces suédoises. Qnant à l'augmentation de l'armée, il disait : « Je ne puis que regretter que la « Suède, sans aucun fondement, lève des troupes, « inquiète le Danemark et tout le monde, et cela « dans l'état où sont ses finances. » M. Alquier devait user de son crédit pour porter les Suédois à se conduire, comme le comportaient leurs circonstances, *sans verve et sans passion*. Peu de jours après, l'Empereur se plaignait que les Anglais vinssent faire des provisions à l'île de Rugen[2] sans aucune opposition des autorités suédoises. Une note,

[1] Lettre de l'Empereur au duc de Bassano, en date du 15 juillet.
[2] Lettre du 21 juillet.

remise par le duc de Bassano au chargé d'affaires de Suède à Paris, M. d'Ohson, énumérait les divers griefs du gouvernement français : résidence prolongée d'un consul anglais à Gothembourg, communications fréquentes des escadres anglaises avec les ports suédois devenus les entrepôts de l'Angleterre, navigation de bâtiments suédois sous escorte anglaise et de bâtiments anglais sous escorte suédoise, enfin voies de fait contre des Français à Stralsund et impunité accordée aux coupables par le mauvais esprit des autorités de cette ville. Le ministre terminait en demandant réparation pour le passé et garantie pour l'avenir.

L'envoyé français à Stockholm appuyait la même demande, en y joignant des circonstances particulières dont il était témoin. Il disait au prince royal que les rapports commerciaux de la Suède avec l'Angleterre ne seraient pas plus actifs si les deux pays étaient en pleine paix, que la fourniture des vivres nécessaires à l'escadre anglaise et à l'île d'Anholt[1] se faisait chaque jour publiquement sous les yeux même du gouverneur de la province; que les cinquante-deux cargaisons anglaises, séquestrées sur sa provocation, restaient toujours comme en réserve[2], quoiqu'il y eût là une valeur de douze millions, qui n'eût pas été inutile à la Suède dans

[1] Enlevée au Danois.

[2] On prétendait à Stockholm que si, pour paraître fidèle au système continental, la Russie confisquait et faisait vendre des marchandises anglaises, le produit de ces ventes était déposé dans une

la détresse de ses finances ; que le gouverneur de Gothembourg, M. de Tawast, dont la partialité pour les Anglais et les relations avec eux étaient notoires, conservait toujours ce poste, malgré la promesse plusieurs fois renouvelée de lui donner un successeur. Sur ces plaintes et d'autres encore, le prince royal répondait : « Que voulez-vous que « je fasse ? on me trompe ; » et il faisait des promesses nouvelles auxquelles on ne croyait plus. Il avait précédemment annoncé qu'il allait faire envoyer beaucoup de corsaires contre le commerce anglais ; il n'en avait pas été armé un seul.

Au milieu de ces discussions un peu vives sur l'infidélité du gouvernement suédois à ses engagements, il restait peu de place à des paroles qui pussent faire avancer la question de l'alliance, et d'ailleurs, si on s'en était occupé, les faits se seraient trouvés en contradiction avec les paroles. Les bâtiments suédois continuaient à naviguer sous la protection de la marine anglaise, et à transporter en Angleterre des provisions navales. De Stockholm même, M. Alquier en avait vu partir[1] plus de quarante depuis le mois de mai jusqu'à la fin de juillet.

Il n'en était pas ainsi du Danemark. Les insinuations malveillantes de la Suède étaient démenties par les actes publics et irrécusables de ce gouvernement. Le cabinet de Copenhague employait tous ses

caisse à part, pour être restitué aux propriétaires de ces marchandises.

[1] Lettre de M. Alquier, du 6 août.

moyens pour reprendre l'île d'Anholt, et la flottille danoise venait tout récemment [1] d'avoir, avec plusieurs vaisseaux anglais, un engagement où ses marins s'étaient distingués, mais dans lequel, trop faibles contre des forces disproportionnées, ils n'avaient pu que rendre leur défaite glorieuse.

Les plaintes sur l'événement de Stralsund n'ayant point amené, de la part de la Suède, les explications demandées, on recommanda de nouveau cette affaire à l'envoyé français à Stockholm. « Faites « comprendre, lui écrivit [2] le duc de Bassano, que « ces faits-là sont très-sérieux, et que l'on se trompe « si l'on croit que l'Empereur puisse fermer les yeux « sur un événement où la vie de ses sujets a été en « péril. » En cette circonstance, M. Alquier commit une faute grave. Il était défendu à tous les agents français de remettre des notes écrites sans un ordre spécial ; il oublia cette défense de son gouvernement, et de plus la note qu'il remit dépassa la limite rigoureuse d'une énergie que doit toujours régler la loi suprême des convenances : c'était un tort. Le ministère suédois en profita. Satisfait peut-être que cette occasion de dissentiment lui eût été offerte, M. d'Engestrom y trouva un prétexte pour déclarer à M. Alquier que, vu les termes dans lesquels sa note était conçue, il ne pouvait la mettre sous les yeux du roi. Dans sa réponse qui ne manquait pas

[1] Au commencement de juillet.
[2] Lettre de M. Alquier, du 18 août.

d'adresse, il faisait une large part d'éloges pour l'Empereur, n'accusant que le ministre qui, disait-il, le servait mal, et qui semblait avoir à cœur de semer la mésintelligence entre la France et la Suède; il lui disait que, s'il voulait changer de destination, il n'était pas généreux d'en chercher le moyen aux dépens d'un pays où l'on avait tout fait pour lui être agréable. « J'étais loin de m'attendre [1], poursuivait « M. d'Engestrom, que ces dispositions empressées « de notre part pussent jamais vous autoriser à « m'adresser une missive qui, en attaquant l'hon-« neur national, offre l'exemple de la violation la « plus inouïe du droit des gens. » M. Alquier, qui prétendait n'avoir pas mérité les insolents reproches du ministre suédois, adressa directement sa note au prince royal, en lui annonçant qu'il ne voulait plus avoir de rapport avec ce ministre.

Les communications qu'il eut immédiatement après avec le prince lui-même ne furent pas non plus très-satisfaisantes, et le compte qu'il en rendit semblerait un peu suspect de partialité et d'exagération, si le caractère connu du prince ne prêtait de la vraisemblance aux traits de forfanterie semés dans sa conversation. Tout en promettant de donner satisfaction sur l'affaire de Stralsund, le prince soutenait que les assertions du consul français dans ce port étaient fausses et calomnieuses; il prétendait que la France maltraitait la Suède partout,

[1] 24 août.

même à Constantinople, où le chargé d'affaires de France, M. de la Tour-Maubourg, avait eu de fort mauvais procédés envers l'agent suédois. « Au reste, « disait-il, je ne ferai[1] rien pour la France, tant « que je ne saurai pas ce que l'Empereur veut faire « pour moi. Je n'adopterai ouvertement son parti « que lorsqu'il se sera lié avec nous par un traité. » Là le prince ajoutait qu'il trouvait sa consolation contre toutes les contrariétés dans l'amour du peuple suédois, et il peignit en termes pompeux l'enthousiasme qu'avait partout causé sa présence dans un voyage qu'il venait de faire : on l'avait entouré d'hommages; on avait voulu dételer les chevaux de sa voiture; l'armée suédoise était superbe, nulle part il n'avait vu des régiments si beaux, louanges qu'il terminait en disant : « Je ferai des Suédois ce « que j'ai fait des Saxons qui, commandés par moi, « étaient devenus les meilleurs soldats de la der- « nière guerre. » M. Alquier ayant hasardé quelques légères observations sur l'inutilité d'une levée de troupes aussi considérable que celle qui avait lieu, le prince répliqua : « Je suis plus résolu que jamais « à faire de nouvelles levées : le Danemark a cent « mille hommes sous les armes, et qui sait s'il n'a « pas quelque projet contre moi? Je dois me pré- « munir contre l'exécution d'un projet entamé par « l'Empereur à Erfurth pour le partage de la Suède « entre le Danemark et la Russie. Que l'Empereur

[1] Lettre de M. Alquier, en date du 26 août.

« cherche dans sa mémoire quelle est la personne « titrée qui a eu connaissance de la proposition « qu'il a faite ; vous pouvez lui dire que j'en suis « informé, mais que je saurai me défendre ; et il « me connait assez pour savoir que personne ici ne « me fera la loi. Les Anglais[1] ont voulu se montrer « exigeants envers moi; je les ai menacés de mettre « cent corsaires en mer, et à l'instant ils ont baissé « le ton. » Il était naturel que M. Alquier cherchât à obtenir quelque indice de ce qui portait le prince royal à croire que l'empereur Napoléon eût exprimé à Erfurth l'idée d'un partage de la Suède entre la Russie et le Danemark. Pressé sur l'origine de cette croyance, le prince ne fit que de vagues réponses: « On savait cela à Pétersbourg, dit-il, et là les « femmes savent tout. » Ainsi c'était tout au plus sur des propos de femmes que le prince royal fondait une si grave allégation à laquelle il affectait d'ajouter foi ; le mensonge, même connu, lui était bon pour en faire le prétexte de ses refus à remplir ses engagements. Parmi d'insignifiantes protestations de son penchant à beaucoup faire pour la France, il se livrait à des accès de ce faux orgueil qui répond bien haut à ce qu'on ne lui demande pas. « Je ne veux point être avili, disait-il ; j'irais « plutôt chercher la mort à la tête de mes grena-

[1] Ainsi le prince avoue lui-même sa communication avec les Anglais et les raisons pour lesquelles il n'a point expédié de corsaires contre leur commerce, malgré la promesse qu'il avait faite au ministre de France.

« diers, je me jetterais plutôt à la mer; j'aimerais « mieux me mettre sur un baril de poudre et me « faire sauter en l'air. Voilà mon fils (Oscar venait « d'entrer) qui suivra mon exemple. Le feras-tu, « Oscar? — Oui, mon papa. — Viens que je t'em- « brasse, tu es vraiment mon fils. » En parlant ainsi, le prince avait l'air d'un homme en démence. Il me dit en outre, continue le ministre français dans son rapport : « J'exige de vous une chose, c'est « que vous rendiez à l'Empereur un compte fidèle « de notre conversation. » Je l'ai fait, ajoute M. Alquier.

Pour tout homme qui n'aurait pas connu personnellement Bernadotte, général de la république ou maréchal de l'empire, un tel langage du même personnage devenu prince royal devrait paraître tout à fait incroyable[1]. D'un autre côté, si les faits n'étaient pas vrais, l'agent qui les aurait inventés serait le plus infidèle des serviteurs envers son propre gouvernement, et le plus lâche des calomniateurs envers le prince royal. M. Alquier, quoiqu'il pût n'être pas très-courtois dans ses procédés, était incapable de manquer à l'honneur sur l'un comme sur l'autre point.

Bientôt cet envoyé eut encore à transmettre à

[1] J'ai été en correspondance suivie avec Bernadotte, maréchal de l'empire, me trouvant ministre à Cassel, lorsqu'il commandait dans le Hanovre. Mes préventions personnelles sont bien plutôt en sa faveur que contre lui, mais les récits de M. Alquier ne m'étonnent pas et je crois sans peine à leur véracité.

son gouvernement d'autres informations qui n'étaient pas plus favorables au prince royal. Pour reconnaître ce qu'il y avait de vrai ou de faux dans les plaintes des agents français relativement à ce qui se passait à Gothembourg et sur le littoral voisin de cette ville, le prince s'était décidé à envoyer sur les lieux un homme honorable, M. le général de Tibell. Celui-ci à son tour confirma la vérité des allégations françaises, et témoigna au prince qu'il voyait avec regret un état de choses qui devait inévitablement amener une rupture avec la France. « Et moi aussi [1] j'aime la France, répondit « le prince royal; mais j'aime encore mieux la « Suède. Or, dans le cas très-prochain où la Rus- « sie prendra parti avec l'Angleterre, que doit « faire la Suède? Se réunir à ces deux puissances, « d'abord pour n'avoir rien à craindre de la Russie, « et ensuite pour obtenir la Norwége, la seule « chose qui nous convienne. Voilà le vrai système « de la Suède. — Mais êtes-vous bien sûr que « l'Angleterre consente à ce que vous fassiez cette « acquisition ? — Oh! très-sûr!

Par suite du voyage de M. de Tibell, le prince royal prit enfin le parti de rappeler le gouverneur de Gothembourg, M. de Tawast[2], dont les relations avec les Anglais lui étaient depuis longtemps dénoncées par la légation française : ce rappel

[1] Lettre de M. Alquier, en date du 4 septembre.

[2] Lettre de M. Alquier, du 5 septembre.

tardif ne pouvait pas avoir un grand mérite aux yeux de l'Empereur; la mission de ce gouverneur était finie. On lui avait laissé tout loisir d'avoir de fréquentes entrevues avec l'amiral Saumarez, et on ne le remplaçait qu'au moment où sa présence à Gothembourg devenait inutile. L'amiral anglais venait de faire connaître que, devant abandonner au commencement d'octobre sa croisière dans la Baltique et dans la mer du Nord, il ne lui serait plus possible de donner d'escorte au commerce suédois.

M. Alquier, en rendant compte des étranges discours du prince royal, comprenait lui-même très-bien qu'ils devaient exciter quelque surprise en France; aussi avait-il soin de se défendre à l'avance contre toute supposition d'une injuste partialité, et il déclarait que, s'il avait rapporté quelques folies du prince, il en était qu'il ne lui eût pas été possible de redire.

De toutes parts les faits venaient appuyer l'opinion de cet agent sur le compte du prince royal. Quelques feuilles d'un journal récemment publié à Stockholm ayant établi la nécessité pour la Suède de s'attacher à l'alliance française, le prince royal avait aussitôt fait ordonner la suppression de ce journal.

Pour mettre la contrebande suédoise à l'abri de la surveillance des corsaires français, le prince avait proposé au gouvernement danois de fermer, d'un commun accord, l'entrée des ports des deux

royaumes à ces corsaires et aux prises qu'ils voudraient y conduire; il avait, en outre, demandé au même gouvernement de garder le silence sur le commerce de la Suède avec l'Angleterre, sous la promesse d'une entière réciprocité. Ces deux propositions avaient été repoussées[1] par le cabinet de Copenhague, qui ne songeait nullement à manquer à ses liaisons avec la France.

Un ministre d'Autriche, le général de Neipperg, qui venait d'être envoyé à Stockholm avec la mission, au moins apparente, d'y seconder les vues de l'empereur Napoléon, avait pu se convaincre, dès son premier entretien avec le prince royal, que celui-ci ne tenait pas beaucoup à ses rapports avec l'empire français. « La France et la Russie « vont se faire la guerre, lui avait dit le prince « royal, je veux rester neutre; c'est aussi le pro« jet de votre cour. Nous devrions nous donner « la main pour faire respecter notre neutralité, « afin qu'à l'issue de la guerre, nous puissions, « *l'empereur d'Autriche et moi*, devenir les mé« diateurs de la paix. »

Il ressortait ainsi des circonstances de chaque jour que l'empereur Napoléon ne pouvait mettre aucune confiance dans le gouvernement suédois.

M. Alquier, après avoir cessé toute relation avec M. d'Engestrom, ayant peu à s'applaudir de celles qu'il entretenait avec le prince royal, se

[1] Lettre de M. Alquier, du 1er octobre.

trouvait réduit à n'avoir plus, avec le prince même que les rapports[1] essentiellement commandés par les intérêts de l'Empereur. Cette position, pénible pour lui-même, était peu avantageuse au bien du service. L'Empereur le sentit, et il nomma M. Alquier son ministre à Copenhague. Le duc de Bassano lui donna ordre[2] de faire connaître qu'il avait obtenu un congé, et de quitter Stockholm sans voir ni le roi, ni le prince royal, ni le ministre des affaires étrangères.

En lui adressant ses lettres de recréance, le duc lui prescrivait de les remettre à M. d'Engestrom par une simple lettre d'envoi, et lui disait au sujet de sa nouvelle destination : « Vous allez résider « dans une cour dont les sentiments ne sont pas « équivoques, et vous n'aurez point à craindre les « désagréments que vous avez éprouvés dans votre « précédente mission.

Cependant l'empereur Napoléon était loin de donner un entier assentiment aux procédés de son ministre à Stockholm. Presque toujours trop exigeant lui-même sur le fond des choses, l'Empereur n'entendait pas, et avec raison, que ses ministres pussent nuire par le défaut de formes[3] au succès des

[1] Lettre de M. Alquier, du 8 octobre.

[2] Lettre du duc de Bassano à M. Alquier, datée d'Amsterdam le 14 octobre.

[3] L'Empereur recommandait sans cesse à ses envoyés les plus grands égards pour les gouvernements près desquels ils résidaient. Le 24 août 1811, il écrivait au duc de Bassano relativement à un

affaires qu'il leur avait confiées. La lettre du duc de Bassano, où sont exprimés ses sentiments à cet égard, nous paraît pleine de sagesse et de convenance ; elle prouve que l'Empereur ne s'associait point aux passions de ses agents, qu'il savait juger froidement leurs actes, et ne se dissimulait point leurs torts ; mais en même temps elle montre quels ménagements il gardait envers les hommes même qui avaient fait momentanément fausse route, lorsqu'ils étaient défendus dans son esprit par le souvenir de leurs anciens services. « L'Empereur, je « ne puis vous le cacher, écrivait[1] à M. Alquier « le duc de Bassano, n'a point approuvé votre « conduite dans ces derniers temps. Il juge que « vous n'avez point gardé la mesure convenable « dans vos rapports personnels et officiels avec le « baron d'Engestrom ; que vous avez agi avec pré- « cipitation, et que vous n'avez point répondu à « ce qu'il attendait de votre expérience et de votre « longue habitude des affaires. Cela seul était une « grande faute de vous avancer au point de ren- « dre votre rappel nécessaire, et de forcer ainsi « la main à votre gouvernement. »

Le ministre faisait sentir à M. Alquier qu'en raison même de la justice de ses plaintes, outre qu'il ne convenait pas de remettre une note signée sans

de ses envoyés en Allemagne : « Dirigez mon ministre à... pour qu'il ne montre pas une exigence déplacée. Il est là pour *faire sa cour et observer, non pour humilier et imposer.* »

[1] Lettre en date du 5 novembre.

ordre de son cabinet, il eût dû surtout prendre garde de gâter une bonne cause par des imprudences, en énonçant, d'une manière positive, des faits qui n'étaient peut-être pas appuyés sur des preuves suffisantes. « Vous avez pris sur vous, lui « disait-il, la responsabilité des conséquences que « cette note devait entraîner, et malheureusement « elles ont été très-graves... Quelques-unes des « expressions dont vous vous êtes servi étaient de « nature à blesser le gouvernement suédois, et « vous avez entamé une guerre de plume qui ne « pouvait que nuire à la discussion. »

Tout en jugeant sévèrement la conduite de M. Alquier, le duc de Bassano reconnaissait que sa note, quoique répréhensible, n'autorisait pas l'étrange réponse qu'on y avait faite. « Le ton qui « règne dans cette réponse, poursuivait-il, semble « indiquer qu'elle part de plus haut que du cabi- « net de M. d'Engestrom. Jamais en effet un mi- « nistre doué de quelque sens ne se serait permis « de s'exprimer avec une indécence aussi révol- « tante, en s'adressant à l'envoyé de S. M. l'Em- « pereur.

« C'est par cette considération que S. M. I. n'a « pas voulu vous désavouer... S. M. ne met point « en oubli vos anciens services ; elle rend justice « à la pureté de vos sentiments, et elle n'attribue « qu'à l'ardeur de votre zèle l'erreur dans laquelle « vous avez été entraîné.

Quelque fondés que puissent paraître les repro-

ches faits à M. Alquier, il n'en reste pas moins constant que sa correspondance a parfaitement rendu la situation réelle de la Suède à l'égard de France. Cette situation se réduit à peu près aux termes suivants. Dès le mois de février, le prince royal avait exprimé le désir d'acquérir la Norwége, et de préférence avec le consentement de l'empereur Napoléon. Dans l'impossibilité où était l'Empereur de consentir à la spoliation d'un allié fidèle, le prince royal avait paru, en ce qui concernait la France, se borner à obtenir d'elle qu'elle lui procurât du moins la cession de l'évêché de Drontheim, ancienne frontière de Charles X; mais, dans le même moment, le ministre de Suède à Pétersbourg, M. de Stéding, demandait à la Russie son assentiment à ce que la Suède acquît la Norwége tout entière. Cette demande éprouva aussi d'abord quelque obstacle de la part du cabinet russe, qui cherchait alors à gagner le Danemark. Pour attirer vers lui la Suède sans se compromettre avec la cour de Copenhague, ce cabinet offrit au prince royal une portion de la Finlande, offre dont le prince se montra peu satisfait : il avait peu de foi à une restitution partielle, sur laquelle on pourrait bien ne pas tarder à revenir, et l'acquisition de la Norwége fut le point capital sur lequel se fixèrent toutes ses pensées. La Russie céda graduellement sur ce point à mesure qu'elle aperçut moins de facilité pour ses vues en Danemark et des dispositions plus complaisantes à Stockholm. Du

côté de l'Angleterre, aucune opposition n'était à craindre. Depuis l'arrivée du prince royal en Suède, le ministère britannique l'assiégeait de prévenances et d'égards. Le marquis de Wellesley avait porté les démonstrations d'intérêt en sa faveur jusqu'à envoyer régulièrement à M. d'Engestrom les lettres que Gustave IV écrivait d'Angleterre sur le continent. Caressé et recherché ainsi par deux puissances, l'orgueil du prince royal s'était exalté au point de trahir gratuitement ses secrètes intentions par les sorties les plus intempestives. Rien, il est vrai, au moment où nous sommes, n'est encore finalement arrêté ni conclu par le gouvernement suédois avec les deux puissants États qui flattent l'ambition et la vanité de l'héritier de la couronne; mais l'avenir est écrit dans le présent, et comme dès aujourd'hui nous voyons en présence l'une de l'autre deux volontés contradictoires énergiquement prononcées, la volonté chez le prince royal d'acquérir la Norwége à la Suède, la volonté chez Napoléon de conserver la Norwége au Danemark, quelles que doivent être les démonstrations, vraies et simulées, qui auront lieu ultérieurement de la part de la Suède envers la France, la séparation de la cause des deux pays, qui ne sera consommée officiellement qu'en 1812, peut justement être considérée comme datant en fait du milieu de 1811.

Autant la Suède annonçait ouvertement l'intention de s'éloigner de la France, autant le Danemark



se montrait jaloux de fortifier ses liens avec elle. L'Empereur n'était point ingrat ; il épargnait à cette nation toutes les contrariétés que n'exigeait pas impérieusement le maintien du système continental; il avait eu soin de faire défendre aux corsaires [1] français dans la Baltique d'inquiéter en aucune manière les navires qui seraient expédiés de Copenhague en Norwége ou à l'île de Bornholm, et, en général, toutes communications d'un port danois à un autre port danois.

Le roi ayant désiré prendre pour ses États les mesures adoptées en France par l'Empereur, et autoriser, au moyen de licences, des exportations *même pour l'Angleterre*, l'Empereur y consentit, et donna les ordres les plus formels pour que les licences danoises fussent respectées par ses armateurs comme l'étaient les licences françaises elles-mêmes. Lorsque tel était l'heureux accord du Danemark avec la France, était-il au pouvoir de l'Empereur, même abstraction faite de toute considération de bonne foi et de justice, de sacrifier un loyal allié à une ambition rivale, qui ne lui eût offert ni la même sûreté ni les mêmes garanties?

Dans le récit que nous venons de faire des relations de la France et de la Suède, pour ne point trop multiplier le nombre des acteurs en scène, nous nous sommes abstenu de parler de deux individus dénoncés à la France comme ses ennemis dé-

[1] Lettre de l'empereur Napoléon, du 8 mai.

clarés par le prince royal lui-même : c'étaient M. de Lagerbielke, alors encore ministre de Suède à Paris, et le général baron d'Armfeld. Tous deux, selon le prince royal, étaient vendus à la Russie, et lui communiquaient tout ce qui se passait entre les cabinets de Paris et de Stockholm. La conduite de M. d'Armfeld était si ouvertement opposée à la marche suivie par le gouvernement nouveau en Suède, et si injurieusement hostile pour l'empereur Napoléon, que le prince royal lui avait fait donner l'ordre de s'éloigner. Il existait entre M. d'Armfeld et M. de Lagerbielke une correspondance particulière qui n'avait été connue et interceptée qu'après le départ du premier de ces deux personnages. Le prince royal s'exprimait sur le compte du second dans les termes [1] du plus profond mépris. Il regrettait qu'on eût pu lui dire en France les moindres paroles qui eussent indiqué l'intention d'un rapprochement plus étroit avec la Suède, tant il le croyait indigne de toute confiance de la part de l'un et de l'autre gouvernement. Un envoyé dont on se formait une opinion si peu favorable, ne pouvait pas conserver plus longtemps le poste qu'il occupait alors. On désignait pour lui succéder un homme qui jouissait de l'estime générale, M. de Cederhyelm.

Un brillant accueil est toujours assuré en Russie aux transfuges de la Suède. D'Armfeld avait obtenu un grand crédit auprès de l'empereur et le titre de

[1] Lettre de M. Alquier, en date du 17 avril.

gouverneur de la Finlande. Sa femme était devenue *dame du portrait*, l'une des plus hautes marques de distinction en Russie. Actif comme tout déserteur qui cherche à prouver son dévouement au pays pour lequel il a abandonné le sien, il prodiguait les avis et les mémoires sur la politique à suivre par le cabinet de Pétersbourg. Dans l'un de ces mémoires, en homme qui connaissait bien le terrain qu'il venait de quitter, il conseillait à l'empereur Alexandre de gagner le prince royal, en lui promettant la Norwége; de ménager la cour de Copenhague jusqu'au jour où ce projet de cession viendrait à la connaissance de cette cour, et de lui offrir alors en indemnité de larges domaines en Allemagne. C'étaient là, selon lui, deux objets sur lesquels il fallait se mettre d'accord avec le gouvernement anglais, à qui ce plan ne pouvait manquer de convenir; et ensuite on agirait en tout de concert avec ce gouvernement. D'Armfeld insistait sur la nécessité de soulever partout des ennemis contre la France, particulièrement là où étaient ses armées, en Espagne, en Italie et en Prusse, et de répandre dans tous ces pays des émissaires nombreux pour y fomenter des insurrections. Il recommandait aussi de former des intrigues contre la France, là même où elle avait le plus de partisans, et, par exemple, de tâcher d'exciter des haines contre elle en Pologne.

L'audacieux aventurier ne se bornait pas à des conseils politiques; il rédigeait aussi des plans de campagne et indiquait les mesures militaires qu'il

jugeait utile de prendre. Le grand principe qu'il posait, comme règle souveraine de conduite pour les généraux russes envers les armées françaises, était de toujours éviter de livrer bataille, de la refuser toujours, à moins pourtant que par miracle les positions ne fussent telles qu'il y eût impossibilité de la perdre. Presque toutes ces leçons seront trop bien suivies, et la Russie n'aura pas à s'en repentir.

On savait, à Stockholm, soit par M. de Stéding, ministre de Suède à Pétersbourg, soit par quelque autre voie, tout ce que faisait d'Armfeld en Russie, et même, comme on le voit, on y connaissait jusqu'au contenu des mémoires qu'il remettait à l'empereur Alexandre. Les détails que nous venons de rapporter avaient été transmis à Paris par M. Alquier [1]. Nous ne voulons pas supposer qu'il ait, même indirectement, existé un accord secret entre le prince royal et d'Armfeld; mais ce qui n'est pas douteux pour nous, c'est que si le prince royal avait été alors appelé à donner des conseils à la Russie, il ne lui en eût pas donné d'autres.

Si les rapports de l'empereur Napoléon avec les rois ses frères et beaux-frères ne doivent pas avoir sur le mouvement des affaires générales une influence actuelle, aussi directe que ses relations avec les autres puissances, outre qu'ils sont intéressants à connaître comme développement de son action

[1] Lettre de M. Alquier, du 26 juillet.

dominatrice sur sa famille, ils prendront un jour une très-grande importance, et la situation des pays gouvernés par ces princes, ses premiers vassaux, entrera comme un énergique dissolvant dans le grand travail qui opérera la décomposition de son immense empire.

A la fin de 1810, le roi Joseph, effrayé des projets avoués par l'Empereur au préjudice de l'Espagne, avait montré l'intention de descendre du trône plutôt que de souscrire au démembrement de cette monarchie. Déjà même il avait fait chercher des propriétés en France pour s'y préparer une retraite. L'Empereur, informé de ces dispositions, envoya son ministre des relations extérieures auprès de l'épouse de Joseph [1] pour lui témoigner son mécontentement de la conduite du roi son mari. Le ministre dit à cette princesse [2] que le roi ne pouvait ni faire des acquisitions en France, ni y venir sans le consentement de l'Empereur; qu'abandonner brusquement le trône, c'était déserter à la fois l'Espagne et l'armée du Centre; que si le roi voulait absolument renoncer à la couronne, il devait en faire parler à l'ambassadeur français, conclure avec cet ambassadeur un traité de rétrocession, et donner le temps nécessaire pour qu'il fût pourvu à l'administration du royaume; qu'en faisant de pareils arrangements, il pouvait être assuré d'être bien reçu en France. Telles étaient les déclarations offi-

[1] Vers le 10 janvier 1811.

[2] Cette princesse était restée à Paris.

cielles faites à la reine, au nom de l'Empereur, mais telles n'étaient pas ses intentions secrètes ; pour celles-ci, l'Empereur les consigna dans des notes qu'il dicta pour son ministre des relations extérieures. Ces notes sont une espèce de monologue dans lequel il exprime ses résolutions. Nous en citerons les principaux passages.

« L'Empereur prendra de l'Espagne ce qui lui « conviendra, soit qu'il prenne tout le cours de « l'Èbre, soit même qu'il s'assure du port du Fer- « rol. Le seul intérêt de la France, et ce que les « circonstances présenteront, le décideront dans « ce grand événement.

« Le peuple espagnol, par sa conduite, ne mé- « rite aucune considération, et quelle que soit l'a- « mitié de l'Empereur pour le roi, cette amitié n'en- « trera pour rien dans ce qu'il fera, ne voyant ici « que ce qui est utile à la stabilité de sa couronne « et à la grandeur de la France.

« Mais l'Andalousie, la province de Valence, la « Manche, l'Estramadure, sont trop éloignées de « la France pour convenir à l'Empereur. Il y a donc « là une population de cinq à six millions d'habi- « tants, dont l'Empereur désire constituer une « puissance de second ordre.

« L'Empereur désire que le roi reste à Madrid; « mais si, par faiblesse, par ennui de sa position, « ou par toute autre raison, le roi veut quitter l'Es- « pagne, l'Empereur désire qu'il le fasse avec hon- « neur, et après s'en être entendu avec lui.

« La démarche que j'ai faite a eu un double but ; « l'un de faire cesser les menaces ridicules du roi, « et de lui faire comprendre que, s'il veut absolu- « ment s'en aller, on ne s'y oppose pas ; le deuxième « but, c'est que si réellement le caractère du roi « rendait son séjour en Espagne intolérable, l'Em- « pereur, plutôt que de l'exposer à faire quelque « coup de tête ou quelque folie, aimerait à lui ten- « dre les bras, et à lui donner un moyen honora- « ble de rentrer en France, sans faire de nouvelles « scènes [1] dans sa famille.

« Le véritable but de l'Empereur est de faire sor- « tir le roi de cette situation de menace, et de le « consoler, tout en faisant bien comprendre qu'on « désire qu'il reste à Madrid.

« Le roi de Westphalie, comme le roi d'Espagne, « n'a longtemps traité avec le cabinet qu'en me- « naçant de s'en aller. Cela n'a fini que par la ré- « ponse qu'on lui a faite, qu'il eût à envoyer des « pouvoirs pour qu'on pût traiter de la reprise de « possession du royaume. Cette réponse a fait pâ- « lir le roi, et a mis pour toujours un terme à ces « menaces ridicules. Depuis, le roi de Westphalie « ayant déclaré, dans une audience à l'ambassa- « deur de France, que la possession du Hanovre « lui était plus à charge qu'avantageuse, l'on a « sur-le-champ annulé le traité de cession et re- « pris possession de cette province.

[1] Allusion à la conduite du roi de Hollande.

« Le roi de Hollande, à la moindre contrariété, « ne parlait que de quitter son trône. Depuis qu'on « l'a pris au mot, il est au désespoir. »

Ainsi raisonnait l'Empereur à propos des idées d'abdication du roi Joseph. Les lettres adressées de Paris à ce dernier l'émurent vivement et le jetèrent dans une grande perplexité. « Le roman tire à sa « fin, » dit-il à un de ses ministres, le marquis d'Almenara. Ballotté entre des sentiments contraires, la crainte de s'avilir en sacrifiant une partie de son royaume, la crainte de déplaire à l'Empereur, et peut-être aussi le regret de quitter le trône, il passait tour à tour, dans ses entretiens avec l'ambassadeur de France, Delaforêt, de la colère et de la plainte aux expressions du dévouement et de l'affection pour l'Empereur. Enfin ses irrésolutions le conduisirent à faire une réponse dans laquelle tous ces sentiments se heurtaient et se combattaient entre eux.

« Que l'Empereur, écrivit-il, me fasse connaître « clairement sa volonté. Je désire complaire à la « fois à l'Empereur et à mon frère... Je n'ai pas sollicité le trône, je n'y suis monté que parce qu'il « l'a voulu... Il doit savoir que je ne puis pas souffrir longtemps une existence dégradée... Dans ce « cas je désire partir pour la France; il ne faut « point de négociation particulière. Je rétrocède, « dès ce moment, à l'Empereur tous les droits qu'il « m'a donnés sur l'Espagne. Veut-il réellement que « je reste sur le trône? J'y resterai, quels que soient

« les désagréments indépendants de sa volonté qui « m'y attendent... Si l'Empereur vient ici, tout s'ar- « rangera entre nous ; s'il ne vient pas, qu'il me « laisse aller à Paris. Il faut un changement mar- « qué dans tout ; il faut avancer ou reculer... Je ne « me le dissimule pas ; l'Empereur est le maître de « maintenir les gouvernements militaires qu'il a « été maître d'établir. Je m'abstiens de réclamer « davantage, et je ne me refuse point d'ajouter la « valeur des cessions à la force de l'occupation. « C'est à cet égard encore que je désire confidence « entière des vues de l'Empereur... Le moment op- « portun pour consommer l'opération dans l'inté- « rêt de l'Empereur et dans le mien, c'est celui des « pacifications entières du royaume, et lorsque la « masse des troupes pourra commencer à refluer « du midi et du centre vers le nord. Le soulage- « ment qui en résultera pour celles-ci sera une sorte « d'indemnité dont de longues souffrances auront « fait sentir le prix. »

Le patriotisme espagnol de Joseph qui, d'abord, paraissait résolu à une immédiate abdication plutôt que de laisser démembrer le royaume, n'a pas, comme on voit, fait une résistance bien longue ; et ses capitulations de conscience ne roulent plus que sur l'époque où les cessions voulues par l'Empereur pourront s'opérer avec les moindres chances d'irritation et de danger de la part des Espagnols. Indépendamment de la position pénible où le plaçaient les exigences de l'Empereur, le roi Joseph

éprouvait encore d'autres chagrins par suite du séjour dans la péninsule d'armées nombreuses qui n'étaient pas sous ses ordres. Il aurait désiré que l'Empereur lui rendît le commandement général des troupes françaises en Espagne, non qu'il eût l'orgueil d'aspirer à un grand rôle militaire, mais parce que la concentration en ses mains d'un pouvoir étendu à toutes les provinces aurait inspiré plus de respect pour sa personne, pour sa royauté nouvelle, et aurait d'ailleurs maintenu plus d'ensemble dans les opérations. Il représentait avec douleur que le roi de fait, dans le midi de l'Espagne, ce n'était pas lui, mais le duc de Dalmatie.

Après avoir écrit en France dans ce sens, le roi, persuadé que quelques conversations avec son frère avanceraient plus un arrangement qu'une longue correspondance, prit le parti d'être lui-même son propre ambassadeur. A quelques objections de M. Delaforêt contre ce projet de voyage, il répondait que sa situation ne pouvait qu'y gagner, qu'elle n'était plus supportable; au lieu qu'une fois d'accord avec l'Empereur, il reviendrait à Madrid, retrempé, réhabilité (c'étaient ses termes), et revêtu, aux yeux des Espagnols comme à ceux des autorités militaires françaises, d'une considération que maintenant il n'avait plus. Il exécuta effectivement ce dessein, et, ayant laissé au conseil des ministres, sous la présidence du duc de Santafé (Azanza), l'administration du royaume,

il partit pour la France à la fin du mois d'avril [1].

Ce qui se passa directement entre l'Empereur et le roi Joseph est une sorte de secret de famille qu'il est peu important de connaître ; mais les résultats ne nous ont pas échappé, et ils ne furent pas aussi satisfaisants que le roi en avait eu l'espérance. Quoique les relations des deux frères eussent été tout à fait cordiales, le fond des affaires ne reçut que de légères modifications. L'Empereur n'annonça pas lui-même ses intentions au roi. Le prince de Neuchâtel en fut l'intermédiaire. La communication eut lieu pendant une absence de l'Empereur, qui laissait au roi la liberté de partir sur-le-champ pour l'Espagne ou d'attendre son retour, selon qu'il le jugerait convenable.

L'armée du Centre [2] était mise entièrement sous les ordres du roi. Ce prince pouvait suspendre, renvoyer en France ou traduire à des conseils de guerre les généraux ou officiers qui se seraient rendus coupables soit d'indiscipline, soit de vexations envers le pays.

A l'égard de l'armée du Nord, l'Empereur n'y pouvait rien changer, sinon d'y placer un général en chef qui eût toute la confiance du roi. Le roi pourrait avoir auprès de ce général un commissaire chargé de veiller à ce que le quart des perceptions fût versé à Madrid pour le service du gouvernement et pour celui de l'armée du Centre.

[1] Le 23.

[2] Lettre du prince de Wagram au roi, en date du 1er juin.

Des ordres semblables étaient donnés au général en chef de l'armée du Midi, mais seulement sous le rapport des finances. Quant aux maréchaux qui commandent les armées du Midi et du Portugal, « il n'est pas possible qu'ils soient sous « le commandement de vous, roi résidant à Ma- « drid; car alors ils se croiraient sous les ordres « de votre chef d'état-major. »

L'Empereur ferait verser au roi une somme de cinq cent mille francs par mois jusqu'au 1er juillet. A partir du 1er juillet, le versement serait d'un million par mois pour le reste de l'année.

Peu de temps après, le prince de Wagram donna connaissance au roi d'une lettre qu'il écrivait aux maréchaux français en Espagne, conformément aux ordres de l'Empereur. Il lui annonçait que le maréchal Jourdan allait se rendre en Espagne, que le duc de Raguse était en marche sur le Tage, et il témoignait en outre que l'Empereur verrait avec plaisir que le roi se rendît à l'armée de Portugal pour la passer en revue.

C'est dans ces deux lettres du prince de Wagram que se trouvaient indiquées les dispositions faites par l'Empereur, en conséquence du voyage du roi à Paris. Sans répondre entièrement aux désirs de ce prince, elles lui causaient cependant un certain contentement, et sa position lui parut d'abord à lui-même devenue sensiblement meilleure. Une circonstance particulière avait été fort agréable au roi. L'ouverture de la session du corps

législatif eut lieu[1] pendant son séjour à Paris; et la mention, qui fut faite de l'Espagne dans le discours de l'Empereur, n'offrit rien qui pût causer aux partisans de ce prince la moindre inquiétude. L'Empereur disait : « Le roi d'Espagne est venu « assister à cette dernière solennité; je lui ai ac- « cordé tout ce qui est nécessaire et propre à « réunir les intérêts et l'esprit des différents peu- « ples de ses provinces. » Le reste du paragraphe concernant l'Espagne était une de ces prophéties contre l'Angleterre dont l'accomplissement, alors très-probable, sera détourné par les événements d'une autre partie de l'Europe. Le germe du mal qui menaçait l'Espagne existait toujours; il existait dans la pensée de l'Empereur, mais cette pensée restait secrète. Si l'avenir continuait à être effrayant pour le roi qui connaissait les vues de son frère, le présent offrait aux masses une pleine sécurité qui, bien que trompeuse, était toujours un bienfait. Un ajournement est encore une chance; les apparences actuelles étaient sauvées. Le roi, un peu ranimé par la satisfaction donnée à ses demandes, rentrait à Madrid vers le milieu de juillet. Cette capitale offrait un aspect plus satisfaisant. Les passions se calmaient, et l'esprit d'opposition à la nouvelle royauté s'était singulièrement affaibli. Le roi passa ainsi un certain temps dans une assez douce situation, mais, au bout de quel-

[1] Le 16 juin.

ques mois, le découragement le reprit; la déférence des maréchaux envers lui n'avait pas été de longue durée, et, malgré l'occupation armée de l'Espagne presque tout entière, sa royauté effective ne s'étendait pas bien loin de sa capitale.

Les opérations militaires dans ce royaume n'avaient pas non plus, durant le cours de 1811, répondu aux espérances qu'avaient fait concevoir les brillants succès de 1810. Les efforts infructueux de Masséna pour forcer la triple ligne de retranchements où s'était tenue renfermée l'armée anglo-portugaise sous les ordres du vicomte de Wellington, et l'impossibilité pour ce maréchal de maintenir plus longtemps son armée dans un pays dévasté où manquaient également les vivres pour les hommes et les fourrages pour les chevaux, lui avaient fait une loi de songer à la retraite. Le moment était venu pour les Anglo-Portugais de sortir de leurs lignes et de profiter des embarras de leurs adversaires. Lord Wellington se mit en effet à suivre, à inquiéter, mais toujours timidement, la marche de l'armée française. Telle fut sa circonspection qu'il laissa échapper plusieurs occasions où, avec un peu d'audace, il eût pu faire le plus grand mal à des troupes qui rencontraient tous les genres d'obstacles, que tourmentaient tous les genres de privations. Le sang-froid et l'habileté des généraux français atténuèrent les inconvénients de ce mouvement rétrograde, mais ne purent prévenir ceux qui résultaient de la més-

intelligence du maréchal Ney avec le maréchal Masséna. Ce dernier, en sa qualité de commandant en chef, finit par donner ordre au maréchal Ney de remettre, au général Loison, le commandement de son corps d'armée.

On était arrivé sous les murs d'Alméida et de Ciudad-Rodrigo. La première de ces places n'avait plus que pour un mois de vivres. Masséna comprit très-bien que son ravitaillement entraînerait une grande bataille; il n'hésita pas à en courir les chances, quelle que fût la fatigue de ses troupes et leur infériorité numérique à l'égard de l'armée ennemie. Le choc principal eut lieu [1] dans le village de Fuentes de Onoro. L'ardeur de nos troupes, la mauvaise position de l'ennemi et les difficultés de sa retraite promettaient aux Français la plus complète victoire; ils l'eussent obtenue en effet si, par une fatalité qui jusqu'à présent n'a pas reçu d'explication, les quatre divisions et la cavalerie qui avaient, à la droite, tout culbuté devant elles, ne s'étaient subitement arrêtées au moment où elles n'avaient plus qu'un pas à faire pour recueillir le fruit de leurs glorieux exploits. Il paraît que le général Loison, content des succès qu'il avait obtenus, n'osa pas prendre sur lui de s'engager plus loin. Fatal effet de la rivalité des maréchaux! Si Ney eût encore été là, il n'aurait pas, pour continuer à vaincre, eu besoin d'en

[1] Le 5 mai.



recevoir l'ordre. L'inaction soudaine des divisions triomphantes donna aux Anglo-Portugais le temps de se raffermir et de regagner du terrain sur un autre point, de manière à se rendre maîtres d'une partie du champ de bataille. Leur perte avait été beaucoup plus considérable que la nôtre. Le soin qu'ils mirent à se retrancher et à se tenir sous les armes annonçait assez qu'ils craignaient une nouvelle attaque, mais le but était manqué; l'armée avait d'ailleurs consommé en grande partie les approvisionnements destinés à la place d'Alméida. Ravitailler cette place était devenu impossible. Rien ne restait à faire que d'en sauver la garnison. La difficulté était de faire parvenir, au général Brenier qui la commandait, des informations sur l'état des affaires et sur le parti qu'il devait prendre. Pour arriver à cette place, il y avait un trajet de deux lieues à travers l'armée ennemie. La commission était hasardeuse. Les hommes de bonne volonté ne manquèrent pas pour la remplir. Quatre soldats partirent en même temps; trois furent tués en chemin; un seul atteignit le but. Ce brave était André Tillet, chasseur au sixième régiment d'infanterie légère. Le général Brenier ne perdit pas un instant pour détruire le matériel de la place et en faire sauter les fortifications. Dans la nuit du 10 au 11 mai, une épouvantable explosion faisait connaître que l'ordre du maréchal Masséna était exécuté. A dix heures du soir, la garnison, forte de onze cents hommes, s'ouvrait un passage au milieu des corps

ennemis qui se trouvaient sur sa route, se battait sans interrompre sa marche, et elle opéra sa jonction avec le corps du général Régnier, au moment où elle allait être atteinte par les forces nombreuses qui s'étaient mises à sa poursuite. La place détruite, la garnison sauvée étaient une double proie enlevée à l'ennemi qui se croyait déjà maître de l'une et de l'autre.

Le 7 mai, le maréchal Marmont, duc de Raguse, étant arrivé pour remplacer le maréchal Masséna dans le commandement de l'armée de Portugal, l'armée prit ses cantonnements dans les environs de Salamanque pour se refaire de ses longues fatigues. La campagne de Portugal n'avait pas été heureuse; elle a nui à la gloire du maréchal Masséna par cela seul qu'elle n'y a rien ajouté : il faut que l'habileté tienne du prodige pour qu'on l'admire encore là où manque le succès. L'Empereur obtiendra cet avantage dans la campagne qui précédera sa chute; c'est un genre de triomphe qui n'appartiendra qu'à lui.

En Espagne, la fortune avait généralement favorisé nos armes; mais cependant les succès obtenus coûtaient d'assez grands sacrifices. Dès le mois de janvier, le duc de Dalmatie, ayant quitté son quartier général de Séville, s'était emparé de la place portugaise d'Olivença, et avait battu à Gebora [1] plusieurs divisions espagnoles revenues de

[1] Le 19 février.

Portugal pour protéger la place de Badajoz. Le résultat de cette bataille fut important par la destruction des divisions espagnoles et par la facilité donnée aux troupes françaises de se livrer sans obstacle au siége de Badajoz entièrement abandonnée à elle-même. La conduite vigoureuse de ce siége, confiée au duc de Trévise, amena la capitulation [1] de la place où l'on fit plus de sept mille prisonniers. Presque dans le même moment, le duc de Dalmatie, secondé également par le duc de Trévise, enlevait les forts d'Albuquerque, de Valencia et de Campo-Mayor, qu'il faisait détruire pour ôter ces points d'appui aux insurgés espagnols.

Pendant que le maréchal Soult était ainsi occupé à nettoyer et à pacifier l'Estramadure, le duc de Bellune étant resté chargé seul du blocus de Cadix avec des troupes peu considérables, les cortès assemblées dans cette ville, de concert avec le commandant des troupes anglaises, le général Graham, formèrent le hardi dessein de faire lever le siége de la ville et de délivrer l'Andalousie. Dès que le duc de Bellune eut reconnu que le projet de l'ennemi était de le forcer dans sa position principale de Chiclana, il crut devoir prendre l'offensive. Il marcha [2] au-devant des colonnes anglo-espagnoles, et les rejeta vers la mer; mais ce premier échec ne les empêcha pas de revenir à la charge,

[1] Le 11 mars.
[2] Le 5 mars.

Après plusieurs attaques, qui toutes échouèrent, contre le centre des Français, la colonne espagnole ayant été séparée du corps anglais, celui-ci rentra seul dans l'île de Léon. La colonne espagnole, après avoir erré dans la journée du 6, ne parvint à en retrouver le chemin que la nuit suivante, la ligne du blocus, un moment rompue, n'ayant pas été assez promptement rétablie pour l'en empêcher. Le blocus reprit son cours le jour suivant. Cette action fut très-honorable pour le duc de Bellune : le but des Anglo-Espagnols était manqué, et la bataille avait été beaucoup plus meurtrière pour leur armée que pour la nôtre. Les Français avaient enlevé à l'ennemi trois drapeaux et plusieurs pièces de campagne.

A peine le duc de Dalmatie était revenu à Séville que l'armée anglo-portugaise du maréchal Béresford se disposait à faire le siége de Badajoz. Le gouverneur, le général Philippon, fit de vigoureuses sorties qui en retardèrent les préparatifs, et de son côté le duc de Dalmatie se mettait en marche pour venir au secours de cette place. Averti de l'approche des Français, le maréchal Béresford, renforcé par l'arrivée de neuf mille Espagnols sous les ordres du général Blake, réunit toutes ses troupes pour livrer bataille : il avait à sa disposition plus de trente mille hommes ; le duc de Dalmatie n'en commandait pas quinze mille. Le choc [1] fut

[1] Bataille d'Albuhéra, le 16 mai.

terrible, le village d'Albuhéra fut pris et repris plusieurs fois; mais, le désordre s'étant mis dans l'infanterie française, l'armée, qui déjà avait beaucoup souffert, était menacée de pertes plus grandes encore, si quelques batteries, admirablement dirigées par le général Ruty, n'eussent arrêté l'ennemi déjà victorieux, et ne l'eussent tenu assez longtemps en échec pour donner aux troupes françaises le temps de se retirer en bon ordre et de rentrer dans leurs positions. La bataille avait été courte; mais, quoiqu'elle eût à peine duré deux heures, c'était, proportionnellement à la force des combattants, l'une des plus sanglantes de la guerre d'Espagne. Cependant le maréchal Soult mit en délibération s'il ne recommencerait pas l'attaque le lendemain. Au point du jour, le 17, il avait formé son armée en ligne de bataille; le maréchal Béresford en avait fait autant : les deux armées restèrent tout le jour immobiles en présence l'une de l'autre. Après vingt-quatre heures d'inaction, le duc de Dalmatie fit tout préparer pour sa retraite, qu'il opéra tranquillement; ses dispositions, loin d'être troublées par l'ennemi, n'eurent au contraire d'autre effet que d'inquiéter un moment le maréchal Béresford, qui crut y voir la menace d'une attaque nouvelle. Le résultat matériel de la bataille d'Albuhéra fut nul pour les Anglo-Portugais. L'énergique défense de Badajoz par le général Philippon fit échouer les efforts réunis de Béresford et de lord Wellington, qui

était venu le rejoindre. Ce dernier, après la bataille de Fuentès de Onoro, s'étant replié sur Elvas, avait pris le commandement supérieur du siége; un mouvement combiné du duc de Dalmatie et du duc de Raguse força les généraux anglais d'abandonner leur entreprise. Sans attendre l'arrivée des Français, ces généraux enlevèrent leur artillerie, brûlèrent leurs approvisionnements de siége [1], et rentrèrent sur le territoire portugais où ils prirent leurs cantonnements.

Tous les pays compris dans le commandement du duc de Dalmatie virent successivement disperser les troupes espagnoles qui les infestaient : l'armée de Murcie fut battue dans le royaume de Grenade; les troupes espagnoles devant le camp de Saint-Roch, sous les ordres de Ballesteros, éprouvèrent plusieurs échecs, qui chaque fois les obligèrent de chercher un asile sous la protection de Gibraltar.

De son côté le duc de Raguse, après avoir débloqué aussi Ciudad-Rodrigo, assiégé par un corps de l'armée anglaise, avait établi son armée dans une nouvelle ligne depuis Salamanque jusqu'à Tolède.

Dans le nord de l'Espagne, les Français n'avaient guère à lutter que contre des guérillas commandées par Porlier [2] dans les Asturies, par Espoz y Mina en Navarre.

Macdonald tenait en respect la Catalogne, et

[1] Le 11 juin.

[2] Connu sous le nom de Marquesito.

reprenait la place de Figuières, livrée à l'ennemi par trahison.

Suchet, toujours heureux et nommé maréchal de l'empire après la prise de Tarragone [1], gagnait la bataille de Sagonte, faisait capituler ce fort célèbre et investissait Valence, dont il se rendra maître dans les premiers jours de 1812.

Ainsi l'ensemble des résultats en Espagne était favorable, mais sans avoir un caractère décisif.

Les seuls progrès essentiels pendant l'année 1811 étaient la prise de Badajoz, celle de Tarragone, et la possession assurée de la province de Valence.

Cependant le pouvoir qui représentait en Espagne la vieille royauté absente, les cortès déployaient pour sa cause des armes patriotiques, que cette royauté ingrate brisera un jour sur la tête de ses défenseurs pour prix de sa délivrance et de son rétablissement. Ces armes étaient des principes et des exemples empruntés à la révolution française. Tous les décrets des cortès avaient pour objet le développement d'idées libérales ou l'application de mesures révolutionnaires. Leur premier soin, en 1811, fut de déclarer nuls tous les actes qu'aurait pu faire le roi, pendant la durée de son oppression, en Espagne et hors d'Espagne; de régler provisoirement l'organisation du pouvoir exécutif; de créer une junte pour la confiscation et la vente des biens appartenant aux

[1] Le 28 juin.

amis des Français, dans le but d'indemniser les Espagnols fidèles à Ferdinand, dont les biens seraient confisqués par le gouvernement usurpateur. Resserrées dans un coin de l'Espagne, à la vue du drapeau ennemi qui flottait à leurs portes, les cortès discutaient tranquillement diverses dispositions pour l'encouragement de l'agriculture et de l'industrie dans les provinces de l'Amérique. A l'imitation de l'assemblée constituante française, elles prohibaient la violation du secret des lettres et prononçaient l'abolition de la torture. Attentives à fortifier le patriotisme en récompensant les services rendus à l'État, elles célébraient l'aniversaire du 2 mai en l'honneur des premiers martyrs de l'indépendance nationale; elles déclaraient que la ville d'Astorga, par son héroïque résistance aux armes françaises, avait bien mérité de la nation espagnole, et que les orphelins de parents morts en soutenant le siége seraient considérés comme les enfants de la patrie. La fête de Ferdinand VII, prisonnier à Valençay, était célébrée avec un enthousiasme que Ferdinand, remonté sur le trône, ne retrouvera jamais.

Au milieu du dévouement le plus sincère à la famille royale, un principe démocratique s'introduisait par degrés dans la législation. En votant l'impôt, les cortès tâchaient de le faire peser de préférence sur la richesse [1]. C'est le 4 août 1789

[1] 22 mars. Impôt sur les carrosses et les voitures d'agrément.

qu'a été votée en France la suppression des droits féodaux; le même mois fut, aussi en Espagne, funeste aux priviléges nobiliaires. Le 6 août 1811, les cortès détruisirent toutes les juridictions seigneuriales, reconnaissant à la nation seule le droit de dispenser la justice; elles abolirent les noms de vassaux et de vasselage, ainsi que tous les droits exclusifs et prohibitifs, tels que pêches, moulins et autres, n'accordant d'indemnité que pour les droits acquis à titre onéreux.

La liberté venait d'être conquise, l'égalité arriva bientôt à sa suite. Jusque-là les nobles seuls avaient été admis dans les écoles militaires aux places de cadets, qui conduisaient à tous les grades dans l'armée de terre et dans la marine. Un décret [1] des cortès, en considération des services rendus à la patrie par les Espagnols de toutes les classes, déclara que toutes les portes de l'honneur et de la gloire devaient être ouvertes aux enfants de tous, sans obligation de produire des preuves de noblesse, afin que les fils pussent joindre à la valeur qu'ils héritaient de leurs pères l'instruction qui s'acquiert dans les écoles.

On juge bien que dans le fond de sa pensée la noblesse était loin d'approuver les décrets qui la dépouillaient de ses priviléges, et même de ses honneurs; mais elle se résignait aux nécessités du temps, espérant bien que tous ses anciens avanta-

[1] En date du 17 août

ges lui reviendraient le jour où se relèverait l'ancienne monarchie.

Le même esprit qui portait les insurgés à vouloir la liberté à l'intérieur, les rendait également jaloux de leur indépendance au dehors. L'Angleterre, malgré ses sacrifices pour leur défense, n'échappait pas à leurs soupçons; ils l'accusaient ouvertement de ne prêter à leur cause qu'un secours intéressé, et avec la volonté secrète de s'agrandir à leurs dépens. Les attaques contre l'ambition de cette puissance furent portées si loin que l'envoyé britannique, sir Henri Wellesley [1], se crut obligé de donner un démenti à toutes ces imputations; d'assurer formellement que ni son souverain ni son gouvernement n'avaient eu l'odieuse intention qu'on leur attribuait de vouloir s'emparer de Cadix; qu'ils ne se proposaient d'autre but que de concourir, sans aucun calcul d'intérêt direct, au succès des glorieux efforts de la nation espagnole.

Les biens ecclésiastiques, dont les cortès n'auraient pas pu sans danger disposer, comme on l'avait fait en France, pour le service de l'État, devinrent du moins, entre les mains du gouvernement, un moyen d'acquitter la dette de la patrie envers ses plus courageux défenseurs. Il fut ordonné que les prébendes [2] ecclésiastiques vacantes seraient de préférence réservées aux braves qui

[1] Note remise par sir Henry Wellesley au secrétaire d'État Bardaxi, en date du 5 août.

[2] Décret du 22 août.

s'étaient le plus distingués à Saragosse ; à Girone et dans les autres places dont la défense avait fait éclater à un si haut point la vaillance espagnole.

Le nom de don Mariano Alvarez, gouverneur de Girone, fut inscrit en lettres d'or dans la salle des délibérations des cortès, et l'on décida qu'il serait élevé un monument en son honneur sur la place de cette ville.

Quoique la science financière, à cette époque, ne fût pas bien avancée en Espagne, les cortès comprenaient qu'il n'y a point de ressources assurées pour un gouvernement infidèle aux engagements qu'il aurait pris. Elles reconnurent en conséquence, comme dette publique, toutes les obligations contractées depuis le 18 mars 1808. Afin de régulariser la dette et de pourvoir aux besoins du service, elles créèrent une junte nationale de crédit[1] public.

Les ennemis politiques des cortès ne pouvaient eux-mêmes méconnaître la forte impulsion donnée par cette assemblée au soulèvement des masses contre les Français. L'ambassadeur de Napoléon à Madrid, M. Delaforêt, ne le dissimulait pas à son gouvernement : « On s'est moqué[2], écrivait-il, de « quelques actes ridicules des cortès ; mais on ne « saurait disconvenir que, depuis leur installation, « les autorités insurrectionnelles ont marché avec

[1] Décret du 26 septembre.
[2] Lettre du 6 novembre.

« une vigueur et un esprit de suite que n'avaient « eus ni la junte centrale de Séville ni ensuite celle « de Cadix. »

Il s'en fallait de beaucoup cependant que l'on entrevît alors la possibilité du triomphe futur de l'insurrection. En supposant le maintien de la paix continentale pour une ou deux années de plus, la domination complète et incontestée de la péninsule ne pouvait échapper aux armes françaises. Aussi n'était-ce pas le fantôme de Ferdinand qui effrayait le roi Joseph; il ne craignait que l'Empereur ou même ses lieutenants. Celui qui lui inspirait le plus de défiance était le maréchal duc de Dalmatie. Le roi disait à ses conseillers les plus intimes que précédemment, dans des heures d'abandon, le maréchal lui avait fait quelques demi-aveux sur certains essais de 1809, et il craignait encore que l'ambition, qui avait échoué en Portugal, ne se réveillât en Andalousie. Cette inquiétude d'ailleurs ne portait pas sur le maréchal seul; elle remontait à l'Empereur même. Joseph se figurait que, dans l'hypothèse d'un grand démembrement de la monarchie espagnole, l'Empereur aimerait mieux peut-être, pour souverain des portions qu'il n'envahirait pas, des hommes étrangers à sa famille, et pure création d'une volonté politique, qu'un frère à qui il semblerait n'avoir d'abord donné un puissant royaume que pour ne lui en laisser ensuite qu'un malheureux débris. Si les observations de ses ministres le tranquillisaient jusqu'à un certain point

sur l'invraisemblance de l'opinion qu'il se formait à l'égard du duc de Dalmatie, elles ne le consolaient qu'à moitié, et il n'en persistait pas moins à se plaindre du maréchal. En admettant qu'il ne dût pas le regarder comme un concurrent dont il eût à craindre la candidature au trône, il voyait toujours en lui un rival actuel qui ne songeait qu'à étendre sa propre autorité; qui, dans les provinces occupées par ses troupes, n'admettait aux emplois civils et militaires que des personnes dont le dévouement exclusif lui était assuré, et qui ne laissait à la royauté, dans ces provinces, qu'un titre nominal sans aucun pouvoir effectif. Les plaintes du roi Joseph sont assurément naturelles et dignes d'excuses; mais, d'autre part, pour un général en chef guerroyant sur une terre étrangère, c'est un point bien essentiel de pouvoir compter, avec une entière certitude, sur le zèle des hommes investis de quelque fonction dans toute l'étendue de son commandement.

CHAPITRE V.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Napoléon et le roi de Naples. — Voyage du roi de Naples à Paris. — Décret du roi de Naples du 14 juin. — Décret de Napoléon du 6 juillet. — Soumission de Joachim au décret impérial. — Occupation de Gaëte par des troupes françaises. — Suzeraineté de la France sur Naples. — Obligations des rois de Naples comme grands feudataires. — Sociétés secrètes en Italie. — Classement des villes de l'Empire. — Napoléon et Pie VII. — Réunion d'un conseil ecclésiastique à Paris. — Envoi d'une députation au pape. — Bref du pape. — Rejet du bref par l'Empereur. — France et États-Unis.

Dans le débat élevé entre l'Empereur et le roi Joseph, la résistance de ce dernier se fonde sur un noble principe. Menacé de voir son royaume soumis à un prochain démembrement, ce prince est digne d'éloges pour les efforts qu'il fait dans le but de soustraire l'Espagne à un pareil malheur ou du moins de s'en épargner à lui-même la désolante complicité. Les autres membres de la famille de Napoléon n'ont pas, pour leur indiscipline envers lui, une justification aussi satisfaisante. La chute du roi de Hollande ne les a pas corrigés ; nul ne veut comprendre qu'il n'a été créé roi par la France que pour la France ; aussi l'Empereur va-t-il se trouver conduit, envers le roi de Naples,

par exemple, à des mesures auxquelles il n'aurait jamais songé, s'il n'eût rencontré dans Joachim l'affectation d'une indépendance impossible.

Après avoir, en 1810, témoigné à ce prince son mécontentement en ne laissant auprès de lui qu'un chargé d'affaires, l'Empereur, vers la fin de la même année, avait promis d'accréditer incessamment à sa cour, sinon un ambassadeur, du moins un envoyé extraordinaire. Le baron Durant de Mareuil, qui déjà avait résidé comme ministre dans plusieurs États d'Allemagne, fut désigné pour cette mission. Les instructions données à cet agent, en lui traçant ses devoirs, indiquent de quel œil l'Empereur envisage la royauté napolitaine. Voici les points principaux sur lesquels roulent ces instructions : « Par le statut de 1806, les rapports de la France « et de Naples ont été fixés. Ce royaume fut alors « reconnu *comme faisant partie de l'empire fran-* « *çais*. Joseph continua à être grand dignitaire de « l'empire... La couronne fut déclarée réversible « aux enfants de l'Empereur... Lorsque Joachim « remplaça Joseph, les rapports demeurèrent les « mêmes... La France conserva le droit d'avoir « dans le royaume des troupes qui devaient être « soldées par le roi. L'alliance défensive et offen- « sive fut maintenue. » Les instructions portaient en outre que l'un des engagements les plus essentiels du roi était de mettre à l'eau chaque année deux vaisseaux et deux frégates, et l'on ne remplissait pas cet engagement.

D'après de pareils principes, on juge ce que l'Empereur attendait du roi, et, ce qu'il attendait, il ne l'obtenait pas. Tous les rapports venant de Naples prouvaient que la nation française n'y était pas la plus favorisée. Le gouvernement tendait sans aucun mystère à s'affranchir de toute préférence pour les intérêts français. Le code Napoléon, bienfait digne de la reconnaissance des peuples, déplaisait à la noblesse napolitaine, et Joachim tenait beaucoup à contenter la noblesse. L'intérieur même du palais n'offrait pas toujours l'image de l'union. Le roi, extrêmement jaloux de son pouvoir, mettait un grand amour-propre à faire connaître, par des actes extérieurs, que la reine était en dehors de toutes les affaires de politique et de gouvernement. Cependant, en voulant paraître, aux yeux des Napolitains, libre de toute sujétion envers la France, le roi cherchait à plaire à l'Empereur par des marques d'affection et de dévouement. A la première nouvelle de la naissance du fils de Napoléon, nouvelle portée avec une si miraculeuse promptitude [1] en Italie, Joachim s'était mis en route pour se rendre en France. Cette nouvelle avait été, le 25 mars, annoncée au théâtre de Naples, aux cris de : Vive l'Empereur. Le 27, le roi, dans son empressement d'aller en personne complimenter l'Empereur, était déjà arrivé à Rome.

[1] Le ballon qui la portait tomba, seize heures après son départ de Paris, dans le lac Noemi auprès de Rome.

Le baron Durant, qui se rendait à son poste auprès de lui, le rencontra dans cette ville, et ce fut là qu'il lui remit ses lettres de créance. En ce moment le roi se montrait satisfait de sa situation ; selon lui, l'esprit de son royaume était excellent ; le clergé très-bien disposé ; les conscrits pleins d'ardeur ; les brigands venaient d'être anéantis dans les Calabres. Heureux du bon état de ses affaires, il voulait être des premiers à offrir ses félicitations à l'Empereur. Ses félicitations furent très-bien reçues, mais l'Empereur était fort mécontent de ses actes. Pendant que le roi se trouvait à Paris, on mettait à exécution dans son royaume des ordonnances rendues avant son départ, et conçues dans un esprit peu favorable à la France, les unes, pour la prohibition d'objets dont la France avait besoin ; les autres pour une augmentation de taxes sur des importations françaises. L'Empereur chargea son ministre des relations extérieures de faire appeler sur-le-champ l'ambassadeur de Naples et de demander la révocation immédiate des ordonnances royales qui défendaient la sortie des graines de coton, et de celles qui frappaient les draps et étoffes de France. « Dites à l'ambassadeur [1], ajou« tait Napoléon, que le roi se trompe s'il croit ré« gner à Naples autrement que par ma volonté et « *pour le bien général de l'empire ;* que, si l'on ne « change pas de système, je m'emparerai du

[1] Lettre de Napoléon au duc de Bassano, en date du 2 avril.



« royaume, et le ferai gouverner par un vice-roi « comme l'Italie; que le roi marche mal; que, « lorsqu'on s'est éloigné du système continental, « je n'ai pas même épargné mes propres frères, « et que je l'épargnerai encore moins. Ajoutez que « le royaume est mal administré; qu'il ne se fait « rien pour la marine dans un pays où il y a tant « de milliers de matelots... » L'intérêt maritime est partout ce qui préoccupe l'Empereur; il y reviendra plusieurs fois encore avec le roi de Naples, parce que ce prince applique ailleurs des ressources qui là seraient plus utilement employées pour la cause commune. Ces discussions rendirent le séjour de Paris moins agréable au roi qu'il ne l'avait espéré. Le langage menaçant de l'Empereur ne put pas rester entièrement secret, et de là, le bruit qui parvint jusqu'à Naples de la réunion prochaine de ce royaume à l'empire français. De son côté, Joachim laissait percer des dispositions qui ne pouvaient pas convenir à Napoléon. Pendant son séjour en France, les mauvais conseils ne lui avaient pas manqué, et surtout de la part de la diplomatie étrangère. On n'avait pas négligé de flatter son amour-propre en lui montrant un beau rôle à jouer pour un prince qui saurait tirer parti d'une position comme la sienne. Du reste le bruit de la réunion de Naples à l'empire n'avait aucune espèce de fondement. L'envoyé de France à Naples qui, témoin des inquiétudes de la reine, avait donné à ce bruit plus de croyance qu'il ne méri-

tait, ayant dans une de ses dépêches discuté les chances éventuelles d'un pareil projet, l'Empereur l'en fit réprimander comme d'une excursion inconvenante hors la ligne de ses devoirs : « Je ne « l'ai point chargé [1], dit l'Empereur, de faire con-« naître s'il serait facile ou non de changer le « gouvernement de Naples. Le doute seul est un « outrage... » En effet, tout prouve que l'Empereur n'avait pas sérieusement cette pensée ; car, dans le temps à peu près où il se plaignait des ordonnances rendues par le roi, il avait écrit [2] à la reine de la manière la plus amicale, pour l'engager à être marraine de son fils, lui laissant la liberté ou de venir en personne ou d'envoyer sa procuration. La reine s'excusa de se rendre à Paris sur un prétexte de santé, mais réellement pour ne point donner plus de poids aux bruits de réunion qui étaient alors dans toute leur force, et qui ne tombèrent que par l'annonce du retour du roi. Ce prince revint à la fin de mai dans sa capitale. En se rendant à Paris, Joachim n'avait d'autre but que de se faire auprès de l'Empereur un mérite de son empressement; revenu dans ses États, il semble avoir à cœur de le braver. Soit qu'il cède à de perfides inspirations, soit qu'il obéisse à son propre orgueil, il se persuade qu'il est en son pouvoir de briser impunément, par un acte de son autorité royale, tous

[1] Lettre de Napoléon au duc de Bassano, du 19 mai.
[2] En date du 2 mai.

les liens qui l'attachent à l'empire français. On dirait qu'il n'a aucune idée ni du pays où il règne ni du pays par lequel il règne. Le royaume de Naples est la conquête de la France. Donné d'abord à Joseph, il a été ensuite transféré à Joachim. Un décret impérial avait nommé celui-ci grand-duc de Berg ; un autre décret l'a fait roi. Pour prendre le gouvernement d'une nation qui ne l'a pas choisi, et dans laquelle doivent rester de vieilles affections ou au moins de nombreux intérêts liés à l'ancienne dynastie, il a dû garder auprès de lui quelques-uns de ses compagnons d'armes sur la foi desquels il puisse se reposer. Il compte ainsi parmi ses grands officiers[1] plusieurs généraux français, et deux autres Français[2] au nombre de ses ministres. Dans son armée, il se trouve en outre un certain nombre de Français appelés par lui à divers grades, ou qu'il a été heureux d'y recevoir pour la discipliner et l'instruire. Tout à coup, non content de vouloir se faire lui-même Napolitain et d'oublier son origine, il lui vient dans l'esprit d'exiger de tous les étrangers à son service une entière renonciation à leur patrie. Le décret est daté du 14 juin; il paraît qu'après l'avoir signé, Joachim éprouve quelque hésitation ; c'est le 17 seulement qu'il le publie. A l'apparition de l'alternative qui leur est offerte, tous les Français sont émus, tous jettent

[1] Le général Excelmans, comme grand écuyer, le général Lanusse, comme grand maréchal.

[2] MM. Daure et de Mosbourg.

le même cri, tous sont animés du même sentiment. Telle est la surprise de tous qu'ils ne supposent pas même qu'une telle résolution ait pu partir du roi seul ; ils pensent qu'elle a dû être concertée entre le roi et l'Empereur. Tous prennent aussitôt leur parti : « S'il faut opter, dit le général Excel« mans au roi, mon choix est fait, » et lui montrant la devise de sa croix : *Patrie et honneur :* il ajouta : « Si je renonçais à l'une, je perdrais l'au« tre. » Ce que dit Excelmans, les autres généraux, les administrateurs, les officiers de tout grade l'ont pensé comme lui ; ils l'expriment en des formes diverses, mais la pensée est unanime, le mouvement spontané et général. Le titre de Français est trop beau pour l'abdiquer. Exiger qu'ils y renoncent est un sacrifice au-dessus d'eux, c'est leur demander plus que la vie. Pour eux le premier devoir, le premier serment est celui qui les attache à la mère patrie et à l'Empereur. Le décret n'est pas équivoque ; le roi a bien entendu l'appliquer aux Français ; car il a fait des exceptions[1].

A peine le décret est lancé que le roi, voyant l'impression qu'elle a produite, s'effraye lui-même de son ouvrage. La joie des Napolitains ne lui déplaît pas, et cependant elle lui est suspecte ; il n'ose guère regarder comme un esprit national, dont il ait à s'applaudir, le réveil d'une haine ou au moins d'une jalousie qui se croit partagée. La

[1] Notamment en faveur de M. Baudus, instituteur de ses fils.

veille, il n'y avait qu'une nation à Naples ; maintenant une séparation s'est faite, deux nations sont en présence : gagnera-t-il chez l'une ce qu'il va perdre chez l'autre ? Le doute est venu un peu tard, mais il est venu. Déjà le roi s'efforce de retenir les généraux qui veulent le quitter ; il pense enfin à l'Empereur, et s'inquiète de l'accueil que son décret va recevoir à Paris. Son incertitude ne sera pas longue : un édit royal a insulté la France, un décret de l'empire réformera l'édit de la royauté ; il ne repoussera pas l'insulte, il déclarera qu'elle n'existe pas. Le 6 juillet, Napoléon faisait justice de l'ordonnance napolitaine dans les termes suivants :

NAPOLÉON, etc.
Nous avons décrété, etc.

« Art. 1. Tous les citoyens français sont citoyens « du royaume des Deux-Siciles.

« Le décret du roi, en date du 14 juin dernier, « ne leur est point applicable. »

La faute avait été grave, le châtiment était dédaigneusement sévère. En voulant constater son émancipation, le roi n'avait fait que constater sa dépendance : affront sanglant, mais trop mérité.

Peu de jours auparavant, l'Empereur avait fait rappeler[1] au roi qu'il devait, en exécution du traité

[1] Lettre de l'Empereur au duc de Bassano, en date du 26 juin.

de Bayonne, tenir prêts pour la fin de 1811 six vaisseaux et six frégates, avec six bricks ou corvettes. Dans les notes dictées pour son ministre des relations extérieures, l'Empereur signalait la différence d'utilité qui existait pour la France entre le royaume d'Italie et le royaume de Naples, qui cependant est aussi une des conquêtes de la France. « Le royaume d'Italie, disait l'Empereur, me rend « trente millions par an; il met soixante mille « hommes à ma disposition, dépense trois ou quatre « millions chaque année pour les places fortes qui « couvrent mes frontières; il a déjà trois vaisseaux, « en aura bientôt neuf à dix, et déjà il m'a fourni « plus de quinze cents matelots. Je ne demande « rien de nouveau au roi de Naples; mais j'insiste « sur l'exécution du traité... Sous le gouverne- « ment de Louis, la Hollande ne m'était d'aucun « secours; elle me fournit aujourd'hui dix mille « matelots, et elle a douze vaisseaux en rade. »

Comme on prévoyait trop bien qu'à la fin de 1811 le roi n'aurait pas le nombre de vaisseaux et de frégates qu'il devait fournir, le ministre français lui demandait[1] de lever cinq équipages de vaisseaux et de les envoyer en France; on les lui rendrait, lorsque les vaisseaux qu'il devait avoir seraient en armement.

En adressant au baron Durant, ministre de France

[1] Note du duc de Bassano à l'ambassadeur de Naples, duc de Campo-Chiaro, en date du 1er juillet.

à Naples, le décret impérial du 6 juillet, le duc de Bassano rejetait bien loin une futile objection du roi, tirée d'un article de la constitution donnée à son royaume concernant les étrangers, constitution que d'ailleurs il ne se piquait guère d'observer, malgré les invitations de l'Empereur. Le ministre impérial faisait sentir que les droits[1] des Français dans le royaume avaient une origine commune avec la constitution elle-même. Aucun Français, disait-il, ne peut cesser de l'être sans se déshonorer, et s'il en était un que l'on privât de son emploi par cela seul qu'il est Français, M. Durant devrait partir aussitôt sans prendre congé. Le duc de Bassano ajoutait que l'Empereur était très-mécontent de la direction donnée aux affaires, et de toutes les dépenses d'un luxe inutile et déplacé qui consumait les revenus de l'État, tandis qu'on laissait les chantiers sans activité. C'était au reste pour M. Durant seul que tous ces griefs de la France contre le roi se trouvaient exposés dans les dépêches du ministre des relations extérieures. Ces dépêches, qu'on lui défendait de montrer, devaient seulement servir de règle à ses discours et à sa conduite.

Le décret impérial du 6 juillet n'était pas un acte aventureux jeté au hasard, et dont l'exécution pût être livrée à la moindre incertitude. Le courrier qui le portait à l'envoyé de France était en même temps chargé d'ordres qui prescrivaient au général

[1] Lettre du duc de Bassano à M. Durant, en date du 8 juillet.

Grénier, commandant en chef du corps d'armée français cantonné dans le royaume, de prendre des dispositions pour que toutes les troupes fussent immédiatement rassemblées sous sa main.

Pour sortir d'une si fâcheuse situation, il ne restait au roi que de tomber malade ; c'est ce qui arriva, et sa maladie ne fut point une fiction. La reine, pendant plusieurs jours, empêcha qu'on lui parlât d'affaires ; mais elle lui en disait elle-même quelques paroles. Le roi se montra fort surpris que son édit eût si vivement blessé l'Empereur, tandis que, suivant le rapport du duc de Campo Chiaro, son ambassadeur en France, l'adoption de la mesure qu'il prescrivait avait été le sujet des plus vifs éloges pour le corps diplomatique accrédité à Paris. On pourrait s'étonner un peu de cette simplicité du roi, qui ne veut pas voir que les applaudissements donnés aux fausses démarches dans lesquelles il s'engage sont un piége et une perfidie, par cela seul qu'ils partent d'un principe peu amical pour l'Empereur. Un pareil conflit n'admettait qu'une seule solution possible : le roi s'y résigna ; il déclara, par une ordonnance du 20 juillet, que les Français ne pouvaient pas être regardés comme étrangers dans le royaume de Naples, et qu'en conséquence les dispositions de son édit du 14 juin ne leur étaient pas applicables. En même temps le roi écrivait à l'Empereur pour lui faire agréer sa justification, et tâchait de faire sa paix avec lui sans intermédiaire. Du reste il montra beaucoup d'humeur contre

ceux de ses grands officiers et de ses ministres qu'il regardait comme ayant par leur exemple donné l'impulsion aux autres Français qui étaient à son service. Sur quelques paroles un peu vives de ce prince, le général Lanusse, son grand maréchal, donna sa démission, qu'il accepta. Il fit lui-même demander à M. Daure les trois portefeuilles des ministères dont il était chargé, la guerre, la marine et la police. Celui-ci, devenu libre, prit aussitôt ses passe-ports pour rentrer en France. Les explications du roi ne furent pas accueillies comme il l'avait espéré. Le baron Durant reçut ordre de lui dire qu'il devait exclure de sa correspondance avec l'Empereur toute affaire politique, l'intention déjà manifestée de l'Empereur étant que ces sortes d'affaires fussent traitées par les légations respectives. Le coup de tête du roi avait donné un caractère très-sombre à sa cour; sa santé personnelle avait été sérieusement altérée, et son visage en portait les traces. La reine, de son côté, était dévorée de chagrins et d'ennuis. La crise devenait trop violente pour que le roi ne fût pas impatient d'en sortir; il faut, disait-il, que l'Empereur me rende sa confiance, ou qu'il reprenne ma couronne. Pour mettre un terme à ses incertitudes, il imagina d'envoyer la reine à Paris, et il écrivit [1] à l'Empereur pour le prévenir de son voyage. Sa lettre se terminait par ces mots : « J'espère toujours que

[1] Lettre du roi Joachim à l'Empereur, en date du 28 août.

« Votre Majesté me rendra le bonheur en me per-
« mettant d'aller vivre auprès d'elle. »

Pour consoler le roi des contrariétés qu'il éprouvait du côté de la France, quelques cours affectaient de lui donner des marques de bienveillance et de courtoisie. Quoique, par suite des insinuations de l'Empereur, il n'eût envoyé de ministres ni à Pétersbourg ni à Vienne, les cabinets de Russie et d'Autriche n'avaient pas hésité à le prévenir. Depuis quelque temps déjà, l'Autriche avait nommé pour la mission de Naples un comte de Mier; la Russie, un prince Dolgorouki. Tous deux arrivèrent à leur destination dans le moment des plus grandes angoisses du roi; ce fut une compensation à laquelle sa vanité ne fut pas insensible.

Quoique le marquis de Gallo, ministre des affaires étrangères du roi Joachim, eût pris soin de faire présenter à Paris la retraite du général Lanusse et de M. Daure comme n'ayant eu lieu ni par suite ni à l'occasion de l'édit du roi relatif aux Français, ce renvoi de deux hommes connus par leur attachement à ce prince et par les services qu'ils lui avaient rendus, ne fut pas favorablement interprété par l'Empereur. Il jugea que le roi avait besoin d'être fortement tenu en respect; des mesures énergiques et promptes y pourvurent. L'ordre fut donné au général Grénier de mettre deux bataillons dans Gaëte, et au maréchal Pérignon, qui avait précédemment exercé les fonctions de gouverneur à Naples, de se rendre dans cette ville pour y re-

prendre les mêmes fonctions. Le maréchal était autorisé[1] à assurer au roi que l'Empereur ne voulait point réunir Naples à la France; qu'il ne l'avait jamais voulu, ce royaume n'ayant pas besoin d'être réuni pour faire partie de l'Empire.

En informant la légation française de l'arrivée prochaine du maréchal Pérignon, le duc de Bassano faisait connaître[2] la nature des fonctions qu'il aurait à remplir. Déjà précédemment, lorsque l'Empereur avait donné au roi un maréchal pour gouverneur de sa capitale, il avait considéré qu'un grand nombre de Français étant au service du roi, il était nécessaire que la police de cette grande ville fût confiée à un Français d'un rang élevé, investi de sa confiance, et placée dans des mains disposées à protéger ses sujets. Les circonstances avaient rendu plus que jamais cette protection indispensable; du reste, le maréchal gouverneur devait agir sous les ordres du roi. Telle n'était point la position du commandant en chef des troupes françaises, le général Grénier. L'Empereur, ne croyant pas impossible que le roi voulût empêcher ce général de mettre deux bataillons français dans Gaëte, faisait recommander à son ministre à Naples d'appliquer ses soins à prévenir toute ombre de résistance; mais, s'il ne pouvait y parvenir, il de-

[1] Lettre du duc de Feltre, ministre de la guerre, au maréchal Pérignon, en date du 16 septembre.

[2] Lettre du duc de Bassano à M. Durant, en date du 17 septembre.

vait s'éloigner aussitôt, et ne point laisser ignorer au roi les conséquences de cette extrémité : « Si vous « revenez, monsieur, écrivait le duc de Bassano, « l'intention de l'Empereur est d'informer le sénat « de la conduite du roi; d'apprendre à la France « qu'il a fermé aux Français les portes d'une ville « qu'ils ont conquise ; qu'il a outragé les drapeaux « sous lesquels il a eu l'honneur de combattre avant « que le sang français lui eût élevé un trône, et « qu'enfin il a cessé de régner !!! » Après cette vive menace, l'Empereur insistait de nouveau sur le désir qu'il avait de n'être pas réduit à l'exécuter. Il voulait que son ministre n'épargnât aucun moyen de persuasion, aucun effort pour calmer l'esprit du roi, pour chasser loin de lui des fantômes dont il s'effrayait lui-même ; enfin pour le bien convaincre que l'Empereur « ne voulait point, n'avait jamais « voulu réunir Naples à la France; qu'il était con- « vaincu au contraire que l'éloignement de ce « royaume, sa situation, le caractère de ses habi- « tants, et tant d'autres considérations importantes « *rendaient toute réunion impossible à jamais ;* mais « le roi doit savoir en même temps que, lorsque « S. M. l'a élevé sur le trône, elle lui a donné pour « première mission de faire aimer dans son royaume « la France et les Français. » L'Empereur pouvait-il demander moins?

Le roi cette fois eut la sagesse de s'abstenir d'une opposition inutile. Deux bataillons français entrèrent dans Gaëte. Une grande activité fut imprimée



aux travaux maritimes, et provisoirement on fit une levée de trois mille matelots, que l'on dirigea sur Toulon. Ainsi les folles incartades du roi l'avaient conduit à l'obligation de révoquer lui-même ses propres actes; de faire plus qu'on ne lui avait d'abord demandé; de subir, à Naples même, une autorité presque rivale de la sienne; enfin, d'entendre, de la part de l'Empereur, la notification officielle des conditions auxquelles il lui était permis de régner. Il semble que l'Empereur, puisqu'il n'était ni dans son intention, ni dans son pouvoir, de faire des rois autrement que pour lui et pour la France, aurait dû leur poser catégoriquement ses conditions le jour où il les avait appelés au trône; mais pourtant aussi, on doit convenir qu'il n'eût pas dû s'attendre à trouver, dans des rois son ouvrage, une fièvre d'indépendance illimitée, un orgueil de dignité royale, que ne lui offraient pas de vieilles races dont la puissance souveraine était consacrée par de longs siècles de possession. L'Empereur, faute de rencontrer, dans ses frères et dans son beau-frère, le concours absolu de leurs ressources pour l'intérêt de l'empire, fut réduit à établir en principe, à ériger en dogme, ce qu'il eût voulu obtenir, en fait, d'un sentiment d'affection, de reconnaissance pour lui-même et d'attachement à la nationalité française. Le même homme dont le premier acte, au début de ses victoires en Italie, avait été l'abolition de la féodalité à l'intérieur des États, c'est-à-dire de l'inégalité des castes, se trouve

aujourd'hui, sans cesser d'être fidèle au principe d'égalité devant la loi, l'une des principales bases du Code qui fait sa gloire, conduit à recomposer la grande féodalité politique dans les hautes régions de la puissance et dans les relations de gouvernement à gouvernement. Il proclame la suzeraineté de l'empire français sur tels et tels royaumes dont les princes ne sont pour lui que de grands vassaux. En refusant de subir de bonne grâce une dépendance à laquelle il leur était impossible d'échapper, ceux-ci l'avaient forcé de joindre le titre au fait, ce qui était une aggravation du mal, une régularisation de servitude. Napoléon dit, à l'égard de Joachim pour son royaume, ce qu'il avait dit du pape pour les États romains : « S'il est le roi de « Naples, moi, j'en suis l'empereur. » Cette déclaration de principes reçut le caractère le plus solennel. Le duc de Bassano en fit l'objet d'une lettre directe au marquis de Gallo, ministre des affaires étrangères du roi. Voici les principaux traits de cette notification : « Depuis [1] quatre ans, le roi est « engagé dans une mauvaise direction... Il paraît « qu'on lui a persuadé qu'il devait se placer, avec « la France, dans les mêmes relations que l'ancienne « dynastie avec les chefs de sa maison, erreur d'où « sont parties toutes les fautes du roi. La maison « de Naples, *qui reconnaissait le pape pour suzerain,*

[1] Lettre du duc de Bassano au marquis de Gallo, en date du 30 décembre 1811.

« ne relevait point du trône de France, *qui n'était « point celui de Charlemagne.* Cette dynastie a été « chassée par les armes françaises; son expulsion « a coûté soixante millions et vingt mille hommes « à la France. L'Empereur, en mettant sur le trône « une branche de sa famille, ne l'a point substi- « tuée à la position politique de l'ancienne dy- « nastie.

« La France, en plaçant à Naples un grand di- « gnitaire de l'empire, a entendu créer *un roi qui « ne cesserait pas d'être Français*, qui mettrait au « rang de ses plus beaux droits, comme de ses pre- « miers devoirs, celui de faire aimer les Français, « d'apprendre aux Napolitains que la cause de la « France est la leur... que leurs intérêts particu- « liers doivent se confondre dans les intérêts de la « cause commune. »

Ici le ministre impérial énumérait les engagements des rois de Naples comme grands vassaux et grands feudataires de l'empire français; il rappelait que c'est comme grands feudataires qu'ils sont héréditairement grands amiraux de l'empire.

« C'est comme grand feudataire, poursuivait le « duc de Bassano, que le roi est engagé à mainte- « nir la constitution de ce royaume, approuvée et « garantie par l'Empereur;

« A fournir un contingent de troupes et de vais- « seaux;

« A observer, dans ses États, le système conti- « nental.

« Le traité de Bayonne n'est pas un traité pro-
« prement dit : un traité est une convention libre « où se balancent des intérêts ; celui de Bayonne « n'est qu'un acte de munificence impériale, par « lequel S. M., disposant d'un trône, a dicté les « conditions de son bienfait.

« De la qualité de grand feudataire découlent les « devoirs suivants :

« Déférer à ce qui est exigé de lui pour le main- « tien de ses rapports avec son suzerain ;

« Construire une place forte qui domine le dé- « troit ;

« Tenir en bon état les batteries des rades de « Tarente ;

« Concourir, avec la France et le royaume d'Ita- « lie, à l'entretien de Corfou ;

« Ne pas souffrir que dans ses États, comme « dans la confédération du Rhin, aucun [1] ministre « étranger usurpe la préséance, qui appartient au « ministre de l'Empereur ;

« Couvrir d'une protection spéciale les principa- « les familles qui, lors de la conquête, ont con- « tribué le plus à établir la dynastie dans l'esprit

[1] L'Empereur voulait qu'à la cour des princes de la confédération du Rhin, ses ministres eussent la préséance sur tous les autres agents, non en raison du titre d'empereur des Français qui admettait d'autres règles, mais en raison du titre de *protecteur de la confédération.* D'après cet ordre, en 1810, le ministre de France à Carlsruhe prenait le pas sur les envoyés de Russie et d'Autriche, malgré les réclamations du dernier, le comte Appony, aujourd'hui ambassadeur en France.

« du peuple napolitain (l'Empereur avait déjà fait « reprocher au roi de négliger ces familles et de « leur préférer de nouveaux venus);

« Enfin, d'inspirer *à l'armée napolitaine un esprit « français.*

« Le jour où les rois de Naples oublieraient ces « devoirs, ils auraient déchiré leur titre à la cou- « ronne...

« L'Empereur aime le roi; mais son premier in- « térêt doit être celui de sa politique, et aucune « affection ne l'empêcherait de rappeler au devoir « un grand feudataire qui tenterait de s'en écar- « ter... »

C'est par cette déclaration de l'Empereur que se terminait pour le roi Joachim l'année 1811. Dès cette époque, ce prince s'était laissé fasciner l'esprit par les caresses et les avances d'hommes qui rêvaient un certain *système italique*, dans lequel on lui faisait entrevoir, sinon une souveraineté absolue, du moins une grande prépondérance et un haut protectorat. Dans toutes les parties de la péninsule italienne, il existait un grand nombre de ces patriotes estimables, mais peu prévoyants, qui, toujours ennemis de la domination étrangère, quelle qu'elle soit, sont à toute heure prêts à la combattre; qui, à l'époque de 1811, par exemple, lorsque la Lombardie, la Toscane et les États romains renaissaient, prospéraient sous les auspices d'une administration éclairée et bienfaisante, ne voulurent pas voir qu'ils ne pouvaient échapper à la France que

pour tomber sous le plomb du despotisme allemand qu'ils ont tant en horreur. Ces patriotes italiens, liés entre eux par des correspondances et des affiliations, avaient jeté les yeux sur le roi Joachim comme propre à devenir pour leurs vues un utile instrument. Ceux des Napolitains qui avaient le plus d'influence sur ce prince, Zurlo et Magella, le premier, ministre de l'intérieur, le second, ministre de la police, appartenaient à cette affiliation, si même, suivant de moins honorables interprétations, on ne doit pas les soupçonner, et surtout Magella, d'avoir tenu par des liens secrets à la dynastie absente. Telles sont les influences de choses et de personnes sous lesquelles était placé le roi Joachim : de là ses essais de révolte contre la volonté de l'Empereur; de là les sévérités de l'Empereur envers lui, et de là plus tard les résolutions bien autrement graves du roi, qui seront fatales également au vassal et au suzerain.

Si, à la fin de 1811, l'empereur Napoléon se voyait encore obligé de se livrer à de longues dissertations avec le roi de Naples, pour lui faire comprendre que son royaume n'était qu'une fraction du grand empire, il y avait eu, de la part de ce prince, un étrange aveuglement à n'avoir pas reconnu et apprécié plus tôt sa situation véritable, sur laquelle des faits nombreux auraient dû dès longtemps éclairer son incertitude. Nous en prendrons pour exemple une simple mesure de finance, adoptée en décembre 1810, et qui seule constate comment l'Empereur comprenait l'empire français.

Par suite de captures et de confiscations de guerre, le trésor impérial se trouvait avoir à disposer de neuf cent mille livres de girofle confiées à la garde de la caisse d'amortissement. Quel parti pouvait-on en tirer? où les placer? comment les vendre? Il était sensible qu'en jeter brusquement une trop grande quantité sur le même point, c'était en rendre le débit impossible; il fallait donc répartir cette grande masse, en portions plus ou moins fortes, entre un grand nombre de villes, selon l'importance relative de leur consommation probable. Cette idée admise, l'Empereur décida de ne faire d'abord emploi que des deux tiers de la denrée existante, c'est-à-dire de six cent mille livres. Voici comment il y procéda : il distribua en trois classes toutes les villes auxquelles un envoi devant être fait, et il assigna une quantité différente à chacune de ces classes.

La première se composait des villes de *Madrid*, Anvers, Paris, Trieste, Dantzig, *Naples* et Hambourg. Chacune de ces villes devait recevoir quarante mille livres pesant de girofle.

Les villes de la deuxième classe n'en devaient recevoir que vingt mille. Ces villes étaient Nantes, Bordeaux, Marseille, Gênes, Bayonne, Livourne, Venise, Lubeck, Ancône et Raguse.

Enfin, l'envoi ne devait être que de neuf mille livres pour les villes de la troisième classe, savoir : Toulouse, Montpellier, Rome, Milan, Turin, Lyon, Strasbourg, Pampelune, Vittoria, Augs-

bourg, Francfort, Leipsig, Varsovie, Cracovie.

Par cette seule indication on voit quels sont les pays que l'Empereur considère non pas seulement comme des États attachés à sa fortune et destinés à se mouvoir dans son orbite, mais comme des dépendances réelles de son empire, associées jusqu'à un certain point à ses arrangements intérieurs.

L'exécution de la mesure ayant rencontré quelques difficultés, donna lieu à Napoléon d'adresser à son ministre des relations extérieures une observation d'une nature élevée et grave, à laquelle on pourrait supposer une tout autre origine. L'Empereur avait entendu que, dans les pays autres que la France, l'importation fût soumise au payement des droits d'entrée, sauf à prélever la valeur de ces droits sur le prix de la vente; mais, la vente ne pouvant se faire qu'après l'introduction de la denrée, il fallait une exemption provisoire du payement des droits. En quelques États, on crut que cette exemption devait être définitive, ce qui fit naître des plaintes; l'intention de l'Empereur n'ayant pas été d'exiger une telle exemption, il accueillit avec empressement les réclamations qui s'élevèrent, et fit retomber sur son ministre un mécontentement dont le principe était dans la forme même de ses propres ordres. L'opération, ainsi qu'il l'avait voulue, était, disait-il, « une chose toute simple, et « on en avait fait une affaire de tribut et de vexa- « tion. » Et, à propos de cette question si légère

en comparaison de toutes celles qui s'agitaient alors, il faisait au ministre une recommandation d'une profonde sagesse, dont malheureusement lui-même il n'eût point permis l'application dans les circonstances où elle eût été le plus salutaire et le plus utile. « Les affaires[1] des relations extérieu-
« res, écrivait-il, sont des affaires qui se traitent
« longuement. Vous devez toujours garder une
« lettre trois ou quatre jours sous votre chevet
« avant de la faire partir. » L'avis était excellent, c'était une pensée saine, œuvre de réflexion et de sang-froid; mais, dans les conjonctures où il eût été avantageux de suivre son conseil, l'Empereur se serait-il accommodé de la temporisation de son ministre? Il est trop démontré que c'était précisément là où la lenteur eût été nécessaire que sa volonté se manifestait avec un degré de force qui n'admettait ni opposition ni retard.

Si nous ne rencontrons plus en Italie qu'un seul État qui ait conservé une existence du moins nominale, c'est encore dans un coin de cette péninsule que se trouve un prince dont la puissance, bien qu'elle ait cessé d'appartenir à un territoire déterminé, n'en subsiste pas moins dans toute sa grandeur, car elle s'étend sur des populations immenses, sur toutes celles qui professent le culte dont il est le suprême pontife.

En quelque lieu que réside le saint-père, soit

[1] Lettre au duc de Bassano, du 1er avril.

qu'il siége avec éclat dans l'ancienne capitale du monde, soit qu'il vive obscurément dans une humble cité, soumise à l'empire français, le chef de l'Église, ne tirant sa force ni de la splendeur d'un trône ni de l'étendue d'un domaine temporel, continue d'être, dans sa retraite de Savone, sans armée, sans un seul soldat à ses ordres, un formidable adversaire pour les plus puissants monarques. Avec un prince à qui il ne reste rien dont on puisse le dépouiller, Napoléon lui-même n'a d'autre ressource que la voie de la négociation. Avant de tenter de nouvelles démarches auprès du pape, il avait, à la fin de 1810, senti le besoin de faire examiner les questions sur lesquelles la négociation devrait s'ouvrir. De là, comme nous l'avons dit, la réunion projetée d'un conseil ecclésiastique pour le mois de janvier 1811. Ce conseil se composa de neuf membres, les trois cardinaux Fesch, Maury et Caselli, les deux archevêques de Tours et de Malines, les trois évêques d'Évreux, de Trèves et de Nantes, et de plus le supérieur de Saint-Sulpice, M. Emmery, pour lequel l'Empereur montrait beaucoup d'estime.

Deux questions principales furent soumises à ce conseil. Les détails ici sont nécessaires, car, entre Napoléon et Pie VII, la théologie est véritablement de la politique. C'est même une sorte de politique très-simple, très-claire, et qu'il importe de connaître pour n'être pas dupe des ridicules imputations élevées contre l'Empereur autant par l'ignorance que par la mauvaise foi.

La première question était de savoir à qui il fallait s'adresser, toute communication étant rompue entre le pape et l'Empereur, pour obtenir les dispenses qu'accordait le saint-siége. En substance, la réponse du conseil ecclésiastique sur ce point fut que, pour obtenir ces dispenses, c'était *aux évêques diocésains* que devaient recourir les fidèles.

Voici dans quels termes la seconde question était posée : « Quand le pape refuse persévéramment d'accorder des bulles aux évêques nommés « par l'Empereur pour remplir les siéges vacants, « quel est le moyen légitime de leur donner l'institution canonique? »

Sur cette seconde question, l'avis du conseil fut que, comme le pape, par ses refus opiniâtres de donner l'institution canonique aux évêques qu'avait nommés l'Empereur, violait le concordat passé entre Léon X et François I[er], renouvelé entre S. M. Napoléon et le saint-père, celui-ci mettait l'Église de France dans la nécessité de revenir à ce qui se pratiquait avant François I[er].

« Le concordat entre ce prince et Léon X, disait « le conseil, donne en effet un avantage trop marqué sur nos monarques. Par une des clauses du « concordat, le prince perd le droit de nommer si, « *dans un temps fixé*, il ne présente pas au pape « un sujet capable. Pour qu'il y eût égalité de « droits entre les augustes parties contractantes, « il eût fallu que, de son côté, le pape se fût obligé

« de donner l'institution ou de produire un motif « canonique de refus, *dans un temps déterminé*, « faute de quoi le droit d'instituer serait dévolu, « par ce seul fait, au concile de la province où se- « rait situé l'évêché vacant.

« Au moyen de cette clause ajoutée au con- « cordat, il ne serait plus au pouvoir des papes « de prolonger à leur gré la vacance des siéges; « les papes ne seraient plus les maîtres de l'épis- « copat, nous conserverions tous les avantages « du concordat sans inconvénients et sans dan- « ger.

« Et, puisque S. M. nous permet de lui exposer « ce qui nous paraît convenir le mieux pour assu- « rer dans tous les temps le plein exercice de la « juridiction épiscopale, nous oserons lui dire « que, de toutes les mesures possibles, *le concor- « dat ainsi modifié est la plus simple, la plus con- « forme aux principes, la plus propre à rallier tous « les esprits et à rassurer les consciences timo- « rées.* »

On doit remarquer ici que le mode indiqué en 1811 par un conseil composé des prélats les plus respectables et les plus sages, pour la conciliation des droits du pape et de l'Empereur, est celui qui formera la base du concordat de 1813, à l'occasion duquel tant d'injures et de calomnies seront prodiguées à Napoléon.

En présentant l'addition d'une clause au concordat de 1801, comme le meilleur remède au mal exis-

tant, le conseil ecclésiastique exprimait le désir très-naturel que ce changement eût lieu du consentement des deux parties contractantes. L'Empereur, suivant le conseil ecclésiastique, *était en droit de l'exiger,* pour que ses nominations ne fussent pas éludées par des refus ou des délais arbitraires. *Le pape devait y consentir,* pour donner à l'Empereur une garantie contre des abus qui s'étaient trop souvent reproduits; « mais si le saint-père « n'y accédait pas, son refus justifierait, aux yeux « de toute l'Église, l'entière abolition du concordat « et le recours à un autre moyen de conférer l'in- « stitution canonique. »

En conséquence des délibérations du conseil, et de l'accueil qu'elles trouvèrent auprès de l'Empereur, il fut décidé qu'une députation serait envoyée à Savone au nom de douze cardinaux, archevêques et évêques, qui se trouvaient alors à Paris, avec une lettre signée par eux en commun pour le saint-père. Les personnes désignées pour cette mission furent l'archevêque de Tours, l'évêque de Trèves et l'évêque de Nantes.

Les instructions qui leur furent données [1] par l'Empereur portaient :

Qu'un concile était convoqué à Paris pour le 9 juin;

Que le concordat de 1801 n'existait plus, le pape refusant d'en exécuter les clauses les plus essen-

[1] En date du 26 avril.

tielles; qu'à l'avenir les évêques seraient institués comme ils l'étaient avant le concordat de François I[er], selon la forme qui serait réglée par le concile et approuvée par l'Empereur.

Cependant Napoléon ne demandait pas mieux que de s'entendre avec le saint-père, si celui-ci montrait des sentiments de conciliation. Dans cette dernière hypothèse, il y aurait deux conventions à conclure, l'une relative à l'institution des évêques, l'autre ayant pour but de régler les affaires générales.

A l'égard de l'institution des évêques, l'Empereur consent à revenir au concordat sous deux conditions : la première, que le pape instituera les évêques déjà nommés ; la seconde, qu'à l'avenir les nominations ayant été communiquées au pape pour obtenir l'institution, si, *au bout de trois mois*, le saint-père ne l'a pas donnée, la nomination sera communiquée au métropolitain qui devra instituer son suffragant, lequel instituera également, s'il s'agit de l'archevêque.

Quant au règlement des affaires générales, on établissait les bases suivantes : le pape pourra retourner à Rome, s'il consent à prêter le serment prescrit par le concordat. S'il refuse ce serment, il pourra résider à Avignon avec la liberté d'administrer tout le spirituel, avec la jouissance des honneurs souverains, le droit d'avoir auprès de lui des résidents des puissances chrétiennes, et un revenu de deux millions de francs. Une seule

promesse lui est demandée, celle de ne rien faire dans l'empire qui soit contraire aux quatre articles de 1682.

Les évêques envoyés auprès du pape devaient être revenus au 1er juin, époque de la convocation du concile. Pour éviter tout retour sur le passé, il leur était prescrit de ne point parler au pape de la bulle du 10 juin 1809 (la bulle d'excommunication de l'Empereur). Ils devaient faire comprendre au saint-père, d'une part, qu'il ne fallait pas songer à rentrer dans la souveraineté temporelle de Rome; d'autre part, qu'il était de sa prudence de réfléchir à ce que pourrait faire l'Église de France d'après les exemples des temps antérieurs, vu la nécessité de pourvoir au salut des âmes et au bien de la religion.

Telles sont les dispositions de l'Empereur; nous allons voir maintenant quelles sont celles du saint-père. Aussitôt après leur arrivée à Savone, les trois députés, outre la lettre officielle, objet de leur mission, remirent à sa sainteté dix-huit lettres particulières de cardinaux, archevêques et évêques qui la conjuraient de rendre la paix à l'Église. Les premières conférences n'amenèrent aucun résultat. Il répugnait au pape de donner par écrit la promesse de ne rien faire contre la déclaration de 1682, attendu qu'Alexandre VIII, peu de temps avant sa mort, avait condamné cette déclaration. La proposition d'une clause additionnelle au concordat de 1801 trouvait pareillement en lui une

forte résistance; cependant, après sept ou huit jours de conversations sans effet, les députés ayant annoncé leur prochain départ, le pape parut agité et se montra moins ferme dans ses répulsions. Il céda d'assez bonne grâce, et, le 19 mai, on conclut un véritable accord, non il est vrai dans la forme habituelle des traités, mais sous celle d'une note rédigée en sa présence et acceptée par lui. Nous nous dispensons d'en donner ici le texte pour éviter une sorte de double emploi. Le concile, convoqué à Paris pour le mois de juin, ayant entendu [1] le rapport de la députation sur ce qui s'était passé entre elle et le saint-père, rendit un décret conforme, presque littéralement, à la note consentie par sa sainteté. Ce decret, porté à Savone par une députation nouvelle et plus nombreuse [2], fut approuvé par un bref du 20 septembre. Voici les cinq articles du décret du concile, tels qu'il sont énoncés dans le bref du saint-père qui les accepte :

« Article 1er. Les archevêchés et évêchés, con-
« formément aux saints canons, ne pourront
« rester vacants plus d'une année, dans lequel
« espace de temps la nomination, l'institution et
« la consécration devront avoir leur pleine et en-
« tière exécution.

[1] Séance du 5 août.

[2] Les membres de la députation, au nombre de neuf, étaient les archevêques de Tours, de Pavie et de Malines, et les évêques de Faenza, Plaisance, Feltre, Évreux, Trèves et Nantes.

« Article 2. Le concile suppliera l'Empereur de « continuer, en vertu des concordats, à nommer « aux siéges vacants, et les évêques nommés par « l'Empereur auront recours, dans la forme ac- « coutumée, au souverain pontife, pour obtenir « l'institution canonique.

« Article 3. Dans les six mois qui suivront la « notification faite, selon l'usage ordinaire, au « souverain pontife, Sa Sainteté donnera l'insti- « tution conformément aux concordats.

« Article 4. Si, au bout de six mois, Sa Sainteté « n'a pas donné l'institution, le métropolitain sera « chargé d'y procéder, et, à son défaut, le plus « ancien évêque de la province ecclésiastique. Ce « dernier, s'il s'agit de l'institution d'un métropo- « litain, la donnera également.

« Article 5. Le présent décret sera soumis à « l'approbation de Sa Sainteté, et en conséquence « Sa Majesté l'empereur et roi sera humblement « supplié d'accorder à six évêques, qui seront dé- « putés, la permission de se rendre auprès du « saint-père, pour lui demander respectueusement « la confirmation d'un décret qui offre le seul « moyen de remédier aux maux des Églises de « France et d'Italie. »

L'acceptation de Pie VII était conçue dans les termes suivants : « Voulant venir au secours de « l'Église... nous approuvons et nous confirmons « les articles rapportés ci-dessus, lesquels sont « conformes à nos vues et à notre volonté. »

Ainsi la querelle de Napoléon et de Pie VII semblait être à peu près terminée. Ce fut du côté de l'Empereur qu'il survint un nouvel obstacle. Napoléon se montra peu satisfait du bref qui exprima l'approbation pontificale, soit qu'il fût réellement blessé des principes que cette pièce renfermait, soit que des considérations d'ordre politique le portassent à s'abstenir de changer pour le moment la situation du saint-père. Le ministère français fit connaître que le bref ne pouvait être admis, d'abord parce que l'Église romaine y était proclamée *mère* et *maîtresse de toutes les autres Églises;* ensuite parce qu'il imposait, aux archevêques et évêques autorisés à donner l'institution canonique et la confirmation aux évêques nommés depuis six mois, l'obligation de déclarer expressément qu'ils donnaient cette institution et confirmation *au nom du pape.* Les objections du gouvernement français n'étaient pas sans valeur ; elles peuvent sans doute avoir concouru au rejet d'un acte dont antérieurement on se fût contenté ; mais il est possible aussi qu'à la fin de 1811 Napoléon, préoccupé de la possibilité d'une grande guerre qui paraissait devoir s'allumer, jugeât plus utile, plus sûr, plus important dans son intérêt, le maintien provisoire de l'état d'isolement où se trouvait le pape Pie VII, que l'essai immédiat du replacement de ce prince dans une autre position, au milieu de circonstances qui seraient inévitablement graves et difficiles, bien

qu'alors on ne dût guère prévoir ce que l'avenir réservait au grand empire de désastres et de calamités.

Au fond, l'Empereur avait obtenu un résultat très-satisfaisant; les concessions faites par le saint-père étaient d'une haute gravité. Aussi, comme elles seront rétractées un jour, les partisans du saint-siége s'attachent-ils à établir « qu'elles ne « furent accordées qu'à la suite d'obsessions[1] « importunes et de rapports inexacts. » L'historien[2] du pape Pie VII n'a pas épargné le blâme et les reproches aux hommes dont il suppose que les conseils ont en cette circonstance déterminé le saint-père, les cardinaux Joseph Doria, Antoine Dugnani, Fabrice Ruffo et de Bayane, et surtout à l'aumônier du pape, monsignor Bertazzoli. A nos yeux, et, nous le pensons, aux yeux de tous les hommes inpartiaux, les prélats qui cherchaient de bonne foi à rapprocher Napoléon et Pie VII

[1] Histoire du pape Pie VII.

[2] Cet historien, M. Artaud, a été longtemps secrétaire d'ambassade ou chargé des affaires de France à Rome. Sa manifeste partialité en faveur de Pie VII m'a rappelé une observation de M. de Talleyrand qui, selon lui, a un caractère certain de vérité. M. de Talleyrand pose en fait, que, comme tout agent français, qui a fait une longue résidence à Vienne, en revient avec une vive antipathie pour l'Autriche, tout agent, au contraire, dont la mission auprès de la cour de Rome a eu une longue durée, en rapporte un profond attachement pour cette cour. Nous ignorons si la remarque est juste pour ce qui concerne la cour de Vienne, mais l'ouvrage de M. Artaud en confirme, à un haut point, la justesse relativement à la cour de Rome.

étaient de vrais amis de la religion, dignes de l'estime et de la reconnaissance des peuples.

Avant de revenir aux discussions qui préparent en Europe les événements de 1812 et des années suivantes, nous devons rappeler quel était alors, et même dans le nouveau monde, l'état de la question qui est pour la France le premier et le plus terrible de ses instruments de guerre, la question de la neutralité maritime. Sous ce rapport aussi, les chances en Amérique, devenues favorables à l'empereur Napoléon, semblaient lui présager, pour un temps prochain, un précieux renfort, une puissante alliance.

La révocation conditionnelle de ses décrets de Berlin et de Milan annoncée par lui, en date du 5 août 1810, ayant porté le Président des États-Unis à annuler, par une proclamation du 2 novembre, relativement à la France, les prohibitions de l'acte de *non intercourse*, comme le cabinet de Londres n'avait pas, dans le délai de trois mois, rapporté ses ordres du conseil, le moment était venu pour le gouvernement américain. le 2 février 1811, de constater, conséquemment à sa dernière proclamation, la différences de sa situation envers les deux puissances. Après la prolongation d'un mois de plus écoulé sans résultat nouveau, ce gouvernement déclara, le 2 mars 1811, que l'acte de *non intercourse*, qui avait cessé d'être applicable à la France, continuerait à être en vigueur à l'égard de l'Angleterre. Ainsi,

à dater de ce jour, l'état de choses antérieur a été remplacé par un système différent ; les situations ont cessé d'être les mêmes ; la parité entre les gouvernements de France et d'Angleterre s'est évanouie ; enfin l'exclusion n'existe plus que pour l'un de ces gouvernements.

L'Empereur, par suite de sa décision du 5 août, et dans le but d'en montrer aux États-Unis les utiles effets, avait ordonné qu'à partir du 1er novembre 1810 les prises américaines ne fussent plus jugées d'après les décrets de Berlin et de Milan, mais réservées en séquestre jusqu'au jour où le gouvernement fédéral prendrait envers l'Angleterre une résolution caractérisée. Cette résolution qui, comme nous venons de le dire, ne fut adoptée que le 2 mars 1811, n'était pas toutefois aussi complète que pouvait le désirer la France.

La partie de l'acte de *non intercourse*, qui interdisait l'accès dans les États-Unis aux bâtiments et aux marchandises anglaises, ne défendait pas aux bâtiments américains de se rendre en Angleterre et d'y porter des productions des États-Unis. Cette défense, originairement exprimée dans les articles 12 et 13 du premier acte de *non intercourse*, n'avait été reproduite ni dans l'acte suivant du 2 novembre 1810, ni dans l'acte supplémentaire du 2 mars 1811. Une telle omission donnait lieu à d'importantes conséquences, qui furent pour le gouvernement français le sujet d'un sérieux examen. La plus grave de ces conséquences était

palpable. Les bâtiments américains pouvant aller en Angleterre et y porter des productions américaines, que feront-ils ensuite? reviendront-ils aux États-Unis sur leur lest? Non, très-probablement; ils prendront des marchandises anglaises, et chercheront à les verser dans d'autres pays, pour en faire un second objet d'échange contre des marchandises neutres, avec lesquelles ils pourront rentrer dans leurs ports. C'est là un danger manifeste contre lequel la France doit se prémunir. Quels sont les moyens de le prévenir, ou du moins de l'atténuer? Comme la question est complexe, les moyens doivent être de diverses sortes.

Pour les bâtiments expédiés des États-Unis à la destination de la France, nulle difficulté; ils seront admis moyennant des certificats d'origine délivrés par les consuls [1] français.

Point de précaution à prendre non plus pour les bâtiments qui, après être venus en Angleterre, retourneraient sur leur lest aux États-Unis.

Quant à ceux qui, ayant touché en Angleterre, tenteraient d'autres excursions en Europe, s'ils se rendaient soit en France, soit chez des nations alliées de la France, avec un chargement composé en tout ou en partie de marchandises anglaises, non-seulement on devrait leur fermer l'entrée des

[1] Afin d'obvier à la fraude, des certificats à souche seraient envoyés aux consuls dans les États-Unis.

ports, mais il y aurait de plus lieu de confisquer et les bâtiments et les cargaisons. Ces diverses hypothèses, discutées dans un rapport soumis à l'Empereur, avaient servi à former la base d'un décret qui fut rendu le 6 mai. Une lettre du ministre des relations extérieures [1] fit connaître au gouvernement fédéral qu'un certain nombre de bâtiments américains, séquestrés dans les ports français, venaient d'être relâchés, et qu'ils étaient libres de partir en exportant des vins, soieries et autres produits du sol de la France ; mais le sentiment qui, chez l'Empereur, produisait cette démonstration amicale devait s'arrêter à une juste limite. Le tribunal chargé de prononcer sur les questions de neutralité maritime avait été appelé à porter son jugement sur ceux des bâtiments séquestrés dont la position suspecte demandait à être éclaircie. Une partie de ces bâtiments fut déclarée [2] être de bonne prise : c'étaient en général les bâtiments capturés dans les mers du Nord, où ils naviguaient sous la protection anglaise. Le ministère français eut soin de donner au gouvernement fédéral des explications sur les causes des condamnations prononcées : « Si des bâtiments « américains, arrêtés même depuis [3] le 10 novem-

[1] Lettre à M. Serrurier, ministre de France aux États-Unis, en date du 16 mai 1811.

[2] Le 9 septembre 1811.

[3] Lettre du duc de Bassano à M. Serrurier, datée d'Amsterdam le 24 octobre.

« bre 1810, avaient été confisqués, ce n'était pas « en exécution des décrets de Berlin et de Milan, « mais c'était parce qu'ils avaient enfreint les lois « antérieures à ces décrets et reconnues de toutes « les nations. » En effet, dans tous les temps, on a confisqué des bâtiments prétendus neutres, lorsqu'ils naviguent sous convoi ennemi. Telle était la situation de ceux qu'avait condamnés le conseil des prises, et la liste en était jointe à la dépêche ministérielle.

Les produits du sol et des manufactures des États-Unis n'étaient pas tous admis en France sans distinction, et ceux qui se trouvaient admis supportaient naturellement un droit d'entrée. Pour déterminer ceux de ces produits dont l'introduction ne devait souffrir aucun obstacle, le gouvernement français en avait formé le tableau [1] d'après celui des importations qui avaient eu lieu depuis le 1er octobre 1806 jusqu'au 30 septembre 1807, époque de la communication la plus active entre les deux nations. On établissait cependant quelques exceptions. La principale portait sur le café et le sucre que l'Empereur repoussait, quelle qu'en fût l'origine, afin d'encourager en France les nouvelles branches de culture imaginées pour suppléer aux productions coloniales.

Dans le mois de septembre 1811, un nouvel en-

[1] Lettre du ministre de France Serrurier à M. Monroe, secrétaire d'État, du 23 juillet 1811.

voyé américain était débarqué en France. N'étant arrivé à Paris qu'au moment où l'Empereur, qui se trouvait à Compiègne, en partait pour aller visiter la Hollande, il ne put lui être présenté qu'à son retour. Peu de jours après sa première audience, il forma de vives réclamations [1] contre les droits auxquels étaient soumis les produits américains, et contre l'obligation de réexporter en marchandises françaises une valeur égale à celle de l'importation. Il demanda que les navires saisis fussent rendus à leurs propriétaires, ou, s'ils avaient été vendus, que la valeur leur en fût restituée. Le gouvernement fédéral était d'ailleurs, disait-il, disposé à faire avec la France un arrangement aussi peu onéreux pour elle qu'il serait possible, comme aussi à conclure un traité de commerce sur la base d'une parfaite réciprocité. On réglerait dans ce traité les tarifs sur un pied égal, autant que le permettrait la diversité des objets, et on déterminerait des facilités mutuelles pour la vente, l'achat, l'importation et l'exportation des articles convenus. Ces propositions furent agréables au gouvernement français, et l'Empereur le fit témoigner [2] à M. Barlow, mais sans prendre aucun engagement sur ses demandes. La réponse du ministre des relations extérieures se résumait dans un seul mot que Napoléon avait dit à cet envoyé :

[1] Note de M. Barlow au duc de Bassano, du 10 novembre 1811.
[2] Lettre du duc de Bassano, du 1er décembre 1811.

« Vous obtiendrez tout de la France lorsque vous « aurez un pavillon respecté. »

Le gouvernement fédéral était entraîné par la force des choses à cette nécessité de faire respecter son pavillon, devant laquelle il reculait depuis plusieurs années. Quoique la France ne lui accordât pas les réparations qu'il demandait pour le passé, du moins se montrait-elle disposée à faire cesser tout conflit pour l'avenir. Le contraste de la conduite de la France et de l'Angleterre envers les États-Unis fut franchement exposé dans un message du Président Madisson, en date du 6 novembre. Ce message faisait connaître la mauvaise foi du cabinet britannique dans son obstination à nier, malgré la notification officielle qu'il en avait reçue, l'existence du décret impérial qui avait révoqué ceux de Berlin et de Milan. Le Président s'indignait en outre des nouvelles violences auxquelles s'étaient récemment livrés les vaisseaux anglais en croisière sur les côtes des États-Unis, et il en citait, pour preuve particulière, l'engagement de l'un de ces vaisseaux avec une frégate américaine, commandée par le capitaine Rodgers. Malgré les efforts multipliés du gouvernement fédéral pour prévenir le danger toujours croissant d'une rupture entre les deux pays, « le gouvernement an« glais, disait M. Madisson, persévère non-seule« ment à refuser satisfaction pour d'autres griefs « qui la réclament depuis si longtemps, mais en« core à exécuter, sur le seuil même de notre

« territoire, des mesures qui, dans les circonstan-
« ces actuelles, ont le caractère ainsi que l'effet
« d'une guerre contre notre commerce légitime. » Il ajoutait ensuite que l'inflexibilité hostile avec laquelle le gouvernement britannique foulait aux pieds des droits qu'aucune nation ne pouvait abandonner, imposait au congrès le devoir de mettre les États-Unis dans une attitude et un état d'armement conformes au courage et à l'attente de la nation. Les mesures dont il proposait l'adoption étaient de compléter les régiments de troupes de ligne, et de prolonger le temps des enrôlements; de lever une force auxiliaire pour un temps plus court, d'organiser un grand corps de milice, de presser la fabrication des armes et les approvisionnements militaires; enfin, d'assurer des fonds pour ces divers besoins et pour toutes les parties du service de la marine. D'un autre côté, le Président ne pouvant méconnaître que l'abus, fait en Europe, du pavillon américain, justifiait les sévérités de la France, demandait que, pour assurer à ce pavillon ainsi qu'aux marchandises qu'il couvrait, le respect qui lui était dû, il fût décerné une peine contre ceux des citoyens des États-Unis qui feraient un commerce quelconque sous pavillon[1] faux ou avec de faux papiers.

[1] La fraude aura lieu toujours; l'application de la peine, jamais. En revanche le gouvernement fédéral aura un jour l'habileté de faire indemniser, par plusieurs États européens et surtout par la France, ceux des citoyens des États-Unis qui, au milieu de leurs

L'esprit qui dominait dans le message de M. Madisson devait naturellement convenir à la France. Cependant, pour réponse aux réclamations particulières de M. Barlow, on continua de lui opposer l'insigne patience avec laquelle les États-Unis supportaient les voies de fait de l'Angleterre qui, chaque jour, sous le vain prétexte de violation de blocus, enlevait leurs bâtiments, les faisait condamner et les livrait aux capteurs, tandis que ceux de ces bâtiments qui venaient dans nos ports, faisaient encore, malgré l'élévation des assurances, des bénéfices très-considérables. Le duc de Bassano ne cessait aussi de répéter que l'Empereur était prêt à tout accorder aux Américains, s'ils parvenaient à garantir l'indépendance de leur pavillon, et dès à présent ce ministre se déclarait lui-même autorisé à négocier et à conclure avec le gouvernement fédéral un traité de commerce.

On a vu précédemment de quelle manière les États-Unis avaient procédé au sujet des Florides et à quel titre ils avaient fait entrer une de ces provinces dans la confédération. L'Empereur, sans improuver ouvertement cette acquisition de territoire, avait fait insinuer au chargé d'affaires américain que, si son gouvernement voulait faire le sacrifice de quelques millions de piastres, l'Espagne, dans la pénurie où elle se trouvait, pourrait con-

bénéfices illicites, auront éprouvé quelques pertes par de très-justes confiscations.

sentir à la cession de ces provinces. Quoique le gouvernement fédéral comprît très-bien l'utilité d'une cesion officielle pour sanctionner une prise de possession irrégulière, la situation de l'Espagne, en proie à la guerre étrangère et à la guerre civile, lui épargnant toute inquiétude prochaine de ce côté, il ne montra nul empressement à répondre aux insinuations françaises, persuadé avec raison que la temporisation ne pouvait que lui être avantageuse.

Déjà aussi, en 1810, nous avons fait connaître la manière de penser de l'Empereur sur les insurrections qui avaient éclaté dans les diverses parties de l'Amérique espagnole. Les instructions données à son nouvel envoyé aux États-Unis en 1811, M. Serrurier, exprimaient toujours les mêmes vues : « Que cet envoyé sache bien, écrivait[1] Napoléon au duc de Bassano, que mon intention « est d'encourager l'indépendance de toutes les « Amériques ; qu'il peut s'expliquer dans ce sens « non-seulement avec le Président, mais même « avec les agents que ces différentes colonies peuvent avoir aux États-Unis ; qu'il doit chercher à « se lier avec eux ; qu'il peut même envoyer des « agents dans ces colonies ; qu'on y enverra volontiers des armes et tous les secours qui dépendront de nous, *pourvu que l'indépendance « des colonies soit pure et simple*, et qu'elles ne

[1] Lettre du 23 août.

« contractent aucun lien particulier avec les An-
« glais. »

L'Empereur comprenait dès lors que l'émancipation des colonies espagnoles était une de ces nécessités contre lesquelles toute résistance serait absurde. Il faudra plus de vingt ans à la métropole pour se résigner à cette conviction.

Bien qu'un grand nombre d'innovations aient reçu leur accomplissement sous le régime impérial, il en est plus encore qui, conçues par Napoléon, n'ont été exécutées que longtemps après lui. Ainsi, dès 1811, il voulait qu'un service expéditif de paquebots fût établi entre la France et l'Amérique, et qu'il y eût tous les quinze jours départ de chacun des deux pays. C'est ce qui se pratique maintenant; mais quel long espace entre la pensée et l'exécution!

CHAPITRE VI.

AFFAIRES INTÉRIEURES.

Naissance du roi de Rome. — Voyage de l'Empereur en Normandie. — Hollande. — Voyage de l'Empereur en Hollande. — Administration. — Instruction publique. — Subsistances. — Travaux à Paris. — Travaux en Belgique. — Travaux à Rome. — Commerce. — Secours au commerce. — Travail de l'Empereur en conseil. — Création d'un ministère du commerce. — Question des jeux à Paris. — Finances. — Napoléon et Joséphine. — Discours de l'Empereur au corps législatif. — Situation de l'Angleterre. — Budgets en Angleterre et en France.

Après avoir établi la situation de la France envers les puissances étrangères, nous croyons convenable de nous arrêter sur les affaires intérieures de l'empire à cette époque ; car une fois que nous serons engagés dans le mouvement politique qui entraîne Napoléon vers les abîmes, il ne sera plus guère possible d'envisager, autrement que comme les accessoires de la guerre, les dispositions administratives du pays. Dans tout le cours de 1811, l'esprit de paix préside encore à l'action du pouvoir. Les mesures qu'il adopte continuent à s'appuyer sur le maintien présumé des alliances existantes. Six mois plus tard, la question sera changée.

Quoique nous ne fassions qu'indiquer bien sommairement les projets d'amélioration qui occupent

l'Empereur, le simple exposé de ses intentions suffira pour faire sentir l'immensité du bien qu'eût pu opérer, comme administrateur, cet homme qui, après avoir tout gagné, a tout perdu au terrible jeu de la guerre. Sur les affaires intérieures plus encore que sur les affaires du dehors, je me bornerai à donner des extraits de lettres, des phrases seulement, des mots même, en m'attachant à une distribution de matières propre à en faciliter l'intelligence; mais la classification des services n'emporte pas celle des terrains où ils s'appliquent, et, en traitant de chacune des diverses branches d'administration, il n'en faudra pas moins franchir à tout moment d'énormes distances, et passer rapidement d'une extrémité de l'empire à l'autre. Comme nous ne pourrions guère observer l'ordre des lieux, il nous serait également malaisé de respecter l'ordre des dates. Nous n'hésiterons donc pas à nous dégager de cette double entrave. Ainsi, sans attendre le 20 mars, l'événement le plus heureux de tous pour l'Empereur, en 1811, est celui dont nous parlerons le premier, la naissance du roi de Rome[1].

Si ce fut là, comme nous l'avons dit ailleurs, un fait d'une haute gravité pour la politique du dehors, quelle importance ne devait-il pas avoir

[1] L'enfantement fut douloureux. L'Empereur désirait vivement un fils; mais l'homme, l'époux tendre oublia en ce moment son orgueil d'empereur : « Ne pensez qu'à la mère, » dit-il à l'accoucheur, le célèbre Antoine Dubois.

pour l'intérieur de la France? Paris dans l'attente, Paris tenu d'abord en suspens par la première explosion de l'artillerie des Invalides, Paris se souvient encore du coup de canon décisif [1] qui fit éclater les bruyants transports de sa joie, et cette joie était vraie, elle était profondément sentie, car la venue d'un fils à Napoléon présageait une ère nouvelle, et semblait devoir faire succéder aux longues incertitudes des temps de guerre une époque de repos et de sécurité.

L'Empereur approuve que la naissance de son fils soit, comme à Paris, célébrée par des fêtes dans les départements; mais il prévoit que la flatterie pourrait en porter les dépenses jusqu'à la prodigalité. Pour prévenir cet inconvénient, il charge le ministre de l'intérieur de fixer aux maires des villes une limite proportionnelle qu'elles ne puissent point dépasser. Doter des orphelines, des filles pauvres et les marier avec des militaires, donner des secours à l'indigence, voilà pour l'Empereur le mode de réjouissance le plus moral et celui qu'il préfère. Des fonds pour ce genre de secours sont mis par lui à la disposition du ministre [2].

Dans les félicitations adressées à l'Empereur, sans doute l'enthousiasme éclatait sous des formes

[1] Il devait être tiré cent coups de canon pour un fils, vingt et un seulement pour une fille. Le vingt-deuxième était ainsi la proclamation d'un héritier.

[2] Lettre du 8 mai.

étranges, mais cet enthousiasme n'était point un mensonge. Sous un langage empreint d'exagération, un fond de vérité subsistait dans les espérances qu'on exprimait alors. C'était de bonne foi que le président du sénat voyait « dans le roi de « Rome un nouvel astre qui se levait sur l'horizon « de la France, et dont le premier rayon dissipait « jusqu'aux dernières ombres des ténèbres de « l'avenir. » C'était de bonne foi que l'Empereur répondait : « Les grandes destinées de mon fils « s'accompliront. » Combien, de part et d'autre, on était loin de soupçonner le cruel démenti que ces brillantes prédictions devaient si promptement recevoir !

Libre de toute guerre au dehors, ou du moins abandonnant à ses maréchaux la seule guerre qu'il eût à soutenir sur le continent, la guerre d'Espagne, l'Empereur, en 1811, fit à l'intérieur deux voyages, l'un en Normandie, l'autre en Hollande. Le premier ne dura que dix à douze jours. Parti de Rambouillet le 22 mai, après s'être arrêté à Caen, où il avait été extrêmement satisfait de l'esprit des habitants et de celui de toutes les grandes familles du voisinage, il était le 26 à Cherbourg, parcourait, examinait les forts de la rade, la digue, les travaux du port, et, le 31, revenait par Alençon à Paris.

Le voyage en Hollande fut moins rapide. Ce pays était une acquisition nouvelle qu'il fallait attacher à la France, en lui faisant comprendre que son

véritable intérêt commandait cette union. Les habitudes de contrebande avec l'Angleterre, favorisées ou du moins tolérées sous le règne de Louis, avaient forcé l'Empereur, en 1810, à des actes de sévérité, sur lesquels il insistait d'autant plus qu'ils devaient toujours, et il le savait bien, trouver une atténuation dans le caractère indulgent et facile de son lieutenant général, le duc de Plaisance. Dans les premiers mois de 1811, l'Empereur reprochait encore à celui-ci le danger d'une douceur qu'il traitait de faiblesse : « Si les barrières entre « la Hollande et l'empire ne sont pas encore levées, « lui écrivait-il[1], c'est que tous les jours des com- « munications frauduleuses ont lieu entre la Hol- « lande et l'Angleterre; c'est enfin que l'administra- « tion n'est pas assez vigoureuse. Tant qu'on aura « de ces faibles complaisances, le pays souffrira. » Il est très-vrai qu'il existait alors dans les principales villes, Amsterdam, Rotterdam et autres, une masse considérable de population sans état, sans industrie, qui ne pouvait être maintenue en repos que par la verge d'une rigide discipline. Ayant vécu de contrebande, tant que la contrebande se faisait pour le compte de grandes maisons de commerce, elle se trouvait réduite à la misère, et offrait à la malveillance un instrument de troubles depuis que, par prudence ou par force, les riches négociants avaient dû renoncer à ce genre hasar-

[1] Lettre du 10 février 1811.

deux de spéculation. L'Empereur sentait le besoin de se mettre en garde contre les désordres que pouvait produire le mauvais esprit de cette classe nombreuse de gens sans aveu. Il fallait, selon lui, ou les faire entrer[1] au service de la marine, ou les mettre dans les dépôts de mendicité, ou les employer à des travaux utiles. La prévoyance de l'Empereur n'était que trop fondée. Des émeutes eurent lieu à Amsterdam, Rotterdam et ailleurs. Dans les premiers moments du danger, le duc de Plaisance avait adopté des mesures sévères, et bientôt après, revenant à son indulgence naturellee, il s'était empressé de les adoucir. « Je ne « conçois rien[2], lui écrivait l'Empereur, à cette « vacillation. Il faut que les honnêtes gens et les « bons soient protégés et conduits par les bons « traitements, mais la canaille doit l'être par la « terreur. La manière dont les choses marchent à « Amsterdam et à Rotterdam est funeste. Les sé- « ditieux restent impunis; il faudra du canon pour « les soumettre plus tard. Vous avez eu le droit « de prendre des mesures dans un moment pressé: « ces mesures ont été ratifiées par moi, vous « n'avez plus le droit de les rapporter. » Cette fois le lieutenant général donna cours aux ordres rigoureux de l'Empereur. On fit quelques exemples, et en peu de temps l'ordre fut partout réta-

[1] Lettre du 19 mars.
[2] Lettres du 12 et du 19 mai.

bli. Après avoir ainsi assuré le respect dû au pouvoir, l'Empereur jugea qu'il était temps pour lui de voir par ses propres yeux ce que demandait la situation de la Hollande et ce qu'il pouvait faire pour ce pays. Il annonça au duc de Plaisance qu'il s'y rendrait incessamment avec l'impératrice. L'Empereur partit en effet de Compiègne le 19 septembre. Avant la fin de ce mois, il avait visité sur sa route Boulogne et Ostende, l'île de Cadsand et ses forts, Flessingue et Middelbourg, Terneuse et Anvers. La Hollande le retint pendant tout le mois d'octobre. Napoléon et les Hollandais apprirent respectivement à se connaître, et le résultat de cette appréciation réciproque fut utile de part et d'autre. Les fêtes publiques ne manquent jamais, et elles ne prouvent rien. L'Empereur reçut de la part des hommes les plus estimables les témoignages d'une reconnaissance sincère. Utrecht, Amsterdam, le Helder, la rade du Texel, Leyde, Delft et Rotterdam furent tour à tour le but de ses courses, de ses explorations et l'objet de décisions importantes. Nulle part sa présence n'était stérile; partout elle servit à corriger des abus, à introduire des améliorations Ce fut en portant le même esprit sur toute sa route que, dans les premiers jours de novembre, il parcourut Wesel, Dusseldorf, Cologne et Bonn, pour rentrer le 11 à Saint-Cloud.

L'espèce de digression à laquelle nous venons de nous livrer en plaçant, hors du cadre administratif,

des événements et des faits qui n'y tiennent pas d'une matière directe, nous laisse la liberté de mettre maintenant une certaine suite dans l'examen des divers services, l'administration proprement dite, l'instruction publique, les subsistances, les travaux publics, le commerce et les finances. L'action de l'Empereur semble rapide, et elle l'est en effet; mais cependant toujours la réflexion, la délibération l'a précédée. Pour se défendre de précipitation et d'imprudence, toujours il faut à ses décisions le préalable d'un rapport ministériel qui expose les questions, les discute, et présente les considérations sur lesquelles la mesure à prendre doit être motivée.

S'agit-il de budgets à régler, et non-seulement du budget de l'État, mais encore de celui des grandes villes de l'empire, de réparations, d'embellissements à faire, de secours à donner, d'ateliers à établir, sur chacun de ces objets c'est toujours un rapport qu'avant tout il demande.

Le Piémont a besoin de secours d'argent; l'Empereur veut un rapport [1].

Un grand nombre de couvents sont disponibles à Rome, à Florence, à Turin, à Gênes et dans d'autres villes d'Italie; il faut qu'un rapport [2] désigne ceux de ces couvents qui peuvent être démolis, soit pour faire des places ou des marchés, soit pour ouvrir

[1] Lettre du 9 février 1811.
[2] Lettre du 24 février.

des communications entre divers quartiers des villes, soit pour leur seul assainissement.

Une prime a été accordée pour la plantation des oliviers dans les départements de Rome et du Trasymène. « Où cela[1] en est-il? » Rome n'a pas encore de dépôt de mendicité ! Le port de Civita Vecchia réclame d'urgentes réparations ; sur tous ces points il faut, avec les rapports du ministre, des projets, des plans, des devis de dépenses.

Pourquoi le droit sur le Simplon[2] n'est-il pas encore perçu? On perd par là des sommes considérables, et d'ailleurs la lacune qui en résulte fait tort aux routes du Piémont et du mont Cenis.

Bordeaux est en souffrance; c'est par des ateliers[3] de travail qu'il faut soulager la misère. Un rapport doit faire connaître la nature et l'étendue des sacrifices à faire par le gouvernement.

Au nord comme au midi, les nouveaux départements sont associés à tous les avantages dont jouit la vieille France. Quoique Wesel[4] considéré comme place forte ait déjà vu exécuter d'importants ouvrages, l'Empereur ne veut pas qu'il y manque rien de ce que possèdent les autres villes du même ordre. Un hôpital civil, une salle de spectacle, une école secondaire, des écoles primaires pour répandre l'usage de la langue française, sont, aux yeux de

[1] Lettre du 22 avril.
[2] Lettre du 6 avril.
[3] Lettre du 25 novembre.
[4] Lettre du mois de novembre.

l'Empereur, des établissements indispensables, dont il convient de hâter la formation. Il recommande de beaucoup abattre, de bâtir beaucoup, et lui-même il désigne les terrains où doivent s'élever les édifices qu'il juge convenir à une ville de grande garnison et à un lieu de passage des plus fréquentés.

Sur vingt-cinq mille chevaux dont le ministère de la guerre a eu besoin en 1811, les haras français n'ont pu en fournir que dix-huit mille[1]; quelle en est la cause? quelle est, à cet égard, l'opinion des inspecteurs généraux et des autres personnes dont les avis peuvent être utiles?

Dans le voyage de l'Empereur en Normandie, des pétitions lui ont été présentées par des marchands de dentelles. Il envoie ces pétitions[2] au ministre de l'intérieur, et le charge de rédiger des licences spéciales propres à favoriser ce genre de commerce.

En Hollande, on lui a remis des projets tendant à modifier le service des douanes. Quoique ce soit là un sujet bien délicat, il désire répondre au vœu qui lui est exprimé. Dans cette intention, il prescrit[3] que l'intendant de l'intérieur réunisse les négociants les plus recommandables, qu'il les consulte, entende leurs objections et admette tous les changements qui peuvent avoir lieu sans compromettre la sûreté de ce service.

[1] Lettre du 19 décembre.
[2] Lettre datée de Caen, le 25 mai.
[3] Lettre du 21 novembre.

Si l'Empereur se plaît à encourager, à récompenser le zèle dans les fonctionnaires, il en blâme, il en désapprouve hautement les écarts, surtout en ce qui se rapporte à sa personne. Dans plusieurs de ses excursions à travers les départements, il a rencontré des gardes d'honneur presque dans toutes les villes où il a passé; l'intention peut bien être louable, mais de telles mesures sont irrégulières. Si les habitants en font eux-mêmes la demande, les préfets doivent en informer le ministre pour avoir son autorisation. Ces gardes d'apparat sont ruineuses et de plus inutiles, Sa Majesté ayant sa garde pour son service *et tous les citoyens lui servant également de gardes d'honneur*. Le ministre doit donner cette instruction au préfet par une lettre particulière, «sans rien imprimer ni faire aucun esclandre « à ce sujet.» Le soin que met ici l'Empereur à recommander le secret, est une preuve entre mille qu'en faisant des actes vraiment populaires, il n'est nullement à la recherche de la popularité.

A Cologne on a demandé aux habitants une rétribution pour prétendus frais causés par son passage. Telle n'est point la volonté[1] de l'Empereur. Personne, sous quelque prétexte que ce puisse être, n'a le droit de lever un impôt. Il y a là un fait qu'il faut éclaircir, une faute qu'il faut réparer.

L'octroi de Marseille charge d'une taxe trop forte le poisson commun, qui est la nourriture du peuple.

[1] Lettre du 23 novembre.



Le ministre doit donner des ordres pour que ce droit soit diminué.

Même dans les questions d'intérêt général, l'Empereur entend que le zèle sache se contenir dans de justes bornes. Il a vu dans le Journal de Paris, *les folies* (c'est l'expression dont il se sert) du préfet de Strasbourg pour la propagation de la vaccine. « Cette manière de conduire les citoyens, écrit-il « au ministre, n'est nullement [1] conforme à mes « intentions. Il faut les éclairer, mais il ne faut pas « prendre de mesures de cette violence.»

Relativement à l'instruction pubique, l'Empereur surveille à la fois le côté moral et le côté matériel des divers établissements. A l'époque de la distribution des prix, il désire savoir quel est l'esprit de l'université [2] quel est celui des principales institutions particulières.

Apprend-il que, dans les lycées de Paris, la nourriture n'est pas aussi saine qu'elle devrait l'être? « Allez, dit-il aussitôt au ministre [3], allez à l'im« proviste visiter quelqu'un de ces lycées.»

Les lycées des départements n'échappaient pas plus que ceux de Paris à sa surveillance. Le lycée [4] de Lyon n'avait, l'an dernier, que quatre-vingts élèves. Il y en a, cette année, près de trois cents. Cette augmentation est due à un proviseur nommé

[1] Lettre du 10 mai.
[2] Lettre du 25 août.
[3] Lettre du 16 décembre.
[4] Lettre du 23 août.

Bonnevie; mais deux inspecteurs de l'académie sont en querelle ouverte avec ce proviseur, et l'ont porté à donner sa démission. Quel est le secret de cette affaire?

Plus tard, l'Empereur y revient encore. Pourquoi les habitants de Lyon n'envoient-ils[1] plus leurs enfants au lycée de cette ville, mais à Tournon et ailleurs? Il y a là des difficultés qui réclament toute l'attention du grand maître.

A Marseille[2], le lycée est dans un état de complète désorganisation. En général, les lycées *ne marchent pas* comme ils devraient le faire.

Sur tous ces points l'Empereur veut des informations et demande des rapports. Avec cette rigidité de sa part à se faire rendre compte de tout, avec l'obligation imposée aux ministres de procéder immédiatement aux vérifications qu'il prescrivait, si les abus n'étaient pas impossibles, du moins ne pouvaient-ils pas prétendre à une longue impunité.

C'est une punition pour les gouvernements qui craignent trop les inconvénients de la publicité, de n'en pas comprendre les avantages. Les réticences et le mystère tournent presque toujours contre ceux qui les emploient. Ainsi l'Empereur, tenant entre ses mains la direction de la librairie, croyait faire acte de sagesse en défendant de laisser paraître aucune brochure *ni pour ni contre* sur

[1] Lettre du 20 novembre.
[2] Mois de novembre.

les affaires ecclésiastiques. « Dans ces matières [1], « disait-il, l'art est de n'en point parler. » Sans contredit l'Empereur aurait eu raison, s'il s'était agi de difficultés théologiques qui eussent pu prêter aux subtilités de l'école ; mais la question débattue entre le pape Pie VII et lui était claire, matérielle en quelque sorte, et facile à comprendre. Notre conviction est que, si elle eût été portée à la connaissance du pays, telle que nous l'avons exposée, l'opinion publique eût été favorable à l'Empereur, bien loin de lui être contraire, et n'aurait point laissé d'accès aux mensongères et ridicules imputations qui l'ont poursuivi au sujet de ses querelles avec le saint-siége.

Le sentiment de justice qui domine dans toute la conduite de l'Empereur, l'a porté quelquefois à revenir sur des actes accomplis, pour rectifier des erreurs ou réparer des torts. Un travail avait été fait pour la réduction du nombre des imprimeurs. Des plaintes lui parviennent ; il craint qu'une fâcheuse partialité n'ait aggravé une mesure déjà rigoureuse en elle-même. Aussitôt il donne ordre [2] au ministre de lui soumettre un travail nouveau, qui fasse bien connaître le nombre des presses qu'avait chaque imprimerie, l'ancienneté respective des imprimeurs, et la bonne ou mauvaise réputation de chacun d'eux.

[1] Lettre du 19 juillet.
[2] Lettre du 3 février.

Les budgets des divers ministères ne recevaient son approbation qu'après l'examen le plus approfondi. Malgré l'esprit d'économie dont il était animé, il savait augmenter les dépenses qu'il jugeait utiles, comme restreindre celles qu'il trouvait exagérées. Pour le budget de l'intérieur, les calculs du ministre avaient établi à quarante-huit millions les dépenses variables et fixes des départements. Cette évaluation parut trop faible à l'Empereur. « Les « tribunaux sont mal partout ; les prisons sont in- « suffisantes ; les enfants trouvés manquent d'éta- « blissements en beaucoup d'endroits. Porter à « cinquante et un millions les dépenses fixes et « variables ne serait [1] pas trop. » Par cette même lettre l'Empereur demande au ministre un classement des préfectures et des sous-préfectures qui puisse lui servir de règle pour mettre une véritable égalité dans la manière dont seraient traités les préfets et les sous-préfets, selon les convenances respectives des départements. Si la partialité, l'injustice se glissent quelque part, ce n'est jamais que contre la volonté de l'Empereur.

Pour le travail, le temps, les lieux, lui sont indifférents. La joie ne l'en distrait pas plus que les fatigues et les voyages. Dans les jours même qui suivirent la naissance du roi de Rome, dans ces jours de bonheur où se succédaient devant lui tous les corps de l'État qui lui apportaient des félicita-

[1] Lettre du 18 septembre.

tions et des hommages, il trouvait des heures qu'il appliquait à des méditations d'utilité publique.

Par un décret du 24 mars, il établissait, dans les rades d'Anvers, de Brest et de Toulon, des écoles pratiques de marine sous le titre d'écoles de seconde classe. Il prescrivait, par un décret du 25, pour encourager la fabrication du sucre indigène, de consacrer à la culture de la betterave jusqu'à la concurrence de trente-deux mille hectares de terrain ; il ordonnait la création de six écoles, expérimentales pour enseigner la fabrication du sucre à extraire de cette plante. Peut-être seul alors, Napoléon apercevait tout le développement que pouvait recevoir une industrie qui était encore dans son germe. En semant le gland, il devinait [1] le chêne.

D'autres essais étaient moins heureux. Quatre écoles expérimentales furent établies par l'Empereur pour l'extraction [2] de la fécule du pastel afin de remplacer l'indigo. Qui sait si cette tentative ne se renouvellera pas un jour avec succès ?

Dès le commencement de 1811, l'Empereur a conçu des inquiétudes sur l'insuffisance de la dernière récolte, et il a ordonné de constater ce qui existe de blé en France. Les distilleries [3] con-

[1] Peu de temps après mon arrivée en Prusse, en 1800, j'ai vu l'inventeur, M. Achard, fabriquer ses premières livres de sucre. En 1837, la France en a fabriqué près de 40 millions de kilogr.

[2] Autre décret du 25 mars.

[3] Lettre du 8 janvier 1811.

somment une assez grande quantité de grains : ne conviendrait-il pas de suspendre ce genre d'industrie? Cette suspension aurait de plus l'avantage d'augmenter le prix des vins, en donnant un nouveau cours aux eaux-de-vie dont le vin est la base.

Préoccupé de la crainte d'une disette, l'Empereur a formé un conseil des subsistances. « Pro-« posez-moi, écrit-il au ministre de l'intérieur, « *un auditeur de choix et d'espérance* pour être « secrétaire du conseil. » Il n'est pas, comme on le voit, de degré où ne descendent ses encouragements.

Les regards de l'Empereur se portent sur toutes les parties du monde d'où il peut tirer des vivres. Il accorde des licences, des exemptions [1] de droit à tout bâtiment sans distinction de pavillon, qui apportera des blés du Levant et de la Sardaigne à Gênes et à Marseille, ou du riz d'Amérique dans tous les ports de France.

La récolte a été bonne en Hongrie ; le blé ne sera pas cher à Trieste [2] : si on pouvait y faire un achat raisonnable de grains, ils arriveraient par le Pô sur Alexandrie et Gênes.

Il faut pareillement faire des achats dans les départements de l'Ems [3] oriental et de l'Ems occidental, et donner l'ordre au prince d'Eckmühl de

[1] Lettre du 27 août.
[2] Lettre du 3 septembre.
[3] Lettre du 10 septembre.

continuer à envoyer en Hollande les grains qu'il achète dans la 32e division militaire. D'après les renseignements fournis par le préfet de la Roër, ce département pourrait livrer deux cent mille quintaux métriques, qui seraient destinés[1] pour Paris. On comprend en effet que Paris ne pouvait pas être négligé. Le maintien du prix du pain à un taux peu élevé dans les grandes capitales est pour tous les gouvernements ou un devoir ou un calcul. Que ce soit calcul ou devoir, l'Empereur ne faillit ni à l'un ni à l'autre. Le 20 octobre, d'Amsterdam il accorde une prime aux boulangers de Paris pour le mois de novembre, se réservant de prendre un parti définitif à la fin de ce mois, époque où le blé nouveau paraîtra sur le marché.

En prescrivant des achats de grains en diverses contrées, l'Empereur n'oublie pas les moyens de transport. Là où manque la navigation de la mer et celle des fleuves, ou bien afin de rapprocher les blés de cette navigation, il met à la disposition du ministre tous les chevaux[2] de trait appartenant aux armées, les chevaux du train, ceux de l'artillerie, hors de France comme en France. En Italie, ils transporteront les grains du bassin du Pô à la Méditerranée. En France, ils transporteront les grains venant d'Allemagne dans les bassins de la Somme et de la Seine. Ces précautions de l'Em-

[1] Lettre du 1er novembre.

[2] Lettre du 28 août.

pereur, dont nous n'indiquons qu'une partie, n'empêcheront pas qu'en 1812 des disettes partielles de grains se fassent sentir en France ; mais du moins le mal aura été amoindri par les arrivages du dehors, et ce n'est pas la prévoyance du gouvernement qui aura manqué.

La prévoyance ne consiste pas seulement à faire venir des grains de l'extérieur, elle a une autre tâche à remplir ; c'est de procurer aux classes pauvres les moyens d'en payer la valeur. L'empereur atteint ce but en pressant l'exécution des nombreux travaux qu'il a déjà commencés ou qu'il veut entreprendre. Pourquoi existe-t-il sur tant de points des ouvriers qui demandent du travail, lorsque tant d'ouvrages demandent des ouvriers ? Cette question se reproduit dans vingt lettres différentes.

« Quel est l'ingénieur qui dirige les travaux de « Pérache à Lyon[1] ? Mon intention est que trois « mille personnes y soient employées ; et pour le « moment les ateliers de l'île en occupent à peine « cent cinquante. »

« Les marchands de vin de Paris que j'ai vus « et interrogés prétendent que leurs intérêts ont « été mal défendus devant vous. Apportez[2] de- « main au conseil tout ce qui est relatif à la gare « aux vins et à l'établissement d'un entrepôt sur « le quai Saint-Bernard. »

[1] Lettres du 27 janvier et du 8 mai.
[2] Lettre du 28 février.

Selon l'Empereur, la ville de Paris ne sait pas faire un utile emploi de ses recettes. D'après une énumération détaillée des produits dont elle dispose, il estime « qu'elle peut mettre sept millions « à faire le marché[1] qui doit agrandir les halles « depuis les Innocents jusqu'à la rotonde de la « halle aux blés. » Elle pourrait même dès cette année appliquer deux millions à ce projet, qu'il regarde comme important tout à la fois « à la « commodité du peuple, à la salubrité et à la « beauté de la ville. Je tiens, ajoute-t-il, que les « quatre choses les plus essentielles pour Paris « sont les eaux de l'Ourcq, les abattoirs, les « nouveaux marchés des halles et la halle aux « vins. »

En signant un décret[2] par lequel il accorde des fonds pour les abords du pont Saint-Michel, l'Empereur se plaint que tous les travaux de Paris languissent.

Il ne voit aucune disposition faite pour paver le quai des Invalides.

« Pourquoi met-on si peu d'activité à la con- « struction des abattoirs[3]? Trois cent mille francs « au plus ont été dépensés jusqu'à ce jour, quand « j'ai fait pour ces ouvrages un fonds de deux « millions six cent mille francs?

« Pour les greniers d'abondance, sur un million

[1] Lettre du 9 février.
[2] Le 25 mars.
[3] Lettre du 5 août.

« deux cent vingt mille francs que j'ai accordés, « il n'en a été dépensé que cent trente mille. Cent « soixante-dix ouvriers seulement y sont occu- « pés; il faudrait quadrupler ce nombre.

« La coupole de la halle aux grains se termi- « nera-t-elle cette année?

« Quand le Panthéon sera-t-il achevé?

« Il n'a été dépensé que cinq cent cinquante « mille francs au palais de la Bourse. Nulle part « les crédits ne seront épuisés.

« Les mêmes retards, la même insuffisance d'ou- « vriers se font remarquer aux marchés[1] Saint- « Jean, de la place Maubert, de Saint-Martin et « de Saint-Germain. Là aussi on n'a employé « qu'une modique somme, celle de quatre cent « mille francs, tandis qu'un fonds de deux mil- « lions cinq cent mille francs est disponible pour « ces travaux. » Heureux et singulier temps où l'argent toujours prêt appelle des bras à le gagner, où c'est l'administration qui ne parvient pas à faire usage de tous les crédits que lui ouvre le chef de l'État!

Pour les départements comme pour Paris, l'Empereur est condamné aux mêmes plaintes: « Comment arrive-t-il que les travaux d'Anvers[2] « ne puissent être commencés que le 15 mai?

« Pourquoi le pont de Bordeaux[3] n'avance-t-il

[1] Lettre du 9 août.
[2] Lettre du 22 mai.
[3] Lettre du 4 avril.

« pas ? Je ferai les fonds pour les années sui-
« vantes.

« Pourquoi ne travaille-t-on pas à la machine[1] « de Marly, au pont de Maisons et à celui de « Sèvres ?

« Pourquoi les écluses du Perrey[2] au Havre et « celles du fond du bassin ne jouent-elles pas « avec les nouvelles écluses de chasse ? On assure « que, si on creusait la retenue d'eau, au lieu de « quinze mille toises cubes d'eau que l'on a main- « tenant, on pourrait en avoir quarante mille. »

Concurremment avec les intérêts de la vieille France, l'Empereur fait marcher ceux des départements nouveaux.

En mars, il assigne un million cinq cent mille francs pour la route de Wesel à Hambourg.

Les fortifications de Middelbourg doivent être démolies ; on pourra ainsi dessécher le terrain et détruire tout ce qui nuit à la salubrité de la ville, surtout du côté de l'hôpital. « Accordez[3] les fonds « nécessaires. »

Il importe que les communications entre Bruges et Flessingue soient assurées en tout temps... « Il faut continuer la route d'Osterburg à Mal- « deghen, terminer celle d'Osterburg[4] à l'Écluse, « et celle de Bruges à Breskens. »

[1] Lettre du 13 juin.
[2] Lettre de Rambouillet, du 9 août.
[3] Lettre du 28 juillet.
[4] Lettre du 8 août.

Cinq projets[1] sont proposés pour l'établissement d'un canal de *l'Elbe au Rhin*. Les renseignements ne sont pas assez complets pour que l'Empereur prononce ; mais dès à présent il faut s'occuper du projet de communication de *l'Elbe au Zuiderzée* par la Waden.

Un décret a ordonné de faire, chaque année, un fonds extraordinaire d'un million, pour les embellissements de Rome[2]. Ce fonds sera affecté aux fouilles pour la découverte des antiquités, au perfectionnement de la navigation du Tibre, à la construction d'un nouveau pont sur l'emplacement de celui d'Horatius Coclès, à l'achèvement du pont de Sixte, à l'agrandissement des places de Trajan et du Panthéon, à l'ouverture d'une promenade sur l'emplacement *du Forum*, du Colisée et du mont Palatin.

Plusieurs articles du même décret règlent la distribution du fonds accordé entre les travaux prescrits. Les deux promenades à ouvrir, après la démolition de quelques couvents, doivent s'appeler, l'une, le jardin du grand César ; l'autre, le jardin du Capitole.

Un décret du même jour, en établissant à Rome une académie et deux lycées, désigne d'anciens cloîtres pour cet usage.

Après avoir adressé ces décrets à son ministre,

[1] Lettre du 9 août.
[2] En date du 27 juillet.

l'Empereur le charge de faire examiner s'il serait possible, en construisant des quais sur les bords du Tibre, de prévenir les fréquentes inondations produites par le débordement de ce fleuve. Il indique encore plusieurs autres objets, mais seulement d'une manière consultative, voulant d'abord savoir quelle en serait la dépense et notamment celle d'une *villa imperiale* dont son architecte romain lui avait soumis le plan.

Quoique, par suite de la guerre avec les Anglais, le commerce de la France fût extrêmement restreint au dehors, il ne manquait pas d'activité à l'intérieur, et trouvait sur le continent une assez large voie à ses exportations dans une partie des contrées occupées par nos armes.

Par mer, le commerce n'avait que deux ressources, les licences et la contrebande. C'étaient là aussi les deux questions sur lesquelles roulaient[1] souvent les lettres de l'Empereur au ministre. Plusieurs fois on avait débattu la quotité du droit auquel les licences devaient être assujetties. L'expérience ayant autorisé à croire que l'abaissement de ce droit serait avantageux, surtout pour Dantzig et les villes anséatiques, l'Empereur chargea ses ministres de l'intérieur et des relations extérieures de s'entendre avec la Prusse de manière à établir, pour le littoral de l'Allemagne, comme pour celui de la Hollande et de la France, un sys-

[1] Lettres des 5 et 16 juillet 1811.

tème uniforme et régulier qui atteignît d'autant plus sûrement l'Angleterre. Les produits dont l'Empereur avait le plus à cœur de favoriser l'expédition étaient les soieries et les vins.

Relativement à la portion de contrebande qu'il pouvait convenir d'autoriser, la difficulté était d'en connaître le mode le plus facile et le plus profitable. Il importait aussi de déterminer la route qu'elle aurait à suivre. « Mettez-moi en état de « décider, écrivait[1] l'Empereur au ministre, si je « dois accorder à Tervere, dans l'île de Walche- « ren, la faculté de recevoir des *smogglers*, sans « que cela fasse trop de tort à Dunkerque. » L'Empereur désire savoir quel est le nombre des smogglers qui ont navigué en 1810, et de quels ports d'Angleterre ils sont sortis.

Outre ce genre de contrebande, il en est un autre qu'il voudrait, mais qu'il ne peut guère empêcher, c'est celle des marchandises coloniales qui se présentent avec des certificats d'origine comme provenant de prises de corsaires. Beaucoup de marchandises, ainsi qualifiées, sont envoyées en France par des négociants de Francfort. L'Empereur ne se refuse point à leur introduction, mais il veut la faire tourner au profit d'une industrie française. « J'accorderai [2], écrit-il, des permis pour laisser « entrer toutes les marchandises qui appartien-

[1] Lettre du 8 janvier 1811.
[2] Lettre du 9 janvier.

« nent à des Allemands, pourvu qu'ils s'engagent « à faire des commandes à Lyon pour une valeur « équivalente. »

Curieux de savoir quel a été le mouvement de la navigation marchande en 1810, et le nombre des marins employés à cette navigation, l'Empereur donne ordre au ministre[1] de faire dresser deux états, l'un pour l'Océan, l'autre pour la Méditerranée, renfermant les noms et destinations des bâtiments qui sont cette année sortis des ports français ou qui y sont revenus. Ces états doivent porter la désignation du tonnage des bâtiments, le nombre des hommes d'équipage, et divers autres renseignements, avec division du tout par préfectures maritimes.

La possession des provinces Illyriennes avait ouvert au commerce une route de communication par terre avec la Turquie. L'Empereur s'étonne que les négociants français et italiens n'en profitent pas autant qu'ils le pourraient. Il envoie[2] au ministre un mémoire du général Bertrand, gouverneur de ces provinces, sur les facilités que cette route présente, et il lui recommande de faire publier dans les journaux des articles propres à frapper l'attention des spéculateurs auxquels cette information peut être utile.

Autant le blocus maritime nuisait à la prospé-

[1] Lettre du 8 janvier.
[2] Lettre du 17 septembre.

rité de nos ports et de nos côtes, autant le blocus continental avait, dans tout l'empire, donné d'encouragement et d'essor aux manufactures; peut-être, sans cette puissante impulsion, eût-il fallu un demi-siècle à notre industrie pour arriver au point où l'élevèrent quelques années du gouvernement impérial. L'année 1811 fut une de celles où l'Empereur lui prêta l'assistance la plus intelligente et la plus efficace. Les Anglais pouvant par la contrebande donner leurs marchandises en France à dix, quinze et même vingt pour cent au-dessous du prix des marchandises françaises, il en était résulté une grande gêne dans nos fabriques : c'étaient surtout les capitaux qui leur manquaient pour soutenir la lutte avec avantage. L'Empereur ne s'en montra pas avare. Des prêts nombreux furent faits par ses ordres. Il fit notamment avancer une somme d'un million cinq cent mille francs à un manufacturier qui avait de grands établissements dans un faubourg de Paris, et ce prêt était bien placé. Le remboursement s'en opéra avec exactitude. Il en fut de même des avances faites à la ville d'Amiens. Pendant quelque temps le commerce de cette ville reçut vingt mille francs par jour pour fournir du travail aux ouvriers. Ces fonds rentrèrent pareillement au trésor dans leur totalité. A l'égard des villes de Rouen, de Saint-Quentin et de Gand, qui éprouvaient aussi de grands embarras, l'Empereur fut encore mieux inspiré dans le moyen auquel il eut recours. Il ordonna d'acheter

des marchandises sur ces trois places par l'entremise d'une maison loyale et sûre qui paraissait agir pour elle-même. Cet achat, qui ne demanda pas plus de deux millions, opéré sans que l'on soupçonnât l'origine des fonds et la main de l'Empereur, fut suffisant pour ranimer le mouvement manufacturiel et entretenir son activité. La revente des marchandises achetées ainsi rendit, à peu de chose près, ce qu'elle avait coûté. On ne saurait trop approuver un genre de secours aussi simple, aussi salutaire et aussi peu dispendieux. Quoique parmi les personnes qui réclamaient l'appui du gouvernement il y en eût dont la situation gênée tenait à leurs propres fautes plus qu'aux effets du système continental, l'Empereur ne se refusait pas à les soutenir lorsqu'il jugeait possible d'empêcher leur ruine. S'il n'y réussit pas toujours, il diminua du moins le nombre des faillites. Les sacrifices qu'il faisait dans ce dessein étaient encore sages et bien entendus. La somme totale avancée au commerce pour cette année s'éleva au-dessus de dix-huit millions; elle fut prise sur le domaine extraordinaire. Les recouvrements se firent avec ordre et avec succès; cependant il en resta encore une partie en arrière au 31 mars 1814. Ainsi toutes les branches du service public, tous les intérêts de l'État, et même les intérêts privés, auxquels le sort des gouvernements est si étroitement lié, étaient l'objet constant, journalier, des soins et de la sollicitude de l'Empereur.

Sa surveillance si assidue sur les choses s'étendait non moins attentivement sur les hommes. Non content d'adresser à chacun de ses ministres des centaines de lettres sur les affaires de leurs départements respectifs, il leur en écrivait beaucoup aussi pour leur signaler des fonctionnaires incapables, ou négligents, ou pervers. Quelquefois même sa vue se portait sur les relations de société qu'entretenaient les agents publics, et il n'hésitait pas à leur interdire celles qu'il ne croyait pas convenir à ses intérêts. On a beaucoup reproché à l'Empereur ses sévérités envers madame de Staël, et nous en avons déjà parlé ailleurs. En 1811, il faisait défendre au préfet du Léman de voir cette dame, qui se trouvait alors à sa terre de Coppet. Malgré tout l'intérêt que doit inspirer une femme en état de guerre avec le plus puissant des princes, nous ne saurions guère en cette circonstance blâmer l'Empereur, lorsqu'il allègue pour motif de la défense à faire au préfet, que le devoir de cet administrateur est de s'étudier à rendre Genève[1] toute française. Il semble qu'il est bien permis à l'Empereur de vouloir qu'on soit Français en France.

En rapportant des extraits de lettres de l'Empereur sur des objets d'administration, nous n'avons voulu prouver qu'un fait, c'est que sans cesse au milieu de ses nombreuses occupations d'un

[1] Lettre du 21 février.

autre ordre, toujours des pensées d'utilité publique le poursuivaient et le portaient à réveiller, à stimuler le zèle de ses ministres. A l'égard des affaires intérieures, les citations que nous avons faites sont en quelque sorte, malgré l'importance des objets, en dehors du véritable travail de Napoléon sur cette classe si considérable des intérêts publics ; nous ne pouvons mieux constater ce qu'il y donnait de soins, de méditations et de temps, qu'en faisant connaître comment, pour l'hiver de 1811, il avait réglé les jours et les heures qu'il voulait y consacrer. « Je tiendrai, écrivait-il à M. de Montalivet [1], un conseil de l'intérieur pendant chaque « semaine des mois de novembre, décembre, janvier et février, ce qui fera quatorze conseils. On « commencera par y traiter les objets relatifs au « commerce et aux manufactures. On traitera ensuite et successivement des différentes branches « de votre ministère. Trois conseils pourront être « consacrés aux affaires des ponts et chaussées et « aux travaux publics; trois conseils, placés à « quinze jours d'intervalle, aux budgets de la ville « de Paris et des villes qui ont plus d'un million « de revenu ; deux conseils, placés aussi à quinze « jours d'intervalle, aux travaux des eaux minérales, des prisons, des maisons de mendicité ; « un conseil, aux dettes des départements et aux « budgets des centimes variables et fixes. Enfin

[1] Lettre du 15 novembre.

« d'autres conseils seront employés aux change-
« ments dans les préfectures et sous-préfectures,
« et dans les mairies des bonnes villes ; aux affai-
« res de la librairie, de l'instruction publique, des
« sciences et arts, et autres objets de votre dé-
« partement. Je vous prie de me faire un rapport
« sur la distribution et l'ordre des matières qui
« devront être traitées dans ces conseils... » Ici l'empereur fait quelques remarques sur la partie financière des divers services, et il ajoute : « Après
« avoir considéré le compte de chaque adminis-
« tration, on en considérera la législation, et on
« proposera les changements convenables pour
« marcher vers le perfectionnement de chaque
« partie. » C'est ainsi qu'en des conseils périodiques, destinés au ministère de l'intérieur, se réglaient toutes les affaires de ce département. Les lettres nombreuses de l'Empereur au ministre n'étaient qu'un aiguillon pour faire exécuter les résolutions prises ou préparer les éléments de résolutions à prendre ; chacun des autres ministres avait pareillement ses jours de conseil et sa distribution de travail. Pour l'Empereur, tous les jours étaient remplis, et, plus que tout autre prince, il a eu droit de dire que jamais il n'avait perdu sa journée. Si l'on peut pardonner à un monarque, nous ne disons pas d'exercer le pouvoir royal, car c'est son devoir, mais de gouverner et quelquefois d'administrer lui-même, c'est sans contredit lorsqu'il s'y consacre tout entier avec un si infatigable dévouement.

Dans les longues séances employées à l'examen des affaires de l'intérieur, l'Empereur avait été à portée de reconnaître qu'il était difficile à un seul homme de suffire à un pareil fardeau. Aussi, dès le mois de juin de cette année, arrêtait-il la formation d'un ministère du commerce et des manufactures, mais il ne créait encore que la place; ce ne fut qu'en 1812 qu'il désigna un ministre; et il en informa aussitôt M. de Montalivet. « J'ai nommé, lui « écrivait-il [1], à la place de ministre des manufac- « tures et du commerce, créée depuis le mois de « juin dernier. L'immense étendue de l'empire, la « complication de ses relations dans l'intérieur, « m'ont fait sentir l'impossibilité qu'un ministre « puisse gérer tant de parties différentes. » L'Empereur, après s'être livré à une longue énumération des devoirs d'un ministre de l'intérieur, comme s'il craignait que la susceptibilité de M. de Montalivet ne s'offensât de la perte de quelques-unes de ses attributions, a soin de lui annoncer qu'il va lui en rendre d'autres qui lui appartiennent et que, dans les derniers temps, la section de l'intérieur du conseil d'État a mal à propos envahies. « Je « suis, continue-t-il, satisfait de vos services; vous « connaissez parfaitement toutes les parties de votre « ministère, et, en créant un ministère des manu- « factures, je vous ai mis à même de me rendre en- « core mieux les services que me garantissent votre

[1] Lettre du 16 janvier 1812.

« expérience et votre attachement à ma personne. » Cette lettre, ainsi que beaucoup d'autres, montre combien les principaux dépositaires de l'autorité, outre les généreuses rémunérations qui ne leur manquaient jamais, trouvaient dans l'Empereur de procédés bienveillants et d'attention à leur épargner ce qui eût pu leur causer le moindre désagrément. Lorsque, dans le mois de janvier 1812, Napoléon disait au ministre de l'intérieur qu'il se proposait de rendre à ce ministère quelques attributions usurpées par le conseil d'État, ce n'était pas une vague promesse dont le but fût seulement d'offrir à ce ministre une consolation pour ce que lui faisait perdre la création d'un ministère du commerce. Depuis quelque temps déjà, l'intention de réorganiser ce conseil occupait l'esprit de l'Empereur. Dès le mois de novembre 1811, il s'en était expliqué dans une lettre à M. Daru, qui avait remplacé comme ministre secrétaire d'État le duc de Bassano, devenu ministre des relations extérieures. « Le conseil d'État, tel qu'il est [1], a pu et peut « encore m'être utile; mais ce n'est pas une institution permanente. » Du moment qu'il s'agissait de donner encore au conseil d'État plus de consistance et un plus grand caractère, il eût fallu le dégager au moins d'une partie des affaires de détail qui lui avaient été déférées, ou dont il s'était lui-même saisi.

[1] Lettre du 19 novembre.

S'il est des abus qui ont échappé et survécu au gouvernement impérial, ce n'est pas qu'en général l'Empereur n'en ait désiré la réforme ; mais il est certains désordres publics dont les racines doivent être bien profondes et les justifications bien spécieuses, puisque, menacés en 1811, ils ont subsisté jusqu'à ce jour. Telle est l'autorisation des jeux à Paris. « Vous chargerez [1], écrivait l'Empereur à « M. Daru, les cinq présidents du conseil d'État, le « préfet du département de la Seine et le préfet de « police, de se réunir secrètement et de me faire « un rapport sur les questions suivantes :

« 1° Est-il convenable d'autoriser les jeux dans « la ville de Paris, ou faut-il les défendre et mettre « Paris à l'instar des autres villes de France?

« 2° Les mesures qui ont été prises pour supprimer les jeux dans les différentes villes de France « ont-elles réussi? Quelle est à cet égard la situation des choses? » Assurément la commission à laquelle l'Empereur confiait cet examen se composait d'hommes qui, d'après leurs fonctions, pouvaient être regardés comme des juges très-compétents ; il voulait qu'elle lui présentât, dans toute sa vérité, *le pour et le contre*. Quoique les conclusions qu'elle prit ne nous soient pas exactement connues, nous sommes fondé à croire qu'elles ne tendaient pas à une suppression prochaine ou du moins immédiate.

[1] Lettre datée de Saint-Cloud, du 20 novembre.

Certaines précautions, que l'Empereur prenait dans les derniers jours de 1811, laissaient trop bien entrevoir qu'il n'était pas sans inquiétude sur le maintien de la paix en 1812. A la fin de décembre [1], il demandait à M. Daru, qui avait été plusieurs fois intendant général de la grande armée, de lui remettre sous les yeux l'organisation des transports militaires et de l'ambulance, telle qu'elle avait existé dans les campagnes de Prusse et de Pologne ; il indiquait particulièrement les époques d'Iéna, d'Eylau et de Friedland. Aussi voit-on qu'en 1812 les affaires de l'intérieur, quoique l'Empereur ne les négligeât pas entièrement, attirèrent beaucoup moins son attention qu'en 1811, et qu'il s'en occupa plus pour suivre ce qui était commencé que pour tenter des entreprises nouvelles. La guerre n'était encore que possible, mais une telle perspective suffisait pour lui imposer d'autres soins et des devoirs d'une autre nature. Pour les affaires militaires, sa correspondance était peut-être plus étendue encore et plus variée que pour les affaires civiles. Indépendamment de ses lettres au ministre directeur de l'administration de la guerre, au ministre de la guerre et au major général de l'armée, souvent l'Empereur donnait des ordres directs et quelquefois des instructions secrètes aux chefs des principales armes, notamment au commandant en chef de l'artillerie. Nous aurons, dans l'occasion,

[1] Lettre à M. Daru, du 29 décembre.

recours à quelques-unes de ces correspondances particulières, lorsqu'elles pourront servir à l'éclaircissement des faits et à la découverte ou à la confirmation de la vérité.

A côté du ministère de l'intérieur sont deux autres départements que l'Empereur ne surveille pas avec moins de persévérance et d'assiduité, le ministère des finances et le ministère du trésor. Confiés à des esprits éclairés et à des mains pures, ces ministères ne font d'année en année qu'améliorer leur organisation et perfectionner leurs ressorts. Par la nature seule des fonctions dont ils sont chargés, les chefs de ces deux départements doivent désirer le maintien de la paix. Honorés l'un et l'autre d'une juste confiance par l'Empereur, ils lui témoignent, à la fin de 1811, leurs inquiétudes sur les dépenses inévitables d'une guerre portée à sept ou huit cents lieues de la France. Quoique ce ne soit pas dans les départements financiers que nous puisions ordinairement nos informations sur les vues politiques de l'Empereur, nous croyons pouvoir citer quelques mots d'une de ses conversations avec le duc de Gaëte, parce qu'ils s'accordent avec ce que nous aurons à exposer ailleurs. « J'ai « la certitude [1], disait Napoléon, en réponse aux « remontrances de ce ministre, que la Russie pré-

[1] M. de Ségur, qui a rapporté les observations faites par le ministre des finances à l'Empereur, n'y a pas joint la réponse qu'elles reçurent. Le duc de Gaëte, dans ses Mémoires, se plaint de cette omission.

« pare une rupture qu'elle ne diffère que dans l'es-« poir de nous affaiblir, avant qu'elle se déclare, « par quelque défection fomentée par l'Angleterre. « J'ai de fortes raisons de croire que l'Autriche, « qui marchera au printemps prochain avec nous, « marcherait contre nous un an plus tard... Je ne « puis donc me dispenser de préparer la guerre, « sans toutefois négliger d'en éloigner, s'il est pos-« sible, l'époque; ainsi, je ne fais qu'obéir à une « nécessité de ma position... » Suivant les autres détails de ce même entretien, l'Empereur, qui semblait se proposer alors de faire une guerre en deux campagnes, espérait voir, à la fin de la seconde, l'Autriche se prêter au rétablissement de la Pologne en échange de la cession des provinces Illyriennes, rétablissement qui serait un gage de sécurité pour cette puissance et pour tout le midi de l'Europe. Le succès de ce plan préviendrait les conséquences fâcheuses que le ministre redoutait pour les finances de l'État.

Le langage de l'Empereur avec le ministre du trésor, M. Mollien, était à peu près le même. Sans compter dans une guerre plus lointaine sur des ressources aussi abondantes que celles qu'on avait trouvées en Prusse et en Autriche, l'Empereur pensait que la guerre fournirait toujours au moins les moyens de défrayer l'armée. « Vous craignez la « guerre pour les finances : n'est-ce pas par la « guerre que je les ai rétablies? N'est-ce pas ainsi « que Rome avait conquis les richesses du monde? »

Au reste, en admettant même qu'une expédition dans des climats stériles dût produire un grand surcroît de dépenses, l'Empereur possédait alors dans les caisses du domaine extraordinaire une réserve de près de deux cents millions de francs, sans y comprendre les obligations de l'Autriche, et surtout de la Prusse, pour des sommes encore fort considérables.

La correspondance de l'Empereur avec le ministre du trésor en 1811 révèle quelques faits sur lesquels nous ne croyons pas devoir nous taire, parce qu'ils découvrent l'origine de certaines inimitiés qui plus tard se manifestèrent contre lui dans sa décadence, et surtout après sa chute. Dans les années antérieures à l'incorporation de Brême, Lubeck et Hambourg à la France, ces trois villes, pour conserver leur ancienne existence comme villes libres, avaient cherché partout, rencontré et chèrement payé des protecteurs. C'était en 1804, pendant la première occupation du Hanovre par les troupes françaises, qu'ayant conçu leurs premières inquiétudes, elles avaient travaillé à mettre dans leurs intérêts tous les agents qui résidaient ou chez elles ou dans leur voisinage, fonctionnaires civils et militaires, généraux, agents diplomatiques, et même de hauts personnages en France. Lorsque le sénatus-consulte de décembre 1810 eut prononcé leur réunion à l'empire, les villes anséatiques formèrent auprès de l'Empereur des réclamations sur les sacrifices faits gratuitement par elles

pour la garantie d'une indépendance qui ne leur avait pas été conservée, et elles demandèrent qu'une somme de trois millions huit cent treize mille francs, employée sans fruit à cet usage, fût admise par le gouvernement français en déduction de leurs impôts; elles donnaient en même temps la liste des personnes entre lesquelles ces sommes avaient dû être réparties, sans oublier les misérables intermédiaires de la corruption. Cette liste offrait le plus étrange amalgame, le contraste le plus incroyable de noms illustres et de noms obscurs, d'hommes élevés en grade et d'individus du dernier rang. Il est plus que probable qu'en cette circonstance, comme presque toujours, les subalternes instruments employés dans ces sortes d'affaires avaient souvent abusé du nom d'hommes fort honorables, tout à fait étrangers à ces intrigues. Cependant, à l'égard de quelques personnes, il existait des indications détaillées équivalentes à des preuves. Le premier mouvement de l'Empereur fut d'envoyer au ministre du trésor la liste fournie par les villes anséatiques, en chargeant ce ministre de faire poursuivre judiciairement comme détenteurs de deniers publics les personnages qui s'y trouvaient désignés. Il ordonnait de prendre des inscriptions sur leurs biens, et de faire lancer contre eux des mandats pour qu'ils eussent à restituer les sommes qu'ils avaient indûment reçues. A l'égard de quelques-uns, le ministre devait d'abord avoir des conférences avec eux. « Je ne veux

pas les perdre[1], « disait l'Empereur, mais il faut « qu'ils se mettent en règle avec moi. » Le ministre pensa bien qu'un pareil ordre n'était pas de ceux qu'il fallait exécuter sans une nouvelle instance de l'Empereur. Il lui soumit des observations sur le scandale de pareilles poursuites. D'ailleurs quelques-uns des inculpés avaient, dans le temps, instruit l'Empereur de l'offre qu'on leur avait faite, et ils avaient pris son silence pour un consentement. De plus, il en était plusieurs qui semblaient avoir droit à des ménagements. L'un d'eux se trouvait placé hors de France, au-dessus de toute juridiction. D'autres occupaient ou avaient occupé, dans l'État, de hautes positions, et l'Empereur ne pouvait pas vouloir les déshonorer. « Oui, répon- « dait-il, dans ces noms je vois des hommes qui « m'ont bien servi, mais ils se désaffectionnent, « ils m'évitent, il faut au moins qu'ils sentent le « besoin qu'ils ont de moi. » Les militaires étaient les moins coupables; leur part ne formait pas la moitié de la somme réclamée. Les généraux avaient fait, entre les officiers qui les entouraient, une sorte de partage des sommes qu'ils avaient reçues, ne s'en réservant à eux-mêmes qu'une très-modique portion. L'Empereur se relâcha pour eux de sa sévérité, mais il fut inflexible à l'égard de quelques agents de l'ordre civil. Plusieurs de ceux-ci se soumirent à la restitution sans attendre la contrainte.

[1] Lettre au ministre du trésor, en date du 13 juin.

Si l'obéissance fut prompte, le ressentiment sera vif et profond. On juge bien qu'un jour ces hommes-là ne seront pas les derniers à se déclarer contre l'Empereur.

Parmi les personnes compromises dans des affaires d'argent, se trouva, il faut bien le dire, un agent diplomatique, un ministre de France à Hambourg, que nous ne nommerions pas, s'il ne s'était lui-même nommé, M. Bourienne. Plus d'une accusation s'élevait contre cet agent, et en particulier, on lui reprochait d'avoir fait payer, à son profit, un droit pour la délivrance des certificats d'origine tendant à favoriser la contrebande. Le même jour où l'Empereur chargeait le ministre du trésor d'opérer les recouvrements dont nous venons de parler, il prescrivait au ministre des relations extérieures de faire vérifier combien le droit perçu par M. Bourienne avait produit. « Mon intention, écrivait-il, « est qu'il compte[1] de clerc à maître, et qu'il « verse dans la caisse des relations extérieures « soixante-quinze pour cent de ce qu'il a reçu. « Cet argent servira pour achever l'hôtel[2] du mi- « nistre. » Si nous en croyons M. Bourienne, le duc de Cadore lui dit que l'Empereur exigeait de lui un versement de six[3] millions. Nous n'ignorions pas que cet agent avait été soupçonné d'avoir fait à Hambourg des gains illicites; mais nous n'imagi-

[1] Lettre au duc de Cadore, en date du 13 juin.
[2] L'hôtel commencé sur le quai d'Orsay.
[3] Mémoires de M. Bourienne, tome VIII, page 329.

nions pas que l'Empereur en portât le montant à un chiffre aussi élevé. Comme c'est M. Bourienne qui nous instruit lui-même de ce fait, ce singulier aveu nous semble, jusqu'à un certain point, expliquer ses dix volumes d'injures contre un bienfaiteur qui pourtant lui avait plus d'une fois pardonné.

Nous venons de montrer l'Empereur dans ses sévérités. A propos de finances aussi, nous retrouvons en lui de l'indulgence, et, ce qui vaut mieux encore, cette indulgence tient à un sentiment auquel on ne peut qu'applaudir, la continuation de son attachement à l'impératrice Joséphine. Pendant qu'elle partageait le trône de Napoléon, Joséphine se trouvait souvent dans l'embarras pour des arriérés de compte assez considérables, qui excitaient le mécontentement de l'Empereur, mais auxquels il finissait toujours par satisfaire. En se séparant d'elle, attentif à lui assurer une belle existence, il lui avait assigné trois millions[1] de revenu. Malgré son divorce, Joséphine n'était pas devenue plus modérée dans ses dépenses. Napoléon, qui connaissait ses habitudes, jugeant trop bien qu'elle n'y renoncerait pas aisément, ou même soupçonnant un commencement de désordre dans la situation précuniaire de cette princesse, donna ordre à M. Mollien, ministre du

[1] Un million trois cent mille francs sur le trésor public, et le reste sur la liste civile et la forêt d'Évreux.

trésor, de s'en faire rendre compte. « Il serait déplorable [1], écrivait-il, « qu'au lieu d'une économie de deux millions qu'elle devrait faire, « elle eût des dettes à payer... L'impératrice « Marie-Louise a cent mille écus, et ne dépense « point cette somme ; elle solde ses comptes tous « les huit jours et s'impose des privations, si cela « est nécessaire.... Joséphine, qui a des enfants « et des petits-enfants, doit économiser pour « eux......» Au retour de son voyage en Hollande, l'Empereur, reprenant cette question avec le ministre du trésor, lui dit d'un ton qui fut d'abord fort sérieux : « L'impératrice Joséphine ne doit « plus compter sur moi pour payer ses dettes. Je « n'ai plus le droit de rien ajouter à ce que j'ai « fait pour elle. Il ne faut pas que le sort de sa « famille ne repose que sur ma tête. Je suis mortel, « et plus qu'un autre. » Dans l'état de l'emploi fait par Joséphine des fonds qui lui étaient alloués, parmi des sommes mal placées peut-être il se trouvait de nobles allocations dues à la bonté de son cœur, notamment trois pensions payées par elle à des officiers émigrés qui avaient demandé du service au ministre de la guerre et n'en avaient pas obtenu. Selon son usage, après ses plaintes et ses murmures, l'Empereur s'adoucit sur les dissipations d'une femme qui lui était toujours chère, et, autorisant le ministre à y pourvoir, il

[1] Lettre datée de Wesel, le 1er novembre.

ajouta : « Dites-lui que je ne veux pas qu'elle « pleure. » Les trois officiers reçurent des brevets de service et furent mis en activité. En voyant l'Empereur s'irriter avec raison contre l'imprévoyance de Joséphine, on se demande comment il se fait que ce même homme qui veut que les autres se préoccupent de l'avenir semble ne pas en admettre les chances pour lui-même ou ne pas vouloir en tenir compte.

L'administration des finances était si bien réglée, l'ordre et l'économie présidaient si sévèrement à toutes les dépenses, que l'Empereur, en ouvrant la session du corps législatif, pouvait déclarer que, malgré l'affectation récente d'une centaine de millions à des armements jugés nécessaires, il ne hausserait aucun tarif [1], et n'avait besoin d'aucun accroissement dans les impositions.

Le discours de l'Empereur, exposant, comme des événements simples et naturels, des réunions de territoire, qui donnaient en accroissement à l'empire seize nouveaux départements, cinq millions d'habitants et cent millions de revenus, présentait en traits rapides la justification de ces pacifiques envahissements. La réunion des États romains avait eu lieu pour faire cesser le scandale de la contradiction existante « entre les vérités et « les principes de la religion, qui sont pour tout « l'univers, et des prétentions et des intérêts qui

[1] Discours du 16 juin 1811.

« ne regardaient qu'un très-petit coin de l'Italie.

« La Hollande était une émanation de l'empire ; « sans elle il ne serait pas complet.

« Les principes adoptés par le gouvernement « anglais de ne reconnaître la neutralité d'aucun « pavillon m'ont obligé, disait l'Empereur, de « m'assurer des débouchés de l'Ems, du Weser et « de l'Elbe, et m'ont rendu indispensable une com- « munication intérieure avec la Baltique. Ce n'est « pas mon territoire que j'ai voulu accroître, mais « bien mes moyens maritimes. »

L'Empereur parlait dans ce discours de ses bons rapports avec la plupart des puissances, notamment avec l'Autriche. Le nom de la Russie n'était pas prononcé; cette omission dut être et fut en effet remarquée à Pétersbourg.

En exprimant l'espoir que la paix du continent ne serait pas troublée malgré les efforts des Anglais pour mettre en jeu toutes les passions et exciter toutes les jalousies contre la France, l'Empereur se réjouissait de voir l'Angleterre devenue en Espagne, d'auxiliaire qu'elle était, partie principale. « L'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, disait-il, sont « dégarnies. Le sang anglais a enfin coulé à grands « flots dans des combats glorieux pour les armes « françaises. Cette lutte contre Carthage, qui sem- « blait devoir se décider sur le champ de bataille « de l'Océan ou au delà des mers, le sera donc « désormais dans les plaines d'Espagne. Lorsque « l'Angleterre sera épuisée, qu'elle aura enfin res-

« senti les maux qu'avec tant de cruauté elle verse « depuis vingt ans sur le continent, que la moitié « de ses familles seront couvertes du voile funèbre, « un coup de tonnerre mettra fin aux affaires de « la Péninsule, aux destins de ses armées, et ven- « gera l'Europe et l'Asie en terminant cette seconde « guerre punique. » Nous touchons ici le point critique de la carrière de l'Empereur; c'est ici qu'est le principe de sa ruine, ici que réside le germe qu'il eût fallu détruire avant de tenter au loin de hasardeuses entreprises. Le coup de tonnerre qui devait terminer les affaires de la Péninsule, c'est en 1811 qu'il eût dû éclater. Aller se mettre aux prises avec la Russie, sans avoir auparavant vaincu l'Angleterre sur le terrain où elle combat, est la faute capitale, décisive, irremédiable de Napoléon. Les désastres mêmes de la campagne de 1812 ne seraient qu'un accident réparable, si l'Empereur avait à sa disposition pour le lancer contre les Russes, soutenus même par la Prusse et l'Autriche, le noyau de vieilles forces qui se décompose partiellement et sans gloire en Espagne, ou plutôt l'Autriche et la Prusse n'auraient pas cessé d'être ses alliées. C'est dans cette contrée, bien plus qu'en Pologne et en Allemagne, qu'existera le motif déterminant de leur défection. Comment l'Empereur, qui, en tant d'autres circonstances, se faisait une règle de ne pas entreprendre une opération nouvelle sans avoir fini l'opération commencée, a-t-il pu n'envisager cette terrible guerre que comme un

accessoire qui n'appelait pas son action toût entière, même au mois de juin 1811, époque où déjà la retraite de Masséna avait abandonné le Portugal aux Anglais et amené leurs armées au centre de l'Espagne?

Après le discours par lequel l'Empereur ouvrait la session du corps législatif, le ministre de l'intérieur vint, selon l'usage, présenter à ce corps l'exposé de la situation de l'empire. Ce tableau annuel est le dernier où l'Empereur n'ait eu à faire connaître que des événements heureux et un long détail de prospérités. La religion, l'administration, l'instruction publique, les travaux des fortifications, des ports, des canaux, des routes, les ministères de la guerre, de la marine, des finances, tout offre un aspect satisfaisant et promet pour l'avenir les plus brillants résultats; mais combien, dans cet exposé ministériel, se mêlent à des faits vrais des espérances exagérées, de déplorables illusions! « Tout homme raisonnable, dit le ministre, doit « être persuadé que la France peut rester *dix ans* « dans l'état actuel, sans éprouver d'autres em- « barras que ceux qu'elle éprouve depuis dix ans, « sans augmenter sa dette et en faisant face à toutes « ses dépenses. » Pour penser ainsi, tout homme raisonnable devait donc supposer la paix avec les grandes puissances continentales assurée pour dix ans de plus; mais l'Empereur pouvait-il, au milieu de 1811, regarder comme possible cette chance de dix autres années de paix? « Ne fût-ce qu'après

« quelques campagnes, l'Espagne sera soumise et « les Anglais en seront chassés. » La prédiction serait infaillible si nulle part il n'existait d'auxiliaires disposés à se déclarer en faveur de l'Espagne et de l'Angleterre; mais ces auxiliaires se préparent et l'Empereur suit de l'œil leurs armements. Enfin, continue le ministre, relativement à l'impossibilité de faire la paix avec l'Angleterre *sans garantie*, « nous pourrons faire la paix avec sûreté quand « nous aurons cent cinquante vaisseaux de ligne, « et la situation de l'empire est telle qu'avant peu « nous aurons ce nombre de vaisseaux. » Cette assertion repose sur la même base que toutes les précédentes. Avec la certitude de la conservation de bons rapports entre la Russie et la France, toutes les énonciations du ministre seraient justes, exactes, vraies; sans cette certitude, elles ne sont que chimère, rêverie et mensonge. Sans doute même en considérant comme à peu près inévitable une rupture avec la Russie, l'Empereur doit se garder de laisser voir cette inquiétude à la France et à l'Europe; il doit toujours montrer une grande sécurité dans son langage officiel; mais nous ne comprenons pas qu'il ait pu agir comme s'il croyait à la vérité de son propre langage; nous ne comprenons pas qu'il ait pu mettre assez peu d'importance aux efforts réunis de l'Angleterre et de l'Espagne pour s'imaginer qu'il pourrait les combattre et les vaincre dans la Péninsule, en même temps qu'il avait à combattre et à vaincre la Russie en Russie. Cette

présomption, qui aujourd'hui nous paraît sans excuse, s'appuyait alors sur le contraste de l'état prospère de la France et des souffrances intérieures de l'Angleterre.

La maladie mentale du roi, qui s'était renouvelée à la fin de 1810, avait fait appeler le prince de Galles à la régence, mais avec des pouvoirs très-limités. Le prince, regardant ses fonctions comme temporaires, comme étant de pure forme plutôt que réelles, maintint à son poste l'administration existante, et laissa le gouvernement suivre le même cours. Au dedans, la situation des affaires publiques et privées n'était rien moins que satisfaisante. Si nous avons vu en France le commerce éprouver quelques embarras, la crise en Angleterre avait un caractère bien autrement sérieux. Un comité d'enquête, nommé pour en rechercher la cause, ayant supposé que la source du mal était dans les spéculations trop nombreuses qu'avait fait entreprendre l'ouverture des marchés de l'Amérique méridionale, on imagina qu'il serait possible d'y remédier en faisant des prêts aux négociants moyennant caution. Tandis qu'en France une vingtaine de millions de francs avait suffi à soutenir, à ranimer toutes les industries, six millions de livres sterling, cent quatre-vingts millions de francs, mis pour un pareil usage à la disposition [1] du ministère anglais, ne réussirent pas à réparer les désastres ni à prévenir

[1] Bill en date du 21 mars.

la ruine des fortunes particulières. Des cris de détresse continuèrent à se faire entendre à Glascow, Liverpool, Nottingham, et dans plusieurs autres villes commerçantes. Le brisement des métiers devint une espèce d'épidémie qui ravagea les pays de manufactures. Souvent il fallut le déploiement de la force armée pour arrêter les déprédations et dissiper les attroupements. Le crédit de la banque fut fortement ébranlé. On achetait publiquement des guinées avec des billets de banque à un prix qui s'élevait au-dessus de la valeur nominale de ces billets. On stipulait dans les contrats que l'on serait payé non en billets, mais en or. Quoique cette dépréciation des billets de banque ne dût pas avoir les suites qu'avait eues en France celle des assignats, les commencements se ressemblaient, et cette circonstance ajoutait beaucoup au malaise général. L'équilibre était rompu entre les anciens et les nouveaux prix, entre les prix des marchandises et les salaires, entre le taux des nouveaux fermages et celui des anciens baux. Enfin le change de l'Angleterre avait baissé de plus de trente pour cent. Chassé récemment de Brême, de Lubeck et de Hambourg, comme il l'était déjà de Livourne et de Gênes, le commerce anglais avait dû placer ses entrepôts dans les îles d'Héligoland, de Jersey, de Sardaigne, de Sicile et de Malte; ses bénéfices étaient singulièrement restreints, et pour envoyer ses marchandises par contrebande dans les pays qu'il trouvait fermés, et en France même, il fallait les donner

au prix et quelquefois au-dessous du prix de la fabrication. En présence des banqueroutes sans nombre, des révoltes d'ouvriers et des troubles de tout genre qui désolaient l'Angleterre, Napoléon, fier de la tranquillité intérieure de l'empire, du bon état de ses finances et de l'activité de l'industrie, pouvait jusqu'à un certain point croire avec raison la paix encore plus nécessaire à l'Angleterre qu'à lui-même. Au moment où fut prononcée la clôture de la session du corps législatif, l'Empereur ne négligea pas de faire ressortir la différence de la situation des deux pays. « Le gouvernement anglais, « disait[1] un orateur du gouvernement, veut la « guerre, le monopole du commerce et la domina- « tion des mers.

« Ses alliés sont ou détruits ou perdus pour lui; « il ruine tous ceux qu'il veut soudoyer; il épuise « son peuple en efforts inutiles; il est puni de « l'égoïsme par l'isolement, et après avoir entassé « emprunt sur emprunt, taxe sur taxe, assiégé « de plaintes, menacé de troubles, il est réduit « à proposer au peuple, pour ressource, une « monnaie fictive, qui n'a d'autre gage qu'une « confiance qui n'existe plus.

« L'Empereur, au contraire, veut la paix et la « liberté des mers.

« Il a huit cent mille hommes sous les armes; « les princes de l'Europe sont ses alliés; tout

[1] Discours de M. de Ségur, conseiller d'État, du 25 juillet.

« son empire jouit d'une tranquillité profonde.
« Sans emprunts, sans anticipations, neuf cent « cinquante-quatre millions levés facilement, as-« surent la libre exécution de ses nobles projets, « et Sa Majesté ne nous charge que de vous « porter des paroles de satisfaction et d'espérance.
« Que de confiance, messieurs, doit inspirer « ce parallèle ! »

Il était vrai, d'après le rapprochement de la situation de l'Angleterre avec celle de la France, la confiance était permise ; il ne fallait, pour la rendre illusoire, pas moins que toute la puissance de Napoléon ; mais ne devançons pas les événements. Le temps de ses fautes viendra trop tôt. Aujourd'hui il ne fait que profiter des fautes de ses adversaires, et le gouvernement anglais, on doit en convenir, donnait souvent prise à des reproches trop mérités. Vers la fin de 1811, par exemple, l'Angleterre fit jeter sur les côtes de France et de Hollande un assez grand nombre de vieux soldats et matelots, qui, blessés ou devenus infirmes dans ses armées ou sur ses escadres, ne pouvaient plus lui être utiles ; les uns étaient Français ou appartenaient à des alliés de la France, les autres tout à fait étrangers. A son retour de Hollande par Wesel, l'Empereur rencontra une cinquantaine de ces malheureux ; après les avoir interrogés, il fit conduire les Français en France et les étrangers au delà des frontières. L'occasion était trop belle pour qu'il négligeât de signaler à

l'Europe la cruelle avarice de l'Angleterre. Par ses ordres, les noms de ceux qui appartenaient à l'Allemagne furent insérés dans les gazettes de Hambourg, « avec des commentaires[1] qui faisaient sentir l'ingratitude des « Anglais à renvoyer, ainsi « dépouillés et nus, des hommes qui les avaient « servis. » Plus que personne, Napoléon, par son empressement à récompenser tous les services, était en droit de blâmer une conduite contraire dans les autres gouvernements. On a peine à concevoir le procédé barbare et injuste de l'Angleterre. Quelle mesquine économie que celle qui refuse une misérable pension à quelques centaines d'invalides, surtout pour un gouvernement dont le budget monte à une somme double de celui de la France! Ce dernier, en effet, avec toutes les réunions de territoires dont s'est augmenté l'empire, ne forme, pour 1811, qu'une somme de 1,103,367,000 francs que produisaient, sans anticipation ni emprunt, les recettes régulières[2] de l'État.

[1] Lettre de l'Empereur, datée de Wesel le 1er novembre.

[2] *Dépenses prévues.*

Dette publique et pensions.	148,600,000 fr.
Liste civile.	28,300,000
Ministère de la justice.	26,885,000
— des affaires étrangères. . . .	8,650,000
— de l'intérieur.	60,000,000
— des finances.	24,487,000
— du trésor public.	8,747,000
— de la guerre, personnel. . . .	300,496,000
— de la guerre, matériel.	205,600,000
A reporter.	811,165,000 fr.

Celui de l'Angleterre se composait, pour la même année, d'un revenu de 64,427,371 liv. sterl.; soit : 1,610,684,275 francs, et d'un emprunt de 16,981,300 liv. sterl., soit : 424,532,500 francs.

Les nouvelles possessions dont s'était grossi l'empire n'avaient pas ajouté immédiatement à ses revenus dans la proportion de l'accroissement des charges qu'elles occasionnaient. En 1811, tandis que les dépenses étaient évaluées à un milliard cent trois millions de francs, les recettes ne furent réellement que d'un milliard quarante-neuf millions, ce qui présentait un déficit[1] de cinquante-quatre millions; mais ce déficit eût facilement disparu dans les recettes de l'année suivante, sans les événements qui portèrent à l'empire des coups bien autrement désastreux qu'une si légère diminution dans les recettes effectives.

Report.	811,165,000 fr.
Ministère de la marine.	157,000,000
— des cultes.	16,650,000
— de la police générale.	2,000,000
Frais de négociation.	9,682,000
Fonds de réserve.	3,503,000
Dépenses départementales, travaux publics et travaux militaires additionnels.	103,367,000
Total.	1,103,367,000 fr.

[1] Par le seul exposé de la distribution des dépenses, on voit qu'il était au pouvoir de l'Empereur de réduire à rien le déficit de cinquante-quatre millions, en restreignant quelques-uns des travaux auxquels le dernier chiffre de cent trois millions devait s'appliquer.

CHAPITRE VII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

France et Russie. — France et Autriche. — France et Prusse. — Lettre remarquable du roi de Westphalie à l'Empereur. — — Situation du duché de Varsovie. — M. de Pradt et M. Bignon. — Dames polonaises. — Instruction publique dans le duché de Varsovie. — Diète assemblée à Varsovie. — Patriotisme polonais. — Publications russes.

La situation de la France, tant au dehors qu'à l'intérieur, se trouvant maintenant bien établie pour 1811, nous allons reprendre le cours des communications que nous avons laissées en suspens entre les cabinets de Paris et de Pétersbourg. Au commencement du mois de septembre, la résolution du conflit élevé entre les deux puissances était devenue extrêmement difficile. D'un côté, la Russie déclarait ne rien vouloir que la restitution du duché d'Oldenbourg; de l'autre, la France trouvait que, poser ainsi une base inadmissible, c'était se refuser à toute négociation. Sur ces entrefaites, la cour de Vienne ayant offert ses bons offices à la Russie, l'empereur Alexandre dit au général Lauriston : « Est-ce avec le consentement « de l'Empereur que cette proposition nous est « faite? Nous avons donc besoin de tiers pour nous

« entendre ? » et il parla d'un désarmement réciproque qui pourrait s'opérer simultanément. Pour lui, ajouta ce prince, il venait de renvoyer sur le Danube une des divisions qu'il en avait d'abord rappelées. Malheureusement, à ces paroles tout amicales et qui promettent un accord prochain, viennent s'en joindre d'autres qui l'éloignent. Si le général Lauriston presse l'empereur Alexandre d'autoriser son ambassadeur à traiter à Paris, ce prince exprime la résolution de ne pas donner de pareils pouvoirs avant d'être informé si les propositions qu'on fera seront acceptables. C'est annoncer qu'on veut le but sans vouloir le moyen, car ce n'est qu'à un homme muni de pouvoirs que se font des propositions sérieuses.

Le cabinet de Berlin s'étant, ainsi que celui de Vienne, présenté à Pétersbourg, comme une sorte de conciliateur, ses offres y reçurent le même accueil. On répondit à la Prusse, comme on avait répondu à l'Autriche, que la Russie et la France, pour s'arranger entre elles, n'avaient nul besoin d'intermédiaires. A cette occasion, l'empereur Alexandre cherchait à s'expliquer ce que voulait le gouvernement prussien, et il ne le comprenait pas plus qu'on ne le comprenait à Paris. « La « Prusse, disait-il, lève des recrues et met des « places en défense. Pour ou contre qui? je n'en « sais rien. Maintenant elle cesse ses armements « et offre ses bons offices. Accepter des médiations, « ne serait-ce pas avouer qu'il existe des causes

« de rupture? » Ce scrupule, vrai ou simulé de l'empereur de Russie, nous paraît un peu hors de saison. Nier que des causes de rupture existent, ce n'est pas les détruire. Le refus d'une médiation étrangère semblerait juste, si on faisait soi-même quelques pas pour la rendre superflue; mais on reste immobile, et, à travers les difficutés existantes, il survient chaque jour des choses et des mots qui ne font qu'accroître l'éloignement mutuel. On se prête des deux côtés des torts qu'on n'a pas, ou l'on exagère les torts réels. Aujourd'hui c'est la France qui renouvelle ses plaintes trop fondées sur l'augmentation de la contrebande anglaise. Le lendemain, la Russie prétend que l'agent français à Constantinople détourne le divan de faire la paix avec elle. Si le cabinet russe assure qu'il a entre les mains un office remis au divan par un agent français, M. de la Tour-Maubourg, un démenti [1] formel est donné par la France à cette assertion, et, suivant la France, le soi-disant office communiqué à la Russie ne serait qu'une pièce fabriquée [2]

[1] « La prétendue note, par laquelle M. de la Tour-Maubourg « aurait engagé la Porte à ne point faire la paix, n'a jamais « existé. »

[2] Telle avait été la note fameuse dont nous avons parlé précédemment, qui, selon les journaux anglais, avait été transmise de Pétersbourg aux États-Unis, par l'envoyé américain, M. Adams, comme une communication faite à la Russie par le gouvernement français. Or, cette origine attribuée à la publication d'une note imaginaire avait été hautement désavouée par M. Adams, aussitôt que le bruit en était parvenu à sa connaissance.

par la diplomatie anglaise. Sans avoir l'intention de se renvoyer de véritables offenses, on laisse échapper des paroles qui peuvent être prises pour telles. En Russie, par exemple, M. de Romansof, en déclarant que l'alliance des deux grands empires était une des belles conceptions de Napoléon, disait : « S'il la détruit, il ne la remplacera pas, « tandis que nous aurons, nous, une fiche de « consolation dans l'alliance de l'Angleterre. » La prévoyance qui a ainsi une fiche de consolation en perspective, ne ressemble-t-elle pas un peu à la menace?

Cependant, au milieu de beaucoup d'apparences fâcheuses, voilà que tout d'un coup, par une coïncidence assez extraordinaire, des deux côtés on semble vouloir de bonne foi arriver à une prompte conciliation. Cette phase heureuse a lieu dans le mois de novembre. Le 19 de ce mois, le duc de Bassano écrit au général Lauriston : « L'af« faire d'Oldenbourg est peu de chose; je vous « le dis pour vous seul : les intérêts du commerce « et du système continental sont tout. » Ce peu de mots renferme l'expression d'une politique sensée. Ainsi c'est aux grands intérêts du commerce et du système continental que s'attache essentiellement Napoléon. Puisqu'il écarte les vaines susceptibilités que la question d'Oldenbourg a fait naître, on peut en inférer qu'il sent le besoin de donner sur cette affaire une satisfaction raisonnable à la Russie.

Justement à la même époque, l'empereur Alexan-

dre disait [1] au général Lauriston qu'il allait envoyer à Paris M. de Nesselrode, qui pourrait terminer l'affaire d'Oldenbourg, *parce qu'il aurait toute sa pensée*. Pour préparer à ce rôle nouveau M. de Nesselrode, jusqu'alors agent très-subalterne, Alexandre venait de le nommer secrétaire du cabinet.

Le langage russe, il est vrai, n'était pas le même à Paris; mais si le prince Kourakin parlait encore autrement, il agissait d'après des instructions antérieures. « Pourquoi [2], disait-il au ministère fran« çais, ne pas traiter l'affaire d'Oldenbourg passi« vement? Nous avons fait notre déclaration, vous « avez le territoire; restons-en là. » Le duc de Bassano répondait que si le manifeste de la Russie concernant le duché d'Oldenbourg n'était point effacé par un arrangement quelconque, la France ne pourrait être rassurée, et l'Europe ne sortirait point de l'état d'anxiété où l'avait jetée une démarche faite avec tant d'éclat. Pour le prouver, il énumérait les funestes conséquences produites par la *protestation* russe, apercevant partout des traces de la fatale influence que cette publication avait exercée sur les gouvernements et sur les peuples; il citait particulièrement la Prusse pour exemple: « La Prusse a rappelé ses anciens soldats; elle a « levé des recrues; elle les a déguisées sous l'ap« parence de travailleurs employés à la fortifica-

[1] Lettre du général Lauriston, du 18 novembre.

[2] Lettre du duc de Bassano, du 17 novembre.

« tion de ses places, fortifications nouvelles, camps « retranchés, à Pillau, à Colberg, à Spandau et « en Silésie; tous armements qui étaient une vio- « lation de la convention du 8 septembre 1818. » (D'après cette convention, les forces de la Prusse ne devaient pas excéder quarante-deux mille hommes, et, de son propre aveu, elle avait cent mille hommes à sa disposition.) « L'empereur Napoléon « n'a pu tolérer ces armements, attendu que la « Prusse, n'armant pas de concert avec la France, « armait nécessairement contre elle. » La cessation en a été exigée par la France et promise par le roi; mais, « malgré ces promesses, la Prusse n'a « pas désarmé, et l'on ne sait ce que cela veut « dire... » De là, nécessité pour la France d'être attentive, nécessité de mouvements de troupes pour tenir la Prusse en respect, et entre autres l'envoi d'une division de cuirassiers à Erfurth. Tout se complique, et c'est par la faute de la Russie : « L'éclat qu'elle a fait a été l'origine de la crise « dans laquelle se trouve l'Europe. Cet état ne « peut cesser qu'en donnant des pouvoirs de part « et d'autre pour rétablir la France et la Russie « dans leurs anciens rapports, et pour tranquilli- « ser sur tous les points... » Le duc de Bassano, en transmettant au général Lauriston ces détails de son entretien avec le prince Kourakin, finissait sa lettre par dire que le désir de l'Empereur était de terminer, *cet hiver*, ses différends avec la Russie. Ainsi, à en juger par les déclarations simulta-

nées faites à Paris et à Pétersbourg dans le mois de novembre 1811, déclarations plus nettes, plus précises que toutes celles qui avaient précédé, nous devons croire que l'empereur Napoléon et l'empereur Alexandre ont tous deux, cette fois, une sincère volonté de mettre un terme à leurs débats. Comment arrivera-t-il que ces heureuses dispositions demeurent sans résultat? Beaucoup de causes y contribueront, et ces causes ne se lieront pas toutes à des intérêts dignes d'entrer en jeu dans une telle occurrence. Du côté de la Russie, l'amour-propre y tiendra une grande place; amour-propre de l'empereur Alexandre, qui craindra de paraître montrer trop d'empressement; amour-propre de M. de Romansof, qui ne se plaira point à voir diriger par un autre une affaire qu'il aimerait mieux se réserver à lui-même. La distinction d'un nouveau titre accordé à M. de Nesselrode, et le choix de cet agent pour une mission de cette importance, étaient peu agréables au chancelier, et il dissimulait mal l'humeur qu'il en ressentait.

Peu de jours après avoir parlé de la mission de M. de Nesselrode, comme devant avoir pour objet unique d'arranger les affaires d'Oldenbourg, l'empereur dit au général Lauriston que cet agent serait aussi autorisé à traiter les autres questions ou séparément ou ensemble. « Si l'on peut faire quelque « chose à l'égard du duché de Varsovie, tant « mieux! » disait le prince. S'il n'y a rien à faire, il en prendra son parti. Le comte de Romansof

était plus exigeant. Comme Alexandre, il voulait *désarmer;* mais il désirait que ce fût par suite d'un arrangement au sujet de la Pologne, tel que la réunion [1] *absolue* du duché au royaume de Saxe.

Tandis que ces paroles plus ou moins accommodantes s'échangeaient entre la France et la Russie, le ministre d'Angleterre à Constantinople, M. Liston, qu'avaient suivi dans cette résidence plusieurs officiers anglais d'état-major, s'entremettait pour accélérer la paix entre les Russes et les Turcs. L'un de ces officiers, Robert Wilson, s'était rendu dans ce dessein au camp du grand visir. A la même époque arrivaient à Pétersbourg un ministre et un consul du Brésil. Aux yeux de la France, ces missions pouvaient avoir quelque chose de suspect, d'autant plus que le ministre brésilien, M. Bucera, n'arrivait pas de Rio-Janeiro, mais venait de passer dix-huit mois à Londres. La Russie, voulant répondre aux procédés du Brésil par un envoi correspondant et d'abord par celui d'un consul, fit demander en France des passe-ports afin d'assurer le libre passage de cet agent. Cette demande souleva une question délicate, celle de la nature des rapports qui pouvaient, en droit, exister entre la Russie et le Brésil. La question fut l'objet d'un examen sérieux dans un rapport [2] soumis à l'Empereur, et le ministère français posa

[1] Lettre du général Lauriston, du 27 novembre.
[2] Rapport en date du 4 décembre.

comme conclusion que la Russie avait tort de se considérer comme étant en paix avec la maison de Bragance ; qu'à Tilsitt l'intention de l'alliance avait été de fermer à l'Angleterre le Brésil aussi bien que le Portugal. En conséquence de ce rapport, le duc de Bassano fit connaître au prince Kourakin que l'empereur Napoléon « se refuserait[1] à toute « démarche qui pourrait être regardée comme « une renonciation au traité de Tilsitt, renonciation dont il résulterait que toutes les stipulations de l'alliance qui sont favorables à la Russie « auraient été exécutées et lui auraient procuré « tous les avantages qu'elle en avait attendus, « tandis que toutes les clauses favorables à la « France se trouveraient successivement rapportées. » La discussion ne finit pas là. Le prince Kourakin ayant objecté qu'à Tilsitt la France s'était engagée à faire cause commune contre la Porte ottomane, et que cependant il existait un chargé d'affaires français à Constantinople, il lui fut répliqué que cette stipulation du traité de Tilsitt avait été formellement révoquée par la convention d'Erfurth, dont l'article 10 portait que l'Empereur Napoléon ne prendrait aucune part à la guerre, et qu'il se bornerait au contraire à employer ses bons offices auprès de la Porte ottomane.

Du moment que l'empereur Alexandre avait dé-

[1] Lettre du duc de Bassano au prince Kourakin, en date du 12 décembre.

claré son intention d'envoyer à Paris M. de Nesselrode, il était naturel que l'ambassadeur de Napoléon pressât le départ de ce plénipotentiaire. L'amour-propre en décidait autrement. « Nessel-« rode partira sous peu de jours, disait l'empe-« reur[1] Alexandre ; mais j'attends un courrier de « l'armée. L'envoyer avant, ce serait faire des « avances et montrer de la faiblesse. Si je conclus « la paix avec les Turcs, je ferai vers l'Empereur « les premiers pas. » Dix jours après cette conversation, l'ambassadeur témoignant que, d'après l'avis donné en France de la mission de M. de Nesselrode, on s'étonnerait à Paris de ne pas le voir arriver, Alexandre objecta qu'il fallait bien préparer les instructions dont il voulait le munir, et, à cette occasion, il ajouta : « Quand je vois les « préparatifs[2] de la France, puis-je croire qu'on « veuille sérieusement la paix ? » La réponse toute simple du général Lauriston fut encore que les troupes françaises étaient à cinquante ou soixante journées de marche de la frontière russe ; tandis que les troupes russes bordaient la frontière du duché de Varsovie. De plus, le duc de Bassano avait encore récemment protesté au prince Kourakin que l'empereur Napoléon *ne commencerait pas la guerre*. « Entendons-nous, disait à cet égard « l'empereur Alexandre ; il ne commencera pas la

[1] Lettre du général Lauriston, en date du 1er décembre.
[2] Lettre du général Lauriston, du 11 décembre.

« la guerre, c'est-à-dire qu'il ne viendra pas le « premier m'attaquer en Russie ; mais ne serait-ce « pas commencer la guerre que de s'avancer vers « la Russie par des prises[1] de possession en s'em- « parant des côtes, des ports, des pays intermé- « diaires ? Voilà ce que j'appellerais commencer « la guerre. » Et comme dans les paroles de l'ambassadeur il avait été question de la Prusse, « Quant « à la Prusse, poursuivait Alexandre, elle n'a « pris que de fausses mesures ; elle a fait bien du « mal. »

La disposition de l'empereur de Russie à différer le départ de M. de Nesselrode pour la France n'était que trop bien encouragée par le chancelier comte de Romansof. Évidemment celui-ci aimait mieux traîner tout en longueur que de laisser la négociation passer en d'autres mains. Il eût préféré que, des deux côtés, on renonçât à des explications actuelles, et qu'on s'en remît au temps d'amener une solution. « J'ai bien peur[2] que ce qui « vous paraît devoir resserrer l'alliance, disait-il « au général Lauriston, n'accélère la rupture. Res- « tons plutôt comme nous sommes, et ne faisons « rien pour nous provoquer de part et d'autre. »

Cependant M. de Nesselrode ne partait point, et l'ambassadeur de France en faisait de temps en temps la remarque. Il la renouvela dans les der-

[1] Le bruit courait alors que les troupes françaises étaient entrées ou près d'entrer dans le Mecklembourg, ce qui était faux.

[2] Lettre du général Lauriston, du 14 décembre.

niers jours de décembre. « Nesselrode partira, ré-
« pondit l'empereur, mais je ne veux pas qu'on « dise que c'est par peur ou par tout autre motif « de ce genre. On en parle déjà dans ce sens en « Allemagne. J'attends donc un événement qui me « mette dans le cas de prouver que ce n'est point « par de telles raisons que j'agis. — Mais si la paix « ne se fait point avec les Turcs, M. de Nesselrode « ne partirait donc pas ? — Que les événements « soient favorables ou non, *son voyage aura lieu.* » Ces mots sont les derniers que prononça sur ce sujet l'empereur Alexandre en 1811. Ils laissaient encore quelque espérance.

Au milieu de l'échange de ces démonstrations pacifiques entre la France et la Russie, ni l'une ni l'autre ne négligeait de donner à son armée le renfort annuel de ses levées ou de sa conscription. Le 24 septembre, l'empereur Alexandre avait eu soin d'entretenir le général Lauriston d'une levée qu'il faisait de quatre hommes sur cinq cents, ce qui devait produire une centaine de mille hommes. A Paris, le 21 décembre, un conseil privé arrêtait que la conscription serait de cent vingt mille hommes, et on en donnait avis à l'ambassadeur de France à Pétersbourg. C'était le 31 décembre de l'année précédente qu'avait eu lieu la conscription de 1811. Ainsi, sous le rapport militaire, parité absolue dans la marche des deux gouvernements ; mais, en fait de levée, point d'innovation ni dans l'un ni dans l'autre pays.

Quoique l'empereur Napoléon eût l'espoir que ses différends avec la Russie pourraient, comme il en avait exprimé le désir, se terminer dans le courant de l'hiver, ses communications avec l'Autriche et la Prusse, bien que réservées et discrètes, étaient conduites à un tel point qu'il demeurait en son pouvoir de conclure, le jour où il le voudrait, un traité d'alliance avec ces deux États, et même de se faire demander par la cour de Vienne cette conclusion déjà sollicitée par celle de Berlin. L'ambassadeur autrichien, prince de Schwarzenberg, jugeant que le moment approchait où cette démarche ne devrait plus être différée, se rendit à Vienne par congé dans le mois d'octobre. Sans contredit, rien n'eût mieux convenu à cette dernière cour, dans l'hypothèse d'une guerre entre la France et la Russie, que de conserver une neutralité absolue entre les deux puissances; mais comme un pareil rôle ne paraissait guère admissible, c'était à la France que l'on se réservait de s'unir, en tâchant d'ailleurs de recueillir le plus d'avantages qu'il se pourrait de cette union inévitable. Au reste, le fait seul de l'alliance française, en assurant à l'Autriche son existence politique, serait de plus, pour elle, un gage de sûreté intérieure. Cette sûreté avait été altérée depuis quelque temps par diverses résistances, et surtout par le refus de la Hongrie d'accélérer à ses demandes financières. Pour rétablir son autorité compromise, l'empereur François sentait le besoin d'un acte éclatant qui con-

statât la vigueur de son gouvernement, et rien de plus propre à produire ce résultat qu'un traité d'alliance avec Napoléon. Ainsi s'exprimaient, dans le mois de novembre, avec l'ambassadeur [1] de France, M. Otto, les confidents de M. de Metternich, et tel fut l'esprit des instructions données au prince de Schwarzenberg. De retour à Paris le mois suivant, ce dernier ayant fait connaître qu'il était chargé « de traiter des questions d'un « intérêt commun aux deux cours, » le duc de Bassano lui répondit que l'empereur Napoléon serait toujours empressé de resserrer [2] par le lien d'un intérêt commun l'amitié qui l'unissait à Sa Majesté l'empereur d'Autriche. Le ministre français l'informait en même temps que, pour parvenir à ce but, il était autorisé à ouvrir avec lui des conférences.

La situation de la Prusse avec la France semblait à peu près la même. Les alarmes de cette puissance ayant été atténuées par une déclaration du duc de Bassano, portant que l'Empereur, pour s'expliquer avec le roi, n'attendait qu'une réponse de Pétersbourg aux ouvertures faites au prince Kourakin, le roi s'était empressé d'en témoigner sa satisfaction par une lettre directe à l'Empereur, dans laquelle, en avouant ses inquiétudes, il en exposait les causes : « Les grands préparatifs de

[1] Lettre de M. Otto, en date du 9 novembre.

[2] Lettre du duc de Bassano au prince Schwarzenberg, en date du 26 décembre.

« guerre autour de moi [1], disait-il, tant de la part « de la Russie que de la part de la France, votre « silence, sire, le retard mis à la restitution de « Glogau, pouvaient-ils, j'en appelle à vous-même, « me laisser tout à fait tranquilles? pouvais-je, « sans déroger à mes devoirs et à mon honneur, « rester seul dans une passivité honteuse? » Ce prince ajoutait que les mesures prises par lui étaient défensives et éventuelles ; qu'elles se bornaient à mettre ses forteresses en bon état, que son armée ne dépassait pas le nombre fixé par le traité de 1808; que maintenant, se reposant sur la parole de l'Empereur, il allait suspendre tout ce qu'il avait résolu pour l'augmentation de ses forces, et il finissait en exprimant le désir de voir fixer ses rapports avec la France sur une base sûre et solide. Cette lettre fut bien accueillie par l'Empereur. Le duc de Bassano écrivit aussitôt au comte de Saint-Marsan, que d'après ce langage du roi il devait s'abstenir des démarches vives qu'il avait reçu ordre de faire sur les armements prussiens. Il annonçait à cet envoyé que l'Empereur, partant pour la Hollande, ne pouvait pas faire au roi une réponse immédiate, mais que provisoirement il fallait entretenir le cabinet prussien dans des sentiments qui lui fissent regarder comme un bienfait les dispositions de l'alliance qu'il y aurait incessamment possibilité de conclure.

[1] Lettre du roi de Prusse à l'Empereur, en date du 12 septembre.

Des instructions furent en effet adressées, dans le mois d'octobre, à M. de Saint-Marsan, avec des pouvoirs pour négocier un traité d'alliance; mais, en Prusse, malgré toute la bonne volonté du roi que nous croyons sincère, les préparatifs et les travaux dont la France avait demandé la suspension ne cessaient pas complétement. Le ministère assurait bien que les ordres étaient donnés *et reçus*, mais il ne pouvait répondre qu'ils fussent exécutés. Les doctrines du *Tugend-bund*, qui seront un jour un mobile d'action contre la France, et un moyen de salut pour la Prusse, étaient alors un élément d'indiscipline et de désobéissance intérieure. Si les armements avaient cessé à Spandau et dans quelques autres places, on les continuait dans la place et dans l'arrondissement de Colberg, qui étaient sous le commandement du général Blucher. L'Empereur ayant acquis la certitude du fait par le rapport d'un agent sûr qui s'était rendu sur les lieux, montra beaucoup d'humeur du rôle de dupe qu'avait joué son envoyé à Berlin, M. de Saint-Marsan, et annonça l'intention de le destituer, ce que pourtant il ne fit pas. Il chargea le ministre des relations extérieures d'exprimer son mécontentement à l'agent prussien, M. le général Krusemark, sur ce qui se passait à Colberg et dans le voisinage de cette forteresse où l'on réunissait des troupes et de l'artillerie. Le ministre devait faire sentir à l'envoyé du roi « que cette poli-« tique était fausse et misérable; que c'était l'an-

« cien [1] système remis en usage; que la Prusse, en « voulant le suivre, se perdrait et se perdrait sans « inspirer d'estime, tandis qu'en s'alliant franche- « ment avec la Russie ou toute autre puissance « qu'elle supposerait devoir faire la guerre à la « France, ce serait du moins avec honneur; que « si, après le traité que négociait M. de Saint- « Marsan, on continuait de mettre en contradic- « tion les paroles avec les faits, le traité ne signi- « fierait rien, et la Prusse serait sans système. » Dix jours plus tard, l'Empereur répétait encore que les procédés de la Prusse lui semblaient inexplicables, ses armements redoublant d'activité, au moment même où elle annonçait son désarmement, « en sorte qu'il ne savait [2] plus ce que cela « voulait dire. » Après le langage ferme tenu à M. de Krusemark, il fallut bien en Prusse se décider, sinon à destituer le général Blucher, du moins à le mander à Berlin pour y rendre compte de sa conduite, et pour soustraire à son influence personnelle le pays où il commandait; mais il en coûtait beaucoup au chancelier, baron d'Hardenberg, d'être réduit à user de rigueur envers des hommes qui, comme ce général, pouvaient, dans une hypothèse donnée, rendre de grands services. La méfiance réciproque de la France et de la Prusse à la fin de 1811, déjà si bien constatée par tout ce

[1] Lettre de l'Empereur datée de Dusseldorf, le 5 novembre.
[2] Lettre du 12 novembre.

qui précède, est peinte à merveille dans un mot du chancelier : « L'alliance conclue [1], disait-il, en « cas de guerre, je me soumets à tout ce qu'exige « l'Empereur, je lui livre mon pays tout entier; « mais, avant la signature, pouvons-nous être tout « à fait sans crainte? » M. d'Hardenberg aurait pu ajouter ce que l'ambassadeur hollandais, Van Bevening, disait à M. de Lionne, ministre de Louis XIV. « J'ignore ce que le roi veut; je considère ce qu'il peut. » Pour un monarque de premier ordre pouvoir impunément [2] usurper est une tentation si dangereuse! et d'ailleurs la Prusse, à cette époque, étant cernée par un réseau de troupes françaises, la crainte était, jusqu'à un certain point, permise, quoiqu'elle ne fût point fondée. L'Empereur n'avait pas eu, un seul jour, la volonté de détruire ce qui restait de la monarchie de Frédéric II; mais le ministère prussien ne pouvant se dissimuler qu'il ne s'était pas conduit d'une manière propre à inspirer au gouvernemcnt français une véritable confiance, se trouvait par là disposé à croire qu'il n'y avait pas de danger auquel il ne pût s'attendre.

Par les difficultés que la cour de Prusse rencontrait chez une partie de sa population, au moment où elle voulait s'allier à la France, l'empereur Napoléon eût pu juger que, dès cette époque, il y

[1] Lettre de M. de Saint-Marsan, du 29 novembre.

[2] « Illecebra peccandi maxima, spes impunitatis. » *Cicéron.*

avait dans le monde politique autre chose que des cabinets, et que maîtriser les cours et les gouvernements, ce n'était pas être maître des peuples. Cet avis lui arrivait de beaucoup de points différents, mais par malheur il ne voulait pas l'entendre. De Stockholm, M. Alquier lui avait transmis un propos remarquable, attribué à l'empereur Alexandre. Après un brillant éloge du génie militaire de Napoléon, ce prince avait dit à l'envoyé de Suède : « En cas de guerre, j'aurais « sur lui un avantage sur lequel il ne peut comp- « ter, c'est d'être assuré de la tranquillité des « pays que je laisserais derrière moi... Si l'empe- « reur Napoléon éprouvait des revers, toute l'Al- « lemagne courrait aux armes pour s'opposer à sa « retraite ou à l'arrivée des renforts. » D'autres renseignements du même genre parvenaient de divers côtés à l'Empereur, et même de la part des hommes qui devaient le moins douter de sa fortune. Si précédemment nous nous sommes montré un peu sévère envers le roi de Westphalie, nous nous faisons aujourd'hui un devoir de rendre justice à la courageuse franchise avec laquelle ce prince présenta à l'Empereur, sous son vrai jour, l'état réel de l'Allemagne. Voici les principaux passages d'une lettre que Jérôme écrivit à son frère au commencement du mois de décembre. « J'ignore, sire, sous « quels traits [1] vos généraux et vos agents vous

[1] Lettre du roi de Westphalie à l'Empereur, en date du 5 décembre.

« peignent la situation des esprits en Allemagne.
« S'ils parlent à Votre Majesté de soumission,
« de tranquillité et de faiblesse, ils l'abusent et la
« trompent. La fermentation est au plus haut
« degré, les plus folles espérances sont entrete-
« nues et caressées avec enthousiasme, *on se pro-*
« *pose l'exemple de l'Espagne,* et, si la guerre vient
« à éclater, toutes les contrées situées entre le
« Rhin et l'Oder seront le foyer d'une vaste et ac-
« tive insurrection.

« La cause puissante de ces mouvements n'est
« pas seulement la haine contre les Français et
« l'impatience du joug étranger ; elle existe plus
« fortement encore dans le malheur des temps,
« dans la ruine de toutes les classes, dans la sur-
« charge des impositions, contributions de guerre,
« entretien de troupes, passage de soldats et vexa-
« tions de tous les genres continuellement répé-
« tées. Le désespoir des peuples qui n'ont plus
« rien à perdre, parce qu'on leur a tout enlevé,
« est à redouter.

« Ce n'est pas seulement en Westphalie et dans
« les pays soumis à la France qu'éclatera cet in-
« cendie, mais aussi chez tous les souverains de
« la confédération du Rhin. Ils seront eux-mêmes
« les premières victimes de leurs sujets, s'ils ne
« partagent pas leurs violences. Je le répète à
« Votre Majesté, je souhaite avec ardeur qu'elle
« ouvre les yeux sur cet état de choses, et qu'elle
« le juge avec toute la supériorité de son esprit

« pour prendre les mesures et les précautions « qu'elle croira convenables... Les peuples sont « indifférents aux hautes combinaisons de la po- « litique; ils ne sentent que le mal présent qui les « presse... »

L'Empereur ne donna pas à cette lettre de Jérôme toute l'attention qu'elle méritait; il supposa que l'inquiétude de son frère se rapportait particulièrement à ses propres États et à son armée. Au lieu de lui savoir gré de ses informations et d'en tenir compte, en les renvoyant au ministre des relations extérieures, il disait à ce ministre : « Si les troupes du roi ne sont pas sûres, à qui la « faute? Le roi lève trop de troupes et fait trop « de dépenses. » Sur ce point l'Empereur avait raison; mais de son côté le roi de Westphalie avait fait preuve d'un zèle éclairé et digne d'éloges, en présentant à son frère un tableau fidèle, bien que peu agréable, de la situation morale de l'Allemagne.

Sans être résolu à la guerre, l'Empereur agissait en homme qui ne voulait pas être pris au dépourvu. Ainsi, pour cette chance, il faisait engager les princes de la confédération du Rhin « à remonter « leur cavalerie[1] et à préparer leur contingent. » La même précaution s'étendait à tout, et, pour mon compte, j'en eus une preuve personnelle, le

[1] Lettre de l'Empereur au duc de Bassano, en date du 16 décembre.

duc de Bassano ayant été chargé de me prévenir que, « si la guerre avait lieu, l'intention de l'Em- « pereur était de m'attacher[1] à son quartier gé- « néral. » Toutefois l'Empereur cherchait à éviter toute démonstration extérieure qui pût présenter la guerre comme certaine ou seulement comme probable. Résolu de lever la conscription, il voulait bien laisser croire que c'était un acte tout naturel de réciprocité; mais il ne voulait point que l'on supposât à cette mesure un motif déterminé et spécial. Comme il s'attendait à voir bientôt à Paris M. de Nesselrode dont la mission lui était annoncée, il désira que le sénatus-consulte relatif à la conscription fût rendu auparavant, « afin, di- « sait-il[2], qu'on ne pût l'attribuer à l'arrivée de « ce négociateur. »

Après avoir bien constaté le point précis de la situation relative de toutes les grandes puissances, nous avons à compléter ce tableau en faisant apparaître, pour un moment du moins, sur la scène politique un État peu considérable en sa forme actuelle, mais dans lequel la Russie s'obstine à voir le germe d'une résurrection qui l'effraye, le noyau d'une recomposition nouvelle de la Pologne. En fondant le duché de Varsovie, l'empereur Napoléon avait fait un acte de politique bien entendu dans le choix du souverain donné à ce pays. Outre

[1] Lettre au même, en date du 20 décembre.
[2] Lettre au duc de Bassano, en date du 16 décembre.

que le roi de Saxe était de tous les princes régnants le plus respectable, le plus inoffensif, le moins fait pour causer de l'ombrage aux autres gouvernements, il devait aussi mieux que tout autre convenir aux Polonais, puisqu'il avait été appelé au trône par eux-mêmes en 1791, et qu'il était le seul prince en Europe qui pût leur parler leur langue. Cependant il restait, dans ce choix si sage en apparence, un vice radical que rien ne pouvait détruire, c'était que, déjà possesseur d'une autre principauté, le nouveau duc, fixé dans sa capitale, se trouvait hors d'état de résider à Varsovie. Dès lors il n'était pour ses sujets nouveaux qu'un étranger, qu'un Allemand, et toutes ses vertus, auxquelles d'ailleurs ils rendaient justice, n'effaçaient point à leurs yeux cette tache originelle. De là chez eux un penchant général à regarder la situation présente comme provisoire, et à invoquer un changement qui leur donnât une existence séparée et complète. Tandis qu'à Varsovie on s'afflige de n'être qu'une dépendance d'un pays voisin, à Pétersbourg, comme nous l'avons vu, on aperçoit une menace dans le degré de consistance qu'a obtenu le duché, et on ne se tranquilliserait qu'en le faisant au moins réduire au simple état de province saxonne. Si l'incorporation à la France de la principauté d'Oldendourg est le prétexte qui a conduit l'orgueil russe à des démonstrations belliqueuses, la crainte, affectée ou réelle que lui inspire le duché, est le motif le plus

efficace de ces armements. Vainement Napoléon a offert de signer : « Je ne ferai rien pour rétablir le « royaume de Pologne ; » l'empereur Alexandre veut qu'il signe : « Le royaume de Pologne ne sera « jamais rétabli. » De la part de Napoléon, ce serait dire qu'il s'engage à en empêcher le rétablissement ; ce mot si lâche, il ne le dira pas ; mais de ce refus faut-il conclure que le projet de refaire un royaume de Pologne entre aujourd'hui comme objet principal dans ses préparatifs? Non; au moment de se trouver aux prises avec l'empereur Alexandre, déserteur du système continental, Napoléon, en s'appuyant sur le concours des Polonais, a sans doute le désir de beaucoup faire en leur faveur; mais ce n'est point spécialement pour eux qu'il entreprendra une guerre, et la Pologne n'est point ici sa dupe; il ne la trompe pas, il ne cherche pas à la tromper; il ne lui donne pas de promesses qu'il ne veuille point remplir; il ne lui dit point qu'il va combattre pour elle; il l'appelle à combattre avec lui un ennemi commun, et, pour les Polonais comme pour lui-même, il abandonne l'avenir au sort des armes. Les Polonais ne s'y méprennent pas; ils conçoivent à merveille que le premier intérêt pour Napoléon est celui de la France; mais en même temps ils jugent que la reconstruction d'une forte barrière contre la Russie est conforme à cet intérêt, et ils espèrent que l'Empereur, s'il ne peut leur rendre les provinces envahies par l'Autriche, devra du moins trouver

un grand avantage à ériger le duché de Varsovie en un royaume grossi de toutes les provinces polonaises qu'il reprendra sur l'empire russe. Telles étaient les pensées répandues dans le duché au moment où j'y arrivais au commencement de 1811. Elles y prirent de jour en jour plus de consistance. Le soin que l'Empereur mettait à faire accélérer les fortifications des places de Modlin, de Zamosc et de Thorn, tandis que la Russie établissait de pareilles lignes de fortification sur son territoire, les mouvements perpétuels de troupes sur les deux frontières, tout enfin annonçant aux habitants du duché la possibilité d'un choc prochain entre la Russie et la France, cette population ardente, avide d'indépendance, accoutumée à croire que rien n'est impossible à Napoléon dont elle a partagé la gloire sur tant de champs de bataille, ne voyait dans la guerre que des chances heureuses, un triomphe infaillible et la renaissance de la patrie polonaise. Ces dispositions s'accordaient trop bien avec les intérêts éventuels de la France, pour que son ministre à Varsovie cherchât à les combattre ou seulement à les affaiblir; mais il devait en modérer l'essor et en prévenir les écarts. Tel était son devoir : il l'a fidèlement rempli.

Cependant un pamphlet[1] fameux, à l'aide d'une citation tronquée et de quelques mots dénaturés

[1] L'histoire de l'ambassade de M. de Pradt dans le duché de Varsovie. Ce pamphlet fut publié en présence et sous les auspices

avec adresse, a présenté cet agent comme un fomentateur de la guerre de Russie. La tâche de l'histoire étant de faire briller partout la vérité et de dissiper le mensonge, si l'historien a été personnellement en butte à d'injustes outrages, pourquoi n'aurait-il pas le droit de se faire justice à lui-même, ou plutôt de mettre ses lecteurs en mesure de la lui rendre? Ce droit, il est fondé surtout à l'exercer sans scrupule, lorsqu'il n'a pas à se défendre seul, mais à défendre avec lui bien d'autres personnages, et même tout un peuple, enveloppés dans une large diffamation. *Un homme s'est rencontré*[1] qui, nommé ambassadeur par Napoléon, s'est fait le plus violent détracteur du prince dont il tenait son mandat, de la nation auprès de laquelle il a été envoyé, de son prédécesseur et de son successeur qui malheureusement étaient une même personne, du ministre des rela-

des armées étrangères, maîtresses du territoire français en 1815. Déplorable choix du moment!

[1] M. de Pradt n'est plus. Par sa mort seule ma haine se serait évanouie, si dès longtemps elle n'eût été éteinte. Arrivé moi-même à un âge avancé, près de le suivre dans la tombe, je puis parler de son injustice sans aigreur et sans colère. Peu d'années après son odieuse publication, M. de Pradt, envers qui je n'avais eu que de bons procédés, honteux de sa propre conduite à mon égard, cherchait à se rapprocher de moi avec une telle persévérance que, malgré mes efforts pour l'éviter, il m'avait fallu entendre de sa bouche la plus complète des palinodies, et mon âme peu vindicative n'avait pas conservé contre lui le moindre ressentiment. Quelques semaines encore avant son décès, après un dîner chez M. de Talleyrand, nous causions et nous dissertions ensemble comme si l'histoire de l'ambassade n'eût jamais existé.

tions extérieures avec lequel il correspondait, des maréchaux, généraux ou fonctionnaires civils, enfin de tous les hommes avec lesquels il avait eu des rapports, sans en excepter ses secrétaires d'ambassade. Et quel a été son but dans toutes ces attaques? d'élever sur la ruine de tant de réputations un piédestal à la sienne, un monument à son propre génie. Sa manie est de se croire l'auteur des grands événements auxquels il a assisté. Napoléon tombe, c'est lui qui l'a renversé; les Bourbons remontent sur le trône, c'est lui qui a fait la restauration; et ces titres à la gloire, si c'est là de la gloire, il publie des ouvrages pour se les décerner à lui-même. On m'excusera de devancer ici le temps. Ce n'est qu'en 1812 que M. de Pradt sera envoyé à Varsovie; mais comme c'est sur ma conduite, dès 1811, que portent ses accusations contre moi[1], j'ai dû parler de lui avant l'époque

[1] On demandera peut-être pourquoi j'ai laissé si longtemps les injures de M. de Pradt sans réponse. C'était par respect pour moi-même, pour ne pas donner au public le spectacle d'un honteux pugilat entre deux hommes qui avaient servi sous le même drapeau. C'était dans la confiance qu'en apprenant en France à me connaître, on apprécierait à leur juste valeur les imputations dont j'avais été l'objet. Cette confiance n'a point été déçue. L'estime, les suffrages vingt fois renouvelés de mes concitoyens m'ont glorieusement vengé! J'avoue avec franchise que je me sens honoré, à mes propres yeux, de ma conduite à cet égard; et cette circonstance n'est pas la seule où j'aie eu le courage du silence. Une autre fois encore j'ai bravé les fâcheuses interprétations auxquelles le silence de ma part pouvait donner lieu. Ce silence, je le romprai bientôt aussi à propos du prétendu *secret* que mes

où j'aurai à le suivre dans sa carrière comme représentant de l'Empereur. En ce moment, c'est du libelliste seulement que je m'occupe, et je le ferai sans passion. Bien qu'on puisse reprocher à M. de Pradt de méchantes actions, je ne crois pas que ce fût un méchant homme. Toutes ses fautes, ses bévues, ses calomnies, tout le mal qu'il a fait, et il en a fait plus qu'on ne pense, tous ses torts enfin me paraissent avoir leur source dans un seul défaut, une vanité inouïe, un amour-propre sans bornes; vanité niaise, amour-propre qui d'un homme d'esprit faisait un insensé, troublait sa raison et le poussait à des actes dont il est impossible qu'il n'ait pas rougi quand l'accès de sa fièvre était calmé.

A l'égard de l'empereur Napoléon, que sont les injures de M. de Pradt? Une honte éternelle pour M. de Pradt, honte que depuis il a voulu vainement effacer par vingt apothéoses de Napoléon. Pour les braves Polonais et pour moi, qui ne sommes pas placés si haut, accusés dans un livre qui subsiste, il faut qu'un livre, qui aura aussi sa durée, contienne notre défense. « De Thou le père, « disait le cardinal de Richelieu, m'a mis dans son « histoire; je mettrai son fils dans la mienne. » Ma vengeance sera moins cruelle, mais ne sera pas

adversaires politiques m'ont sommé plus d'une fois de révéler. Cette révélation bien simple trouvera tout naturellement sa place dans le récit des événements de 1815.

moins sûre. Le récit seul des faits dans toute leur exactitude sera pour les Polonais et pour moi la meilleure justification.

A Dieu ne plaise que je mette la moindre importance à relever celles des accusations de M. de Pradt qui portent sur mon esprit ou mon style ; mais les mots ici tiennent aux choses mêmes, et c'est en mutilant une de mes dépêches qu'il y découvre une phrase dans le sens de laquelle il veut voir un grief sérieux, et dont il rend l'expression ridicule en la séparant de ce qui la suit et de ce qui la précède. La correspondance remise par un agent diplomatique à son successeur est entre les mains de celui-ci un dépôt qu'il doit respecter, car elle est la propriété du gouvernement ; mais que penser du dépositaire infidèle qui, de plus, dans la violation du secret confié à sa foi, va chercher des éléments de diffamation[1] ou recueillir quelques traits hasardés[2] pour en faire un sujet de

[1] A propos de M. de Pradt et de moi, il peut paraître étrange de voir citer Cicéron et Antoine ; mais s'il y a l'immensité entre les personnes, il y a parité dans les circonstances : voici dans quels termes Cicéron reprochait à Antoine d'avoir cherché, dans ses lettres, des griefs contre lui : « *At etiam litteras recitavit homo* « *et humanitatis expers et vitæ communis ignarus. Quis enim* « *unquam, qui paulum modo bonorum consuetudinem nosset,* « *litteras, offensione aliquâ interpositâ, protulit ?* » et cependant les lettres de Cicéron n'étaient pas un dépôt entre les mains d'Antoine !

[2] Comme Antoine s'était moqué de quelques jeux de mots échappés à Cicéron, celui-ci disait : « *Quam multa solent esse in litte-* « *ris, quæ, prolata si sint, inepta esse videantur ?* »



plaisanterie et de sarcasme? Tel a été envers moi le procédé de M. de Pradt.

Dans les derniers mois de 1811, on croyait généralement à Varsovie que le cabinet de Pétersbourg était décidé à la guerre, mais qu'en même temps il ferait tous ses efforts pour que la France parût avoir pris l'initiative de l'agression. Les généraux polonais commandant sur la frontière écrivaient au ministère du duché : « Nous sommes « à bout portant avec les Russes ; nous nous vi- « sons du matin au soir. » Chaque jour, le prince Poniatowski me tenait le même langage ; il me répétait à tout moment : « Vous avez beau faire, vous « avez beau dire, la Russie amorcera si souvent, « elle vous couchera si souvent en joue qu'à la fin « vous serez obligés de faire feu. » C'est ce jeu de mots encadré dans une de mes lettres que M. de Pradt a saisi pour me représenter tout à la fois comme fomentateur de la guerre et comme un bel esprit du plus bas étage ; mais, en rapportant ce mot, si gravement qualifié, il s'est bien gardé de faire mention du reste de la même dépêche[1], qui eût donné un éclatant démenti à ses odieuses interprétations. En effet, à propos des avis qui annonçaient l'arrivée d'un grand nombre de troupes russes en Samogitie, je disais : « Avant tout, nous « avons à nous assurer de l'exactitude de ces ren-

[1] Lettre de M. Bignon au ministre des relations extérieures, en date du 22 novembre 1811.

« seignements. Jusqu'à présent je n'y crois pas. » En les supposant vrais, je trouvais « qu'il n'y avait « eu là rien que de naturel, dans un moment sur-« tout où l'on parlait de l'augmentation *de la gar-« nison de Dantzig*, où même divers bruits envoyaient « de ce côté *la division du général Friant*. Les géné-« raux russes, portait la même lettre, sont, comme « nous le sommes ici, dans un état d'*anxiété* perpé-« tuelle ; ils ne se fient pas plus à nous que nous ne « nous fions à eux, » et, de cette défiance réciproque, je tirais l'augure que, « selon l'usage du nouveau « siècle, on se trouverait engagé sans trop savoir « comment. » Il faut toujours remarquer que les raisonnements dont j'étais l'organe, et qui tendaient à démontrer l'imminence d'une rupture, n'étaient pas les miens. Aussi ma lettre se terminait de la manière suivante : « Ces conjectures, « qui se répètent sans cesse autour de moi, ne « semblent pas tout à fait sans fondement. Je les « combats, comme je le dois, par l'expression réi-« térée des sentiments pacifiques de l'Empereur. » Ainsi tout ce que le ministre de France expose dans cette dépêche, ce sont les *conjectures* qui se répètent autour de lui. Que lui prescrivait son mandat? d'être l'œil de son gouvernement, de voir pour lui, d'être pour lui un écho fidèle, de rendre exactement à Paris ce qu'il entendait en Pologne, et c'est ce qu'il a fait. Au reste, M. de Pradt, aussi léger dans ses écrits que dans ses discours, ne s'aperçoit pas que, tout en se livrant à des accusations irréfléchies,

il les détruit lui-même par des aveux contradictoires que lui commande, presque à son insu, la force de la vérité. « Sur deux cent quatre dépêches « dont se compose[1] la correspondance de mon prédé-« cesseur, plus de cent sont les monuments des exci-« tations et des espérances des Polonais. » Voilà donc le crime de son prédécesseur! Celui-ci a informé le gouvernement des *espérances* qu'on lui *exprimait*, *des excitations* qu'on employait auprès de lui! Mais ces excitations, ces espérances, les rapporter, est-ce les avoir fait naître ? Écrire à Paris que les Polonais espèrent la guerre, qu'ils appellent la guerre de tous leurs vœux, est-ce donc là fomenter la guerre? En ce sens, M. de Pradt a mérité le même reproche; il n'est pas moins coupable que son prédécesseur.

Ce dernier, pour donner à son gouvernement une juste idée de l'esprit qui animait toute la population du duché de Varsovie, avait même, en plusieurs circonstances, parlé du vif intérêt que prenaient les femmes aux questions politiques auxquelles pouvait se lier l'avenir de la Pologne. Vers la fin de 1811, la princesse Czartoriska, épouse du vieux prince qui, en 1764, avait été le concurrent de Stanislas Poniatowski au trône, était venue faire un séjour de quelques mois à Varsovie; le ministre de France crut devoir rendre compte de quelques-unes de ses conversations avec cette

[1] Histoire de l'ambassade, page 97.

princesse, et faire mention en même temps des dispositions des dames polonaises en général. « S'il « est un pays, écrivait-il[1], où les femmes ne doi-« vent pas être négligées en ce qui tient à l'opinion, « c'est assurément celui-ci, et on ne peut voir « qu'avec plaisir la direction généreuse de leurs « sentiments sur ce qui touche l'amour propre na-« tional et l'indépendance de leur patrie. C'est « vraiment une chose noble en soi, que cette es-« pèce d'audace avec laquelle les femmes, regar-« dant la guerre comme le seul moyen de salut « pour leur pays, osent en provoquer la prochaine « explosion. La princesse Czartoriska a trop vécu, « elle a passé par trop d'épreuves pour qu'on puisse « lui supposer les brillantes illusions qui flattent « des imaginations plus jeunes et moins expéri-« mentées; mais les réflexions et les calculs d'une « raison mûrie par l'âge et par le spectacle des « révolutions donnent les mêmes couleurs à ses « raisonnements, ou du moins à son langage. « Plusieurs fois la princesse Czartoriska a vu son « château de Pulavy[2] livré au pillage ; il est tout

[1] Lettre de M. Bignon au ministre des relations extérieures, en date du 17 octobre 1811.

[2] Notamment en 1792 et 1794. Le dernier surtout fut marqué par tous les genres de dévastation auxquels peuvent se porter les hordes armées d'une nation sauvage. Lorsque, plus tard, la princesse Czartoriska revint à Pulavy, dont la propriété était rendue, non au prince son mari ni à elle, mais à leurs fils appelés et retenus comme otages à Pétersbourg, en arrivant à son château vers la nuit, elle aperçut de loin au milieu de la cour un monticule

« simple de faire des vœux pour un ordre de choses « qui prévienne le retour de pareils événements. « Un nouveau pillage est encore attendu : en cas « d'une rupture, on regarde comme possible que « les Russes, qui n'ont qu'un pas à faire, envahis- « sent momentanément le duché ; mais on juge « aussi que ce premier avantage de quelques jours « de marche disparaîtrait bientôt, et c'est du grand « choc, qui suivrait immédiatement, que l'on aime

dont elle ne pouvait s'expliquer l'existence. Ce tertre avait été formé par l'amas confus de tous les meubles et effets accumulés, dans cette demeure antique, par de nombreuses générations, et augmentés, avec autant de goût que de magnificence, par le dernier possesseur. Les Russes avaient entassé pêle-mêle, après les avoir déchirés ou brisés, des tapis de l'Orient, des tentures du plus haut prix, des tableaux des écoles italienne et flamande, des bronzes, des vases d'albâtre, des statues de marbre, des porcelaines de la Chine et du Japon, des collections de gravures, des livres en grand nombre (sauf la partie la plus soignée de la bibliothèque envoyée à Pétersbourg), des instruments de physique, des globes, des télescopes, des harpes, des clavecins, avec des portes, des fenêtres, des chambranles, des lits, des ustensiles de cuisine, enfin tout ce qu'il y a de plus précieux, de plus riche, de plus rare avec les objets les plus communs ou du moins comparativement d'une insignifiante valeur. Souvent les nations civilisées ont eu à souffrir, de la part des peuples barbares, de rudes outrages, mais peut-être n'existe-t-il pas un autre exemple où la barbarie ait mis autant de raffinement dans ses insultes à la civilisation. Pulavy, restauré à grands frais, et redevenu, au prix des plus grands sacrifices, la digne habitation de la plus illustre famille de Pologne, est en ce moment frappé de confiscation par l'empereur Nicolas. Son propriétaire actuel, le noble et généreux prince Adam Czartoriski, vit en France dans la plus modeste position, partageant, avec ses compatriotes malheureux, la dernière obole qui lui reste.

« à voir sortir un État puissant, dont les limites, « mieux défendues, donneraient aux habitants la « jouissance assurée de leurs biens, et une garantie « qui, jusqu'à présent, n'a jamais existé. Tel est « le sens des conversations de la princesse avec « moi... » Les mêmes sentiments, mais avec une plus grande chaleur d'expression, éclataient chez toutes les femmes de la haute société. Peut-être s'y mêlait-il des pensées ambitieuses, peut-être au désir de voir renaître un royaume de Pologne se joignait-il un espoir secret de prendre place auprès du trône qui serait rétabli, et d'avoir de nouveau à Varsovie une cour capable de rivaliser de splendeur avec les autres grandes cours de l'Europe; mais dans cette ambition même il y avait encore du patriotisme et de la générosité. Plusieurs autres lettres du ministre de France montrent dans les dames polonaises ce sentiment de patriotisme porté jusqu'à l'exaltation. « La guerre[1], écrivait-« il, n'a plus rien qui effraye; personne ne calcule « les dangers. Dans les cercles, l'occupation des « soirées est de faire de la charpie. Les dames se « partagent les régiments pour lesquels chacune « d'elles doit fournir le linge et les bandages né-« cessaires aux blessés. » A Varsovie, en effet, les femmes les plus distinguées ayant sous le drapeau leurs maris, leurs fils, leurs frères, chaque régi-

[1] Lettre de M. Bignon au ministre des relations extérieures, du 11 mars 1812.

ment était représenté dans une ou plusieurs grandes familles. Ce n'était pas seulement des généraux, des colonels, des officiers qu'on s'y occupait, on voulait qu'il n'y eût pas de soldat qui n'eût dans son sac le petit attirail qui peut, sur le champ même de bataille, suffire au premier pansement d'une blessure. Pendant les quatre à cinq mois qui précédèrent la guerre, dans toutes les maisons[1] on trouvait une table ronde autour de laquelle des mains délicates, accoutumées à de tout autres travaux, préparaient, d'après des modèles donnés par les hommes de l'art, des bandes de diverses formes pour les plaies diverses faites par le sabre ou par les armes à feu. Dans ce tableau de femmes élégantes devenues sœurs de charité, il y a quelque chose d'attendrissant et de terrible, quelque chose de cruel, pour ainsi dire, mais de céleste tout ensemble. Je ne sais si, dans notre état actuel de société, cet héroïsme d'épouses, de filles, de mères fsisant à l'amour de la patrie le sacrifice des plus douces affections, n'est pas plus digne de respect que le stoïcisme sauvage de ces Lacédémoniennes tant vantées, qui, à force de combattre la nature, en avaient presque étouffé la voix.

[1] Notamment chez mesdames la comtesse Stanislas Potocka, épouse du président du conseil, la duchesse de Virtemberg et la comtesse Zamoiska, toutes deux nées princesses Czartoriska, la comtesse Chodkiewicz, les princesses Dominique et Louise Radziwill et autres personnes de la première distinction.



Si jusqu'à présent nous ne nous sommes guère occupé que des classes supérieures, c'est, il faut bien l'avouer, que la grande et la petite noblesse constituaient encore, même dans le duché, la véritable nation polonaise. La population des villes exceptée, et les villes étaient en petit nombre, il n'existait presque point de classe moyenne qui répondît à notre tiers état français. Cette classe tendait à se former, à s'accroître; mais elle n'avait encore que bien peu de consistance. Cependant la situation morale et intellectuelle du pays, grâce au statut constitutionnel qu'il tenait de l'empereur Napoléon, s'était singulièrement améliorée depuis 1807. Dès 1791, les courageux auteurs d'une révolution, qui malheureusement n'eut qu'une courte durée, avaient jugé indispensable d'affermir l'indépendance nationale sur l'instruction de toutes les classes d'habitants, et la constitution du 3 mai en avait posé le principe. Aussitôt après la création du duché, cette nécessité vivement sentie devenait une obligation pour le gouvernement. Changé en homme libre, le serf polonais réclamait une instruction propre à le mettre en état de jouir de la liberté qui lui était rendue. Aussi un décret du roi de Saxe avait-il organisé une direction spéciale d'instruction publique, en lui assignant des fonds et des revenus. On avait vu un homme de bien, le président du conseil des ministres, comte Stanislas Potocki, s'honorer du titre de directeur de cette institution et consacrer tous ses soins à une si no-

ble tâche. En peu de temps, plus de cinq cents petites écoles s'étaient élevées, indépendamment de celles qui existaient déjà. On conçoit quel aspect nouveau ces établissements eussent fait prendre à la population des campagnes. D'un autre côté, des propriétaires éclairés travaillaient à métamorphoser leurs serfs en métayers ou en censitaires. Ce pouvait être un calcul d'intérêt bien entendu ; mais ce calcul n'en eût pas moins produit un effet conforme aux intérêts de l'humanité. Pour être digne de la liberté, il faut d'abord désapprendre la servitude, et sans doute la transformation de l'esclave en citoyen est nécessairement lente et graduée ; mais elle eût été plus prompte en Pologne que partout ailleurs. Le paysan polonais est vif, intelligent et brave. Nulle part peut-être, pas même en France, l'homme tiré de la charrue ne prend plus vite la tenue et les habitudes militaires. Ailleurs le métier de soldat, en pliant les caractères à l'obéissance passive, prépare trop souvent des instruments au despotisme. Pour le duché de Varsovie, le métier de soldat était un apprentissage de civilisation. Le Polonais qui, en servant avec les troupes françaises, avait appris à connaître l'esprit d'égalité, reportait cet esprit dans son village, lorsqu'il y rentrait, ramené par la réforme ou par des blessures. Enfin le paysan, qui tant de fois s'était soulevé à la voix d'une noblesse dont on le disait la propriété, pouvait-il maintenant ne pas répondre avec empressement à l'appel de chefs qui ne sont

plus ses maîtres, mais ses frères, pour aller reconquérir une Pologne sous les ordres de l'homme dans lequel, depuis quinze ans, il voyait un libérateur, sous les ordres de Napoléon? Il est donc vrai, les classes inférieures comme les classes élevées attendaient avec impatience le moment de combattre pour l'affranchissement de leur pays.

Un fait remarquable, mais aujourd'hui presque ignoré, qui signala les derniers jours de 1811, concourut à mettre au jour ce qu'il y avait, dans le duché de Varsovie, d'éléments propres à constituer la liberté intérieure, comme d'ardeur et d'énergie pour assurer l'indépendance au dehors; ce fut une grande scène du gouvernement représentatif, exécutée en présence d'une constitution restrictive, par la seule puissance des mœurs d'un autre temps, modifiées toutefois et accommodées aux convenances de l'époque présente. La convocation d'une diète à Varsovie pour le 8 décembre prit le caractère d'un grave événement aux yeux de l'observateur, ami de la liberté des peuples. A la vérité, les sessions de la diète ne duraient qu'une quinzaine de jours, et leur marche, soumise à des règles étroites, ne laissait guère place à de grands orages; mais il était toujours intéressant de voir, dans un petit État, entouré par les trois monarchies les plus absolues du continent, une réunion de représentants électifs, nommés par la noblesse et par les communes, élever la voix contre les vices de l'administration, traduire les ministres à son

tribunal, ne voter l'impôt que sous la condition de certaines réformes, et forcer enfin son gouvernement de donner satisfaction à ses plaintes. C'était l'homme que l'on accuse d'avoir étouffé toute liberté en Europe, qui, entre Berlin, Vienne et Pétersbourg, avait ainsi élevé une tribune! A la vérité, outre qu'il était stipulé, par l'article 15 du traité de Tilsitt, que les constitutions qui régiraient le duché de Varsovie, seraient de nature à se concilier avec la tranquillité des États voisins, l'Empereur, qui prenait en France tant de précautions contre l'esprit démocratique, n'eût pas été disposé à lui laisser, dans ce nouvel État, un trop dangereux essor. Par le statut constitutionnel qui déterminait l'organisation de la diète, il avait renfermé presque tous les pouvoirs dans trois commissions que nommait la chambre des nonces [1], en n'accordant le droit de prendre la parole qu'aux membres seuls de ces commissions. D'après cette règle, la discussion, ou du moins la plaidoirie se concentrait entre les quinze membres dont les commissions étaient composées, et les conseillers d'État, qui siégeaient de droit dans la chambre pour y défendre les propositions du gouvernement; mais en vain

[1] De 1807 à 1809 la chambre des nonces avait été composée de cent membres, savoir, soixante nonces nommés par la noblesse et quarante députés nommés par les communes. L'acquisition de quatre nouveaux départements, faite par la paix de Vienne, ayant exigé une augmentation proportionnelle, le nombre total de nonces et de députés avait été porté à cent soixante.

l'empereur Napoléon avait voulu réduire les fonctions de la chambre à un vote silencieux que les membres seuls des commissions auraient droit de rompre, l'esprit du gouvernement représentatif se fit jour à travers ces entraves, au moyen d'un subterfuge assez ingénieux. Tant que le maréchal[1] de la diète présidait la séance, l'ordre prescrit par le statut constitutionnel s'observait avec fidélité; mais, dès qu'il déclarait la séance levée, une seconde séance commençait, où, il est vrai, on ne prenait pas de délibérations définitives, mais où l'assemblée se dédommageait largement du mutisme auquel la constitution l'avait condamnée. Ces secondes séances en l'absence du président légal offraient d'autant plus de chaleur et de tumulte même, que les premières avaient forcément offert plus de calme et de tranquillité. Alors toutes les passions étaient en jeu; alors éclataient les accusations, les invectives, justes ou injustes, contre les ministres. Quand un peuple a recouvré un bien dont il a été privé longtemps, il est difficile qu'il n'en pousse pas l'usage jusqu'à l'abus; il lui faut presque de la licence pour qu'il croie avoir repris possession de la liberté. Aussi, dans les secondes séances, il ne manquait guère que l'intervention du sabre pour compléter la ressemblance avec les diètes d'autrefois. Le ministère mit en question si, après la levée

[1] Ce président était le comte de Soltyck dont le fils, général d'artillerie, est maintenant réfugié en France.

des séances par le maréchal, on ne devrait pas exiger que la salle fût évacuée. Le roi de Saxe, plus prudent que ses conseillers, fut d'avis qu'en laissant à l'ardeur des nonces le moyen de s'évaporer, on atténuerait leur violence et on les rendrait plus traitables. Il avait raison, et l'événement le prouva; mais les ministres étaient moins accommodants, et se montraient profondément blessés de la censure que l'on se permettait sur leur administration. Ils regardaient presque comme des traîtres, comme des hommes vendus à la Russie, les nonces ou députés qui leur reprochaient ou de l'incapacité ou de la négligence. Au milieu de ces luttes animées, le nom de l'Empereur était invoqué par les deux partis pour l'attaque comme pour la défense. « Que « dirait l'empereur Napoléon, s'écriait l'un des en-« nemis du ministère, s'il voyait cet État, créé par « ses victoires, en proie aux désordres d'une admi-« nistration dévorante, livré au pillage le plus « odieux, et privé par là des ressources nécessaires « pour seconder un jour, bientôt peut-être, le « fondateur de notre existence dans les efforts que « peut exiger notre cause commune! » « Comment, « répliquait un ministre, voulez-vous que l'empe-« reur Napoléon vous juge, si, sous prétexte d'abus « exagérés par la malveillance, vous refusez les « moyens d'entretenir cette armée sur laquelle il « compte et en qui repose peut-être notre avenir? » Des deux côtés on était de bonne foi; les intentions étaient respectivement loyales et pures. Des deux

côtés on cherchait l'appui particulier du ministre de France. Celui-ci pensa que son devoir lui commandait une parfaite neutralité, et que, s'il avait à prendre un rôle actif, ce devait être celui de conciliateur. Les membres de l'opposition [1] lui exprimaient le désir que le principe de leur conduite ne fût pas mal jugé par l'Empereur, qui, disaient-ils, ne pouvait pas les blâmer d'avoir fait usage d'une liberté dont il leur avait rendu l'exercice. Au fond, s'ils avaient été sévères, leur sévérité était juste. L'agitation de la diète ne produisait d'ailleurs aucun inconvénient ni au dedans ni au dehors. La hardiesse du langage employé par les nonces constatait à l'intérieur la réalité de l'indépendance que le pays avait reconquise, et devenait un objet d'envie pour les provinces polonaises soumises à la Russie et à l'Autriche. Les vieux Polonais de ces diverses provinces retrouvaient, dans ces orages de la diète, une image affaiblie de leur ancienne turbulence, regrettant, suivant l'usage des peuples opprimés, jusqu'à cette indiscipline de leurs confédérations, qui avait tant contribué à favoriser le triomphe de leurs oppresseurs.

L'époque de la session de la diète fut pour Varsovie celle d'une prodigieuse activité. Tous les noms

[1] Je ne sais si dès lors je ne portais pas en moi le germe de l'esprit qui depuis, en France, m'a placé sur les bancs de l'opposition pendant vingt années, mais j'avoue qu'à Varsovie, malgré mon attachement pour quelques-uns des ministres et surtout pour le prince Poniatowski, je trouvais les plaintes de leurs adversaires fondées et leurs demandes légitimes.

historiques de l'ancienne Pologne s'y trouvaient rassemblés, et la maison du ministre de France était naturellement leur rendez-vous général. De la Lithuanie et de la Wolhynie d'illustres personnages accouraient en grand nombre dans le duché, les uns seulement pour y respirer, du moins quelques jours, l'air de la liberté, et y puiser des espérances, les autres avec la résolution de s'associer au sort du nouvel État, au risque de compromettre leur fortune et celle de leurs familles. En tête de ces généreux patriotes, on remarquait, pour la Lithuanie, le prince Alexandre Sapieha, et le plus riche propriétaire de cette province, le prince Dominique Radziwill; pour la Wolhynie, le prince Eustache Sangusko, chef de la branche cadette de Czartoriski, et, pour les deux contrées, beaucoup d'autres notables personnes, telles que les comtes Chodkiewicz, Potocki, Rzizewski, etc., dont les biens étaient, en tout ou en partie, situés sur le territoire russe. Il faut donc le reconnaître comme un fait constant, le ministre de France n'avait point eu à donner au duché une impulsion guerrière; il avait bien plutôt à modérer et à retenir les élans spontanés; mais il n'était que véridique lorsqu'il disait à son gouvernement qu'un frémissement de guerre agitait tout le sol de l'ancienne Pologne. Jamais en effet il n'a existé un peuple qui ait invoqué la guerre avec autant d'unanimité et d'enthousiasme. Pour le duché de Varsovie, le repos semble être la continuation d'une existence équivo-

que et contestée. La guerre est le seul moyen d'en sortir ; c'est dans la guerre, dans les résultats présumés de la guerre, que chaque passion, chaque intérêt plus ou moins pur, espèrent trouver ce qu'ils désirent : tout Polonais, noble ou non noble, hommes et femmes, une patrie; les militaires, une patrie et de la gloire; l'ambition, de la grandeur pour l'État avec des honneurs pour elle-même; les femmes, avec une patrie, un nouveau genre d'existence, une royauté à poste fixe, une cour brillante qui leur rende leur ancien ascendant. Sans cesse le mot de patrie[1] est dans la bouche de tous, comme il est dans leur cœur. Les sentiments des Polonais sont ceux d'Ulysse redemandant aux dieux le rocher stérile d'Ithaque. C'est à redevenir eux-mêmes, à dépouiller un nom étranger, à recouvrer un nom qui leur est cher, que tendent tous leurs vœux. Indignés d'être Autrichiens, Prussiens, Russes et même Saxons, ils sont impatients de s'entendre de nouveau appeler Polonais[2].

A toutes les conditions morales qu'offrait la population du duché pour avoir droit à de meilleures destinées, il manquait une condition matérielle,

[1] Tous les mémoires du temps ont cité le mot d'un de nos soldats qui, dans les chemins fangeux de Pultusk, étourdi par les acclamations patriotiques des Polonais, s'écria : « Ils appellent « cela une patrie ! » Le mot est gai, mais dès longtemps Sénèque y a répondu : « *Ulysses ad Ithacæ suæ saxa sic properat, quem-* « *admodum Agamemnon ad Mycenarum nobiles muros. Nemo* « *enim patriam quia magna est, amat, sed quia sua.* »

[2] « Nulla ne jam Trojæ dicentur mœnia? » *Virgile.*

bien importante dans nos temps modernes, un état de finances qui répondît aux efforts militaires dont le pays était capable. A ce sujet, le bon roi de Saxe disait un jour au ministre de France : « Il croît ici « des soldats à vue d'œil, il y croît jusqu'à des forte- « resses ; c'est dommage que l'argent n'y croisse « pas de même. » La plaie profonde du pays était effectivement la pénurie du trésor. Soit économie mal entendue, soit crainte d'afficher la volonté de la guerre, l'empereur Napoléon n'accordait pas de subsides directs au duché. Les seuls secours qu'il lui donnait se bornaient à cinq à six millions versés dans un emprunt ouvert à Paris par le roi de Saxe, emprunt qui, vu l'incertitude des temps, ne pouvait guère avoir de succès. En retraçant l'état général des souffrances du duché, M. de Pradt s'est plu à représenter les grands seigneurs polonais comme obérés tous indistinctement, comme gênés et endettés à un tel point que Varsovie n'offrait que le spectacle de la misère[1]. Là, comme dans tout ce qu'il dit, le tableau est chargé, et l'exagération passe toutes les bornes. Au reste, quoique la disette de fonds fût un très-grand mal, ce n'est pas là ce

[1] Il en donne pour preuve que, pendant son séjour dans cette ville, il n'a pas reçu une seule invitation. M. de Pradt s'est mépris ou n'a pas voulu voir les choses telles qu'elles existaient. Beaucoup de grandes maisons étaient tenues sur un pied très-brillant, et les invitations n'avaient pas manqué à son prédécesseur. S'il en a été autrement pour lui, c'est par des raisons dont le détail serait déplacé ici ; mais qui, il faut le dire, tenaient à sa personne, et nullement à la situation de fortune des habitants.

qui, au moment du besoin, affaiblira la part de concours que le duché aurait pu porter dans la guerre de Russie. M. de Pradt va ici au-devant de reproches auxquels il n'échappera pas. Assurément il n'a point eu sur les événements de la guerre et sur les destinées de l'empereur Napoléon la plénitude d'action malfaisante dont il s'est vanté; mais on reconnaîtra plus tard que, dans sa courte mission à Varsovie, l'influence résultant du caractère diplomatique dont il était revêtu a cependant produit, pour la Pologne et pour la France, de très-funestes résultats.

Dans tout le cours de 1811, tandis que dans le duché on rêvait une Pologne reconstituée par la France, le bruit s'était soutenu que, de son côté, l'empereur Alexandre se proposait de reconstruire une Pologne indépendante sous sa protection; et, dans les derniers mois, on ajoutait que provisoirement il allait rendre au grand-duché de Lithuanie ses anciennes formes d'administration, ses grandes charges et ses hautes dignités. On désignait même les hommes qu'il devait en investir. Ces bruits avaient évidemment pour objet d'empêcher les Polonais des provinces russes de s'associer à la cause du duché de Varsovie. Tel était pareillement le but de diverses publications faites dans le Courrier lithuanien, imprimé à Wilna. Ce journal avait reproduit[1] un long édit de Catherine II, daté de 1785,

[1] Dans son numéro du 29 juillet.

sur les droits et priviléges de la noblesse russe. Parmi ces priviléges, le plus important consiste en ce qu'on ne peut ôter à un noble sa propriété ou la vie sans jugement. Outre que l'on sait assez comment les promesses du gouvernement sont respectées en Russie, il est assez étrange qu'en 1811 on fît valoir en Lithuanie, comme un précieux privilége de noblesse, ce qui dans le duché de Varsovie était le droit commun pour le dernier des habitants. On ne peut guère voir là qu'un appel à l'égoïsme le plus méprisable et le plus honteux. Une telle disposition écrite dans un édit, comme faveur exclusive pour la noblesse, montre à quel degré d'avilissement se trouve rejetée l'immensité de la population qui n'est pas noble. Quelques mois plus tard, la même gazette de Wilna publiait un ukase par lequel l'empereur Alexandre remerciait les Cosaques de leur belle conduite dans la guerre de 1807. L'ukase, adressé dans le mois d'août à sa destination, avait été pour les Cosaques un avis de se préparer à de nouvelles campagnes. Sa publication en Lithuanie dans le mois de décembre était une menace de dévastation pour les pays où ils auraient à combattre. Ainsi, tandis que rien ne semble encore définitivement résolu de la part des empereurs de France et de Russie, tandis que leurs communications continuent dans les formes les plus pacifiques, des deux côtés les armes se préparent, et ce n'est pas en Russie qu'on est le plus scrupuleux sur le choix des armes.

CHAPITRE VIII.

FRANCE ET PRUSSE. — FRANCE ET AUTRICHE. — FRANCE ET SUÈDE. — FRANCE ET RUSSIE.

Motifs de la Prusse pour l'alliance française.—Démarche de la Prusse auprès de la Russie. — Réponse de la Russie au colonel Knesebeck. — Réflexions de cet officier. — Traité d'alliance entre la France et la Prusse. — Articles secrets. — Démonstration de défiance même dans ces articles. — Causes respectives de défiance. — Traité d'alliance entre la France et l'Autriche. — Articles secrets. — Désir de Marie-Louise de voir sa famille à Dresde. — Penchant de la Suède vers les ennemis de la France. — Entrée des troupes françaises en Poméranie. — Démarche de la France auprès du prince royal. — Propositions portées à Stockholm par le consul suédois, M. Signeul. — Réponse du prince royal. — Traité d'alliance entre la Suède et la Russie. — Communication faite à la Suède par le ministre d'Autriche. — Réponse de la Suède à cette communication. — Relations entre la Suède et l'Angleterre. — Note écrite sous la dictée du prince royal. — Second voyage du consul suédois à Stockholm. — Réponse rapportée par ce consul. — Note du prince royal renouvelant la demande de la Norwége. — Motifs qui empêchent l'envoi de M. de Nesselrode à Paris. — Impression produite à Pétersbourg par l'occupation de la Poméranie. — Explication des motifs de cette occupation par la France. — Lutte d'amour-propre entre les deux empereurs. — Crainte de Napoléon de paraître négocier par faiblesse. — Abandon des anciennes alliances françaises, la Suède et la Turquie. — Crainte d'Alexandre de paraître faire des avances. — Lettre de Napoléon à Alexandre. — Conversation de Napoléon avec M. de Czernichef. — Véritable but de Napoléon. — Ouvertures faites par la France à l'Angleterre. — Réponse de l'Angleterre aux ouvertures de la France. — Intrigues de M. de Czernichef à Paris. — Arrivée de

M. de Czernichef à Pétersbourg. — Communication de l'Empereur au sénat. — Rapport du ministre des relations extérieures. — Rapport du ministre de la guerre. — Sénatus-consulte.

Les négociations commencées par la France à la fin de 1811 pour une alliance avec les cours de Berlin et de Vienne, ne présentant point de questions d'une solution difficile, furent conduites à une heureuse issue dans les premiers mois de 1812. L'alliance avec la Prusse fut signée le 24 février; l'alliance avec l'Autriche, le 14 mars.

La Prusse, placée entre la Russie et la France, ne pouvait se dispenser de faire un choix. En se décidant pour l'alliance française, elle voulut que l'empereur Napoléon n'ignorât point sur quelles considérations elle fondait sa préférence. Suivant un long mémoire communiqué au ministre[1] français à Berlin, M. de Saint-Marsan, la vocation naturelle et nécessaire de la Prusse était de se déclarer pour celle des puissances qui pouvait lui faire le plus de mal en devenant son ennemie, le plus de bien en devenant son alliée. Il lui importait de s'unir à celle des deux qui pouvait la défendre et la protéger avec le plus de succès; à celle qui, selon toutes les vraisemblances, dans le cas d'une guerre du Nord, sortirait victorieuse de la lutte, et qui, loin d'avoir un véritable intérêt à l'affaiblissement de la Prusse, trouverait, dans sa politique éclairée, un avantage essentiel à maintenir

[1] Lettre de M. de Saint-Marsan, du 29 janvier.

cet État comme le boulevard de la civilisation de l'Europe contre le Nord. « La Prusse devait donc « rechercher l'alliance de la France. » Cette exposition des motifs qui dirigeaient la cour de Berlin, pouvait, au commencement de 1812, avoir l'assentiment de l'empereur Napoléon, parcequ'elle supposait de son côté la supériorité de la force; mais dès lors il était facile aussi d'entrevoir que, la situation relative de la Russie et de la France venant à changer, l'argument employé d'abord en faveur de l'alliance française pourrait se reproduire plus tard avec autant de justesse en faveur de l'alliance avec la Russie.

Au moment où le roi donnait à son ministre à Paris, le général de Krusemark, des pleins pouvoirs pour signer son union intime avec la France, il crut devoir tenter un dernier effort auprès de l'empereur Alexandre, et il envoya auprès de ce prince un officier investi de toute sa confiance, le colonel Knesebeck, afin de le conjurer *au nom de l'amitié*, de ne point engager une guerre contraire à ses propres intérêts comme à ceux de tous les États qui se verraient forcés d'y prendre part. Le roi de Prusse s'était décidé à cette démarche d'après le compte rendu par M. de Krusemark d'une longue conversation qu'il avait eue avec l'empereur des Français, conversation de laquelle cet envoyé prussien avait emporté la conviction que Napoléon se féliciterait de tout ce qui pourrait lui faire éviter la guerre. Quoique la mission de M. de

Knesebeck à Pétersbourg doive rester sans résultat, le détail des communications de cet officier avec l'empereur de Russie n'est point dépourvu d'intérêt. A en croire le langage de ce prince, on ne pouvait lui reprocher aucune mesure agressive; ses sentiments pacifiques étaient démontrés par de nombreuses preuves ; il avait même eu l'intention d'envoyer un plénipotentiaire à Paris dès que la paix avec les Turcs serait conclue, mais il y avait renoncé, « ayant lieu de croire, disait-il, « que cet envoi ne serait point agréable à l'em- « pereur Napoléon. » Sur l'assurance contraire donnée par le colonel Knesebeck, l'empereur Alexandre chercha d'autres prétextes pour expliquer sa conduite; il parla des souffrances de la Russie, et, tout en se disculpant d'admettre dans ses ports des marchandises anglaises, il prétendit qu'aucun traité ne l'obligeait à s'interdire le commerce avec les neutres; que, si le commerce avec les neutres devenait une occasion de guerre, ce ne serait pas lui qui l'aurait commencée; que déjà « l'envoi d'une personne à Paris serait contre sa « dignité, puisque l'empereur Napoléon avait pris « une position plus menaçante ; qu'à présent il « aurait l'air de chercher à obtenir la paix par la « crainte de la guerre. » L'agent prussien ayant fait quelques observations sur l'inconvénient pour la Russie d'entrer en guerre avec la France, avant d'avoir signé la paix avec les Turcs, l'empereur lui répondit qu'il oubliait encore une chose, « c'est

« que lui, Alexandre, n'était pas aussi grand « capitaine que Napoléon. » Aussi ne voulait-il pas la guerre, et il ajoutait que s'il l'eût voulue, il eût pu la commencer le printemps passé, et entraîner la Prusse avec lui; qu'en ce moment encore, s'il la commençait, il pourrait gagner du terrain; qu'il ne le ferait pas, et qu'il attendrait « que le canon fût tiré sur ses frontières. » En transmettant à sa cour ces paroles de l'empereur Alexandre, le colonel Knesebeck y joignait des réflexions fort sensées. Il entrevoyait clairement le principe très-politique de la patience, de l'attente à laquelle affectait de se résigner la Russie; il apercevait très-bien que c'était de la part de cette puissance un calcul de guerre, et non l'effet de l'amour de la paix. La guerre, en se faisant sur le territoire russe, pourrait prendre à la fois le caractère de guerre nationale et de guerre religieuse, double caractère qu'elle n'aurait pas, si elle se faisait hors des frontières de l'empire. La nature du terrain, ses marais, ses grandes forêts, le peu d'habitations sur les routes, le peu de routes en bon état, la difficulté de se procurer des vivres, toutes ces circonstances formeront, même pour le plus grand génie, d'insurmontables obstacles, si, placés sur la défensive, les Russes livrent tout à la dévastation en se retirant sur des points bien choisis d'avance, et en perdant du terrain avec sagesse après l'avoir disputé pied à pied. « On sent, continuait-il, cet avantage en

« Russie, les militaires en parlent et le font « valoir.... Je crois que ce sera le système de « guerre qu'on suivra. » C'était dans un rapport daté du 23 mars[1] que le colonel Knesebeck rendait à son gouvernement le compte dont nous venons d'indiquer les principaux traits. Le cabinet de Berlin n'avait point attendu la fin de cette mission pour s'unir étroitement à la France.

Le traité du 24 février renfermait des articles patents et des articles sécrets, ou plutôt il y avait deux traités[2] distincts. Le traité patent se composait de quatre articles.

Le premier stipulait une *alliance défensive* contre toute puissance de l'Europe avec laquelle l'une ou l'autre des parties contractantes serait ou viendrait à entrer en guerre.

L'article second exprimait la garantie réciproque de l'intégrité du territoire.

[1] Un mois auparavant, le ministre de France à Varsovie avait, par une dépêche du 24 février, donné une même information à son gouvernement. « Les Russes, écrivait-il, menacent les Polo« nais de faire une guerre de dévastation et d'incendie ; ils déclarent « que si l'armée française entre sur leur territoire, en se retirant « ils brûleront tout, détruiront tout pour couper les vivres aux « Français et leur enlever les ressources que les habitants au« raient pu leur offrir. » Le même agent répéta par d'autres lettres que les Russes annonçaient toujours l'intention de mettre un désert entre les Français et eux. M. de Pradt, qui a dit la même chose quelques mois plus tard, s'en vante, dans l'histoire de son ambassade, comme d'un rare effort de sagacité.

[2] Il avait été conclu en outre une convention financière pour régler le mode de payement du restant de contribution dû par la Prusse.

Le troisième portait que, le cas de l'alliance survenant, les deux puissances régleraient, par une convention spéciale, les dispositions qu'elles auraient à prendre.

D'après le quatrième, tous les ports et côtes des deux puissances étaient interdits aux bâtiments des nations neutres qui, contrairement au droit maritime consacré à Utrecht, laisseraient violer l'indépendance de leur pavillon.

Ce traité, comme on voit, se bornait à poser des principes. Les articles secrets, au nombre de quinze, en déterminaient l'application.

L'engagement vague, pris contre toutes puissances en général, se trouvait spécifié, par le premier des articles secrets, de la manière suivante:

« Dans le cas où la guerre viendrait à éclater « entre la France et la Russie, S. M. le roi de « Prusse fera cause commune avec S. M. l'empe- « reur et roi. »

L'article 2 fixait à vingt mille hommes le contingent à fournir par la Prusse, savoir: quatorze mille d'infanterie, quatre mille de cavalerie et deux mille d'artillerie.

Les articles 3, 4, 5, 6, 7 et 8 se rapportaient à l'établissement de garnisons dans les places de Colberg, Spandau et autres, à la désignation des provinces prussiennes que ne devaient ni occuper ni traverser les troupes françaises, ou à d'autres questions militaires.

Relativement aux réquisitions que pourraient

faire les commandants français aux autorités locales, il devait, suivant l'article 9, en être fait un décompte, et la valeur en serait acquittée ou par compensation sur les contributions dues par la Prusse, ou à la fin de la campagne.

Par l'article 13, la France promettait au roi une indemnité en territoire, pour compenser les sacrifices et charges qu'il aurait eus à supporter pendant la guerre.

La durée de l'occupation des places de Glogau, Custrin et Stettin était renvoyée, par l'article 14, à former ultérieurement l'objet d'un arrangement particulier entre les deux puissances.

La disposition qui caractérisait le mieux la situation des deux parties contractantes était celle qu'énonçait le onzième des articles secrets, conçu ainsi qu'il suit :

« La Prusse ne fera aucune levée, aucun rassemblement de troupes, aucun mouvement militaire, pendant que l'armée française occupera son territoire ou sera sur le territoire ennemi, si ce n'est pour l'avantage de l'alliance et de concert entre les deux puissances. » Ainsi l'acte même qui consacre l'union des forces des deux puissances pour une cause commune, porte encore, de la part de l'une des parties, un caractère de soupçon offensant pour l'autre, d'autant plus impolitique qu'il est inutile et ne saurait prévenir le danger dont on cherche à se défendre. Cet article était le seul qui eût donné lieu à une discus-

sion sérieuse. Le roi, faisant l'énumération des troupes nécessaires pour les garnisons de ses places, aurait voulu pouvoir mettre sur pied vingt-quatre mille hommes en sus des quarante-deux mille convenus par les traités antérieurs. C'est, dit-il, pour mieux seconder les vues de la France qu'il désire cette augmentation, et l'empereur Napoléon s'y refuse ! Alliance bizarre, où l'allié puissant, mesurant au faible la portion de forces dont il l'autorise à faire usage, ne lui permet de le servir que d'une main et tient l'autre enchaînée, dans la crainte que, libres toutes deux, elles ne se tournent contre lui ! Que de vertu il faudrait à l'allié ainsi captif pour demeurer, quand il aura la pleine disposition de tous ses moyens, fidèle à l'allié devenu malheureux, qui, dans ses prospérités, doutait[1] de sa loyauté et de sa foi ! Du reste, la défiance était réciproque : pour la France, le principe en existait dans la conduite tenue par la Prusse

[1] S'il faut en croire Walter Scott et quelques autres écrivains, le roi de Prusse n'aurait invoqué l'alliance de Napoléon que sur le refus d'Alexandre de l'admettre dans la sienne. Accepter la demande du roi eût été pour l'empereur Alexandre s'engager à porter le théâtre de la guerre en Allemagne afin de protéger les États prussiens, ce qui contrariait le plan qu'il s'était formé, celui d'attirer les Français dans les steppes incultes de la Russie. En admettant comme vraie cette assertion, l'empereur des Français se trouverait excusable dans ses précautions contre un prince qui ne combattait avec lui que par l'impuissance de combattre contre lui. Il est étrange que ce soient des historiens contraires à Napoléon et apologistes de ses ennemis, qui, par des révélations indiscrètes, semblent ainsi prendre soin de sa justification.

en 1805, 1806 et même 1809; pour la Prusse, dans la persuasion où elle était qu'un rapport fait à l'empereur Napoléon par le ministre des relations extérieures avait proposé la destruction de cette monarchie. Le ministère prussien devait, comme nous l'avons dit précédemment, la connaissance de ce prétendu rapport à l'un de ces courtiers d'intrigues qui, s'agitant autour de tous les cabinets, vendent aux agents diplomatiques des renseignements vrais ou faux, et qui en fabriquent quand ils n'en ont pas. Pour excuser les démarches imprudentes récemment reprochées à sa cour, le général de Krusemark remit à M. le duc de Bassano une copie de ce document qui les avait produites, et qui avait amené un mal trop réel par la peur d'un mal imaginaire.

L'alliance une fois conclue, il devenait de nécessité pour le ministère prussien de renoncer à ses ménagements pour les hommes qui affichaient hautement leur antipathie contre la France. On se décida en conséquence à éloigner les principaux chefs de ce parti, tels que MM. de Scharnorst, de Sack, Justus Grunner et Gneisenau. D'après ce même esprit, le roi crut encore devoir, dans le mois de mars, faire quelques représentations à Pétersbourg sur la violation ouverte du système continental, qui avait lieu en Russie à l'aide du pavillon américain. « Sans doute, disait la Prusse, tous les « États souffrent, comme la Russie, du système « continental; mais ne serait-il donc pas possible

« de le soutenir encore pour atteindre le grand « but de la liberté des mers ? » Quoique à Berlin le fond des cœurs ne pût pas être changé, l'aspect de cette capitale avait été modifié sensiblement par la conclusion d'une alliance avec Napoléon. La modération du langage avait, du moins pour un temps, succédé aux bruyants éclats de la haine. Si l'alliance n'était pas celle qu'eussent désirée les principaux membres de la famille royale, ainsi qu'une grande partie de la population et de l'armée, tout le monde sentait cependant qu'à la veille d'un choc entre les deux plus grandes puissances du continent, la Prusse, faute d'avoir une garantie dans son union avec la France, pouvait tomber, et tomber sans gloire, sous les premiers coups de la gigantesque armée de Napoléon. La ruine, dans une autre hypothèse, étant infaillible, l'alliance se trouvait être un immense bienfait. Aussi le ministère prussien s'en applaudissait-il dans les termes les plus expressifs : « Et nous aussi, disait le comte « de Golz[1], ministre des affaires étrangères, nous « avons obtenu des marques précieuses de la bien- « veillance du grand monarque que nous regar- « dons maintenant et à jamais comme l'ami, l'allié « et l'appui de notre patrie! » Malgré toutes les mesures prises dans la prévoyance de la guerre, l'Empereur ne cessait de témoigner qu'il verrait avec plaisir qu'un arrangement avec la Russie fût

[1] Lettre en date du 14 avril.

possible. C'était pour parvenir au maintien de la paix que la guerre assurait ses alliances. L'envoyé prussien à Paris, M. de Krusemark, jugeait en ce sens les dispositions du gouvernement français, et cet agent semblait persuadé[1] que, si la nouvelle des traités conclus par la France avec l'Autriche et la Prusse, amenait de la part de la Russie quelque proposition de rapprochement, la première parole en serait accueillie avec empressement par l'empereur Napoléon.

La discussion préparatoire de l'alliance n'avait pas été beaucoup plus longue avec l'Autriche qu'avec la Prusse. L'Autriche cependant s'était montrée plus difficile sur le choix des mots, plus exigeante dans les conditions, et l'empereur des Français avait été singulièrement facile, trop facile peut-être. Du moins semble-t-il avoir manqué de prudence en admettant certaines clauses dont les conséquences seront d'une haute gravité.

Pour l'Autriche comme pour la Prusse, l'alliance fut établie par deux actes, l'un patent et l'autre secret.

Sept articles composaient le traité patent. D'après l'article 1er, il devait y avoir, à perpétuité, *amitié, union sincère* et *alliance* entre les deux empereurs.

Le second assurait l'intégrité des territoires respectifs.

[1] Lettre de M. de Krusemark au comte de Golz, en date du 27 avril.

Par le troisième, on se promettait réciproquement des efforts communs pour prévenir la guerre, et, en cas de guerre, l'Autriche, par l'article quatre, s'engageait à donner un secours de trente mille hommes, savoir : vingt-quatre mille d'infanterie, six mille de cavalerie et un attirail de soixante pièces de canon.

Ce secours devait, article cinq, être fourni dans les deux mois de la demande qui en serait faite.

L'article six garantissait l'intégrité de la Porte ottomane, et l'article sept, les principes de la navigation des neutres, tels que le traité d'Utrecht les a consacrés.

Le traité secret, signé en même temps, renfermait onze articles, dont les deux derniers étaient de pure forme.

On commençait par déclarer que le secours à fournir par l'Autriche, en conséquence du traité patent, ne pouvait s'appliquer à des guerres soutenues par la France, ou *contre l'Angleterre*, ou *au delà des Pyrénées*. Cette réserve formait le premier des articles secrets.

Les régiments destinés à composer le secours autrichien devaient être disposés, article 2, de manière qu'à dater du 15 avril, ils pussent, en moins de huit jours, être réunis sur Lemberg.

Le mot de contingent ayant été employé dans la première rédaction, l'Autriche demanda que ce mot fût remplacé par celui de corps auxiliaire.

Napoléon promettait, article 3, de faire ses dis-

positions pour opérer contre la Russie à la même époque, 15 avril, avec toutes les forces disponibles.

L'article 4, qui réglait la composition du corps auxiliaire et le mode de pourvoir à sa subsistance, contenait une clause dont toute la portée n'avait peut-être pas été sentie, c'était *qu'il ne pourrait être divisé et qu'il formerait toujours un corps séparé et distinct.*

Les deux articles 5 et 6, roulant sur une même question, eussent pu être fondus ensemble, le premier ayant pour but de poser un principe dont le suivant exprime la modification. Ces deux articles méritent d'être cités textuellement.

Article 5. « Dans le cas où, par suite de la « guerre entre la France et la Russie, le royaume « de Pologne viendrait à être rétabli, S. M. l'em- « pereur des Français garantira spécialement, « comme elle la garantit dès à présent, à l'Autri- « che, la possession de la Gallicie. »

Article 6. « Si, le cas arrivant, il entre dans « les convenances de S. M. l'empereur d'Autriche « de céder, pour être réunie au royaume de Po- « logne, une partie de la Gallicie en échange des « provinces Illyriennes, S. M. l'empereur des « Français s'engage, dès à présent, à consentir à « cet échange. »

On doit remarquer ici avec quelle discrétion et sous quelle forme de déférence pour l'Autriche est énoncé l'échange éventuel de la Gallicie contre les

provinces Illyriennes. Nous signalons, sans le blâmer, ce ménagement extrême dans les termes, attendu qu'en de pareilles matières, le principe d'une concession étant posé, l'application dépend de la situation où plus tard se trouvent entre elles les parties contractantes.

Par l'article 7, dans le cas d'une heureuse issue de la guerre, l'empereur des Français s'engage à procurer à l'Autriche des indemnités et agrandissements de territoire, qui non-seulement compensent les sacrifices et les charges de la « coopération « de S. M. dans la guerre, *mais qui soient un mo-* « *nument de l'union intime et durable qui existe* « *entre les deux souverains.*

Napoléon a été moins bienveillant pour la Prusse; il ne s'est engagé envers elle qu'à une simple compensation des sacrifices qu'elle aurait eu à supporter.

Il était bien entendu, article 8, que l'empereur des Français commencerait les hostilités immédiatement, si l'Autriche était attaquée par la Russie en haine de ses engagements avec la France.

Une disposition déjà bien tardive formait le sujet de l'article 9, c'était l'invitation à la Porte ottomane d'accéder à ce traité d'alliance.

Chacune des dispositions de ce traité atteste combien était vif le désir qu'avait l'empereur Napoléon de se rendre agréable à l'Autriche. On dirait que, content du fait seul de l'alliance, il ne mette presque aucun intérêt à la nature des

conditions au prix desquelles on la lui fait acheter.

Deux jours après la signature de ce traité, le duc de Bassano [1] écrivit à l'ambassadeur de France à Vienne, M. Otto, que, malgré toutes les dispositions faites comme si la guerre était certaine, l'empereur Napoléon « avait peine à croire que la « Russie se décidât à une guerre sans objet : » il informa cet ambassadeur que probablement, dans la première quinzaine d'avril, l'Empereur partirait pour son armée; que, dans ce cas, l'impératrice accompagnerait l'Empereur à Dresde, où elle resterait trois semaines. « Elle serait char-« mée, disait le duc de Bassano, d'y voir sa fa-« mille, et vous pourrez, si on vous en parle, « annoncer *ses projets et ses vœux*. » Quant à l'Empereur, la durée de son séjour à Dresde dépendra des événements.

Quelles qu'eussent été les précautions prises pour prévenir la disette de subsistances dont la France était menacée, des embarras se firent sentir dans l'intérieur; quelques troubles même eurent lieu sur différents points, et ces circonstances retardèrent le départ de l'Empereur. Dans les premiers jours d'avril, le duc de Bassano [2], en instruisant de ce retard le même ambassadeur, revint sur la satisfaction qu'éprouverait l'impératrice Marie-Louise de voir, pendant son séjour à Dresde,

[1] Lettre du 16 mars 1812.
[2] Lettres du 1er et du 3 avril.

l'empereur son père, l'impératrice, et même ses frères et sœurs. Comme la Russie continuait à protester qu'elle ne commencerait pas la guerre, ce ministre ajoutait : « Il ne serait pas impossible « qu'une sorte de négociation s'ouvrît au moment « où les hostilités seraient imminentes. » La conformité de ce langage tenu à Vienne, avec celui que la France a pareillement tenu à Berlin, prouve qu'il n'y a point, de la part de Napoléon, une résolution de guerre formelle, définitive, et que, jusqu'au dernier jour, il comptera sur la possibilité d'incidents qui viennent en arrêter l'explosion.

Tandis que l'Autriche et la Prusse rivalisent d'empressement à entrer dans l'alliance française, il est une puissance qui fait des pas rapides dans une voie opposée. Dès 1811, le prince royal de Suède avait préparé sa défection. Ses communications avec l'Angleterre étaient publiques, et des cajoleries, échangées avec l'empereur Alexandre, préludaient à une intimité que nous verrons bientôt s'établir.

Plusieurs fois Napoléon avait averti la Suède que, si la Poméranie continuait à être un entrepôt au service de l'Angleterre [1], il se verrait obligé d'y faire entrer des troupes françaises. Des faits [2] nombreux prouvant que le gouvernement suédois

[1] On trouva, dans un bâtiment suédois, *le Saint-Jean*, deux grandes caisses de libelles contre l'Empereur et contre la France.

[2] Ces faits furent exposés dans un rapport soumis, le 10 janvier, par le duc de Bassano à l'Empereur.

ne se bornait pas même à un rôle passif, mais faisait la contrebande pour son propre compte, l'occupation de cette province fut ordonnée par l'Empereur, et aussitôt exécutée par le prince d'Eckmühl[1]. Avec de la vigueur dans les actes, l'Empereur voulait presque toujours de la douceur dans les paroles. Au moment où ses troupes allaient entrer dans la Poméranie, il avait chargé le ministre des relations extérieures d'informer le gouvernement suédois des motifs qui déterminaient cette mesure. Le projet de note qui lui fut soumis ne lui convenant pas, il le renvoya au ministre avec cette remarque : « Votre note est trop chaude, « pas assez calme, pas assez conciliante ; il n'y « faut point de fibre[2]... Refaites-la plus douce, « qu'elle ait l'air sincère, et surtout qu'elle soit « beaucoup plus courte. » Lorsque la nouvelle de cette occupation parvint à Stockholm, le gouvernement suédois, qui avait prévu cet événement, en fut médiocrement affligé ; mais il affecta de s'y montrer très-sensible. Le baron d'Engestrom dit au chargé d'affaires de France, M. de Cabre : « Je « ne vous cache pas qu'on nous a fait des offres[3] « que nous avons rejetées, mais qu'on nous forcera

[1] Une vieille et profonde haine, qui existait entre Davoust et Bernadotte, n'a peut-être pas médiocrement contribué à la mésintelligence de la France et de la Suède.

[2] Lettre de l'Empereur, du 19 janvier.

[3] Lettre de M. de Cabre au duc de Bassano, en date du 4 février.

« d'accepter. » Évidemment la résolution de les accepter était déjà prise, et l'empereur Napoléon va jouer un rôle de dupe tout le temps qu'il s'imaginera pouvoir amener à lui un cabinet dont les espérances se sont portées ailleurs.

L'Empereur a beau rappeler au prince royal qu'en 1807 il lui avait fait savoir à lui-même, au moment où il allait attaquer les troupes suédoises, qu'il ne voulait pas que le sang d'un seul Suédois fût versé; cette vieille amitié de la France pour la Suède a peu de valeur aux yeux du prince royal qui voudrait une autre concession, et celle-là, l'Empereur ne saurait la lui faire sans se rendre coupable d'une lâche perfidie. « La Norwége « a été garantie par la France au Danemark », disait[1] le duc de Bassano à l'agent suédois à Paris. « Si le prince la conquiert, il ne la conser- « vera pas. »

Non content des communications ministérielles, suivies par la voie des chargés d'affaires à Paris et à Stockholm, l'empereur Napoléon pensa qu'une intervention de famille pourrait avoir plus d'efficacité. La princesse royale de Suède était toujours à Paris; le duc de Bassano se rendit chez elle par ordre de l'Empereur, et après une longue conversation, pour venir au secours de la mémoire de cette princesse, il dicta une note qu'il lui laissa. Un courrier, parti le 7 mars, porta cette note au

[1] Le 28 février.

prince royal. On jugera, par quelques-uns des passages principaux de cette pièce, si le langage de l'empereur Napoléon avec le prince avait le caractère de hauteur qu'on lui a tant reproché. « L'Empereur n'a point contribué à l'élévation du « prince royal ; il eût pu s'y opposer ; il l'a vue « avec plaisir ; il l'a considérée comme un lien de « plus avec une nation dont il connaissait les bons « sentiments pour la France. Il importe que la « Suède envisage le parti qu'elle veut prendre, et « qu'elle le prenne sans perte de temps... Si le « prince royal entend bien ses intérêts, l'Empe- « reur consent à lui offrir son alliance et à lui « garantir qu'il ne fera pas la paix *sans que la* « *Finlande soit restituée à la Suède*, et il ne lui « demande pour condition que d'attaquer la Fin- « lande avec trente mille hommes, et de se mettre « en hostilité avec l'Angleterre, aussitôt que la « guerre aura éclaté sur le continent... L'Empe- « reur ne veut pas donner de subsides, mais il « consent à recevoir à Lubeck et à Dantzig pour « vingt millions de denrées coloniales appartenant « à la Suède. En cas d'adhésion, la Suède peut « faire ses expéditions de denrées coloniales dès à « présent, sans attendre que le grand système qui « le développe soit démasqué. »

Pour rendre ces idées plus faciles à saisir, le duc de Bassano les avait rédigées en articles très-courts propres à former la substance du traité qui pourrait être conclu entre les deux États. Cette

proposition arrivait un peu tard; mais fût-elle arrivée plus tôt, elle n'eût pas eu une meilleure issue. La politique du prince royal avait pris une longue avance sur celle de Napoléon. Dès le commencement de février, un agent suédois, M. de Loewenhielm, était parti pour la Russie, afin de traiter avec cette puissance. Bientôt il y avait été suivi par un aide de camp du prince royal, portant l'ordre de hâter la conclusion. Effectivement la négociation avait été rapide; elle se terminait par un traité d'alliance signé à Pétersbourg entre la Russie et la Suède, le jour même où le prince royal faisait à l'empereur Napoléon une réponse dont on appréciera la bonne foi. « Lorsque les vœux du peuple « suédois m'appelèrent[1] à succéder au trône, j'es- « pérais, en quittant la France, pouvoir toujours « allier mes affections personnelles aux intérêts de « ma nouvelle patrie. Mon cœur nourrissait l'espoir « qu'il pourrait s'identifier avec le sentiment de ce « peuple, tout en conservant le souvenir de ses pre- « miers penchants, et en ne perdant jamais de vue « la gloire de la France ni l'attachement sincère qu'il « a voué à Votre Majesté, attachement fondé sur une « confraternité d'armes que tant de hauts faits « avaient illustrée.

« C'est avec cet espoir que je suis arrivé en « Suède. » Ici se trouvent des plaintes sur la conduite du ministre de France, M. Alquier, et sur le

[1] Réponse du prince royal, en date du 24 mars, à la note du 6 de ce mois.

silence qu'a gardé l'Empereur à l'égard de deux lettres du prince royal, ce qui a dû porter la Suède « à se prémunir contre l'orage prêt à fondre sur le « continent.

« Sire, l'humanité n'a déjà que trop souffert... Si « Votre Majesté trouve bon que le roi fasse con- « naître à S. M. l'empereur Alexandre la possi- « bilité d'un rapprochement, j'augure assez bien « de la magnanimité de ce monarque, pour oser « assurer qu'il se prêtera à des ouvertures égale- « ment équitables pour votre empire et pour le « Nord... Un des moments les plus heureux que « j'aie éprouvés depuis que j'ai quitté la France, « c'est celui que m'a procuré la certitude que Votre « Majesté ne m'avait pas tout à fait oublié. Votre « Majesté a bien jugé[1] mon cœur... » A côté de ces brillantes et sentimentales protestations dont nous supprimons une partie, l'ordre des dates, ce grand indicateur de la vérité, nous prescrit de placer les stipulations principales du traité d'alliance entre la Suède et la Russie, conclu ce jour-là même par ordre du prince royal.

Après la garantie réciproque des territoires respectifs, la Russie et la Suède conviennent[2] de

[1] Le prince royal, en adressant cette lettre à la princesse sa femme à Paris, lui disait : « J'espère que tu reconnaîtras dans ma « réponse l'envie bien prononcée de ne point séparer les intérêts « de ma nouvelle patrie de ceux de la France. » Il n'y avait plus rien à faire, la séparation était consommée.

[2] Traité du 5 avril (24 mars) 1812.

faire une diversion contre la France sur les côtes de l'Allemagne. On emploiera pour cette expédition vingt-cinq à trente mille Suédois et quinze à vingt mille Russes.

Comme la Suède ne pourra coopérer à cette diversion qu'autant qu'elle cessera de regarder la Norwége comme pays ennemi, l'empereur de Russie s'engage à réunir la Norwége à la Suède, soit par voie des négociations, soit à l'aide d'un corps auxiliaire de trente-cinq mille hommes, et de garantir cette acquisition à la Suède lors de la conclusion de la paix.

Le corps auxiliaire russe sera aux ordres du prince royal contre le Danemark. On proposera au roi de Danemark de céder la Norwége à la Suède, moyennant une indemnité pleine et entière que l'on prendra l'engagement de lui procurer à proximité de ses États. S'il s'y refuse, on lui fera la guerre à forces communes.

Après la réunion de la Norwége, l'armée suédoise sera transportée en Allemagne pour y agir d'après un plan dont on conviendra.

L'Angleterre sera invitée à accéder à l'alliance et à en garantir les conditions. Tel était le point où la Suède s'était déjà placée lorsqu'en France on rêvait [1] encore la possibilité de s'entendre avec elle contre la Russie.

[1] Ce n'est que dans le mois d'août, à Witepsk, que l'empereur Napoléon aura connaissance du traité d'alliance entre la Suède et la Russie.

Au moment où le prince Schwarzenberg signait à Paris l'alliance de l'Autriche avec la France, le général comte de Neiperg, ministre autrichien à Stockholm, en ayant été informé par cet ambassadeur, s'était empressé d'en donner connaissance au gouvernement suédois, en faisant sentir de quelle importance serait pour les cours alliées, et surtout pour la Suède, une diversion dans le Nord, qui pourrait réparer, pour cet État, les malheurs de la dernière guerre. Cette communication, faite au cabinet suédois vers le milieu du mois de mars, parut d'abord reçue avec des dispositions très-favorables. Quoique ce cabinet fût déjà avancé assez loin dans un autre système, il n'y avait point encore d'engagement définitif avec la Russie; et la prudence conseillait de ne point se fermer tout retour dans une autre voie. De là les ménagements gardés par le prince royal et par le baron d'Engestrom dans leurs réponses verbales au comte de Neiperg; de là un projet de note très-amical, écrit de la main du prince, et montré à ce ministre qui en était fort satisfait; mais, dix jours après, la situation du gouvernement suédois étant entièrement changée par la convention qu'il avait fait conclure, le 24 mars, à Pétersbourg, la réponse officielle au ministre autrichien porta un caractère d'aigreur et de décision hautaine dont on dut s'étonner à Paris et à Vienne, dans l'ignorance où l'on était de la cause secrète qui motivait un tel langage. Sans avouer qu'on ve-

nait de se lier ailleurs, on répondait que les procédés de la France envers la Suède « justifiaient « suffisamment celle-ci de tous les engagements « qu'elle aurait pu prendre contre elle. » On déclarait en termes précis, « qu'une guerre entreprise « pour reconquérir la Finlande n'était nullement « dans l'intérêt de la Suède, » et, comme il ne dépendait pas de la France de lui offrir autre chose que le recouvrement de cette province, c'était annoncer qu'il n'y avait plus d'union possible entre les deux gouvernements. Le cabinet suédois exprimait sans détour sa résolution d'établir, et de concert avec la Russie, « une neutralité armée, qui devait « emporter le droit d'ouvrir ses ports avec des avan- « tages égaux pour toutes les puissances. » A cette condition, il offrait de faire ses efforts auprès de l'empereur Alexandre pour prévenir une rupture avant que l'on se fût entendu sur un système de pacification qui aurait eu cette neutralité pour base. Le général comte de Neiperg avait mal répondu à l'intention de la France et à celle de sa cour, en donnant à la communication confidentielle dont il était chargé une solennité et un éclat qui avaient mis la Suède dans le cas de s'expliquer d'une manière catégorique. On eût préféré que cette puissance ne prît pas une attitude aussi prononcée. Rien de plus net effectivement, à part même son traité avec la Russie, qui n'était pas connu alors, que sa situation au 28 mars, la note de M. d'Engestrom consacrant trois principes absolus, peu sus-

32.

ceptibles de modification, refus de faire cause commune avec la France et ses alliés, déclaration de la neutralité armée de ce royaume, acceptation de la médiation de la Russie et de l'Autriche pour la restitution de la Poméranie et pour l'ouverture d'une sorte de congrès de pacification. La conduite M. de Neiperg fut blâmée par sa cour. Il nous serait pénible de soupçonner dès cette époque la bonne foi de cet envoyé; plus tard, cette bonne foi sera bien difficile à défendre.

Depuis longtemps des relations suiviès avaient lieu entre l'Angleterre et le ministère suédois, mais elles n'avaient pas été publiquement avouées. Au commencement d'avril[*], elles cessèrent d'être mystérieuses par l'arrivée à Stockholm d'un agent anglais, M. Thornton. Cette agent se rendit presque aussitôt dans le voisinage d'Orebro où la diète s'assemblait le 18 avril. Il entra immédiatement en rapport avec le baron d'Engestrom, mais la convention qui unira les deux puissances ne sera signée que dans le mois de juillet.

Nous ferons remarquer en passant qu'à Stockholm le général Suchtelen, envoyé de Russie, et le ministre de Prusse, M. de Tarrach, étaient de la meilleure intelligence entre eux. Le premier disait hautement qu'à Pétersbourg on comprenait très-bien que la cour de Berlin n'avait pu se dispenser de s'allier à la France, et que l'empereur Alexandre était loin d'en vouloir au roi dont il appréciait parfaitement la situation. Dans une lettre

datée de Berlin et adressée à M. de Tarrach, lettre que nous avons lieu de croire partie du cabinet prussien, quoique sans signature, nous lisons les mots suivants au sujet de l'alliance française : « Il « fallait[1] en passer par là.... ou par la fenêtre. » L'empereur Napoléon était-il donc bien répréhensible de ne mettre qu'une confiance très-limitée dans le gouvernement prussien?

Tandis que, dans le mois d'avril, le cabinet suédois, qui a déjà signé un traité d'alliance avec la Russie, négocie un traité pareil avec l'Angleterre, en France on ajoute encore foi aux démonstrations pacifiques de ce cabinet. A cette époque, l'agent qui avait porté au prince royal les propositions françaises dont la princesse sa femme avait été l'intermédiaire, le consul général de Suède, M. Signeul, était de retour à Paris. Ce consul, chargé d'une note qu'il avait écrite sous la dictée du prince royal, ayant pour objet la cession de la Norwége à obtenir par l'intervention de la France, attestait qu'à son départ de Stockholm, le cabinet suédois était libre de tout engagement; que, si les difficultés d'argent qu'il éprouvait étaient levées par un subside suffisant de la France, il ne doutait pas que le prince royal n'entrât dans les vues de l'empereur Napoléon. La prétention du prince royal, relative à la Norwége, ne pouvant pas être

[1] Nous aurons occasion ultérieurement de voir plusieurs lettres de ce genre, non signées, mais qui évidemment n'en ont pas moins la même origine.

admise par l'Empereur, le consul général Signeul fut envoyé une seconde fois en Suède, pour engager le prince à se désister de cette demande, et à traiter sur la base des propositions qui lui avaient été transmises. Dans cet intervalle, la rupture entre les deux États faisait de nouveaux progrès. Le 20 mai, M. d'Ohson, chargé d'affaires de Suède à Paris, notifiait au ministère français que son gouvernement se regardait comme délié de toutes obligations envers la France, et comme en état de neutralité vis-à-vis d'elle et de l'Angleterre. M. Signeul, arrivé à Stockholm, le 11 mai, se rendit le lendemain à Orebro. Il eut plusieurs entretiens avec le prince royal, et repartit le 19 pour en rapporter le résultat au gouvernement français. Ce fut à Dresde qu'il rejoignit le duc de Bassano, au moment où l'Empereur venait d'en partir. Il instruisit ce ministre de ses conversations avec le prince royal, et lui remit une note en quelques lignes, et sans signature, exprimant les désirs du prince. Le duc de Bassano rendit compte à l'Empereur de tous ces détails par un rapport en date du 30 mai, dont nous allons donner la substance.

Suivant le prince royal, l'empereur Alexandre a fait connaître au roi de Suède l'intention où il est de lui restituer la Finlande, *s'il est battu*, à la condition que le prince royal viendrait alors à son secours. Dans cette hypothèse de la défaite des Russes, hypothèse favorable à la Suède, la res-

titution de la Finlande lui étant assurée, le prince royal n'a nul intérêt à prendre des engagements avec la France pour parvenir à un but qu'il peut atteindre sans elle; mais il en serait bien autrement si l'empereur Napoléon consentait à ce qu'il occupât la Norwége. La Suède, en ce cas, romprait avec tous les ennemis de la France. En échange de la Norwége, on donnerait au Danemark la Poméranie, en lui promettant tel autre complément d'indemnité qui pût le satisfaire. Le prince royal deviendrait le lieutenant de l'Empereur dans le Nord; il ferait marcher contre la Russie autant de troupes que l'exigerait l'Empereur. En ce moment, la Suède avait cinquante mille hommes; elle en pourrait avoir quatre-vingt mille d'après le mode de conscription imité de la France, que la diète venait d'adopter. M. Signeul affirmait qu'il était prêt à signer tout ce qui conviendrait à l'Empereur sur ces bases autorisées par le prince royal.

La cour de Londres, pour détourner la Suède de se lier à la France, avait pris soin de l'informer que l'Empereur lui faisait des ouvertures de paix, dont elle n'admettait pas toutes les conditions, mais que cependant elle n'avait pas non plus rejetées. L'avis était vrai, et la proposition, envoyée à Londres par le duc de Bassano, portait en effet la date du 17 avril, indiquée par le gouvernement anglais.

A l'appui des paroles de M. Signeul, venait la note moins pompeuse, mais cependant très-signi-

ficative du prince royal; elle était conçue ainsi qu'il suit : « La cession de la Norwége comme dédom-« magement de la perte de la Poméranie. La Suède « payera au Danemark douze millions de francs « en six mois, et, obtenant ce prix de son atta-« chement à la France, elle se trouve naturelle-« ment dans son système. Du moment que ces « conditions seront signées, il y aura un échange « de traité d'alliance sur des bases avantageuses « aux deux pays. Un traité de commerce pourra « en être la suite, si l'Empereur le désire. » Ainsi, le 19 mai, le prince royal, lié par un traité du 24 mars avec la Russie, offre à l'empereur Napoléon de contracter une alliance avec lui, s'il veut consentir à l'occupation de la Norwége par la Suède! Que faut-il penser d'une telle proposition? Doit-on croire que, porté par un sentiment de prédilection vers la France, le prince royal ait l'intention de rompre, comme il l'annonce, son traité si récent avec la Russie, pour s'associer aux destinées de l'empire français? Nous ne le pensons pas. Ce qui nous paraît évident ici, c'est que le prince royal ne demande à Napoléon la cession de la Norwége, qui déjà lui est promise par la Rusie et l'Angleterre, qu'afin d'être assuré d'obtenir cette possession dans toutes les hypothèses, se réservant de se joindre au vainqueur contre le parti que trahirait la fortune. Bien sûrement, si l'empereur Napoléon avait eu la faiblesse de sacrifier à l'ambition de la Suède un allié comme

le Danemark, le prince royal, attentif à éviter un éclat immédiat, ne se serait pas, en voyant les malheurs de la campagne de Russie, piqué d'une fidélité scrupuleuse à l'alliance française, et l'Empereur, gratuitement parjure, aurait eu, envers le gouvernement danois, le tort d'un manque de foi, que la loyauté de ce gouvernement ne méritait pas. L'Empereur n'eut point un pareil reproche à se faire.

La position de la Russie envers la France s'est trouvée déjà clairement expliquée par la convention que cette puissance a conclue, le 24 mars, avec la Suède; mais nous avons à faire connaître comment, depuis la fin de décembre, où l'empereur Alexandre promettait d'envoyer un plénipotentiaire à Paris, ce projet de mission a été abandonné, et comment les relations des deux empereurs se sont graduellement envenimées par l'effet du fatal orgueil qui les empêche réciproquement de faire un pas l'un vers l'autre. Du côté de l'empereur Alexandre, les bonnes paroles ne manquent pas. Le langage des premiers mois de 1812 ne détruit pas encore les espérances qu'autorisait celui des derniers jours de 1811. A propos des félicitations que ramène le renouvellement de l'année, ce prince dit au général Lauriston : « Le compliment [1] que « vous me faites cette année me sera encore plus « agréable l'année prochaine. » Supposant que

[1] Lettre du général Lauriston, en date du 15 janvier.

l'empereur Napoléon avait conçu des soupçons sur sa bonne foi, il cherchait à s'en justifier dans ses conversations avec l'ambassadeur français : « On « a fait croire à l'Empereur que j'ai voulu profiter « des difficultés qu'il a éprouvées à Essling[1] pour « le faire écraser... C'était au contraire, dans ce « moment, que quatre de mes divisions s'avan- « çaient au delà de Cracovie. Je reviens sur le « passé, parce que ce sont, je crois, ces circon- « stances-là qui ont diminué les sentiments que « l'Empereur m'avait montrés à Tilsitt et à Er- « furth. » Quoique l'empereur Alexandre eût, récemment encore, assuré que M. de Nesselrode se rendrait en France, quelle que fût la direction de la guerre avec les Turcs, celui-ci ne partait point. M. de Romansof, dans la crainte de lui livrer la négociation, s'opposait surtout au départ de cet agent. Ainsi l'homme le plus franchement dévoué à l'alliance française est celui qui forme le principal obstacle à son maintien, parce qu'il ne veut pas remettre à un autre l'honneur de la raffermir. Bientôt on prétend à Pétersbourg que cette mission ne serait pas agréable à Paris, et de cette supposition, qui ne vient ni du prince Kourakin ni de M. de Czernichef, on se fait un prétexte pour renoncer au projet de cette démarche. A la vérité, les lettres du prince Kourakin sont de jour en jour moins rassurantes. Cet ambassadeur croit remar-

[1] Dépêche du général Lauriston, en date du 16 janvier.

quer du refroidissement envers lui, et il donne divers détails sur les préparatifs militaires de la France, par exemple le rappel du détachement de la garde impériale qui était en Espagne : « Voilà « des faits [1], dit l'empereur Alexandre au général « Lauriston ; cependant mandez à l'Empereur que « ma patience ne s'épuisera pas : il lui faudra ve-« nir me chercher, car je n'irai pas au-devant « de lui... Je n'ai fait aucune demande, je n'ai « voulu dépouiller personne; j'attendais un dé-« dommagement juste. L'Empereur perd en moi « un ami, un bon allié.. Je sais quel est son génie, « quels sont ses moyens; quelles ressources il a « dans ses généraux, dans ses officiers ; mais j'ai « de bons soldats, nous nous défendrons bien... « Qu'est-ce qu'il veut?... Quelle que soit la con-« duite qu'on tienne envers mon ambassadeur, je « n'userai pas de représailles envers vous. Je sais « que l'Empereur a dit que, vous et Caulaincourt, « vous étiez les courtisans de l'empereur Alexan-« dre. » Napoléon en effet pouvait avoir tenu ce propos, car telle était sa pensée; il croyait que le duc de Vicence, prévenu trop favorablement pour ce prince, avait poussé la confiance en lui au delà d'une juste limite, et il se persuadait que Lauriston avait encore été moins difficile à tromper ou à séduire par de vaines apparences de sincérité et de franchise.

[1] Lettre du général Lauriston, en date du 30 janvier.

Cependant, ce dernier ne cessant d'insister pour le départ de M. de Nesselrode, le chancelier, comte de Romansof, répondait : « Quelle nécessité d'en- « voyer quelqu'un à Paris, quand en France tout « est prêt pour la guerre ? » A cette objection l'ambassadeur répliquait : « C'est parce que vous avez « promis d'envoyer quelqu'un, et que vous n'en- « voyez personne, qu'à Paris on vous suppose l'in- « tention de traîner en longueur, et dès lors on « doit se préparer à tout événement. » Suivant ce chancelier, tout ce qui arrivait tenait à *l'affaire varsovienne*[1] : « L'empereur Napoléon, disait-il, « sent que le duché ne peut pas subsister tel qu'il « est ; il veut une grande secousse pour lui donner « de la stabilité. Pour lui (comte de Romansof), il « ne se reprochait rien. Je perds tout, ajoutait-il, « en perdant l'alliance ; mais je ne puis pas empê- « cher une rupture qui depuis longtemps est dans « la pensée de l'empereur Napoléon[2] » Cette opinion de M. de Romansof est-elle fondée ? Ce qui nous semble évident, c'est que Napoléon peut n'être pas fâché de paraître disposé à la guerre, dans l'espoir d'amener la Russie à quelque concession pour la détourner ; mais qu'il veuille décidément la guerre, qu'il ait sur ce point une résolution arrêtée, nous ne le croyons pas.

Lorsque, peu de jours après, on connut à Pétersbourg l'occupation de la Poméranie par les troupes

[1] Lettre du général Lauriston, en date du 31 janvier.
[2] Lettre du général Lauriston, en date du 15 février.

françaises, le comte de Romansof dit au général Lauriston que sans doute, sous peu de jours, la position de la Russie deviendrait très-embarrassante; que probablement on allait recevoir des propositions de la Suède; qu'on ne les accepterait pas avant d'avoir rompu avec le gouvernement français, mais que toutefois on ne pourrait pas les rejeter entièrement. Ce langage n'était pas sincère. S'il n'existait pas encore de négociation formelle entre les cabinets de Pétersbourg et de Stockholm, il y avait eu, depuis quelque temps déjà, un échange d'avances et de propositions plus ou moins directes, qui pouvaient, à volonté, prendre un caractère sérieux; et, en effet par l'événement, en dépit de l'assurance contraire de M. de Romansof, une alliance sera conclue entre les deux cabinets avant la rupture de la Russie avec la France.

L'empereur Napoléon, en faisant connaître à Pétersbourg le motif de l'entrée de ses troupes en Poméranie, motif tiré du système continental, qui commandait de fermer ce débouché aux marchandises anglaises, aurait voulu que la Russie, loin d'apercevoir dans cette mesure un indice de guerre, n'y vit qu'une preuve de plus de son désir de conserver la paix. En effet, selon son ministre des relations extérieures, « si on voulait la guerre avec « la Russie, on aurait un intérêt évident à ménager [1] la Suède. » Le raisonnement avait quelque

[1] Lettre du duc de Bassano, en date du 18 février.



chose de spécieux. Pour justifier la marche des troupes françaises en Allemagne, le duc de Bassano écrivait au général Lauriston que ces mouvements avaient été annoncés par l'Empereur au prince Kourakin : « Tant qu'on ne passe pas l'Oder, dont les « places sont occupées, il n'y a que des mouve- « ments intérieurs, et non des mouvements hos- « tiles. La France centralise ses forees; depuis « longtemps la Russie a centralisé les siennes. Les « armées russes sont depuis un an sur les frontiè- « res de la confédération [1], tandis que les armées « françaises sont encore bien loin des frontières « russes... Il est possible que l'Empereur se décide « à faire avancer ses troupes jusque sur la Vistule « dans le mois de mars... Vous vous réserverez le « moyen ou de presser le départ du comte de Nes- « selrode, ou même de proposer, toutefois sans « rien écrire, *une entrevue sur la Vistule*... Empê- « cher toute hostilité, toute violation de territoire « de la part de la Russie, pendant que l'Empereur « fera parcourir à ses troupes le territoire de ses « alliés, *et gagner du temps*, tel doit être le but de « vos démarches.

« L'Empereur a quatre cent mille hommes; il « veut les porter, partie sur l'Oder, partie sur la « Vistule, et les tenir dans cette situation, digne « de sa grandeur et de sa puissance, *pendant la du- « rée des discussions*.

[1] Le duché de Varsovie faisait partie de la confédération du Rhin.

« Lorsque les troupes seront ainsi placées, l'Em-« pereur verra, avec un plaisir réel, des négocia-« tions, une entrevue et tout ce qui peut aplanir « les différends. *On ne croira pas alors que c'est par « faiblesse qu'il négocie, car on pourra compter ses « armées...* Cet appareil formidable ne le portera « pas à la guerre; il ne menace point, il répond à « la menace. Quand ses troupes seront sur l'Oder et « la Vistule, *il n'y aura rien de compromis;* il sera « toujours prêt à accueillir tout ce qui pourra pré-« venir la guerre... En faisant passer l'Oder à ses « troupes, l'empereur Napoléon ne se met pas plus « en état d'hostilité que l'empereur Alexandre en « rassemblant trois cent mille hommes sur le Nié-« men; il veut la conservation de la paix, il veut « l'alliance de Tilsitt; il ne veut pas autre chose.

« Si vous croyez nécessaire, pour empêcher la « Russie de passer le Niémen, de proposer d'en-« voyer dire aux troupes d'arrêter leur mouvement, « vous pourrez le faire en faisant entendre que *vous « n'avez pas d'ordre*, mais que vous vous y décidez « d'après la certitude que l'Empereur ne veut pas « la guerre.

« Avant de proposer une entrevue qui doit être « votre dernier moyen, vous devez offrir la réunion « d'un congrès qui se tiendrait entre l'Oder et le « Niémen, et où l'on enverrait, de part et d'autre, « des plénipotentiaires.

« Le roi de Prusse a envoyé un de ses aides de « camp, M. de Knésebeck, à l'empereur Alexandre,

« pour l'engager à la paix et lui déclarer qu'en cas « de guerre, la Prusse se joindrait à la France. Vous « devez observer M. de Knésebeck; l'empereur « Napoléon n'a été prévenu de cette démarche qu'a- « près que cet officier était parti. Il est faux qu'à « Constantinople M. de la Tour-Maubourg ait rien « fait contre l'intérêt de la Russie. » Les longues citations ici ne demandent point d'excuse. Dans le moment où les deux empereurs sont sur le point de se trouver aux prises, rien de plus important que de connaître leurs pensées et leurs paroles. La lettre que nous venons de citer nous paraît, en ce sens, offrir le sujet d'importantes réflexions.

Lorsque l'empereur Napoléon cherche à persuader que son peu de ménagements pour la Suède est une preuve qu'il ne veut pas la guerre avec la Russie, il ne démontre bien qu'un fait, c'est qu'il pense être assez fort pour n'avoir pas besoin, en cas de querelle avec cette dernière puissance, des anciens alliés auxquels antérieurement la France, en pareil cas, se serait crue obligée de recourir. Son indifférence pour ces ressources de la vieille politique ne semble que trop bien constatée. L'Empereur est véridique, trop véridique même, quand il dit qu'il ne fait point agir à Constantinople contre les intérêts de la Russie; il n'a en effet auprès du Grand Seigneur qu'un simple chargé d'affaires auquel une grande réserve est prescrite, et ce n'est qu'après avoir reconnu toute conciliation avec la Russie comme impossible, qu'il enverra auprès de

la Porte ottomane un ambassadeur qui arrivera trop tard. Ainsi vont manquer à la France les deux points d'appui essentiels dont, en d'autres temps, sa diplomatie n'eût pas négligé de s'assurer avant de commencer une guerre hasardeuse avec l'empire russe, et non-seulement ces deux anciens alliés ne seront pas avec elle, mais si, dans l'un, elle a un ami réduit à l'impuissance et à l'inaction, elle aura, dans l'autre, un de ses plus violents ennemis. Sans contredit, la masse de forces dont l'empereur Napoléon dispose par suite de son alliance avec l'Autriche et la Prusse, forme un colosse tellement redoutable, qu'il semble pouvoir se passer de quelques auxiliaires de second ordre; mais, lui seul, il n'eût pas dû se laisser aller à une pareille séduction. Sa prévoyance habituelle, qui ordinairement centuple les précautions, se trouve ici comme volontairement en défaut.

Le jour même où l'empereur Napoléon faisait transmettre à son ambassadeur en Russie les instructions contenues dans la lettre du duc de Bassano, l'empereur Alexandre répétait à cet ambassadeur que les mouvements de troupes françaises continuant toujours, il ne pouvait plus envoyer M. de Nesselrode à Paris, attendu que « ce serait « faire des avances[1]. » Il s'étonnait que les cours de Prusse et d'Autriche le pressassent de faire partir pour la France un plénipotentiaire, tandis que

[1] Lettre du général Lauriston, en date du 22 février.

même de Berlin et de Vienne on lui mandait que ce plénipotentiaire serait mal reçu... Il protestait d'ailleurs qu'il n'attaquerait pas. Relativement à l'occupation de la Poméranie, il convenait que la conduite de la Suède avait pu justement déplaire à la France; mais si personnellement ce prince ne témoignait pas mettre une grande importance à cet événement, autour de lui on s'en réjouissait fort, dans l'espoir qu'il deviendrait un élément de plus de rupture et de guerre.

Une remarque bien affligeante nous frappe tout à la fois à Paris et à Pétersbourg, c'est qu'il semble manifeste que le grand ébranlement qui se prépare tient des deux côtés à un misérable sentiment d'amour-propre. Comme Alexandre renonce à son projet d'envoyer M. de Nesselrode à Paris, parce que *ce serait faire des avances*, Napoléon aussi veut d'abord compléter le déploiement de ses forces, afin qu'on ne puisse pas dire que *c'est par faiblesse qu'il négocie*, et c'est ce faux orgueil, cet orgueil puéril, indigne de si puissants princes, qui les conduira tellement près l'un de l'autre et avec de tels préparatifs qu'il deviendra impossible pour tous deux de n'en pas venir aux mains. Napoléon s'est persuadé qu'en se montrant sur l'Oder et sur la Vistule avec les plus grandes armées que l'Europe eût jamais vues, il pourrait faire fléchir l'empereur Alexandre. Son attente sera déçue. Alexandre ne fléchira pas. Ce prince reculera, il est vrai, devant les immenses armées de la France, mais

pour les attirer sur son territoire et là engager une guerre d'extermination, un cours interminable de combats à mort.

Dans l'ordre donné par le ministère français au général Lauriston d'observer la conduite de l'aide de camp du roi de Prusse, M. de Knésebeck, nous retrouvons une nouvelle preuve de la défiance qui poursuit partout le cabinet de Berlin, même à l'occasion d'actes peut-être dignes d'éloges et de reconnaissance.

Quoique l'empereur Napoléon entende ne négocier qu'après s'être placé, suivant l'expression confidentielle de son ministre, dans une situation digne de sa grandeur et de sa puissance, il ne cesse toutefois d'appeler la négociation, autant que l'empereur de Russie semble mettre de soin à l'éviter. Le colonel Czernichef se trouvant à Paris, Napoléon le fit venir, l'entretint des diverses questions devenues des causes de mésintelligence, et lui exprima de nouveau sa disposition à saisir les moyens de faire cesser toute querelle. Sa conversation avec cet officier avait été longue : il écrivit à l'empereur Alexandre une courte lettre, s'en remettant au compte que rendrait l'aide de camp de ce prince. La lettre de Napoléon était ainsi conçue : « Monsieur mon frère [1], après l'arrivée du courrier « que le comte Lauriston a expédié le 6 de ce

[1] Lettre de Napoléon à l'empereur Alexandre, en date du 24 février.

« mois, j'ai pris le parti de causer avec le général « Czernichef sur les affaires fâcheuses survenues « depuis quinze mois. *Il ne dépend que de Votre Ma-« jesté de tout terminer.* Je la prie de ne jamais « douter de la considération distinguée que j'ai « pour sa personne. Sur ce... » Le ton de cette lettre n'est plus celui des lettres précédentes. Cependant l'empereur Napoléon, en témoignant qu'il est au pouvoir de l'empereur Alexandre de tout terminer, laisse toujours la voie ouverte à un arrangement. Ce que sa lettre ne dit pas, c'est dans sa conversation avec M. de Czernichef qu'il faut le chercher. Le détail de cette conversation se trouve dans une dépêche du 25 février, adressée par le duc de Bassano au général Lauriston. « L'Empereur, écrivait le ministre à l'ambassa-« deur, a fait appeler M. de Czernichef; il lui a « dit que, M. de Romansof supposant qu'il pou-« vait être déterminé par des vues relatives à la « Pologne, il a voulu lui faire connaître que *la Po-« logne n'entrait pour rien dans les affaires...* Il « arme parce que l'empereur Alexandre a armé, « parce que, depuis quinze mois, l'empereur « Alexandre a changé de système, changement « prouvé *par l'ukase du mois de décembre* 1810, *par « la protestation relative à Oldenbourg*, communi-« quée à toutes les puissances, et qui ne pouvait « être considérée que comme un de ces prétextes « qui précèdent les hostilités; enfin *par l'ouver-« ture des ports russes aux marchandises anglaises*

« *sous pavillon américain*... L'Empereur a fait part « à M. de Czernichef de la marche de ses divers « corps d'armée... Il ne cesse pas de désirer une « négociation *dont les résultats puissent effacer l'é-* « *clat de la protestation et rétablir les deux puis-* « *sances dans les rapports et dans le système de* « *l'alliance de Tilsitt.* Lors des conférences sur le « Niémen, l'empereur Alexandre lui dit : Je ferai « la guerre aux Anglais, je les hais autant que « vous; je serai de moitié pour tout ce que vous « ferez contre eux. L'empereur Napoléon répon- « dit : En ce cas, tout peut s'arranger, et la paix « est faite. C'est sur ce principe qu'elle fut faite; « c'est sur ce principe seul qu'elle peut se main- « tenir. » Le duc de Bassano informait aussi le général Lauriston que le gouvernement français avait fort à se plaindre de la conduite tenue à Paris par M. de Czernichef. Cet officier, disait-il, « a em- « ployé son temps à intriguer et à semer la cor- « ruption. L'Empereur le savait et l'a laissé faire. « L'Empereur était bien aise qu'il fût instruit de « tout. Ses préparatifs sont en effet immenses. Il « serait cependant convenable, si M. de Czerni- « chef revenait à Paris, qu'il eût ordre de ne se « mêler de rien et de ne pas renouer des intrigues « qu'on ne serait pas toujours d'humeur à tolé- « rer. » Ici, nous ne devons pas le dissimuler, va se trouver le trait le plus caractéristique de la véritable pensée de Napoléon. « La lettre, poursuit « le duc de Bassano, que l'Empereur écrit à l'em-

« pereur Alexandre est *très-simple*. L'Empereur « ne se soucie pas d'une entrevue, pas même d'une « négociation, à moins que les quatre cent cin- « quante mille hommes que Sa Majesté a mis en « mouvement et leur immense attirail ne fassent « faire de sérieuses réflexions au cabinet de Saint- « Pétersbourg , *ne le ramènent sincèrement au* « *système établi à Tilsitt, et ne replacent la Russie* « *dans l'état d'infériorité où elle était alors*. » Voilà dans toute son exactitude, le passage le plus sérieusement accusateur qui existe contre Napoléon. Ce qu'il veut, c'est rentrer et faire rentrer l'empereur Alexandre dans la situation de Tilsitt, de manière que la Russie se retrouve, à l'égard de la France, dans son état précédent d'infériorité. C'est à ce fil que tient la guerre. Nous ignorons, et l'Empereur n'aura pas occasion de le faire connaître, comment il entendrait rétablir la situation de Tilsitt, de manière à prévenir une rupture. L'empereur Alexandre lui épargnera ce soin par une énergique initiative qui ne laissera plus d'ouverture possible à aucun rapprochement. Avant d'arriver à ce point décisif, auquel nous touchons de bien près, il convient de parler de quelques faits intermédiaires qui en sont comme l'acheminement et le prélude.

Nous avons vu dernièrement que l'Angleterre, pour porter la Suède à rabattre de ses exigences, s'était prévalue de propositions qu'elle venait de recevoir du gouvernement français, et qu'elle n'a-

vait pas, disait-elle, entièrement rejetées. Ces propositions avaient été transmises à lord Castlereagh par une lettre du duc de Bassano, en date du 17 avril 1812. Suivant cette lettre, les affaires de la péninsule espagnole et des Deux-Siciles étant les plus difficiles à concilier, l'Empereur proposait un arrangement sur les bases suivantes : « L'intégrité « de l'Espagne serait garantie ; la France renon- « cerait à toute extension du côté des Pyrénées ; « la dynastie actuelle serait déclarée indépendante, « et l'Espagne régie par une constitution natio- « nale des cortès ; l'indépendance et l'intégrité « du Portugal seraient également garanties, et la « maison de Bragance régnerait ; le royaume de « Naples resterait au roi de Naples ; le royaume « de Sicile serait garanti à la maison actuelle de « Sicile. Par suite de ces stipulations, l'Espagne, « le Portugal et la Sicile seraient évacués par les « troupes françaises et anglaises de terre et de « mer. Quant aux autres objets de discussion, ils « pourraient être négociés sur cette base, que « chaque puissance garderait ce que l'autre ne « pourrait pas lui ôter par la guerre. » La réponse du cabinet anglais ne se fit pas longtemps attendre. Ce cabinet n'éleva qu'une seule objection contre les bases mises en avant par l'Empereur. « S. A. R. « le prince régent, disait lord Castlereagh[1], a « senti qu'elle devait à son honneur, avant de

[1] Lettre au duc de Bassano, du 23 avril.

« m'autoriser à entrer en explication sur l'ouver-
« ture que Votre Excellence a transmise, de fixer
« le sens précis attaché par le gouvernement de
« France au passage suivant de la lettre de Votre
« Excellence : *La dynastie actuelle serait déclarée*
« *indépendante, et l'Espagne régie par une consti-*
« *tution nationale des cortès.* Si, comme Son Al-
« tesse Royale le craint, le sens de cette proposi-
« tion est que l'autorité royale d'Espagne et son
« gouvernement, établis par les cortès, seront
« reconnus comme résidant dans le frère du chef
« du gouvernement français et les cortès formées
« sous son autorité, et non dans le souverain lé-
« gitime Ferdinand VII et ses héritiers, et l'assem-
« blée extraordinaire des cortès maintenant in-
« vesties du pouvoir du gouvernement dans ce
« royaume en son nom et sous son autorité, il
« m'est ordonné de déclarer formellement et expli-
« citement à Votre Excellence que des engage-
« ments de bonne foi ne permettent pas à Son
« Altesse Royale de recevoir une proposition de
« paix fondée sur une telle base. » Le ministère britannique n'alléguant qu'une seule difficulté qui l'empêche de répondre aux propositions de la France et d'entrer en négociation de paix avec elle, il en résulte que les autres points énoncés dans la lettre du duc de Bassano ne formeraient point un obstacle invincible au rapprochement des deux pays. Depuis la campagne de 1812, sous l'influence de nos revers, les prétentions exprimées,

dans le mois d'avril, par l'Empereur, ont paru exagérées et hors de toute mesure. Elles n'avaient pas un pareil caractère avant cette campagne, et surtout dans l'hypothèse du maintien, encore possible alors, de l'alliance entre la France et la Russie. Quoique le Portugal ne fût plus occupé par les troupes françaises, le consentement de Napoléon au rétablissement de la maison de Bragance, et, d'une autre part, la conservation de la Sicile à la famille de Bourbon, n'étaient pas, au moment où l'offre en fut faite, des concessions sans gravité. Certainement aussi la clause qui laissait entre les mains de chacune des deux puissances ce qu'il n'était pas au pouvoir de l'autre de lui enlever par la guerre, eût dû être d'un grand prix aux yeux du cabinet de Londres, si dès lors il n'eût aperçu dans la Russie un auxiliaire prêt à jeter en sa faveur un énorme poids dans la balance. En consentant à respecter l'intégralité du territoire espagnol, Napoléon entendait faire un acte de condescendance dont on eût dû lui savoir gré. Par sa renonciation conditionnelle à tout agrandissement du côté des Pyrénées, il faisait pressentir que plus tard il se croirait en droit de porter atteinte à cette intégralité sans que l'Angleterre fût fondée à s'en plaindre, puisqu'elle se serait refusée aux moyens qui lui avaient été offerts pour la maintenir. Supposons ou bien un arrangement qui concilie les démêlés des deux empereurs, ce qui n'est pas encore impossible, ou bien une guerre heureuse pour la

France, ce qui, d'après tous les antécédents, semble fort probable, l'Angleterre aurait à se repentir de n'avoir pas accepté les propositions françaises du 17 avril, d'où il résulte que c'est mal juger ces propositions que de ne les apprécier qu'en conséquence de l'événement.

Toutefois aussi cette question demande à être envisagée sous un autre point de vue. La conclusion plus ou moins prochaine de la paix avec l'Angleterre devant être le dernier terme de tous les succès de la France, en admettant que ces succès ne dussent jamais souffrir d'interruption, comment Napoléon n'a-t-il pas compris qu'il fallait nécessairement acheter, par des sacrifices importants, une pacification qui seule pouvait enchaîner le char de la fortune, et fixer pour longtemps les destinées du monde? S'il est vrai que l'Empereur ait eu un moment la volonté de restituer à Ferdinand VII la couronne d'Espagne, ainsi que le duc de Cadore l'a déclaré aux agents du roi Joseph, comment se fait-il que cette idée ne lui revienne pas, quand c'est de cette question seule que le gouvernement anglais fait dépendre l'ouverture d'une négociation dans laquelle les deux puissances, ayant l'une et l'autre immensément à rendre ou immensément à garder, peuvent trouver tant de facilités à s'entendre en compensant soit leurs acquisitions mutuelles, soit leurs restitutions? A la vérité, quand l'Empereur a parlé de rétablir Ferdinand VII, il ne songeait qu'à un prince complaisant de qui il obtiendrait

sans peine les cessions de territoire auxquelles Joseph se refuse. Est-ce donc là l'obstacle qui le retient? Sont-ce quelques provinces de plus qu'il ambitionne pour étendre encore les limites de son empire? Est-ce un trône de plus qu'il tient à garder dans sa famille? Combien il est affligeant que ce soit l'une ou l'autre de ces pensées, ou toutes deux ensemble, qui s'élèvent entre Londres et Paris, lorsque déjà tant de circonstances doivent faire sentir à l'Empereur que si, en ce moment, la Russie est encore avec lui contre l'Angleterre, bientôt elle sera infailliblement avec l'Angleterre contre lui!

C'est une remarque trop souvent reproduite, qu'au milieu du débat des grandes questions qui demanderaient, de la part des gouvernements, le plus de calme et de sang-froid, presque toujours il survient des incidents qui jettent de l'aigreur entre les deux parties, et surtout chez celle qui se trouve le moins exempte de reproche. Cette fâcheuse circonstance ne manqua pas aux démêlés de la France et de la Russie en 1812. Dans la lettre que nous avons citée récemment, écrite le 25 février au général Lauriston par le duc de Bassano, celui-ci parlait de menées auxquelles s'était livré à Paris M. de Czernichef, pour se procurer des documents sur l'état des préparatifs de la France. Ce que l'on savait, à la date du 25 février, des moyens auxquels avait eu recours ce colonel russe, n'offrait pas encore, à ce qu'il paraît, un degré de certitude suffisant pour établir ce grief comme irrécusable.

La certitude fut complétée le lendemain de son départ, et la saisie d'un billet, oublié par lui dans l'appartement qu'il avait occupé, dévoila l'intrigue dans toute son étendue. Un employé des bureaux de l'administration de la guerre, nommé Michel, livrait, pour quelque argent, les états de situation de l'armée française, et c'était un nommé Custinger, concierge de l'ambassade de Russie, qui l'avait mis en relation avec M. de Czernichef. Ce dernier avait quitté Paris le 29 février. Le 1er mars, la police avait fait arrêter Custinger et Michel. Le jour suivant, le bon et loyal prince Kourakin s'adressait au ministère français pour le prier de faire rechercher son concierge dont il savait la disparition sans en connaître la cause. Ici nous trouvons une note rédigée le 3 mars pour être remise à cet ambassadeur; mais l'envoi en fut suspendu. Nous la rapportons parce qu'elle constate l'impression du premier moment.

« S. M. a été péniblement affectée de la conduite « de M. le comte de Czernichef; elle a vu avec « étonnement qu'un homme qu'elle avait toujours « bien traité, qui se trouvait à Paris, non comme « un agent politique, mais comme un aide de camp « de l'empereur de Russie, accrédité par une lettre « auprès de l'Empereur, ayant un caractère de con« fiance plus intime même que celui d'un ambas« sadeur, ait profité de ce caractère pour abuser « de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes.

« S. M. se flatte que l'empereur Alexandre sera

« aussi péniblement affecté qu'elle-même de re« connaître, dans la conduite de M. de Czernichef, « le rôle d'un agent de corruption également con« damné par le droit des gens et par les lois de « l'honneur.

« S. M. l'Empereur se plaint que, sous un titre « qui appelait la confiance, on ait placé des espions « auprès de lui, et en temps de paix, ce qui n'est « permis qu'à l'égard d'un ennemi, et en temps de « guerre; il se plaint que les espions aient été choi« sis, non dans la dernière classe de la société, « mais parmi les hommes que leur position attache « aussi près du souverain. »

Probablement cette note, qui offre toute la chaleur du premier moment, et qu'avait dictée la colère de l'Empereur, lui aura paru à lui-même devoir produire une fâcheuse irritation; elle resta dans le portefeuille du ministère, et, le 26 mars seulement, une lettre du duc de Bassano au prince Kourakin exprima une partie des mêmes idées, mais dans des termes beaucoup moins vifs. Le début de cette lettre fait voir que la note rédigée le 3 n'avait point été envoyée : « J'ai différé, disait le ministre français, « de répondre à la lettre que vous m'avez écrite « le 2 de ce mois, ne pouvant pas croire qu'un « officier qui appartient à S. M. l'empereur, qui est « attaché à sa personne en qualité d'aide de camp, « qui était venu à Paris comme l'intermédiaire de « la correspondance directe des deux souverains, « ait pu se prêter au rôle qu'on lui fait jouer. Cela

« est, à mes yeux, hors de toute vraisemblance. « Permettez que je m'abstienne de toute explica- « tion jusqu'après le prononcé de la cour impériale « qui est investie de l'affaire dont il s'agit. » Les ménagements observés dans cette nouvelle rédaction la rendent sans contredit préférable à la première. D'ailleurs le délai même de la réponse était une détermination sage, puisque le cours des événements pouvait faire naître des motifs pour atténuer l'éclat de la procédure dont s'occupait la cour impériale. Aucun motif de ce genre n'étant survenu, l'employé infidèle fut frappé par la loi, et le nom des provocateurs russes, qui l'avaient conduit au crime, subit la flétrissure de la publicité.

Dans l'intervalle du 2 au 26 mars, le prince Kourakin, tout à fait étranger aux intrigues de M. de Czernichef, ayant rappelé au ministère français qu'à Tilsitt on lui avait promis le grand cordon de la Légion d'honneur, l'Empereur s'empressa de le lui faire remettre, saisissant avec plaisir cette circonstance particulière, où un autre agent de Russie lui offrait de si justes sujets de plainte, pour donner à cet ambassadeur un témoignagne de la justice qu'il rendait à la droiture de son caractère. C'était aussi une manière de faire sentir à l'empereur Alexandre qu'il tenait toujours sincèrement aux souvenirs de cette époque, à laquelle il voudrait encore que l'on pût se replacer de part et d'autre.

Tandis qu'à Paris la conduite de M. de Czernichef donnait lieu à de fâcheuses enquêtes, cet of-

ficier, arrivé à Pétersbourg le 12 mars, avait remis à l'empereur Alexandre la lettre de Napoléon, et rempli le message verbal dont il était chargé. Il se louait beaucoup de la bienveillance et des égards qu'on lui avait témoignés en France, et se montrait persuadé qu'en réalité l'empereur Napoléon avait un désir sincère de maintenir la paix. « Ce qui est embarrassant, disait-il[1], c'est de faire « rétrograder les troupes des deux empires. » Le comte de Romansof ne désespérait nullement de la possibilité d'un accord. Il pensait que, « même sur « le terrain, on pourrait encore s'expliquer. » Dans une conversation qu'il avait eue avec le général Lauriston quelques jours auparavant, il s'était plu à rappeler que, l'année précédente, l'empereur Alexandre lui avait dit un jour : « Je vous ai l'obliga- « tion que la guerre ne soit pas commencée. Si « j'écoutais ceux qui m'entourent, j'attaquerais, ou « plutôt j'aurais attaqué depuis longtemps. » Ce propos et d'autres semblables sont autant de circonstances qui confirment ce que nous avons dit précédemment, que, dans les premiers mois de 1811, l'empereur Alexandre avait eu, momentanément au moins, la velléité ou même le projet d'une brusque irruption en Prusse et dans le duché de Varsovie.

D'après tous les documents que nous avons cités, et particulièrement d'après les lettres de l'Empe-

[1] Lettre du général Lauriston, du 13 mars.

reur et de son ministère dans les deux premiers mois de 1812, il nous semble démontré que, sans désirer la guerre, mais résolu à la faire s'il ne peut autrement atteindre son but, Napoléon aurait surtout à cœur de pouvoir arriver à l'arrangement qu'il désire avec la Russie par le déploiement de l'immensité de forces qu'il peut faire agir contre elle. De là, selon nous, l'affectation qu'il met à présenter la France entière sous les armes, la France colossale, telle qu'il l'a faite, s'étendant du fond de l'Italie jusqu'à Hambourg; de là les rapports qui lui sont présentés par les ministres des affaires étrangères et de la guerre, la communication[1] de ces rapports au sénat, et la proposition des mesures à prendre pour une guerre éventuelle conformément aux conclusions de ces ministres, mesures auxquelles, dans les temps antérieurs, il n'avait généralement eu recours qu'après une manifeste impossibilité de maintenir la paix. Sans contredit, avec une volonté arrêtée de faire la guerre, toutes ces précautions eussent aussi été nécessaires, et sûrement l'Empereur ne les aurait pas négligées.

Nous l'avons fait remarquer plus d'une fois, et ce point n'est pas douteux, dans tous les débats de la France avec la Russie, il n'y a réellement qu'une question importante, celle des neutres, ainsi que le proclame sans cesse le gouvernement français. Cette question est véritablement la seule qui le

[1] Séance du 10 mars.

préoccupe. Aussi forme-t-elle le texte presque unique du rapport du duc de Bassano à l'Empereur. D'abord le ministre remonte au principe reconnu à la paix d'Utrecht par Angleterre elle-même, que *le pavillon couvre la marchandise;* ensuite il récapitule les efforts constamment faits depuis pour le triomphe de ce principe, devenu la base du traité de Tilsitt et de l'alliance des deux empereurs. Les décrets de Berlin et de Milan ont déjà produit les plus importants résultats. Le succès définitif est assuré, si le continent en poursuit de bonne foi la rigoureuse application. L'Empereur est résolu à ne pas s'en désister. « Les ports du continent, dit « le duc de Bassano, ne doivent s'ouvrir ni aux pa- « villons dénationalisés, ni aux marchandises an- « glaises.

« Il ne faut pas se le dissimuler : pour maintenir « sans atteintes ce grand système, il est nécessaire « que Votre Majesté emploie les moyens puissants « qui appartiennent à son empire, et trouve dans « ses sujets cette assistance qu'elle ne leur demanda « jamais en vain ; il faut que toutes les forces dis- « ponibles de la France puissent se porter partout « où le pavillon anglais et les pavillons dénationa- « lisés, ou convoyés par les bâtiments de guerre « de l'Angleterre, voudraient aborder. Une armée « spéciale, exclusivement chargée de la garde de « nos vastes côtes, de nos arsenaux maritimes et du « triple rang de forteresses qui couvrent nos fron- « tières, doit répondre à Votre Majesté de la sûreté

« du territoire confié à sa valeur et à sa fidélité ;
« elle rendra à leurs belles destinées ces braves
« accoutumés à combattre et à vaincre sous les
« yeux de Votre Majesté pour la défense des
« droits politiques et la sûreté extérieure de l'em-
« pire. »

A la suite du rapport du ministre des affaires étrangères, et pour répondre aux intentions de l'Empereur exprimées par ce ministre, venait le rapport du ministre de la guerre présentant l'organisation de l'armée spéciale qui devait être chargée de la garde du territoire, « tandis que les « armées actives pourraient aller au loin faire écla- « ter la foudre impériale partout où les dominateurs « des mers trouveraient des auxiliaires ou des com- « plices. »

Le ministre proposait la distribution en trois bans de la garde nationale. Le premier ban devait se composer des hommes de vingt à vingt-six ans appartenant aux six dernières classes de la conscription ; le second ban, de tous les hommes valides depuis vingt-six jusqu'à quarante ans ; enfin l'arrière-ban, de tous les hommes valides de quarante à soixante.

Le sénatus-consulte qui établit ce régime mit à la disposition du ministre de la guerre cent cohortes du premier ban, c'est-à-dire, une centaine de mille hommes dans la force de l'âge. On se réservait de pourvoir plus tard à l'organisation du second et de l'arrière-ban.

Par le langage de ses ministres et par l'adoption de semblables mesures, l'Empereur semblait prendre en quelque sorte l'engagement public de faire la guerre, s'il ne trouvait pas ailleurs des dispositions à un accord complet de vues et d'action sur la question de la neutralité maritime.

CHAPITRE IX.

FRANCE ET RUSSIE.

Réponse de l'empereur Alexandre à la lettre de Napoléon. — Conversations de M. de Romansof avec l'ambassadeur d'Autriche. — Rapport de cet ambassadeur à sa cour. — Conversation de l'empereur Alexandre avec le même ambassadeur. — Aveux importants de ce prince. — Langage des Russes sur leur système de guerre. — Conversation de l'empereur Alexandre avec le général Lauriston. — Larmes de l'empereur Alexandre. — Note du duc de Bassano à M. de Romansof. — Note du prince de Kourakin au duc de Bassano. — Départ de l'empereur Alexandre pour Wilna. — Lettre de Napoléon portée à Wilna par M. de Narbonne. — Instructions données à M. de Narbonne. — Nouvelle note du prince Kourakin. — Billet du duc de Bassano à cet ambassadeur. — Conversation entre le prince Kourakin et le duc de Bassano. — Napoléon à Dresde. — Réunion de l'empereur d'Autriche, du roi de Prusse et autres souverains à Dresde. — Répartition de l'armée française. — Ordre au général Lauriston d'insister pour se rendre à Wilna. — Refus de la Russie sur les instances du général Lauriston. — Retour de M. de Narbonne de Wilna. — Réponse de M. de Romansof au duc de Bassano. — Départ de Napoléon pour Posen. — Courses de Napoléon à Thorn, à Dantzig et à Kœnigsberg. — Envoi de passe-ports au prince Kourakin. — Ordre au général Lauriston de demander ses passeports. — Arrivée de courriers qui confirment la rupture. — Proclamation de l'Empereur à l'armée. — Projet de l'Empereur d'envoyer M. de Talleyrand à Varsovie. — Motifs de ce projet. — Son abandon. — Nomination de M. de Pradt pour cette mission. — Dernière lettre d'Alexandre à Napoléon. — Dernière lettre de Napoléon à Alexandre. — Remarques sur ces lettres.

Tandis que l'empereur Napoléon proclamait, par des actes éclatants, et ses résolutions et les moyens

destinés à en poursuivre le succès; tandis que dans ce même temps, à Pétersbourg, les ambassadeurs de France, de Prusse et d'Autriche ne cessaient de presser le cabinet impérial d'entrer dans une négociation réelle avec le gouvernement français, ce cabinet employait ce même mois de mars aux communications secrètes avec la Suède, qui, comme nous l'avons dit, se terminèrent par le traité d'alliance du 24, dont nous avons cité les graves et décisives dispositions. Le jour où l'empereur Alexandre consentit à la signature de ce traité, ce jour-là, selon nous, la résolution de la guerre était irrévocablement arrêtée dans son esprit, et ce que désormais il va prodiguer encore de démonstrations pacifiques ne sera plus qu'un long mensonge. Cette résolution prise le 24 mars, il la produira plus tard dans la déclaration qui sera envoyée au prince Kourakin, avec ordre de la remettre au gouvernement français. Pour le moment, le message dont Napoléon avait chargé le colonel Czernichef demeure sans résultat. A la courte lettre de Napoléon du 24 février, l'empereur Alexandre fit, le 27 mars, une réponse non moins laconique et qui semblait laisser les choses dans la même situation, en constatant seulement à quel point, de part et d'autre, les formes du langage étaient changées : « Monsieur mon frère, « écrivait l'empereur Alexandre, j'ai écouté, avec « la plus sérieuse attention, le compte que m'a « rendu le colonel Czernichef de l'entretien que

« Votre Majesté a bien voulu lui accorder en l'ex-« pédiant pour Pétersbourg. La communication « que le prince Kourakin est chargé de faire au « ministère de Votre Majesté, de même que celle « dont il s'est déjà acquitté précédemment, prou-« veront au monde combien j'ai toujours été *prêt* « *à tout terminer*[1]. Je resterai constamment dans « ces sentiments, et *tout ne dépend que de Votre* « *Majesté seule*. Je la prie de croire à la considé-« ration la plus distinguée que je porte à sa per-« sonne. » La sécheresse du ton de cette réponse était sans contredit justifiée par la brièveté pareillement peu cordiale de la lettre de Napoléon ; mais du moins un long entretien de celui-ci avec le colonel Czernichef avait renfermé d'importantes communications sur les divers points qui divisaient les deux gouvernements. Celle au contraire dont l'empereur charge le prince Kourakin se réduit aux paroles les plus insignifiantes ; elle consiste principalement à exposer les motifs qui ont empêché d'envoyer M. de Nesselrode à Paris. Ici, pour établir la situation vraie des deux cabinets, nous allons puiser nos informations dans une correspondance étrangère.

Au commencement du mois d'avril, sur l'avis encore incertain, parvenu à Pétersbourg, de négociations pour un rapprochement plus étroit entre la France et l'Autriche, le cabinet russe était entré

[1] Répétition affectée des termes de la lettre de Napoléon.

en explication avec l'ambassadeur de la cour de Vienne, le comte de Saint-Julien. Le chancelier, comte de Romansof, avait entretenu cet ambassadeur de l'état de la contestation existante entre la Russie et la France, contestation qui roulait, disait-il, sur trois points, l'affaire du duché d'Oldenbourg, le système continental et le règlement des relations commerciales entre les deux pays. M. de Romansof avouait que l'empereur Napoléon désirait s'entendre avec la Russie sur ces divers objets, et il témoignait que, selon lui, il y avait effectivement possibilité de se mettre d'accord. La Russie n'avait point encore d'engagement pris avec l'Angleterre; mais, à la vérité, du jour où la guerre se déciderait, ce ne serait qu'une affaire de vingt-quatre heures, la Suède étant là *pour servir de planche* à ce rapprochement. Du reste, écrivait le comte de Saint-Julien à sa cour : « *La Russie persévère à éviter toute discussion et* « *répond d'une manière évasive.* » Voilà un fait qui ne manque pas d'importance, attesté, comme il l'est, par un témoin non suspect. C'est la Russie qui se tient avec la France dans des termes généraux, et qui élude la conclusion d'un arrangement désiré par Napoléon. Cette vérité va devenir plus sensible encore.

Du moment où, à Pétersbourg, la nouvelle d'un traité d'alliance entre la France et l'Autriche se trouve confirmée, le cabinet s'en émeut, le comte de Romansof et l'empereur s'empressent d'en faire

un sujet de conférence avec l'ambassadeur autrichien. Le langage de l'un et de l'autre est extrêmement remarquable, car il renferme, relativement à l'initiative de la guerre, une véritable justification de la France. Voici dans quels termes M. de Saint-Julien rend compte à sa cour de ses conversations avec le chancelier et avec l'empereur.

Le comte de Romansof, en disant qu'on venait d'apprendre qu'une alliance avait été signée par le duc de Bassano et le prince de Schwarzenberg, ne dissimulait pas que, si l'empereur Alexandre se flattait de résister honorablement à la France seule, il sentait bien qu'il ne pourrait pas résister à l'Europe entière, que, menacé par une puissance limitrophe, sa position devenait plus embarrassante; que, d'un autre côté, la détermination de l'Autriche n'était peut-être pas sans danger pour elle; que, dans ce cas nouveau, la Russie pourrait s'arranger avec la France, *qui d'ailleurs ne voulait que le rétablissement*[1] *du traité de Tilsitt*, nouvelle union de deux grands empires, qui ne laisserait pas d'être inquiétante pour les autres puissances *que Napoléon avait l'habitude de victimer*[2] *à ses grands intérêts d'État...*

L'avis donné indirectement à l'Autriche par

[1] Rapport du comte de Saint-Julien à sa cour, en date du 12 avril.

[2] Expressions textuelles rapportées dans la dépêche du comte de Saint-Julien.

M. de Romansof sur le danger d'une alliance, que la Russie pourrait lui rendre funeste en se réconciliant avec Napoléon, fut répété, d'une manière plus précise encore, à M. de Saint-Julien, par l'empereur Alexandre lui-même. Dans une conférence avec cet ambassadeur, Alexandre commença par lui donner à lire une copie des traités, patent et secret, conclus entre l'Autriche et la France, copie qu'il tenait, disait-il, de gens qui l'avaient toujours bien servi[1]. Après que le comte de Saint-Julien en eut fait une rapide lecture, l'empereur Alexandre lui dit qu'il était très-fâché de compter dans l'Autriche un ennemi de plus; que toutefois il lui restait encore six divisions à lui opposer, sans parler des autres ressources qu'il pouvait avoir contre elle; « qu'il n'emploierait « qu'à regret les moyens que lui fournissaient les « mécontents de Hongrie; que, comme il ne vou- « lait pas avoir toute l'Europe sur les bras, nous « le forcerions à s'arranger avec la France, et « qu'il ne croyait pas que cet arrangement, *très- « facile*[2], *et qui tenait à bien peu de chose*, tournât « à notre avantage. Dans ce moment, pour- « suivit-il, où des efforts extraordinaires me « donnaient l'espoir de sortir avec succès de cette

[1] Nous croyons qu'en cette circonstance l'habileté des correspondants de l'empereur de Russie n'eut pas un grand effort à faire, Napoléon n'ayant pas demandé mieux que de laisser parvenir à ce prince la connaissance des deux traités.

[2] Même rapport du comte de Saint-Julien, du 12 avril.

« lutte terrible, lorsque je vais combattre pour la « cause générale, il faut que mon ancien allié se « lie d'intérêt avec mon adversaire! il faut que « l'empereur François me force malgré moi à « entrer en négociation avec Napoléon! » Toutes les paroles ici demandent à être pesées. L'empereur Alexandre annonce avoir fait « des efforts « extraordinaires de nature à lui donner l'espoir « du succès dans une lutte terrible. » Ces efforts, pour lui inspirer une telle confiance, doivent nécessairement dater de bien loin! Il nourrit donc depuis longtemps déjà un projet d'attaque! Il est donc profondément hypocrite dans ses protestations d'amour de la paix et de fidélité à l'alliance française!

De l'aveu de ce prince, « l'arrangement de la « Russie avec la France est très-facile; il tient à « fort peu de chose. » C'est donc bien la Russie qui s'y refuse, et ce refus n'a point pour cause le manque d'expédients propres à résoudre les points en litige entre les deux empires! Les moyens existent, la volonté de la Russie les repousse et même sans discussion? Si par hasard l'empereur Alexandre revenait, ce qu'il ne fera pas, à une négociation avec la France, ce serait l'Autriche qui l'y aurait condamné, et bien malgré lui! Il est assez curieux que ce soit la cour de Vienne qui, dans cette délicate occurrence, ait contribué à faire connaître de quel côté était la bonne foi dans les rapports d'Alexandre et de Napoléon.

Peut-être des esprits soupçonneux, malgré la franchise des communications données alors par la cour de Vienne au gouvernement français, pourraient-ils avoir quelque doute sur la nature des sentiments que, dans le même instant, elle laissait entrevoir à la Russie. Peut-être aussi, au lieu de s'effrayer très-vivement de la direction nouvelle suivie par cette cour, l'empereur Alexandre n'y voyait-il qu'une aberration accidentelle, essentiellement passagère et subordonnée aux influences de l'avenir. Ce prince put penser que l'Autriche, en s'alliant à la France, ne s'alliait qu'à la force actuelle ; qu'elle ne prenait que des engagements dont la durée devait avoir pour condition nécessaire la perpétuité de la victoire ; et que, si la fortune venait à trahir le drapeau français, cette union, cette fidélité de circonstance résisterait mal à une pareille épreuve. Nous ne regardons pas comme certain que l'Autriche ait autorisé la Russie à porter d'elle un pareil jugement ; mais telle a été toutefois, à ce qu'il nous semble, l'opinion que s'en est formée l'empereur Alexandre. En poursuivant seul la tâche dans laquelle il regrettait de n'avoir pas cette puissance pour auxiliaire et même de l'avoir pour ennemie, ce monarque a certainement nourri l'espoir qu'un succès probable de ses armes ou d'autres incidents la ramèneraient aux vues communes qui avaient antérieurement uni les deux cabinets, et renoueraient entre Pétersbourg et Vienne les liens de leur ancienne et longue com-

plicité. Sans cette arrière-pensée, il n'eût pas persévéré, comme il le fit, dans ses belliqueuses dispositions.

Tandis qu'en Russie on avait avec l'ambassadeur d'Autriche les conversations que nous venons de rapporter, à Paris, le ministère français ne trouvait, dans les instructions reçues et communiquées par le prince Kourakin, aucune donnée qui pût amener le moindre changement dans la situation des choses. Dès lors le principe de conduite adopté était d'ajouter encore aux démonstrations de la force. Toutefois, écrivait le duc de Bassano au général Lauriston, « les corps [1] français « les plus avancés sont toujours à plus de soixante « lieues du Niémen; Sa Majesté n'a point quitté « Paris; on peut encore négocier; il n'y a point « d'hostilité; la guerre ne sera déclarée que si la « Russie passe ses frontières et attaque les alliés « de l'Empereur. » La pensée principale de cette lettre se trouve dans le mot suivant. « Sa Ma- « jesté n'est point décidée à la guerre, mais elle « est résolue, si rien ne peut l'en empêcher, à ef- « fectuer le déploiement de forces immenses et à « se placer sur la Vistule. » Ascendant fatal, malheureux raffinement de l'orgueil! Napoléon, en réalité, voudrait éviter de combattre; mais, tout en hésitant à engager la lutte, il veut que l'immensité de moyens dont il dispose, étalée aux yeux du

[1] Dépêche du 3 avril 1812.

monde, atteste qu'il aurait eu la certitude de vaincre.

A Pétersbourg, les préparatifs continuent également. L'empereur Alexandre annonce son prochain départ pour Wilna. Le transfuge suédois, d'Armfeld, l'un des plus ardents excitateurs de la guerre, doit l'accompagner et rester toujours auprès[1] de lui. On a vu précédemment que le conseil donné par d'Armfeld était d'assimiler la guerre de Russie à la guerre d'Espagne, dessein hautement avoué par le cabinet. M. de Romansof lui-même, en déclarant que l'on ne se dissimulait ni le génie de Napoléon ni la supériorité relative de ses généraux, répétait souvent que tout le système de la Russie serait de traîner la guerre en longueur, d'éviter les batailles rangées et de fatiguer les armées françaises en se servant contre elles de tous les avantages du terrain et du climat. S'il y a sur ce point une grande méprise, ce ne sont pas les avertissements qui auront manqué.

Avant de quitter Pétersbourg, l'empereur Alexandre eut encore quelques entretiens avec l'ambassadeur français. La question des marchandises anglaises fut naturellement l'objet de ces dernières discussions. « Pourquoi, disait l'empereur Alexan-« dre, l'empereur Napoléon ne m'a-t-il pas, à Tilsitt, « expliqué tout ce qu'il voulait? Ce n'est que depuis « un an qu'il insiste sur des interdictions absolues.

[1] *Ad latus*, disent les dépêches.

« Je ne veux pas faire le commerce avec les An-
« glais ; mais, avec les neutres, j'entends le faire.
« On examine sévèrement les papiers, on confis-
« que tout ce qui n'est pas en règle. *La joie de*
« *l'Angleterre doit être grande de voir deux empires*
« *aussi unis si près d'en venir aux mains!* » En prononçant ces dernières paroles, les larmes, dit le général Lauriston, roulaient dans les yeux de l'empereur Alexandre. Ces larmes étaient-elles sincères? nous le croyons ainsi. Entre cet attendrissement d'Alexandre et son langage au comte Saint-Julien, la contradiction peut n'être qu'apparente. La crise est des plus extraordinaires ; c'est un grand lien qu'il s'agit de rompre ; au moment de lancer le colosse russe contre le colosse français, l'émotion est permise et des pleurs peuvent s'échapper sans être un signe d'abaissement ni de faiblesse.

Le conflit relatif aux marchandises anglaises est la véritable cause de la rupture imminente des deux empereurs. Sur cette question Alexandre a pris son parti. Napoléon ne peut pas davantage renoncer au dessein qu'il poursuit depuis si longtemps. « Le but [1] de l'alliance, répondit le général
« Lauriston à l'empereur Alexandre, étant de for-
« cer l'Angleterre à la paix, le but est manqué si,
« en Russie, on reçoit les marchandises de cette
« puissance sous pavillon neutre. C'est là l'objet

[1] Lettre du général Lauriston, en date de 11 avril.

« de toutes les réclamations de l'Empereur de-
« puis dix-huit mois. Au lieu de répondre, on a
« fait des armements. La formation de dix-huit
« nouvelles divisions d'infanterie date de plus de
« quinze mois, et avait précédé de beaucoup celle
« de nos sixièmes bataillons. » Toutes les conversations offraient, comme on le voit, une répétition perpétuelle de raisonnements toujours, des deux côtés, à peu près les mêmes; mais, dans ce dernier entretien, on trouve, ce que nous n'avions point vu jusqu'à présent aussi clairement exprimé, une résolution ferme de l'empereur Alexandre de laisser désormais un libre accès sous pavillon neutre à toute espèce de commerce, et par conséquent à celui même des marchandises anglaises. L'empereur Alexandre termina cet entretien de la manière suivante : « Je vais faire une tournée, j'ai besoin
« de voir mes troupes; mais, que je sois ici, sur la
« frontière ou à Tobolsk, partout l'Empereur me
« trouvera bon ami, bon allié, prêt à resserrer
« notre alliance par tous les liens qui ne seront pas
« contraires à l'honneur; dites-le-lui bien; » et en se retirant, il embrassa l'ambassadeur. Là finissent les relations personnelles du général Lauriston avec l'empereur Alexandre.

Dans ce moment où, en Russie comme en France, les conversations particulières demeurent sans conclusion, les deux cabinets ont senti le besoin de se parler réciproquement un langage officiel qui puisse imprimer un mouvement plus vif à une

controverse si longtemps stationnaire. De part et d'autre, il a été rédigé, presque aux mêmes dates, des documents graves renfermant des communications qui vont se croiser entre elles ; savoir, par le duc de Bassano, une note adressée au chancelier, comte de Romansof, et, par celui-ci, une note plus importante encore, adressée à l'ambassadeur, prince Kourakin, pour être remise au ministère français.

La question de la guerre ou de la paix est renfermée dans ces deux pièces, ou plutôt la guerre est déjà dans celle qui vient de la Russie. Certes, nous n'avons nul penchant à vouloir supposer chez les souverains en général, et particulièrement chez l'empereur Alexandre, une profondeur de fausseté et de mauvaise foi d'autant plus odieuse qu'elle serait gratuite et n'aurait pas même l'excuse d'une véritable utilité ; mais l'envoi de la déclaration russe ayant précédé le dernier entretien [1] de l'empereur Alexandre avec le général Lauriston, nous ne saurions concevoir comment ce prince a pu se permettre les assurances que nous avons entendues, et se proclamer encore *bon allié, bon ami*, quand déjà il a donné ordre de porter à Napoléon des propositions d'une nature telle que

[1] La dépêche du général Lauriston qui en rend compte est du 11 avril ; la déclaration fut remise à Paris le 30. Mais dès le 24, une communication confidentielle en avait été donnée au duc de Bassano ; l'envoi était donc ou antérieur à l'entretien, ou tout au moins de la même date.

leur acceptation, et il le sait très-bien, est absolument impossible. Voici d'abord la substance de la note française.

Le duc de Bassano rappelle tout ce qui a pré paré, accompagné, suivi la paix de Tilsitt, la médiation acceptée par l'empereur Alexandre pour faire reconnaître par l'Angleterre les principes de neutralité maritime proclamés par les deux États; ensuite, après le bombardement de Copenhague, l'engagement pris par ce prince de ne jamais déroger, au système convenu, système qui, en amenant la guerre de Suède, a valu à la Russie l'acquisition de la Finlande. Puis vient l'affaire du duché d'Oldenbourg, affaire facile à régler, disait le duc de Bassano, « mais votre gouvernement en fit une « affaire d'État, et l'on vit, pour la première fois, « paraître une protestation d'un allié contre son « allié.... La Russie, par là, jetait publiquement « le gant à la France. On ne se dissimula point « que le refus d'une offre d'indemnité décelait le « projet déjà formé d'une rupture. » Ici le ministre français s'étend sur les préparatifs de la Russie, sur le rappel de cinq divisions de son armée en Moldavie, et sur les autres mouvements militaires de cette puissance dont on ne pouvait méconnaître le but. Cependant Napoléon restait impassible; il demandait que des pouvoirs fussent envoyés au prince Kourakin pour concilier les différends qui existaient entre les deux États. Ces différends roulaient sur quatre points :

1° Le duché de Varsovie, au sujet duquel la Russie montrait de la défiance;

2° La réunion du duché d'Oldenbourg à l'empire français;

3° La nécessité de régler, conformément au traité de Tilsitt, la législation sur les marchandises anglaises;

4° L'ukase de décembre 1810 qui, en rompant toutes les relations commerciales entre la Russie et la France, et en ouvrant les ports russes aux marchandises anglaises, sous des pavillons simulés, violait le traité de Tilsitt.

A l'égard du duché de Varsovie, l'empereur Napoléon consentait à s'engager de ne rien faire directement ni indirectement pour le rétablissement de la Pologne. S'il n'avait pas été signé une convention sur cette base, la faute en était à l'incroyable obstination de la Russie à vouloir insérer, dans sa rédaction, des expressions inadmissibles.

Relativement au duché d'Oldenbourg, l'Empereur s'était empressé d'accepter la médiation de la Russie et d'offrir une indemnité.

En ce qui concerne le commerce des marchandises anglaises, l'Empereur avait témoigné d'être prêt à s'entendre sur les moyens de concilier les besoins de la Russie avec les principes du système continental et l'esprit du traité de Tilsitt.

Enfin, quant à l'ukase de 1810, pour obvier aux fâcheux effets de cette mesure, il était disposé à

conclure un traité de commerce qui, tout en assurant les relations commerciales de la France garanties par la paix de Tilsitt, aurait tendu à ménager tous les intérêts de la Russie.

Toutes ces ouvertures, dans le but d'arriver, sur les sujets en litige, à une conciliation raisonnable, étaient demeurées sans effet, la Russie ayant constamment refusé de donner des pouvoirs, pour négocier, à son ambassadeur. Sur les instances réitérées du gouvernement français, cette puissance avait promis d'envoyer à Paris M. de Nesselrode avec une mission spéciale. Plusieurs mois s'étaient écoulés dans une attente inutile, et on avait dû renoncer à cette dernière espérance. L'état d'indécision où se trouvaient toutes les affaires et le malaise réciproque, qui en était la suite, résultaient donc évidemment du peu de disposition de la Russie à y mettre un terme.

A la suite de cette récapitulation du passé et des circonstances qui avaient amené la situation présente, le duc de Bassano informait le comte de Romansof des démarches que Napoléon venait de faire auprès du gouvernement anglais pour nouer une négociation de paix avec ce gouvernement, et il ajoutait : « Si ces démarches ont quelques ré-« sultats, je m'empresserai de vous en prévenir. « S. M. l'empereur Alexandre y prendra part, ou « en conséquence du traité de Tilsitt, ou comme « allié de l'Angleterre, si ses relations avec l'Angle-« terre sont déjà formées.

« Il m'est formellement prescrit, monsieur le « comte, poursuivait le duc de Bassano, d'expri-« mer, en terminant cette dépêche, le vœu déjà « manifesté par S. M. à M. le colonel Czernichef, « de voir des négociations, qu'elle n'a cessé de « provoquer depuis dix-huit mois, prévenir enfin « des événements dont l'humanité aurait tant à « gémir.

« Quelle que soit la situation des choses, lors-« que cette lettre parviendra à Votre Excellence, « la paix dépendra encore des résolutions de votre « cabinet. »

Cette note de M. de Bassano au comte de Romansof porte la date du 25 avril. Le prince Kourakin remit la sienne le 30 [1] du même mois, d'après des ordres antérieurs à cette date du 25, puisqu'ils avaient eu le temps de venir de Pétersbourg à Paris; mais de plus nous avons eu lieu de reconnaître que, bien qu'elle n'ait été remise au ministère français que le 30 avril, elle était arrivée plus tôt au prince Kourakin, qui, dès le 24, en avait confidentiellement donné connaissance au duc de Bassano; car nous voyons ailleurs que, le même jour 24, ce ministre en rendit un compte sommaire à l'Empereur d'après la lecture rapide qu'il venait d'en faire. En rédigeant la note du 25, le ministère français savait ainsi quelle était la déclaration qu'il allait recevoir de la Russie. Quoi qu'il en soit, la

[1] Le 18 (30) avril.

longue note du duc de Bassano, dont nous avons rapporté les principaux traits, ne renferme rien de blessant pour cette puissance, rien qui compromette le maintien de la paix. Elle laisse au contraire la porte entièrement ouverte à toutes les chances, à toutes les idées d'accommodement et de transaction.

Tel n'est point le caractère de la note russe. Celle-ci n'offre de modération ni dans les choses ni dans les formes. On dirait même qu'elle sort, avec une espèce d'affectation, de toutes les habitudes de mesure et de réserve sous l'un et l'autre rapport, afin de rendre plus sûrement impossible toute velléité de rapprochement. Si, vu la situation respective des deux empires, la nature des demandes que la note russe présente doit paraître exagérée, inouïe, l'expression répond à la pensée; le ton est élevé, tranchant, impérieux même, et il est manifeste que, le jour où l'on a cru devoir parler ainsi, on avait décidé la guerre. Après un préambule ayant pour objet de préparer ce qui allait suivre, le prince Kourakin articulait les demandes de sa cour : « Il « m'est ordonné de déclarer à Votre Excellence que « la conservation de la Prusse et son indépendance « de tout lien politique dirigé contre la Russie sont « indispensables aux intérêts de S. M. I. Pour arri« ver à un état de paix avec la France, il faut né« cessairement qu'il y ait, entre elle et la Russie, « un pays neutre, qui ne soit occupé par les trou« pes d'aucune des deux puissances; que, comme

« toute la politique de S. M. l'empereur mon maî-« tre ne tend qu'à établir des rapports solides et « stables avec la France, et que ceux-ci ne sauraient « subsister tant que des troupes étrangères conti-« nueraient à séjourner dans une telle proximité « des frontières de la Russie, *la première base de « toute négociation ne peut être que l'engagement « formel de l'entière évacuation des États prussiens « et de toutes les places fortes de la Prusse, quels « qu'aient été l'époque et le fondement de leur occu-« pation par les troupes françaises ou alliées, d'une « diminution de la garnison de Dantzig, de l'éva-« cuation de la Poméranie suédoise et d'un arrange-« ment avec le roi de Suède, propre à satisfaire réci-« proquement les deux couronnes de France et de « Suède.*

« Je dois déclarer que, quand les demandes ci-« dessus énoncées seront accordées de la part de la « France *comme base de l'arrangement à conclure...* « cet arrangement pourra contenir les engagements « suivants :

« S. M. est prête à convenir avec S. M. l'empereur « des Français... d'un système de licences à intro-« duire en Russie ;

« A traiter de certaines modifications que la « France pourrait désirer, pour l'avancement de « son commerce, dans le tarif des douanes de la « Russie en 1810 ;

« A s'engager de conclure un traité d'échange « du duché d'Oldenbourg contre un équivalent

« convenable, et dans lequel S. M. déclarera re-
« tirer la protestation qu'elle a été dans le cas de
« donner pour mettre en réserve les droits de sa
« maison sur le duché d'Oldenbourg.

« Telles sont, monsieur le duc, les bases qu'il
« m'a été ordonné de présenter ici, et dont l'ad-
« mission, *dans ce qui regarde l'évacuation des États*
« *prussiens et de la Poméranie suédoise, la réduction*
« *de la garnison de Dantzig sur le pied où elle était*
« *avant le 1er janvier* 1811, *et la promesse d'une*
« *négociation avec la Suède*, peut seule rendre pos-
« sible encore un arrangement entre nos deux
« cours. »

Il serait superflu d'aller ici au-devant des réflexions que fait naître une pareille déclaration de la part de la Russie. Napoléon occupe les places fortes de l'Oder en vertu des conventions qui ont suivi la paix de Tilsitt; il a envoyé en Prusse d'autres troupes en exécution d'un traité d'alliance conclu entre le roi Frédéric-Guillaume et lui; il a fait entrer des troupes dans la Poméranie suédoise pour y empêcher l'introduction des marchandises anglaises. Ses armées, mises en mouvement comme représailles des rassemblements des armées russes dans les provinces lithuaniennes et sur la frontière du duché de Varsovie, sont échelonnées sur l'Elbe, l'Oder et la Vistule; et tout à coup une puissance s'élève, qui lui déclare que, pour la base de toute négociation, elle exige, comme préalable absolu, la retraite immédiate de ses armées, l'évacuation

des places fortes de l'Oder, de tous les États prussiens et de la Poméranie suédoise! Napoléon est vaincu : jamais il n'est allé jusqu'à tenir à aucune puissance un aussi superbe langage.

Le 21 avril, l'empereur Alexandre, après s'être rendu, selon l'usage, à l'église de Casan, avait quitté Pétersbourg, et s'était mis en route pour Wilna. Le départ de ce prince, suivant M. de Romansof, était motivé par la nouvelle parvenue au cabinet, que les troupes françaises venaient de dépasser Elbing et se portaient sur Kœnigsberg. L'empereur Alexandre mettait beaucoup d'importance à empêcher que ses généraux fissent aucun mouvement qui pût être regardé comme une provocation. M. de Romansof, devant partir deux ou trois jours après, annonçait que, pendant son absence, il serait remplacé à Pétersbourg par le comte Soltikof. Toujours disposé à croire un arrangement possible ou affectant cette croyance, le chancelier exprimait encore, le 22 avril, l'espérance de voir à chaque instant arriver quelque courrier de Paris : « Je voudrais bien, disait-il au général Lauriston, que vous fussiez chargé de proposer une entrevue. » A Paris, on parlait également du départ prochain de l'Empereur ; mais le jour n'en était pas encore fixé.

Indépendamment du long mémoire du duc de Bassano, adressé à M. de Romansof, et pour en accompagner l'envoi, l'empereur Napoléon écrivit, le même jour 25 avril, à l'empereur Alexandre une lettre conçue dans les termes suivants: «Monsieur

« mon frère, ayant lieu de penser que Votre Ma-
« jesté a quitté Saint-Pétersbourg et que le comte « Lauriston n'est plus auprès d'elle, je charge mon « aide de camp, le comte de Narbonne, de cette « lettre. Il sera en même temps porteur de com-« munications importantes pour le comte de Ro« mansof. Elles prouveront à Votre Majesté mon « désir d'éviter la guerre et ma constance dans mes « sentiments de Tilsitt et d'Erfurth. Toutefois « Votre Majesté me permettra d'assurer que, si la « fatalité devait rendre la guerre inévitable entre « nous, elle ne changerait en rien les sentiments « que Votre Majesté m'a inspirés et qui sont à l'abri « de toute vicissitude et de toute altération. Sur « ce, etc. » Comme M. de Narbonne, que l'Empereur désignait pour porter cette lettre, se trouvait alors à Berlin, le duc de Bassano lui fit connaître la mission dont il était chargé. « Votre mission, lui « écrivit-il, a un but politique et un but militaire. « Pour atteindre l'un et l'autre, vous devez rester « auprès de l'empereur Alexandre aussi longtemps « qu'il vous sera possible. »

En ce qui concerne le but politique de sa mission, son rôle était de parler beaucoup des dispositions pacifiques de l'Empereur, de son désir d'éviter la guerre, mais il devait cependant se tenir dans des termes généraux. En lui recommandant cette réserve, le duc de Bassano lui en donnait les raisons : « Vous ne connaissez pas assez les faits « pour entrer en discussion avec l'empereur Alexan-

« dre, qui les connaît très-bien. » Au reste, ajoutait ce ministre, il n'y a qu'une question importante, « c'est la question des neutres et du commerce « anglais. L'Angleterre ne reconnaît pas de neutres « sur les mers. Nous ne pouvons pas reconnaître, « comme neutres sur terre, les puissances qui re« çoivent des pavillons dénationalisés et laissent « violer leur pavillon. Ces principes résultent évi« demment du traité de Tilsitt. » Tandis que ce messager français va s'acheminer vers l'empereur Alexandre, le prince Kourakin, par une note [1] du 7 mai, presse vivement le duc de Bassano de répondre à celle qu'il a remise le 30 avril. Cette seconde note, par la nature des déclarations qu'elle renferme, mérite aussi que nous rapportions les passages qui en constatent le véritable esprit : « Il « s'est écoulé près de quinze [2] jours, disait l'am« bassadeur, depuis que je me suis acquitté des « communications que mes dernières instrustions, « apportées par le baron Serdobine, m'ont enjoint « de faire à Votre Excellence, et que je me suis « empressé de mettre sous ses yeux deux heures « après leur réception... Jamais circonstances plus « urgentes n'ont autorisé plus justement un désir « et des instances pour recevoir une prompte solu« tion. Cependant, monsieur le duc, je suis encore « toujours à l'attendre... Il est impossible de se

[1] 27 avril, style russe.

[2] Ce passage s'explique par la communication confidentielle donnée, le 24 avril, au duc de Bassano, par le prince Kourakin.

« dissimuler les funestes effets que vont entraîner « des délais... Le seul moyen qui peut épargner à « l'Europe les malheurs qui vont s'appesantir sur « elle, était dans l'acceptation *des offres conciliantes* « que l'empereur mon maître m'a chargé de pré-« senter... Je dois vous prévenir, monsieur le duc, « que si, dans la conférence qu'elle a fixée avec « moi pour demain matin, j'avais le regret de la « trouver sans instructions de la part de S. M. I. « et R. pour me répondre sur mes propositions et « pour m'annoncer qu'elles sont acceptées sans « modification, *car Votre Excellence sait qu'il ne « m'est point permis d'en admettre aucune,* je me « verrai, par le départ de S. M. l'empereur et roi, « annoncé pour après-demain, et qui ne me per-« mettrait plus d'espérer la réponse que je réclame, « dans la nécessité d'envisager le manque de cette « réponse *comme le choix de la guerre,* et de con-« sidérer alors ma présence à Paris comme tout à « fait superflue ; et qu'avec un profond regret de « n'avoir pu contribuer au maintien de cette paix « et de cette alliance, à l'établissement desquelles « le plus grand bonheur de ma vie est d'avoir par-« ticipé, je serai forcé de *demander à Votre Excel-« lence mes passe-ports* pour quitter la France. Je « la prie d'avance bien instamment d'obtenir les « ordres de S. M. I. et R. pour pouvoir alors me « les remettre sans délai. » Les faits ici parlent d'eux-mêmes. Les propositions russes sont impératives, irrévocables. Quel que fût le ton de la note

du 30 avril, on eût dû croire encore qu'il pouvait rester une voie ouverte à quelque accommodement ; on se serait trompé. Si tel est en général l'usage dans toutes les relations entre les gouvernements, la Russie n'en est plus à de pareils ménagements avec la France. Elle a signifié ses conditions ; c'est *sans modification* qu'elles doivent être acceptées. Il n'est pas permis à son ambassadeur *d'en admettre aucune*. En différant de lui répondre, on annonce par ce silence *le choix de la guerre*, et l'ambassadeur est forcé de *demander ses passeports*. C'est en 1812, c'est à Napoléon que l'on parle ainsi au nom de l'empereur Alexandre ! Laissons de côté pour un moment ce qui a conduit l'Europe à la situation où elle se trouve. Au lieu du plus habile des guerriers, du plus fier des souverains, supposons à la place de Napoléon un prince arrivé par un miracle quelconque au même degré de puissance et de grandeur, est-il possible d'en imaginer un assez lâche, assez misérable pour céder sans résistance aux injonctions de la Russie ? En une semblable conjoncture, que doit faire Napoléon ? éviter toute explication précise, et, sans se refuser à rien, s'enquérir si les déclarations russes sont tellement exclusives de toute transaction que la discussion même soit impossible. Dans cette pensée, le duc de Bassano, en reconnaissant, par un billet [1] au prince Kourakin, la réception de

[1] En date du 9 mai.

ses notes du 30 avril et du 7 mai, lui dit : « Avant « d'être dans le cas d'y répondre, je dois demander « à Votre Excellence si elle a des pleins pouvoirs « pour arrêter, conclure et signer un arrangement « sur les différends qui se sont élevés entre les deux « puissances, et, conformément à l'usage de tous « les cabinets, de m'en donner préalablement « communication. » La question était toute simple. Le prince Kourakin en montre une grande surprise. On connaît, dit-il, *ses offres conciliantes ;* il est toujours prêt à s'entendre sur la forme à leur donner par la rédaction d'une convention qu'il signera *sub spe rati.* Quoiqu'il soit sans pouvoirs particuliers pour signer cette convention, il a l'espoir qu'elle sera ratifiée, l'annonce de pleins pouvoirs spéciaux lui ayant été faite « au cas où les bases proposées « par lui auraient été acceptées par S. M. l'empe« reur. » Ainsi la Russie prévoyait si bien l'impossibilité pour la France de souscrire à ses propositions, qu'elle n'avait pas même donné à son ambassadeur de pouvoirs pour signer l'acte qui les aurait admises. On dirait qu'en les exprimant elle en a craint l'acceptation.

Le même jour, 9 mai, le duc de Bassano vit le prince Kourakin pour le mettre dans le cas de s'expliquer en personne et d'une manière définitive sur les deux points suivants :

A-t-il des pouvoirs pour traiter? La réponse fut qu'il n'en avait pas.

A-t-il l'ordre de demander ses passe-ports ? Non :

il les a demandés *sans ordre,* étant blessé du refus que l'on fait de traiter avec lui.

Sur les observations que lui fit le duc de Bassano, concernant la gravité de sa démarche, la demande de ses passe-ports, le prince Kourakin ne lui répondit que par des larmes [1]. On a remarqué aussi que l'empereur Alexandre a pleuré dans son dernier entretien avec le général Lauriston. C'est par des flots du plus pur sang de la France que ces larmes russes seront payées.

Le 11 mai, le prince Kourakin ayant renouvelé la demande de ses passe-ports, sans recevoir de réponse, se retira dans sa maison de campagne à Sèvres. Tout rapport a cessé entre cet ambassadeur et le ministère français ; la question va se trouver transportée ailleurs.

Le destin, ce capricieux arbitre des vicissitudes humaines, ce grand prêtre perfide qui couronne de fleurs ses victimes avant de les frapper, le destin, dont la main de fer doit bientôt s'appesantir sur Napoléon, veut encore auparavant lui faire goûter, à pleine coupe, toutes les jouissances de la vanité, tous les triomphes de l'orgueil. L'Empereur a quitté Paris le 9 mai. Après avoir, à cause de l'impératrice, pris quelques moments de repos sur sa route, à Mayence, où il a reçu le grand-duc de Hesse-Darmstadt et le prince d'Anhalt-Coethen ;

[1] Compte rendu à l'Empereur, le 10 mai, par le duc de Bassano.

à Aschaffenbourg, chez le prince primat ; à Wurtzbourg, chez le grand-duc, où l'attendaient le grand-duc de Bade et le roi de Wurtemberg, l'Empereur est rendu, le 16, à Dresde. Deux jours après, cette résidence voit arriver l'empereur et l'impératrice[1] d'Autriche. De son côté, le roi de Prusse y accourt pour saluer son nouvel allié et lui présenter son fils, le prince royal. Ce n'est plus ici comme à Erfurth, une entrevue où les souverains soient sur un pied d'égalité entre eux. Ce sont des courtisans couronnés que l'Autriche et la Prusse réunissent auprès de Napoléon. François II et Frédéric-Guillaume sont, par le fait, de grands vassaux qui viennent rendre hommage à leur suzerain. Autour d'eux se pressent le grand-duc de Wurtzbourg, les princes régnants de Saxe-Weimar, de Saxe-Cobourg et de Dessau, puis, à un degré inférieur sous le rapport des titres, mais bien supérieur sous le point de vue de l'importance personnelle, MM. de Metternich et d'Hardenberg, l'un comte et l'autre baron, tous deux destinés à devenir bientôt, avec le titre de princes, de puissants et hauts personnages pour prix des succès qu'ils devront aux fautes de l'homme dont, en ce

[1] Quelques écrivains, et même des flatteurs de Napoléon, comme M. de Pradt, n'ont pas manqué de prêter à sa contenance, durant son séjour à Dresde, un air de gaucherie et d'embarras que faisaient ressortir, suivant eux, la dignité et l'aisance tant soit peu dédaigneuse de l'impératrice d'Autriche : misérable tribut de mauvais goût, payé à l'esprit de la restauration !

moment, ils admirent le génie, encensent la grandeur, et recherchent les bonnes grâces.

Jamais dans nos temps modernes, jamais dans aucun siècle de l'antiquité, la puissance n'alla plus loin. Napoléon en a touché le faîte; monter plus haut est impossible; force lui sera bientôt de descendre, et descendre d'un sommet si élevé, c'est rouler dans un abîme.

Quelques jours s'écoulèrent à Dresde dans les devoirs d'une représentation dont les intervalles ne restaient pas oisifs. Napoléon, tout en cherchant, par ses attentions et ses prévenances, à se concilier l'affection de l'empereur François, et à effacer, dans l'esprit de l'impératrice, des préventions peu bienveillantes qui ne s'étaient pas toujours dissimulées, ne perdait de vue ni la politique ni la guerre.

Quoique notre intention soit, moins que jamais, d'exposer en détail les opérations militaires, nous devons cependant, à de certaines époques, signaler la situation de l'armée, de manière à préparer l'intelligence des événements qui doivent suivre. Selon les rapports du commencement de mai, la grande armée se composait de dix corps entre lesquels étaient répartis quarante divisions d'infanterie, quatre-vingt-dix mille hommes de cavalerie, et quinze cents pièces de canon. Une grande partie de ces forces s'étendait sur la Vistule depuis Dantzig jusqu'à Zamosc. Le roi de Westphalie était à Kalish et en marche sur Varsovie; le prince

vice-roi, à Plock; le duc d'Elchingen, à Thorn; le duc de Reggio, à Marienwerder; le prince d'Eckmühl, à Dantzig; la garde impériale avec le grand quartier général, à Posen; le neuvième corps, duc de Bellune, en réserve sur l'Oder; le dixième, duc de Tarente, sur l'Elbe. De Dresde, des ordres nouveaux étaient adressés à tous ces corps, afin qu'ils pussent agir, dans un système d'ensemble, le jour où ils en recevraient le signal.

Les dispositions faites pour la guerre n'empêchent point l'échange des paroles de paix. L'Empereur, n'ayant point reçu de réponse aux communications portées à Wilna par M. de Narbonne, continuait lui-même à donner des ordres à son ambassadeur à Pétersbourg, comme s'il eût encore été possible d'arriver, par cette voie, à quelque résultat. Le 20 mai, le duc de Bassano écrivant de Dresde à cet ambassadeur, lui envoyait copie des notes du prince Kurakin, et particulièrement de celles par lesquelles il demandait ses passe-ports : « Vous exprimerez, disait ce ministre au général « Lauriston, l'étonnement que S. M. a dû éprouver « lorsque je lui ai rendu compte des démarches si « inattendues et si contraires aux dispositions que « l'empereur Alexandre vous avait manifestées à « vous-même, lorsqu'elle a vu que, dans les notes « de l'ambassadeur de Russie, on présentait l'évacuation de la Prusse comme une condition telle « que S. M. n'en avait jamais proposé de semblables après les plus grandes victoires; lorsque

« enfin, en réclamant l'évacuation de la Prusse, « on viole son indépendance, puisqu'on exige la « destruction des engagements politiques qu'elle a « contractés, en usant du droit qui appartient à « tous les souverains. Vous ferez sentir, monsieur « le comte, combien les notes du prince Kourakin « sont opposées, par leur forme et par leur con- « tenu, aux dispositions pacifiques dont cet am- « bassadeur donnait l'assurance; par quel esprit « de conciliation S. M. est portée à penser qu'en « les présentant et qu'en y joignant la demande « réitérée de ses passe-ports, il est allé au delà de « ce qui était prescrit, et avec quel regret, si elles « étaient véritablement l'expression des sentiments « et le résultat des ordres de la cour de Péters- « bourg, S. M. verrait s'évanouir tout espoir de « parvenir, par une négociation qu'elle a constam- « ment provoquée depuis près de deux ans, à « arranger enfin les différends qui divisent les « deux pays.

« Vous insisterez, monsieur le comte, pour ob- « tenir des explications qui puissent encore laisser « la voie ouverte à un accommodement. »

En conséquence des ordres de l'Empereur, le général Lauriston ayant écrit à M. de Romansof pour demander à se rendre auprès de l'empereur Alexandre, l'autorisation ne lui en fut point accordée. « Quoiqu'au milieu de ses troupes, lui répondit [1]

[1] Lettre datée de Wilna, le 27 mai (8 juin).

« le comte de Romansof, S. M. eût trouvé plaisir « à se détacher un moment de ses occupations pré- « sentes pour recevoir près d'elle l'ambassadeur « *d'un souverain, son allié;* mais une circon- « stance étrangère à toutes les pensées de S. M. l'en « empêche. » Cette circonstance était la nouvelle que l'on venait de recevoir de l'interruption du passage des courriers entre Kœnigsberg et Memel. « D'ailleurs, ajoutait M. de Romansof, S. M. n'é- « tant pas prévenue non plus de la nature des « communications dont Votre Excellence est char- « gée, vous invite à préférer de ne point quitter « Pétersbourg, et de me faire l'honneur de m'a- « dresser, par écrit, les communications dont vous « devez vous acquitter. » Il était impossible au gé- néral Lauriston de ne pas voir, dans ce refus, une véritable rupture de toute relation avec lui. Il ne lui restait qu'à s'en plaindre; car que pouvaient produire [1] des communications par écrit, puisque huit jours suffisaient à peine pour avoir une ré- ponse?

Toutefois ce n'était pas des tentatives, faites par la voie si éloignée de Pétersbourg, que l'empereur Napoléon attendait alors un résultat prochain. La chance principale dont il se promît encore quelque effet, était la mission de M. de Narbonne à Wilna, et il attendait, non sans anxiété, le re- tour de cet agent comme devant faire cesser tous

[1] Lettre du général Lauriston à M. de Romansof, du 12 juin.

les doutes, et mettre à nu la vérité de la situation. Il ne se trompait pas. Le 28 mai, M. de Narbonne arrivait à Dresde; il avait trouvé l'empereur Alexandre sérieux mais calme, sans jactance comme sans abattement, mais nullement disposé à revenir sur ses précédentes résolutions. Ce que ce prince a fait, il le maintient; une réponse du comte de Romansof à la note du duc de Bassano du 25 avril, non-seulement laisse subsister, mais confirme les instructions données au prince Kourakin, ce qui équivaut à un rejet formel de tout accommodement. « S. M. l'empereur, écrit M. de « Romansof, aimant à prouver combien il a à « cœur d'éviter tout ce qui pourrait apporter, « dans ses relations avec la France, un caractère « d'animosité et d'aigreur nuisible à leur conser- « vation, m'ordonne de ne point réfuter encore les « griefs que vous avez allégués, et de ne pas re- « lever des assertions qui reposent pour la plupart « sur des faits dénaturés ou sur des suppositions « gratuites. Les dépêches adressées au prince Kou- « rakin par le baron de Serdobine ont en partie « répondu d'avance à toutes les accusations.

« Malgré les mouvements menaçants des armées « françaises, tout chez nous se trouve encore dans « le même état qu'au départ du dernier courrier. « En effet, pas un homme n'est entré en Prusse « ni sur le territoire du duché de Varsovie, et « aucun nouvel obstacle n'entrave, de notre part, « le maintien de la paix. Au contraire, les der-

« nières instructions que le prince Kourakin a « reçues fournissent tous les moyens de terminer « nos différends et *d'entamer cette négociation que « votre cour a désirée...* » Ces traits si décisifs de la réponse de M. de Romansof ne laissent plus lieu à aucune incertitude. Du moment que le cabinet russe présente les instructions données au prince Kourakin comme fournissant tous les moyens de terminer les différends entre la France et la Russie, ou, en d'autres termes, du moment que la Russie persiste à sommer Napoléon d'évacuer les places de l'Oder, les États prussiens tout entiers, et la Poméranie suédoise, comme préalable de toute négociation, il est évident que la guerre ne peut plus être évitée. Certes, notifier à un ennemi qui a sous la main plus de trois cent mille hommes, qu'on ne veut rien entendre, rien écouter de sa part, à moins qu'il n'ait reculé de plus de cent lieues, c'est-à-dire, à moins qu'il n'ait obéi à l'ordre d'un maître, et tremblé devant le danger de lui déplaire, c'est bien la déclaration de guerre la moins équivoque qu'il soit possible de faire, et cette déclaration si hautaine, c'est à l'empereur Napoléon qu'elle s'adresse!

Le temps des délais était passé; puisqu'il fallait finir par la guerre, déjà trop de temps avait été perdu. Le lendemain de la réception de la note, russe, le 29 mai, l'Empereur quitta Dresde; le même jour il était à Glogau et, le 30, à Posen.

Ce fut dans cette ville que lui parvint le rapport

du duc de Bassano, cité dans le chapitre précédent, et renfermant le dernier mot du prince royal de Suède, apporté par son consul, M. Signeul, à Dresde, au moment même où l'Empereur venait d'en partir. Ce dernier mot, comme on l'a déjà vu, c'était la Norwége avec un subside. L'une et l'autre demande blessaient l'Empereur. Le subside! c'était le rançonner, le traiter à la turque. D'ailleurs, s'il devait se faire des alliés avec de l'argent, l'Angleterre n'était-elle pas toujours là pour renchérir sur lui? Quant à la Norwége, ira-t-il enlever ce royaume au Danemark, parce que Bernadotte s'est mis cette idée en tête? Que celui-ci songe bien plutôt à Pétersbourg qu'il peut avoir à sa discrétion; qu'il marche quand ses deux patries le lui ordonnent. S'il hésite, qu'on ne me parle plus de cet homme. « Répondez à M. Signeul, écrivit « l'Empereur au duc de Bassano, que je n'achè- « terai point un allié douteux aux dépens d'un « allié fidèle. » La politique, en cette circonstance, commandait-elle à Napoléon de sacrifier le Danemark au besoin de s'assurer la Suède? Nous l'avons déjà dit, la honte du sacrifice n'eût pas été compensée par la certitude d'un grand avantage. Engagé avec la Russie par son traité du 24 mars, Bernadotte ne se serait pas déclaré immédiatement et avec éclat contre elle; il eût temporisé, et comme la marche des événements fut extrêmement rapide, maître du choix entre les deux alliances, il se serait prononcé pour celle qu'eût secondée la

fortune. Dans la proposition portée par M. Signeul, on peut douter qu'il eût même un autre but.

De Posen, l'Empereur se rendit à Thorn et ensuite à Dantzig, où le roi de Naples vint le rejoindre. On eût dit qu'il n'avait pas encore abandonné tout espoir de quelque incident favorable. « Quinze journées de marche, disait-il, nous sé-« parent encore des Russes; d'ici là Lauriston « peut-être obtiendra quelque explication. » Cependant, pour l'hypothèse plus probable que Lauriston n'en obtiendra aucune, le duc de Bassano, par une lettre datée de Thorn le 12, lui prescrivait de demander ses passe-ports, et il envoyait à Paris au prince Kourakin ceux que le prince avait précédemment demandés. Les lettres écrites aux deux ambassadeurs roulent naturellement sur un même fond d'idées, que distingue seulement quelque différence dans l'expression : « Par votre « note du 30 avril, disait le ministre français au « prince Kourakin, vous m'avez déclaré qu'un ar-« rangement entre nos deux cours était impossi-« ble, si S. M. l'empereur et roi n'adhérait pas « préalablement à la demande péremptoire de « l'évacuation des États prussiens. Il n'était pas « possible de penser que, dans les circonstances « actuelles de l'Europe, votre souverain, qui « ne méconnaît sans doute ni le caractère de « l'Empereur ni celui de la nation française si « fidèle à l'honneur, voulût déshonorer la France. « S. M. l'empereur et roi ne pouvait donc voir,

« dans la condition de l'évacuation de la Prusse « pour préalable de toute négociation, qu'un refus « formel de négocier... S. M., ne pouvant plus « douter des intentions de votre cour, m'a or- « donné de vous envoyer vos passe-ports. » Malgré la ressemblance de la pensée, nous citerons aussi la lettre adressée au général Lauriston, rien n'étant indifférent dans les circonstances qui précèdent la terrible guerre à laquelle désormais il n'est plus possible d'échapper : « Les démarches « du prince Kourakin, dit le duc de Bassano au gé- « néral Lauriston, avaient déterminé S. M. à « partir de Paris; la publicité qui leur a été « donnée [1] lui a fait sentir la nécessité de quitter « Dresde et de se rapprocher de son armée. Elle « avait espéré que, jusqu'au dernier moment, « des pourparlers pourraient avoir lieu; mais cet « espoir cesse d'exister, lorsqu'elle voit que les « propositions que l'on aurait réellement à lui « faire, sont incompatibles avec son honneur. A « Austerlitz, lorsque l'armée russe avait été dé- « truite, lorsque l'empereur Alexandre voyait la « sûreté même de sa personne exposée; à Tilsitt, « lorsqu'il ne lui restait plus aucun moyen de sou- « tenir la lutte dans laquelle toutes les forces de « son empire avaient succombé, S. M. ne lui a « proposé aucune condition dont son honneur pût

[1] La cour de Berlin en avait été instruite. A Pétersbourg le secret n'en avait pas été gardé, et la connaissance en était parvenue en Angleterre.

« s'offenser. Il est aujourd'hui trop connu que le « gouvernement russe veut la guerre pour que « vous restiez plus longtemps à Pétersbourg. »

Cependant l'empereur Napoléon a mis en mouvement son armée. Ses journées entières sont consacrées à l'organisation de moyens de transport, soit par terre soit par eau, pour l'approvisionnement des divers corps dont elle se compose. Les services nombreux qui forment l'administration militaire l'occupent tour à tour. Après s'être arrêté quelques jours à Kœnigsberg, il marche en avant; mais il marche sans avoir une résolution arrêtée de combattre. La guerre n'est pas commencée; la paix subsiste toujours, son maintien reste encore possible; c'est seulement le 19 juin, à Gumbinnen, qu'il cesse de l'être. Un courrier de Pétersbourg remet des dépêches par lesquelles le général Lauriston rend compte de la multiplicité et de l'énergie de ses instances afin de pouvoir se rendre à Wilna, des refus de M. de Romansof et de l'inflexible opposition du gouverneur de Saint-Pétersbourg. Là aussi arrive un des secrétaires de l'ambassade en Russie, M. Prévost, qui donne quelques détails de plus : tous confirment la rupture.

L'hésitation n'est plus permise; toute incertitude a cessé. « Les Russes, dit Napoléon, les Russes, que « nous avons toujours vaincus, prennent un ton « de vainqueurs; ils nous provoquent... acceptons « comme une faveur l'occasion *qui nous fait violence,* « et passons le Niémen. » Une proclamation du 22

juin annonce à l'armée l'ouverture de la campagne. Cette proclamation est courte; mais un mot important la caractérise. Depuis la paix de Tilsitt, et surtout depuis la guerre d'Autriche en 1809, on a vu les efforts persévérants de la Russie pour faire disparaître les noms de Pologne et de Polonais; on a vu les complaisances de Napoléon pour répondre aux désirs de l'empereur Alexandre, complaisances poussées à un degré extraordinaire, et qui n'ont eu de terme que le jour où, malgré l'engagement qu'il était disposé à prendre, que même il avait contracté et par écrit, l'empereur Alexandre, inexorable dans ses exigences, avait prétendu lui imposer, pour l'expression de cet engagement, une formule inouïe, fatidique, ridicule dans une bouche humaine, admissible seulement dans le langage des oracles et de la Divinité. Napoléon, quoique sans être lié par aucun contrat, a été fidèle à la réserve voulue par la Russie; le nom de Polonais a disparu; il est effacé du vocabulaire officiel de la France; dans le duché de Varsovie, on n'ose ni le faire entendre ni l'inscrire dans aucun acte public. La guerre seule le fait retentir sur les bords de la Vistule : « Soldats, dit Napoléon[1], la seconde guerre de « *Pologne* est commencée. La première s'est ter« minée à Friedland et à Tilsitt; à Tilsitt, la Russie « a juré une éternelle alliance à la France et la « guerre à l'Angleterre; elle viole aujourd'hui ses

[1] Proclamation, datée le 22 juin, de Wilkowiski.

« serments ; elle ne veut donner aucune explica-
« tion de son étrange conduite, que les aigles
« françaises n'aient repassé le Rhin, laissant par là
« nos alliés à sa discrétion... La Russie est entraînée
« par la fatalité ; les destins doivent s'accomplir.
« Nous croit-elle donc dégénérés ? Ne serions-nous
« donc plus les soldats d'Austerlitz ? Elle nous place
« entre le déshonneur et la guerre : notre choix ne
« saurait être douteux. Marchons donc en avant ;
« passons le Niémen, portons la guerre sur son
« territoire. La seconde guerre de Pologne sera
« glorieuse aux armes françaises ; mais la paix que
« nous conclurons portera avec elle sa garantie ;
« elle mettra un terme à la funeste influence que
« la Russie exerce depuis cinquante ans sur les af-
« faires de l'Europe. »

Si Napoléon s'était fait un devoir de recommander la modération et la prudence dans le duché de Varsovie aussi longtemps qu'il ne désespérait pas d'un arrangement avec l'empereur Alexandre, il n'avait pas dû négliger de se préparer dans ce pays de puissantes ressources pour l'hypothèse où la guerre viendrait à éclater. Dans le but tout naturel qu'il se propose, de donner une forte secousse à l'ancienne Pologne et une énergique impulsion à l'esprit de ses habitants, sa première pensée fut d'y établir, sous le nom d'ambassadeur extraordinaire, un personnage d'une position très-élevée[1], capable

[1] Je n'étais accrédité à Varsovie que comme Résident, ce titre

de prendre un ascendant incontesté sur toutes les autorités polonaises et même sur les maréchaux et généraux français que la guerre amènerait sur ce territoire. L'homme qu'au premier moment il eut en vue pour cette grande mission était le prince de Bénévent, M. de Talleyrand, tenu depuis quelques années dans une sorte de disgrâce, ou du moins éloigné des communications intimes auxquelles il avait été si longtemps admis. Ce retour, tout à fait dans le caractère de l'Empereur, qui en lui-même était déjà un bien, avait aussi sa valeur comme calcul. Napoléon dit quelques paroles sur cette intention à M. de Talleyrand, et le projet parut arrêté. Nous ignorons par quelles causes il se trouva bientôt rompu. On a expliqué ce changement par un avis reçu de Vienne, et annonçant que ce dessein, à peine conçu à Paris, avait été presque aussitôt connu dans cette cour. Nous avons peine à croire

étant le seul qu'autorisât le traité de Tilsitt pour la France qui même avait seule le privilége d'entretenir un agent dans le duché. Dès la fin de décembre 1811, l'Empereur m'avait fait prévenir que, dans le cas de guerre, il m'appellerait à son quartier général. Fidèle aux habitudes une fois prises, il employait, volontiers et de préférence, les mêmes hommes aux fonctions dans lesquelles il les avait déjà essayés. Par cela seul qu'en 1807 et 1808, il m'avait donné à Berlin l'emploi d'administrateur de la Prusse, il m'avait, de même, dans la campagne de 1809, confié l'administration générale des pays conquis en Autriche. Ainsi, dans la campagne de 1812, en créant un gouvernement provisoire dans les provinces lithuaniennes, il me plaça, en qualité de commissaire impérial, auprès de ce gouvernement, pour présider à l'administration de ces provinces.

que le tort ici soit provenu de M. de Talleyrand qui, dans sa carrière politique, n'a guère été indiscret qu'autant qu'il lui a plu de l'être. Quel qu'ait été l'incident qui a fait renoncer l'Empereur à ce projet, nous nous en affligeons pour deux motifs, d'abord, parce que M. de Talleyrand, lié par là plus étroitement aux destinées de Napoléon et associé à ses revers, eût été moins prompt à se séparer de lui; et, en second lieu, parce que l'Empereur eût évité ainsi le plus malheureux choix qu'il fût possible de faire pour la Pologne comme pour la France. Ce fut le général Duroc qui, à Dresde, désigna M. de Pradt à l'Empereur pour l'envoyer à Varsovie. Le titre seul d'archevêque était une recommandation et un moyen d'influence dans une contrée où depuis longtemps des prélats devenaient de puissants chefs de parti, et se distinguaient comme défenseurs des libertés nationales. D'autre part, on comptait plusieurs archevêques et évêques français accrédités, comme ambassadeurs, par nos rois auprès des rois de Pologne; et ces traditions de l'ancienne monarchie n'étaient pas indifférentes aux yeux de l'Empereur. D'ailleurs, M. de Pradt, parleur et écrivain spirituel, que, d'après l'audace de son langage et l'assurance de ses jugements, on devait regarder comme un homme d'expédients et d'action, comme un véritable aumônier du dieu Mars, ainsi qu'il se qualifiait lui-même, ayant en outre l'avantage du caractère ecclésiastique de l'ordre le plus élevé, propre à lui garantir le res-

pect des autorités polonaises et la déférence des militaires français, semblait réunir toutes les qualités du rôle auquel l'Empereur le destinait. Nous le reconnaissons sans détour ; tout autre que Napoléon eût pu tomber dans la même méprise. Jamais les apparences n'avaient été plus trompeuses ; jamais confiance ne fut plus complétement déçue.

La proclamation de l'Empereur du 22 juin ayant fait cesser l'état de paix, ce sont les événements de la guerre que nous allons avoir désormais à raconter; mais il reste encore une circonstance que nous croyons devoir, malgré une légère anticipation de date, mentionner dès à présent : ce sont les derniers mots directement échangés entre Alexandre et Napoléon ; ce sont les deux dernières lettres de leur correspondance de dix années, interrompue seulement pendant la guerre d'Autriche en 1805, et de Prusse en 1806 et 1807.

Le 28 juin, Napoléon (nous donnerons plus tard le détail de ses mouvements) avait fait son entrée à Wilna, d'où les Russes n'étaient sortis que le matin même. Deux jours auparavant, l'empereur Alexandre, de cette ville où il était encore, lui avait écrit une lettre portant la date du 25. A peine Wilna a reçu le quartier général français, que cette lettre de l'empereur Alexandre y est apportée par un des aides de camp de ce prince, le général Balachof, qui lui en remettra la réponse. Ces deux dernières pièces sont trop précieuses pour que nous ne les citions pas tout entières.

D'ailleurs c'est là peut-être, c'est dans l'esprit qui les a dictées que réside tout le secret des causes de la guerre. Voici la lettre de l'empereur Alexandre : « Monsieur mon frère, j'ai appris hier que, « malgré la loyauté avec laquelle j'ai maintenu « mes engagements avec Votre Majesté, ses trou- « pes ont franchi les frontières de la Russie, et « je reçois à l'instant de Pétersbourg une note, « par laquelle le comte de Lauriston, pour cause « de cette agression, annonce que Votre Majesté « s'est considérée comme en état de guerre avec « moi dès le moment où le prince Kourakin a fait « la demande de ses passse-ports. Les motifs, sur « lesquels le duc de Bassano fondait son refus de « les lui délivrer, n'avaient guère pu me faire « supposer que cette démarche servirait de pré- « texte à l'agression. En effet, l'ambassadeur n'y « a jamais été autorisé, comme il l'a déclaré lui- « même ; et, aussitôt que j'en fus informé, je lui « ai fait connaître combien je le désapprouvais, « en lui donnant l'ordre de rester à son poste. « Si Votre Majesté n'est pas intentionnée de ver- « ser le sang des peuples pour un mésentendu « de ce genre, et qu'elle consente à retirer ses « forces *du territoire russe, je regarderai ce qui « s'est passé comme non avenu, et un accommode- « ment entre nous reste encore possible*. Dans le « cas contraire, Votre Majesté me forcera de ne « plus voir en elle qu'un ennemi que rien n'a pro « voqué de ma part. Il dépend de Votre Majesté

« d'épargner à l'humanité les calamités d'une nou-« velle guerre. Je suis, etc. » Cette espèce d'ouverture de l'empereur Alexandre a été jusqu'à présent passée sous silence par les écrivains favorables à sa cause. La mission du général Balachof était publique; mais on en a universellement ignoré l'objet. En France aussi, les hommes les mieux informés n'en ont pas su davantage. M. Fain lui-même, qui peut-être écrivit, sous la dictée de Napoléon, la réponse à cette lettre, ne la connaissait pas, car il dit que M. de Balachof était venu offrir, de la part de la Russie, *de rentrer dans le système continental*. L'offre, comme on l'a vu, n'allait pas jusque-là. Toutefois l'Empereur accueillit avec bienveillance l'aide de camp de l'empereur Alexandre; il lui parla de ce prince avec beaucoup d'intérêt, il témoigna son regret d'avoir été poussé par la politique russe à l'extrémité où l'on se trouvait réduit. Au fond, suivant M. Fain, l'Empereur se sentait vivement blessé de la proposition qui lui était faite de se retirer derrière le Niémen : « Traitons sur-le-champ, à Wilna même, « aurait-il dit, et je repasserai le Niémen dès que « la paix l'aura ainsi réglé. » L'envoyé russe, qui n'avait ni pouvoirs ni instructions pour une telle circonstance, devant s'en tenir à l'objet seul énoncé dans la lettre de son souverain, Napoléon fit à ce prince la réponse suivante : « Monsieur mon frère, « j'ai reçu la lettre de Votre Majesté. La guerre « qui divisait nos États se termina par le traité

« de Tilsitt. J'avais été à la conférence du Niémen « avec la résolution de ne pas faire la paix que je « n'eusse obtenu tous les avantages que les cir- « constances me promettaient. J'avais en consé- « quence refusé de voir le roi de Prusse. Votre « Majesté me dit : Je serai votre second contre « l'Angleterre. Ce mot changea tout ; le traité de « Tilsitt en fut le corollaire. Depuis, Votre Majesté « a désiré que des modifications fussent faites à ce « traité. Elle voulut garder la Moldavie et la Va- « lachie, et porter ses limites sur le Danube ; elle « eut recours aux négociations. Cette importante « modification au traité de Tilsitt, si avantageuse « à Votre Majesté, fut le résultat de la conférence « d'Erfurth. Il paraît que, vers le milieu de 1810, « Votre Majesté désira de nouvelles modifications « au traité de Tilsitt. Elle avait deux moyens d'y « arriver, la négociation ou la guerre. La négocia- « tion lui avait réussi à Erfurth : pourquoi cette « fois prit-elle un moyen différent? Elle fit des « armements considérables, déclina la voie des « négociations, et parut ne vouloir obtenir des « modifications au traité de Tilsitt que par la pro- « tection de ses nombreuses armées. Les relations « établies entre les deux puissances, après tant « d'événements et de sang répandu, se trouvaient « rompues. La guerre devint imminente. J'eus « aussi recours aux armes, mais six mois après que « Votre Majesté eut pris ce parti. Je n'ai pas levé « un bataillon, je n'ai pas tiré un million de mon

« trésor pour l'extraordinaire de la guerre, que je « ne l'aie fait connaître à Votre Majesté et à ses « ambassadeurs. Je n'ai pas laissé échapper une « occasion de m'expliquer. Votre Majesté a fait de« vant toute l'Europe une protestation que les « puissances n'ont l'habitude de faire qu'au mo« ment de se battre, et lorsqu'elles n'espèrent plus « rien des négociations. Je n'y ai pas répondu. Vo« tre Majesté a, la première, réuni ses armées et me« nacé *mes frontières*. Votre Majesté, la première, « est partie pour son quartier général. Votre « Majesté, après avoir constamment, pendant dix« huit mois, refusé de s'expliquer, m'a fait enfin « remettre par son ministre une sommation d'éva« cuer la Prusse comme préalable de toute négo« ciation. Peu de jours après, ce ministre a fait la « demande de ses passe-ports, et répété trois fois « cette demande. Dès ce moment, j'étais en guerre « avec Votre Majesté. Je voulus cependant garder « l'espérance que le prince Kourakin avait mal en« tendu ses instructions, et qu'il n'était pas auto« risé à cette sommation *sine quâ non* de n'enten« dre à rien que la Prusse ne fût évacuée, ce qui « était me placer entre la guerre et le déshon« neur, langage inconvenant, que n'autorisaient « ni les événements passés, ni la force respective « des deux États, ni enfin le souvenir, qu'elle ne « peut pas avoir perdu, que, dans les circonstances « les plus critiques, je l'ai assez honorée, elle et « sa nation, pour ne lui rien proposer qui pût être

« le moindrement contraire à la délicatesse et à « l'honneur. Je chargeai donc le comte Lauriston « de se rendre auprès de Votre Majesté et de son « ministre des relations extérieures, de s'expliquer « sur toutes ces circonstances, et de voir s'il n'y « aurait pas moyen d'amener l'ouverture d'une « négociation, en considérant comme non avenue « la sommation étrange et déplacée du prince Kou-« rakin. Quelques jours après, j'appris que la cour « de Berlin avait été instruite de cette démarche « du prince Kourakin, et qu'elle-même était fort « surprise d'un langage aussi extraordinaire. Je « ne tardai pas d'apprendre qu'à Pétersbourg aussi « cette démarche était connue, et que les gens « sensés la désapprouvaient. Enfin, les journaux « anglais m'apprirent que les Anglais la connais-« saient. Le prince Kourakin n'avait donc fait que « suivre littéralement ses instructions. Toutefois, « je voulais encore conserver de l'espoir, et j'at-« tendais la réponse du comte Lauriston, lorsque « je reçus à Gumbinnen le secrétaire de légation « Prévost, qui m'apprit que, contre le droit des « gens, contre le devoir des souverains en pareille « circonstance, sans égard pour ce que Votre Ma-« jesté devait à moi et à elle-même, non-seulement « elle avait refusé de voir le comte Lauriston, mais « même, chose sans exemple ! que l'oubli [1] avait « été porté au point que le ministre aussi avait

[1] Sans doute l'oubli des égards en usage.

« refusé de l'entendre et de conférer avec lui, « quoiqu'il eût fait connaître l'importance de ses « communications et la lettre de ses ordres. Je « compris alors que le sort en était jeté ; que cette « providence invisible, dont je reconnais les droits « et l'empire, avait décidé de cette affaire comme « de tant d'autres. Je marchai sur le Niémen, « avec le sentiment intime d'avoir tout fait pour « épargner à l'humanité ces nouveaux malheurs « et pour tout concilier avec mon honneur, celui « de mes peuples et la sainteté des traités. Voilà, « Sire, l'exposé de ma conduite. Votre Majesté « pourra dire beaucoup de choses ; mais elle se « dira à elle-même qu'elle a, dix-huit mois, refusé « de s'expliquer d'aucune manière; qu'elle a de-« puis déclaré qu'elle n'entendrait à rien qu'au « préalable je n'eusse évacué le territoire de mes « alliés; que par là elle a voulu ôter à la Prusse « l'indépendance qu'elle paraissait vouloir lui ga-« rantir, en même temps qu'elle me montrait les « fourches Caudines. Je plains la méchanceté de « ceux qui ont pu donner de tels conseils à Votre « Majesté. Quoi qu'il en soit, jamais la Russie n'a « pu tenir ce langage à la France; c'est tout au « plus celui que Catherine pouvait tenir au dernier « roi de Pologne... La guerre est donc déclarée « entre nous. Dieu même ne peut pas faire que ce « qui a été n'ait pas été ; mais mon oreille sera tou-« jours ouverte à des négociations de paix; et « quand Votre Majesté voudra sérieusement s'ar-

« racher à l'influence des hommes ennemis de sa « famille, de sa gloire et de celle de son empire, « elle retrouvera toujours en moi les mêmes senti- « ments et la vraie amitié. Un jour viendra où « Votre Majesté s'avouera que si, dès la fin de 1810, « elle n'avait pas changé; que si, voulant des modi- « fications au traité de Tilsitt, elle avait eu recours « à des négociations loyales, ce qui n'est pas chan- « ger, elle aurait eu un des plus beaux règnes de la « Russie. A la suite de désastres éclatants et réitérés, « elle avait, par sa sagesse et sa politique, guéri « toutes les plaies de l'État, réuni à son empire d'im- « menses provinces, la Finlande et les bouches du « Danube; mais aussi j'y aurais beaucoup gagné; « les affaires d'Espagne auraient été terminées « en 1811; probablement la paix avec l'Angleterre « serait conclue en ce moment. Votre Majesté a « manqué de persévérance et de confiance, et, « qu'elle me permette de le lui dire, de sincérité. « Elle a gâté tout son avenir. Avant de passer le « Niémen, j'aurais envoyé un aide de camp auprès « de Votre Majesté, selon l'usage que j'ai suivi « dans les campagnes précédentes, si les personnes « qui dirigent la guerre auprès d'elle et qui, malgré « les leçons de l'expérience, paraissent si désireuses « de la faire, n'avaient témoigné beaucoup de mé- « contentement de la mission[1] du comte de Nar-

[1] A Wilna, les personnes qui entouraient l'empereur Alexandre avaient témoigné très-ouvertement qu'elles étaient impatientes de voir partir M. de Narbonne.

« bonne, et si je n'avais dû considérer, comme le
« résultat de leur influence, la non admission de
« mon ambassadeur. Il m'a paru alors indigne de
« moi de pouvoir laisser soupçonner que, sous
« prétexte de procédé, en envoyant quelqu'un
« auprès de Votre Majesté, je pusse avoir tout
« autre but. Si Votre Majesté veut finir la guerre,
« elle m'y trouvera disposé. Si elle est décidée à
« la continuer, et qu'elle veuille établir un cartel
« sur les bases les plus libérales, telles que de
« considérer les hommes aux hôpitaux comme non
« prisonniers afin que, de part et d'autre, on
« n'ait pas à se presser de faire des évacuations,
« ce qui entraîne la perte de bien du monde;
« telles que le renvoi tous les quinze jours des
« prisonniers faits de part et d'autre, en tenant
« un rôle d'échange grade par grade, et toutes
« autres stipulations que l'usage de la guerre entre
« les peuples civilisés a pu admettre, Votre Ma-
« jesté me trouvera prêt à tout. Si même Votre
« Majesté veut laisser établir quelques commu-
« nications directes malgré les hostilités, le prin-
« cipe ainsi que les formalités en seraient aussi
« réglés dans ce cartel. Il me reste à terminer en
« priant Votre Majesté de croire que, tout en me
« plaignant de la direction qu'elle a donnée à sa
« politique qui influe si douloureusement sur notre
« vie et sur nos nations, les sentiments que je
« lui porte n'en sont pas moins à l'abri des événe-
« ments, et que, si la fortune devait encore favori-

« ser mes armes, Votre Majesté me trouvera, « comme à Tilsitt et à Erfurth, plein d'amitié et « d'estime pour ses belles et grandes qualités et « désireux de le lui prouver.

« Sur ce, je prie Dieu, Monsieur mon frère, « qu'il veuille vous avoir en sa sainte et digne « garde. » Cette lettre de Napoléon est évidemment le premier jet d'une pensée qui a hâte de se produire, une œuvre non méditée, du moins dans la forme ni dans l'expression ; et peut-être le peu d'ordre dans la distribution des sujets ; l'impropriété de quelques termes, les fréquentes répétitions, sont-elles jusqu'à un certain point, de la part de celui qui l'a dictée, une preuve d'abandon [1] et de franchise. Beaucoup d'allégations, de récriminations sont vraies ; la récapitulation des faits antérieurs ne manque pas non plus d'exactitude. Les avantages recueillis du traité de Tilsitt par l'empereur Alexandre sont réels, car ils sont destinés à être durables, mais Napoléon oublie trop que, lui aussi, il a singulièrement changé l'état de possession existant à l'époque de Tilsitt, et surtout par son énorme extension dans le nord de l'Allemagne.

Le reproche fait à l'empereur Alexandre d'avoir préféré la voie des armes à la négociation, pour obtenir sur ce traité des modifications nou-

[1] La copie écrite sous la dictée de l'Empereur ne forme qu'un seul paragraphe.

velles, ne paraît pas susceptible de contestation. Nous en avons pour preuve la déclaration formelle de l'ambassade d'Autriche à Pétersbourg, attestant que c'est la France qui provoque les explications, tandis que la Russie les élude et s'y refuse.

A la suite de ces refus obstinés, la sommation adressée à l'empereur des Français d'évacuer les États prussiens pour préalable à toute négociation, a été la plus insolente déclaration de guerre qu'il fût possible d'imaginer envers un homme tel que Napoléon. En exprimant une semblable demande, ou plutôt pour parler son propre langage, *en lui montrant du doigt les fourches Caudines,* on savait à merveille que l'on demandait l'impossible. Pour cette fois, les émissaires de l'Angleterre, les partisans soldés ou gratuits de cette puissance, la noblesse russe, qui ne voit que dans le commerce anglais l'exportation de ses produits et ses moyens de fortune, enfin le parti aristocratique de toute l'Europe uni contre l'empire plébéien de la France, ont complétement atteint leur but. Le grand réseau, tissu par l'association de tant de passions et d'intérêts, enveloppe si bien l'empereur Alexandre, qu'il n'est plus en son pouvoir de le rompre. Ce prince ne s'appartient plus à lui-même. Dès ce moment, il est décidé qu'il faut que Napoléon périsse, s'il met le pied en Russie, dût la Russie tout entière subir les plus épouvantables dévastations. Peut-être les audacieux fabricateurs de cette trame

ne prévoient-ils pas que l'on sera réduit à brûler Moscou ; mais l'incendie de cette capitale, lorsqu'il aura lieu, ne sera qu'un effet naturel de la détermination actuellement adoptée. Pour l'entière exécution de ce plan, il faut s'assurer de la personne d'Alexandre, et former autour de lui une barricade à travers laquelle il ne puisse rien passer qui soit de nature à opérer un rapprochement entre Napoléon et lui. A Pétersbourg, on a tenu le général Lauriston en quelque sorte prisonnier, malgré toutes ses instances pour aller rejoindre ce prince à son quartier général. Lorsque M. de Narbonne est venu à Wilna, on l'a entouré d'une telle surveillance, on lui a si peu caché le mécontentement causé par sa présence, qu'il a dû le faire cesser par un prompt départ. Ce n'est pas tout ; l'empereur Alexandre lui-même sera bientôt un embarras pour la faction de la guerre à mort, qui maintenant l'obsède et dont, par un soudain retour à un sentiment d'humanité, il pourrait tromper les calculs. S'il voyait les batailles et leurs suites, la destruction de ses villages et de ses villes, son âme, moins fortement trempée que celle des hommes violents qui l'entourent, pourrait se laisser émouvoir. On l'éloignera du théâtre des combats ; on le reléguera ainsi que M. de Romansof à Pétersbourg ; on ne laissera plus rien parvenir jusqu'à lui ; on ne lui parlera de Napoléon que comme d'un ennemi implacable acharné à sa ruine, et l'aide de camp de Balachof, si bien traité à Wilna, en

rapportant la réponse de Napoléon à la lettre de son maître, ne manquera pas d'y joindre des récits mensongers propres à blesser l'orgueil et à inspirer des ressentiments aussi vifs qu'immérités. Il y a ici, nous en convenons avec franchise, une profondeur de politique qui ne trouverait place dans aucun autre pays, et dont peut seule être capable une aristocratie à moitié civilisée, disposant d'une population barbare et fanatique comme de sa propriété et de son patrimoine. La note du 30 avril, remise par le prince Kourakin, et dont M. de Romansof n'a peut-être pas senti toute l. portée, la publicité immédiate donnée à cette note par les confidences qu'en a faites à Berlin et à Londres le parti de la guerre, dans le but de lier l'empereur Alexandre et de l'empêcher de revenir sur ses pas, enfin, la relégation de ce prince loin de ses armées, sont des coups de partie d'une admirable habileté qui ont creusé un abîme entre les deux empereurs.

Maintenant la lettre de l'empereur Alexandre du 25 juin, cette lettre, peut-être le dernier acte encore libre de sa volonté personnelle, a-t-elle changé la situation où les deux États ont été placés par la note du 30 avril? En disant, et ce sont les seules paroles significatives que cette lettre renferme, que, « *moyennant l'évacuation du territoire russe, un accommodement reste encore possible,* » cette simple déclaration doit-elle porter l'empereur des Français à s'arrêter dès son premier

pas et à suspendre la campagne à peine commencée? A la vérité, si la concession est fort restreinte dans les termes, elle en offre implicitement une beaucoup plus grave, une renonciation sous-entendue à la fameuse sommation exprimée par le prince Kourakin. Les précédentes exigences sont abandonnées; la négociation est admise; mais elle n'est admise encore que sous condition, et la condition voulue, s'il ne s'agit plus pour l'armée française de parcourir en arrière un immense espace de territoire, est toujours un mouvement rétrograde que l'on exige d'elle. Or, au moment où des corps russes sont compromis par les premières opérations de cette armée, l'empereur Napoléon doit-il, négligeant les avantages de sa nouvelle position, commencer par se soumettre à une proposition hautainement exprimée qui, pour prix de son accomplissement, ne lui laisse entrevoir qu'un oubli du passé présenté comme une faveur, et seulement la cessation d'impossibilité à un accommodement? N'est-il pas naturel, que, dans la confiance d'un premier succès, autorisé à en espérer de plus grands et dans un temps prochain, il ait désiré plutôt imposer la paix par une victoire que de courir les chances incertaines d'une négociation hérissée de difficultés très-réelles qu'une bataille décisive pourrait seule promptement résoudre? Comment, en effet, les forces des deux partis étant encore à peu près intactes, concilier les prétentions de la Russie à la libre réception dans ses ports

du commerce anglais avec le système contraire de Napoléon, et en supposant même, ce qui est peu probable, le retour de la Russie au système français, quel mode de garantie pourrait-il exister de sa persévérence dans un engagement nouveau qu'il serait en son pouvoir de rompre le jour, car ce jour devrait bientôt venir, où elle serait rendue à elle-même? Ce n'est pas avec une puissance de cet ordre qu'il peut être question de la garde de ses côtes.

De plus, la guerre qui vient de commencer, Napoléon l'a nommée la seconde guerre de Pologne. Sans contredit nulle obligation envers ce pays n'a été contractée de sa part; mais si la paix se fait sans rien changer à ce qui existe, sans fortifier le duché de Varsovie, ce n'est que pallier le mal et différer son développement. Tous ces obstacles, un événement de guerre peut les faire disparaître. La guerre étant déclarée, *Dieu même,* suivant le style de Napoléon, *ne pouvant pas faire que ce qui a été n'ait pas été,* la raison, la sagesse lui défendent-elles de demander à la guerre cet événement nécessaire pour ramener la paix et une paix qui ait sa garantie? Oui, a dit depuis Napoléon à Sainte-Hélène, oui, s'il eût été convaincu de la bonne foi de l'empereur Alexandre. Il douta de cette bonne foi: avait-il tort? Si, par estime pour le caractère de l'empereur Alexandre, nous admettons que ce prince, au moment où il a écrit sa lettre du 25 juin, ait eu l'intention sincère d'en

venir à un accommodement, qui oserait dire que cette intention se fût longtemps soutenue? Qui oserait répondre que, les corps d'armée pour lesquels il craignait l'effet des mouvements de Napoléon étant une fois replacés derrière le Borysthène, les ennemis de la France, qui entouraient ce prince, n'eussent pas fait changer bientôt une velléité pacifique, excusable peut-être sur le sol douteux des provinces polonaises, mais déplacée, à leurs yeux, sur le vieux sol de la Russie, sur ce sol qui peut se voir impunément occupé, parcouru, dévasté par des vainqueurs, par des conquérants étrangers, mais qui brave la victoire même et défie la conquête? Pour Napoléon le doute était permis.

Si l'on veut apprécier sainement une décision, ce n'est pas l'événement seul qu'il faut prendre pour juge. Le présent n'offre pas toujours une juste explication du passé. Une résolution, pour avoir mal réussi, peut n'en avoir pas moins été bien entendue et fort sage dans l'état de choses existant au moment où elle a été prise. Assurément il est une considération puissante qui eût pu trouver place en cette conjoncture, la considération d'humanité, l'important avantage d'arriver à un résultat sans avoir fait couler le sang des peuples; mais, outre que ce n'est pas là une objection invincible pour les chefs des États, et surtout pour les princes belliqueux, l'homme de guerre a aussi sa logique qui ne laisse pas d'être spécieuse, et qui même n'est pas sans quelque solidité. Selon lui, presser

la guerre, saisir vivement l'occasion de porter un grand coup, c'est mieux servir l'humanité que de se laisser aller à une temporisation, à des ajournements, qui peuvent obliger à livrer vingt batailles pour obtenir ce qui, tenté à propos, eût été obtenu par une seule. Ainsi raisonne probablement Napoléon, et ce raisonnement, qui va faillir cette fois, a été reconnu juste en une foule de circonstances.

Du reste, loin de repousser la paix, il déclare à l'empereur Alexandre que si ce prince veut finir la guerre, *il l'y trouvera disposé*. Il propose un cartel pour les prisonniers, et se montre prêt à établir, *malgré les hostilités, des communications directes*, qui laisseraient de part et d'autre la voie ouverte à un retour. Le rejet de ces offres, ou du moins le silence gardé par l'empereur Alexandre, prouve-t-il qu'il y ait eu, dans sa lettre du 25 juin, un grand fonds de sincérité? Quoi qu'il en puisse être, telles ont été les conséquences du parti adopté par Napoléon, qu'au moment où nous sommes, ou même immédiatement après la campagne de 1812, on a pu généralement penser qu'avoir accepté la proposition d'Alexandre eût été un trait d'une sagesse profonde. Incontestablement il y aurait eu, dans cette acceptation, des chances différentes, et par cela seul, meilleures. La négociation, même en ne réussissant pas, eût été salutaire pour Napoléon. Un mois perdu [1] en pourparlers inutiles l'eût sauvé

[1] Depuis ce temps-là, pendant la captivité de Napoléon à Sainte-

de lui-même, en le forçant de reconnaître l'impossibilité de tout faire en une seule campagne. Ce dernier moyen de salut lui étant échappé, ce qu'il a dit de la Russie, c'est à lui que la fortune l'applique. La fatalité l'entraîne ; *ses destins vont s'accomplir*. L'édifice colossal de sa puissance a demandé, pour s'élever et s'affermir, quinze années de succès et de gloire. Deux années, et même moins, d'une lutte à laquelle manquera le succès, mais que ne désertera pas la gloire, vont suffire à sa décomposition et à sa ruine.

Hélène, l'empereur Alexandre lui a fait demander par son commissaire dans cette île, M. de Balmyn, pourquoi il avait refusé la paix à Wilna. Par tout ce qui précède, on peut juger jusqu'à quel point, à Wilna, la paix a pu dépendre de Napoléon. Sa réponse à la question d'Alexandre fut que, « dans les termes de la proposition de ce prince, il fallait un mois pour s'entendre, et que ce « délai pouvait faire perdre toute la campagne, des préparatifs « immenses et des alliances qui ne se retrouveraient plus. » Ce délai d'un mois, que redoutait Napoléon, est précisément ce qui l'eût sauvé.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.



